



HAL
open science

Stratégies argumentatives et procédés discursifs dans le discours de haine : La construction du bouc-émissaire : Printemps des arts Tunisie 2012.

Leila Sabbagh

► **To cite this version:**

Leila Sabbagh. Stratégies argumentatives et procédés discursifs dans le discours de haine : La construction du bouc-émissaire : Printemps des arts Tunisie 2012.. Linguistique. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2020. Français. NNT : 2020GRALL029 . tel-03185687

HAL Id: tel-03185687

<https://theses.hal.science/tel-03185687>

Submitted on 30 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Sciences du langage Spécialité Linguistique
Sociolinguistique et Acquisition du langage

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Leïla SABBAGH

Thèse dirigée par **Claudine MOÏSE**, Professeure, Université
Grenoble Alpes

préparée au sein du **Laboratoire Laboratoire de Linguistique et
Didactique des Langues Etrangères et Maternelles**
dans l'**École Doctorale Langues, Littératures et Sciences
Humaines**

**Stratégies argumentatives et procédés
discursifs dans le discours de haine: La
construction du bouc-émissaire: Printemps
des arts Tunisie 2012.**

**Argumentative strategies and discursive
processes in hate speech: The construction
of the scapegoat: spring of the arts Tunisia
2012.**

Thèse soutenue publiquement le **17 décembre 2020**,
devant le jury composé de :

Madame Claudine MOÏSE

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université Grenoble Alpes,
Directrice de thèse

Madame Patricia LAMARRE

PROFESSEUR, Université de Montréal, Examinatrice

Madame Béatrice FRACCHIOLLA

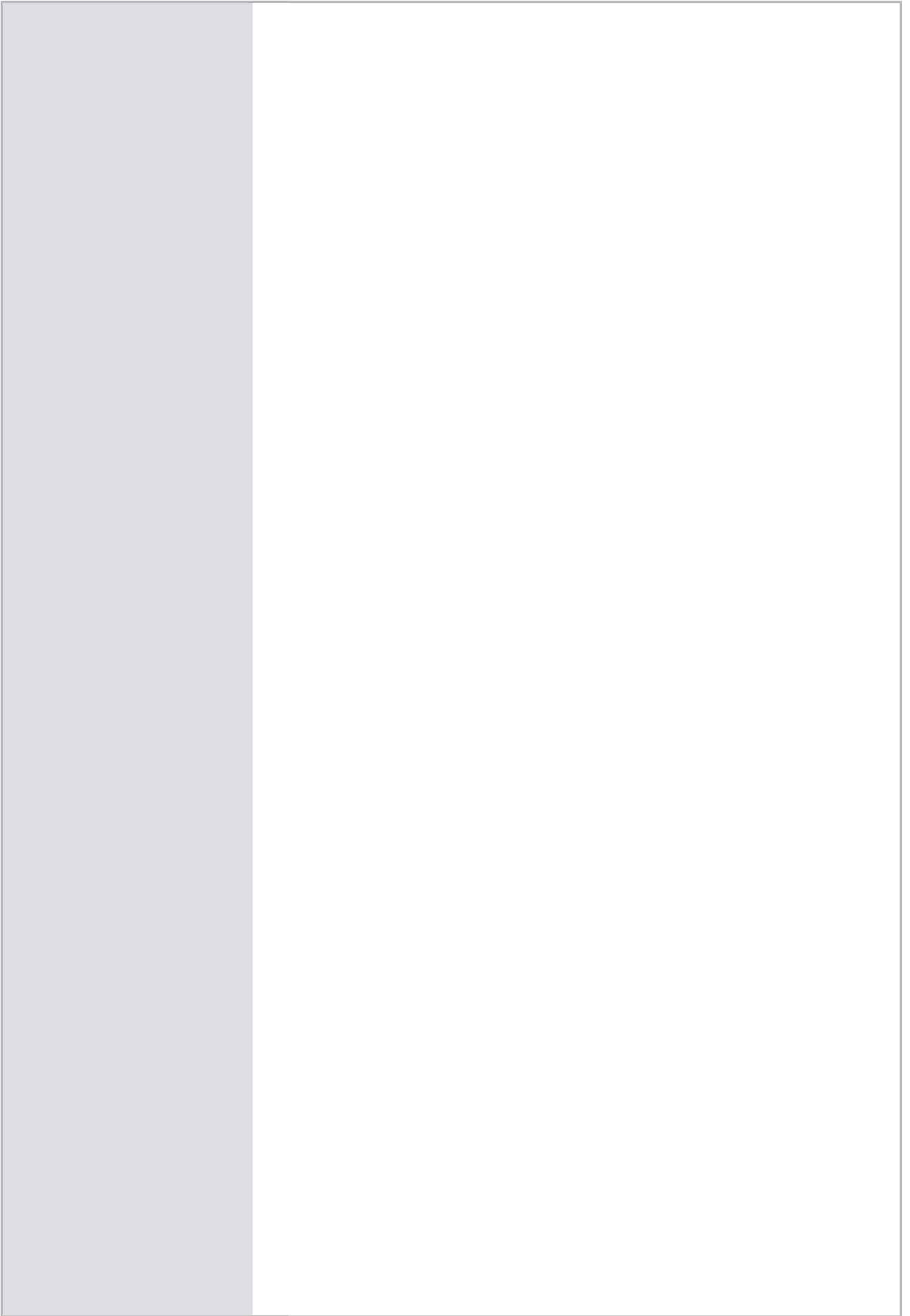
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS, Université de Lorraine, Rapporteur

Madame Laura ABOU HAIDAR

MAITRE DE CONFERENCES HDR, Université Grenoble-Alpes,
Présidente

Madame Christina ROMAIN

MAITRE DE CONFERENCE HDR, Aix-Marseille Université, Rapporteur



REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord exprimer ma gratitude à ma directrice de recherche Mme Claudine Moïse pour m'avoir soutenue et encouragée tout au long de ce travail dont elle a participé grandement à en faire une belle expérience de vie, une aventure unique. La réalisation de cette thèse a été possible grâce à ses conseils, à sa précieuse présence malgré la distance et les circonstances parfois difficiles. Claudine, tu as eu confiance en moi, tu m'as montré la première marche, et ensemble on a monté les escaliers. Merci.

Je voudrais également remercier Mme Laura Abou Haidar, Mme Béatrice Fracchiolla, Mme Patricia Lamarre et Mme Christina Romain de m'avoir fait l'honneur de faire partie du jury de cette thèse. Je vous remercie infiniment d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Ma reconnaissance va également à mon cher frère Elyes Sabbagh qui n'a cessé de m'encourager et de me soutenir lorsque la situation était des plus difficiles en Tunisie. Merci Elyes pour ta bienveillance et pour ta grande générosité. Tu as le plus grand des cœurs. Un grand merci à Walid Abdel Meguid. Merci à ma famille.

Je tiens aussi à remercier mes amies au Canada, Mme Carolanne Paquin-Drouin, Mme Marwa Ben Hamouda et Mme Nadia Korbi d'avoir été là, d'avoir cru en moi quand je doutais de mon courage et quand mon énergie se faisait rare. Mes amies vous êtes précieuses, humaines.

Merci à toute l'équipe de Grenoble, à ceux et celles que j'ai rencontrés durant mon séjour de 2014 pendant lequel nous avons connu ensemble de bons moments d'amitié, de partage et de travail.

Merci à vous toutes et tous.

RÉSUMÉ

L'objectif de ce travail de recherche est d'analyser les procédés discursifs et les stratégies argumentatives dans la construction du bouc-émissaire, de l'ennemi de l'intérieur dans le discours de haine. En ayant recours aux concepts clés tels que la « violence verbale », le « discours de haine », le « bouc-émissaire », la visée de mon travail consiste à comprendre quels sont les différents moyens linguistiques auxquels les locuteurs ont recouru durant cette période de crise que la Tunisie a connu depuis 2011 afin de se disputer le pouvoir politique et d'instaurer une idéologie naissante une idéologie extrémiste. Comment certains, dans le cadre d'un discours politico-religieux, usent des différents types d'arguments ; logiques, pathémiques et éthiques pour disqualifier l'autre, l'isoler ? Comment, recourt-on à différents actes de langage axés sur la condamnation (la menace, l'insulte, la malédiction, l'apostasie et la condamnation à mort) ? À travers une vision conspirationniste peut-on déclencher une mise en marche de la diabolisation de l'autre dans le but d'en construire un parfait bouc-émissaire ? Ces questions ont été étudiées à travers un corpus qui comprend 638 pages de transcription d'enregistrements audiovisuels évoquant des interactions, des discours ayant tourné autour d'un événement culturel controversé appelé : *Le printemps des arts Tunisie 2012*, suite auquel le pays a sombré dans un véritable épisode de violence. La nature violente de ces événements représente la principale raison d'adopter une méthode néthnographique dans ce travail de recherche. Les analyses révèlent une volonté de la part des uns et des autres de s'accaparer le pouvoir en instaurant ainsi une hégémonie culturelle au service d'un régime totalitaire.

Mots-clés : violence verbale, bouc-émissaire, stratégies argumentatives, nethnographie, discours de haine.

ABSTRACT

The objective of this research work is to analyze the discursive processes and the argumentative strategies in the construction of the scapegoat, of the enemy within in hate speech. By using key concepts such as "verbal violence", "hate speech", "scapegoat", the aim of my work is to understand what the different linguistic means to which speakers are have resorted during this period. crisis that Tunisia has known since 2011 in order to compete for political power and to establish a nascent ideology an extremist ideology. How some, in the context of a politico-religious discourse, use different types of argument; logical, pathemic and ethical to disqualify the other, to isolate him? How are different condemnation-oriented speech acts (threat, insult, curse, apostasy, and death sentence) used for? Through a conspiratorial vision, can we trigger the demonization of the other in order to build a perfect scapegoat? These questions were studied through a corpus which includes 638 pages of transcription of audiovisual recordings evoking interactions, speeches having revolved around a controversial cultural event which was called: *The spring of the arts Tunisia 2012*, following which the country sank into a real episode of violence. The violent nature of these events is the main reason for adopting a nethnographic method in this research work. The analyzes reveal a desire on the part of both sides to seize power by thus establishing a cultural hegemony in the service of a totalitarian regime.

Keywords: verbal violence, scapegoat, argumentative strategies, nethnography, hate speech.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
RÉSUMÉ	IV
TABLE DES MATIÈRES	VI
INTRODUCTION	1
PARTIE 1	
L'AVÈNEMENT DU PRINTEMPS DES ARTS,	
JANVIER 2012.....	6
CHAPITRE 1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE	7
1.1 Les données économiques.....	8
1.2 Le rôle du drame libyen dans l'instabilité de la Tunisie.....	11
1.3 Un flagrant déséquilibre régional.....	12
1.3.1 Situation en l'an 2000 : le niveau des dépenses des ménages	13
1.3.2 Situation en l'an 2000 : la population pauvre	16
1.3.3 Situation en l'an 2000 : distribution et concentration des dépenses	17
1.4 Des jeunes diplômés au chômage	19
1.4.1 Transition démographique et décalage de l'entrée dans la vie active.....	19
1.4.2 Un niveau de scolarisation croissant.....	21
1.4.3 Le déséquilibre entre les postes et les titres	24
1.5 Les inégalités sociales.....	27
Conclusion	28
CHAPITRE 2. LE CONTEXTE POLITIQUE : LE RÉGIME DE BEN ALI	29
2.1 L'ascension fulgurante de Ben Ali.....	29
2.2 De 1987 au 14 janvier 2011	30
2.2.1 L'oppression générale.....	30
2.2.2 Partis politiques opposants et clans.....	32
2.2.3 La manifestation du bassin minier de Gafsa, Redayef 2008.....	32
2.3 Les événements du 14 janvier 2011	34
2.3.1 Mouvement populaire spontané et le rôle de l'UGTT	34
2.3.2 Premier gouvernement de transition	36
2.3.3 Grève générale et événement de la Kasbah I et II.....	37
2.3.4 Répercussions de la crise sur le plan économique	40
2.3.4.1 Élection de l'Assemblée nationale constituante tunisienne	40
2.3.5 La culture et la montée de la violence.....	41
2.3.5.1 <i>Afric'art, juin 2011</i>	41
2.3.5.2 <i>L'affaire Nesma TV</i>	42
2.3.5.3 <i>L'Université de Sousse</i>	42
2.3.5.4 <i>L'affaire de la faculté de la Manouba</i>	43
2.3.5.5 <i>Le Printemps des Arts, juin 2012</i>	43
Conclusion	46
CHAPITRE 3. LA VIOLENCE.....	48

3.1 Les événements de 2011 en Tunisie, un mouvement social ?	48
3.2 Le mouvement social et son aspect révolutionnaire	49
3.3 La notion de violence	50
3.3.1 Force et conflit	51
3.3.1.1 <i>La force</i>	51
3.3.1.2 <i>Le conflit</i>	52
3.3.2 La violence comme principe d'organisation de la société	54
3.3.3 Pouvoir et domination	55
3.3.4 La violence politique	59
3.3.4.1 <i>La violence sociopolitique diffuse</i>	59
3.3.4.2 <i>La violence contre le pouvoir</i>	59
3.3.4.3 <i>La violence du pouvoir</i>	60
3.4 Appropriation et usages des TIC	63
3.4.1 La notion d'usage	64
3.4.2 La notion d'appropriation	65
3.4.3 Le bouleversement des pratiques	65
3.4.3.1 <i>Le Web 2.0</i>	66
3.4.3.2 <i>Les mouvements Anonymous</i>	66
3.4.3.3 <i>Les blogs comme Nawaat.org</i>	68
3.4.3.4 <i>Les réseaux sociaux : facebook</i>	69
3.4.3.5 <i>Ammar 404</i>	70
3.4.3.6 <i>L'Opération « Sayeb Salah »</i>	70
Conclusion	72
PARTIE 2	
LES DONNÉES.....	73
CHAPITRE 4. LE TERRAIN ET LE CORPUS	74
4.1 L'ethnographie numérique, la netnographie	74
4.2 La dimension réflexive du terrain	76
4.3 Le principe de significativité	78
4.4. La description du corpus	80
4.4.1 Les supports médiatiques	80
4.4.2 Les acteurs	84
Conclusion	88
CHAPITRE 5. LA TRANSCRIPTION DES DONNÉES	89
5.1 La présentation des données	89
5.2 Les conventions de transcription	93
5.2.1 Les chevauchements	94
5.2.2 Les pseudo tours de parole	95
5.3 Le mimo-gestuel et la prosodie	96
5.3.1 La multimodalité	96
5.3.2 Les annotations	97
5.3.3 La prosodie	98
5.4 Le référencement et la vérification des sources	100
5.4.1 Les arguments d'autorité	101

5.4.2 L'authenticité des textes de référence	103
5.5 L'alternance de codes.....	106
5.5.1 La notion de diglossie	106
5.5.2 Les variétés de la langue arabe	108
5.5.3 L'alternance arabe/français	109
5.5.4 Traduction des données.....	110
5.6 L'extrait de référence	112
Conclusion	112
PARTIE 3	
LE BOUC ÉMISSAIRE EN DISCOURS	113
CHAPITRE 6. LE BOUC ÉMISSAIRE ET L'ENNEMI DE L'INTÉRIEUR	114
6.1 Le bouc émissaire et la communication politique	114
6.2 La notion de bouc émissaire.....	115
6.2.1 Le <i>bouc émissaire</i> , un rite expiatoire religieux.....	115
6.2.2 Le <i>bouc émissaire</i> , perspective historique	117
6.2.3 Le <i>bouc émissaire</i> et le <i>désir mimétique</i> anthropologique.....	118
6.2.4 La notion d'ennemi de l'intérieur	120
6.3 Les « ordures » du printemps des arts.....	121
Conclusion	127
CHAPITRE 7. L'ÉTHOS, DISCOURS D'EXCLUSION ET MISE À DISTANCE	128
7.1 L' <i>éthos</i> , dimension argumentative du discours	128
7.2 Les procédés de désignation	129
7.2.1 La nomination, connaissances partagées et amalgame	129
7.2.2 Le terme d'adresse <i>āntā</i> , tu et l'attaqué absent	132
7.2.3 La mise à l'index, « celui-là », « ce type-là »	134
7.2.4 Le nous inclusif.....	136
7.3 Les appels à l'auditoire	137
7.3.1 Le locuteur défend son auditoire.....	137
7.3.2 Le locuteur fait l'éloge de son auditoire	140
7.3.3 Le locuteur adopte l' <i>éthos</i> du moraliste.....	141
7.3.4 Le locuteur adopte l' <i>éthos</i> de l'anti conformiste religieux	143
7.4 Les sous-entendus et la digression.....	144
Conclusion	147
CHAPITRE 8. LES STRATÉGIES ARGUMENTATIVES LOGIQUES	148
8.1 Modalités et arguments <i>ad hominem</i>	148
8.1.1 La dimension polémique du discours	148
8.1.2 Les formes d'arguments <i>ad hominem</i>	150
8.1.2.1 Les arguments logiques.....	150
8.1.2.2 Les arguments circonstanciels	153
8.1.2.3 Les arguments <i>ad hominem</i> personnels	156
8.1.3 La stratégie de prise en charge énonciative et argument <i>ad hominem</i>	157
8.2 L'argument d'autorité	158
8.2.1 L'argument d'autorité par le statut.....	159
8.2.2 L'argument d'autorité par le texte	164

8.2.2.1 <i>Des versets coraniques</i>	164
8.2.2.2 <i>Des poèmes</i>	165
8.2.2.3 <i>Des textes de théologiens</i>	165
8.2.2.4 <i>Des textes satiriques</i>	165
8.3 Des figures de discours	168
8.3.1 Les questions rhétoriques	168
8.3.2 L'hyperbole	171
8.3.3 L'anaphore rhétorique	173
Conclusion	183
CHAPITRE 9. LES STRATÉGIES PATHÉMIQUES	184
9.1 Effets pathémiques de connivence et de manipulation	184
9.2 De quelques émotions	190
9.2.1 L'indignation	190
9.2.2 La colère	192
9.2.3 Le sarcasme	195
9.3 Les émotions et le discours de haine	197
9.3.1 La causalité diabolique et l'altérité niée	198
9.3.2 Les fonctionnements discursifs de la vision conspirationniste	200
9.3.3 Le <i>pathos</i> de l'indignation dans la diabolisation de l'autre	204
Conclusion	206
CHAPITRE 10. LES ACTES DE CONDAMNATION	208
10.1 L'ancrage pragmatique des actes de condamnation	208
10.2. De quelques actes de condamnation	210
10.2.1 L'insulte	210
10.2.2 De la menace à la malédiction	218
10.2.3 Les accusations : apostasie, blasphème et condamnation à mort	222
10.2.3.1 <i>Apostasie et blasphèmes</i>	222
Conclusion	225
CONCLUSION	227
BIBLIOGRAPHIE	229
LISTE DES TABLEAUX	251
LISTE DES GRAPHIQUES	253
LISTE DES ILLUSTRATIONS	254
LISTE DES CARTES	255
LISTE DES FIGURES	256
ANNEXE 2	257
ANNEXE 3	272

Introduction

Le 17 décembre 2010, Mohamed Bouazizi, un jeune vendeur ambulant de 26 ans, chômeur, issu d'un milieu pauvre, s'était immolé par le feu devant la préfecture de Sidi Bouzid, dans le centre ouest de la Tunisie. Par ce geste, il voulait protester contre la saisie par la police municipale des fruits et légumes qu'il vendait au bord de la route faute de permis commercial¹. Depuis lors, ce geste est devenu le symbole du désespoir de toute une génération de diplômés sans travail. À partir de cette date, une vague de manifestations dans plusieurs villes s'était déclenchée en signe de solidarité avec la population de la région de Sidi Bouzid mais également en témoignage de résistance contre le régime dictatorial de Ben Ali. Le 4 janvier 2011, Mohamed Bouazizi décède à l'hôpital des grands brûlés dans le sud du pays. Plus de 5000 personnes, criant vengeance, ont marché derrière son cercueil jusqu'au cimetière de *Garaat Bennour* à 16 km de Sidi Bouzid.

Le 14 janvier 2011, l'ambiance était très tendue dans les rues du centre-ville de Tunis. Face au ministère de l'intérieur, la foule était de plus en plus composite, j'ai croisé des collègues enseignants du lycée Carthage présidence où je travaillais, des personnes que je n'ai plus revues, des connaissances, des amis. Parmi elles, j'ai croisé deux membres du cabinet du ministre de l'Éducation avec lesquels j'avais travaillé de 2007 à 2009. J'avoue que j'étais surprise de les rencontrer dans ces circonstances troubles qui annonçaient la fin d'un système politique et une éventuelle modification radicale d'un cabinet et de son ministre dont je n'avais gardé le moindre souvenir agréable. À part ces opportunistes, qui se sont joints à la foule à la dernière minute et par curiosité morbide, la rue était pleine de jeunes qui ne fréquentaient généralement pas le centre-ville de Tunis. Je reconnaissais des adolescents des quartiers défavorisés où j'avais enseigné au début de ma carrière comme le collège de *l'Avenue de la Gare* ou celui de la *Rue de Lénine*. Ces adolescentes et adolescents venaient de quartiers pris dans des plaques tournantes de trafic de stupéfiants et d'autres commerces illégaux. Ce qui était encore plus inaccoutumé c'était que ce mélange et cette union inhabituelle de gens de différents bords s'exprimaient de façon uniforme et homogène; le mot

¹ Beaucoup d'encre s'est écoulée quant au niveau scolaire de Bouazizi et à la vraie version des faits.

d'ordre était l'extrême politesse et courtoisie envers tous et entre tous. Curieusement, aucune scène d'incivilité, aussi ordinaire soit-elle, n'était enregistrée et encore moins tolérée. Une attitude commune, certes fragile et circonstancielle mais très plaisante. J'avais l'impression que tout le monde voulait instaurer un sentiment de sécurité et de solidarité, nécessaire face à l'ambiance révolutionnaire que nous vivions et qui pouvait mener à la fin d'un régime autoritaire. Je me suis posée une question en observant le comportement de cette foule : pourquoi sommes-nous tous, à un moment donné, capables d'adopter une telle attitude, unificatrice et pacifique, et *a contrario* un comportement agressif ou extrêmement violent dans d'autres circonstances ? J'ai obtenu l'amorce d'une réponse dans la seconde même sous la forme d'une bombe lacrymogène qui a éclaté juste à un mètre de moi, suivie de coups de matraque de policiers avec lesquels nous étions en train de converser tranquillement malgré leurs regards absents et hagards. Renversement rapide et spectaculaire d'une situation d'accalmie que je ne savais pas encore être annonciatrice de l'explosion brutale d'une extrême violence verbale et physique de part et d'autre. Outre la violence physique, la violence verbale s'explique-t-elle par la particularité d'une période de crise et de tension sociopolitiques ? Ce qui s'est passé ce jour-là annonçait-il ce qui allait éclater durant et après la tenue de la manifestation culturelle *Printemps des arts de 2012*, un an plus tard ? Les altercations violentes qui ont abouti à une quasi-guerre civile en juin 2012 se sont-elles exprimées à travers de nouvelles formes de discours propres à ce genre de situation ? Autrement dit, a-t-on vu émerger un nouveau *parler révolutionnaire* dont la violence verbale serait une caractéristique ? Ainsi, à partir de cette réalité violente que mon pays a connue j'ai voulu analyser le fonctionnement de certains mécanismes et stratégies de violence verbale qui ont participé à la construction d'un bouc émissaire, phénomène propre aux périodes de tension et de mutation dans les sociétés en crise plus particulièrement la mienne.

À travers la manifestation culturelle *Le Printemps des arts*, qui a eu lieu en juin 2012, mon travail d'analyse porte, à partir d'un corpus audio-visuel, sur la construction discursive du bouc-émissaire, l'ennemi de l'intérieur, dans la société tunisienne en crise. Quels sont les procédés argumentatifs et les stratégies discursives mobilisés pour construire un discours de haine ? Comment s'élabore la construction d'un bouc émissaire ? Quelles sont les dimensions

éthiques, logiques et pathémiques d'un tel discours ? Quelle est la part des actes de condamnation, comme l'insulte et la menace, dans un tel processus ?

Mon travail s'inscrit dans une perspective argumentative mais tient compte des enjeux sociaux du langage dans le sens où il s'agit de tenir compte des enjeux politique, religieux et de pouvoir entre les interlocuteurs. En ce sens, ma réflexion puise aussi dans une dimension d'ethnographie interactionnelle (Gumperz 1982, Hymes 1984) qui s'intéresse à la façon dont les locuteurs interagissent et dans quels buts : « une approche de la conversation axée sur le locuteur [...] met directement l'accent sur les stratégies qui gouvernent l'emploi par l'acteur des connaissances lexicales, grammaticales, sociolinguistiques et autres dans la production et dans l'interprétation de messages en contexte » (Gumperz 1982 : 33). La communication, et plus précisément la compétence langagière, n'implique pas uniquement une compétence grammaticale, mais aussi un savoir-faire, la connaissance et la maîtrise d'un répertoire d'actes de paroles qui concerne les façons d'interagir et de parler, de faire faire : une compétence qui permet à tout acteur de participer à des événements de paroles. Il s'agit d'une compétence « indissociable de certaines attitudes, valeurs et motivations touchant à la langue, à ses traits et à ses usages et est tout aussi indissociable de la compétence et des attitudes relatives à l'interrelation entre la langue et les autres codes de conduite en communication » (Hymes 1984 : 74). Le projet linguistique et anthropologique de Hymes (1971, 1996) insiste sur les façons de parler qui prennent force dans les relations sociales de pouvoir, de domination et de subordination, et qui constituent dans ces contextes politiques non seulement des ressources mais des enjeux de pouvoir (Bourdieu 1982).

« L'aptitude à diriger ou à s'adapter à diverses situations de communication est devenue essentielle ; de même, la capacité à nouer des relations avec les individus que l'on ne connaît pas devient cruciale pour l'acquisition d'un pouvoir quelconque, personnel ou social. Nous devons parler pour affirmer nos droits et nos qualifications ; dans l'univers professionnel, nous comptons sur nos compétences en matière d'interaction et de persuasion pour arriver à nos fins. Il s'ensuit que le capital communicatif fait partie intégrante du capital symbolique et social de l'individu, cette forme de capital étant, dans notre société, tout aussi essentiel que l'était autrefois la possession des biens matériels » (Gumperz 1989 : 10-11).

Cette perspective ne peut se défaire, en lien avec l'analyse de discours, à l'expression et présentation de soi dans les prises de parole (Goffman 1974), entre ethos et pathos. Ce sont toutes ces dimensions théoriques, centre pour mon objet d'étude, qui vont innover et servir mes analyses.

Ma thèse est constituée de trois parties. La première présente en trois chapitres la situation de la Tunisie qui a conduit à la crise de 2011. Le premier chapitre résume les données économiques de la Tunisie depuis 2000 ainsi que les problèmes fondamentaux portant sur les déséquilibres régionaux, le chômage des jeunes diplômés et les inégalités. Dans le deuxième chapitre je présente le contexte politique et la nature du régime Ben Ali, structuré essentiellement en trois périodes significatives à savoir l'ascension au pouvoir et le danger extrémiste, le pouvoir de 1987 à 2011 et les événements sociopolitiques de 2011. Dans le dernier chapitre, j'ai décrit la question de la violence qui a façonné ces événements dans leur aspect révolutionnaire et l'usage des technologies de l'information et de la communication qui ont nourri cette révolution. Les jeunes insurgés ont bouleversé les pratiques, vu le rôle très important joué par l'internet lors des événements de 2011 en Tunisie et dans la région.

La deuxième partie, structurée en deux chapitres, décrit mes données. J'ai décidé d'y consacrer une partie entière car mon corpus, base empirique de ma recherche, présente de nombreux aspects dynamiques d'une situation complexe qui dépassent mon sujet même mais l'explicitent. Le quatrième chapitre aborde les spécificités d'un terrain numérique (la « netnographie »), ma position réflexive en tant que chercheuse mais aussi citoyenne tunisienne, la dimension significative de mon corpus et sa description avec les supports médiatiques que j'ai utilisés et les locuteurs des discours que j'ai convoqués. Le cinquième chapitre présente les données, les conventions de transcription, la dimension mimo-gestuelle et prosodique, le référencement et la vérification des sources, l'alternance de codes, notamment à travers la notion de diglossie.

La troisième partie de cette thèse porte sur l'analyse du bouc émissaire et les stratégies discursives et argumentatives qui le construisent. Le sixième chapitre revient sur les notions de bouc émissaire et d'ennemi de l'intérieur d'un point de vue religieux, anthropologique et

historique. J'ai illustré, dans chaque partie, par un extrait de corpus. Le septième chapitre montre comment l'ethos discursif participe de l'exclusion, au rejet à travers des stratégies argumentatives comme la désignation, les actes de condamnation, les appels à l'auditoire et les sous-entendus. Le huitième chapitre utilise la dimension rationnelle du discours, le logos et le recours aux arguments *ad hominem*, d'autorité ou autres figures de discours (les questions rhétoriques, l'hyperbole, l'anaphore rhétorique). Les dernières stratégies, développées dans le neuvième chapitre, sont celles pathémiques, comme la mobilisation de l'indignation, la colère ou le sarcasme. Il sera fait un lien avec un discours de haine en évoquant notamment les mécanismes de « causalité diabolique » ou de complot. Le dixième chapitre repose sur une analyse en actes de langage, qui met en avant l'insulte, la menace, les accusations, l'expiation, les incitations aux meurtres dans le cadre d'un discours de haine.

Partie 1

**L'avènement du printemps des arts,
janvier 2012**

Chapitre 1. Le contexte économique et politique

Les soulèvements survenus ces dernières années dans certains pays arabes reposent sur des processus complexes. La première vague de révoltes antigouvernementales dans les pays arabes a éclaté en décembre 2010 en Tunisie. Elle s'est ensuite propagée dans certaines sociétés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Libye, Maroc, Algérie, Jordanie, Égypte, Syrie, Yémen, Bahreïn, Arabie saoudite). En dehors des frontières de la Tunisie et du monde arabe, des mouvements en partie similaires se sont déclenchés également en Europe. En Espagne, on a assisté au mouvement *des Indignés* en mai 2011 à Madrid qui a revendiqué des changements de la politique espagnole. En octobre 2018, en France (ensuite en Belgique, et au Royaume-Uni) il y a eu des mouvements contestataires sous le nom plus communément connu *des Gilets jaunes* qui s'est développé suite à l'appel des citoyens à manifester contre l'augmentation de la TICPE² décidée par le gouvernement et qui a été suivie par d'autres revendications telles que la diminution du coût de la vie ou le renforcement démocratique. Le mouvement contestataire en Algérie en 2019 représente jusqu'à présent le dernier événement contestataire dans la région de la méditerranée. Il va sans dire que les causes essentielles, les différents enjeux, les contextes sociaux ainsi que les répercussions sur le plan économique sont différents d'un pays à un autre et d'une région à une autre. En effet, la réussite de la transition en Tunisie et la tragédie vécue par la Syrie et la Lybie sont la preuve qu'on ne peut faire un bilan d'ensemble de ces événements depuis 2011 ni d'essayer de trouver des causes communes à leurs déclenchements. Celles-ci demeurent endogènes à chaque pays et exogènes de par, entre autres, les interventions des puissances régionales et internationales. Tous différents, ces mouvements ne peuvent être analysés ni de façon générale et globalisante ni comme le produit d'une vague unifiée d'insurrections à partir des théories générales des révolutions (Keddie 1995, Goodwin, Jasper et Polletta 2001, Chazel 2003).

² La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Mon étude porte sur les événements sociopolitiques de décembre 2010³ et du 14 janvier 2011 en Tunisie, communément appelés *Le Printemps arabe*⁴, événements qui se sont nourris d'une situation socio-économique fragile, et que ces révoltes n'ont pu endiguer. Je tenterai d'examiner, dans ce chapitre, les aspects essentiels de la situation socioéconomique de la Tunisie à partir des données officielles remontant à l'an 2000 jusqu'à 2018 et ceci afin de souligner les facteurs ayant contribué au déclenchement des événements politiques de 2011 et leurs répercussions sur l'économie jusqu'à 2018. Je soulignerai également les conséquences de l'instabilité régionale sur le pays.

1.1 Les données économiques

Afin de présenter la situation générale de la Tunisie voici, tout d'abord, les principales données économiques de 2011 à 2016. La situation économique de la Tunisie, depuis 2011 est très délicate. Comme le montre le tableau numéro 1, en dépit des progrès enregistrés au niveau politique et sécuritaire⁵, les indicateurs macroéconomiques demeurent faibles. La croissance du PIB s'est établie à 1% pour l'ensemble de l'année 2016. Le taux de chômage n'a pas connu une réduction significative : il stagne de 2013 à 2016 en enregistrant 15,5%. De plus, durant cette même année le déficit budgétaire annuel s'est élevé à 6% du PIB et la dette extérieure totale est de plus en plus pesante, elle est passée de 44,4 % du PIB en 2011 à 62,9 % en 2016. Tous ces indicateurs mettent en exergue la situation de crise économique de laquelle la Tunisie n'arrive pas à se relever depuis 2011.

³ Ces deux dates représentent les mêmes événements, mais le 14 janvier 2011 correspond à la fuite de l'ancien président Ben Ali, tandis que 17 décembre 2010 représente la date de l'immolation de Bouazizi à Sidi Bouzid que j'ai cité dans l'introduction.

⁴ Les expressions contenant *printemps* ont été utilisées pour la première fois en France lors de la révolution de 1848, ensuite en 1968 lors du *Printemps de Prague*, quand le parti Communiste Tchécoslovaque. L'année suivante, un étudiant Jan Palach s'immole pour dénoncer la répression du gouvernement. Au Québec, on parle du *Printemps d'érable* en 2012 quand les étudiants descendent dans la rue pour protester contre la hausse des frais de scolarité imposée par le gouvernement. L'expression de *Printemps arabes* a été utilisée par G.W. Bush en 2005 en parlant de l'Irak et du Liban.

⁵ Je parle ici de la diminution importante des attentats et des actes terroristes en Tunisie en 2016 par rapport à l'année 2015

Tableau 1. Les principales données économiques de la Tunisie 2011-2016

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB (USD, prix actuels)	45.9	45.2	46.9	48.5	45.2	-
PIB/habitant (USD, prix actuels)	4'318	4'214	-	4'414	3'922	-
Taux de croissance (%du PIB)	-1.9	3.7	2.2	2.3	1.1	1
Taux d'inflation (% moyenne annuelle)	3.5	5.1	5.8	4.9	4.8	4
Taux de chômage (%)	18.9	16.7	15.3	15.3	15.2	15.5
Solde budgétaire du gouvernement central (%du PIB, sans donations et privatisations)	-3.7	-5.5	-6.8	-4.9	-5.6	-6
Balance commerciale (% du PIB)	-10.5	-13.6	-12.8	-14	-8.9	-9
Dette extérieure totale (% du PIB)	44.4	44.5	44.8	49.4	57.2	62.9

Source : Fonds Monétaire international (2016). *Demande d'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit – Communiqué de presse, rapport des services du FMI, supplément des services du FMI, et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie*

Pour mieux concrétiser la situation critique du pays, je présente les chiffres les plus récents datant de 2018. Dans le *Global Competitiveness Report* (World Economic Forum 2018), s'affiche une légère amélioration qui demeure, toutefois, faible avec un taux de chômage de 15,4% en 2018. La Tunisie se situe à la 85^e position sur 140 pays en termes de niveau de productivité. De plus, le dinar tunisien s'est déprécié de 19% entre mai 2016 et mars 2018 par rapport à l'euro ce qui pourrait alimenter l'inflation et susciter encore plus de mouvements contestataires : la paix sociale se trouve de plus en plus menacée⁶. L'agence de notation financière américaine Moody's a baissé la note de la Tunisie de B1 à B2, en mars 2018⁷ et la

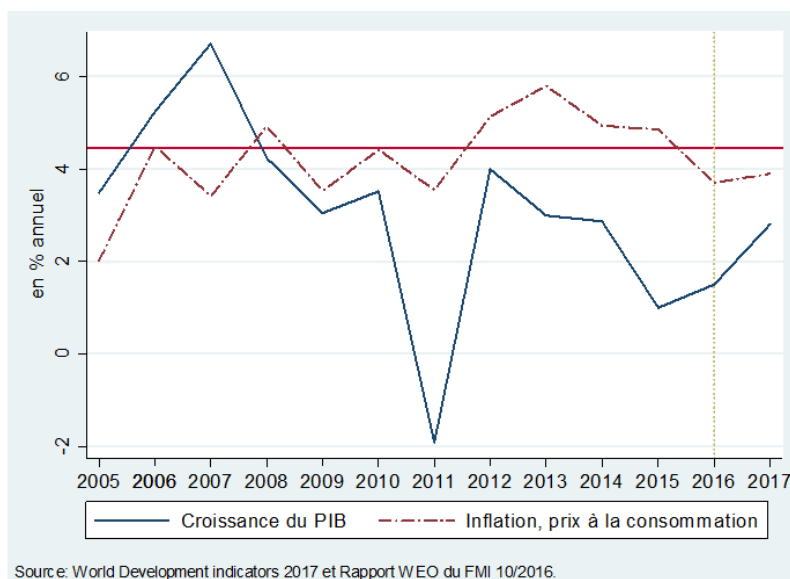
⁶ Suite à l'augmentation des prix et à la loi de finance de 2018, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs régions de la Tunisie le 8 janvier 2018 et qui ont conduit à des confrontations avec les forces de l'ordre. Des habitants de Gafsa ont quitté la ville vers l'Algérie en arborant le drapeau algérien et en criant : « Pauvreté, chômage, on quitte le pays! ».

⁷ L'agence de notation Moody's a justifié ainsi sa décision de dégrader la Tunisie: « une augmentation graduelle de la dette publique, à partir d'un niveau déjà élevé, le renchérissement du coût de la dette, les risques liés au passif éventuel et une structure d'endettement qui rend la Tunisie vulnérable à un changement dans la volonté de créditeurs étrangers de financer ses besoins de financement contribuent à un affaiblissement de la situation budgétaire » (Moody's dégrade la perspective de la note souveraine de la Tunisie de « stable » à « négative ». (2018, 18 octobre). *Agence Ecofin*. Récupéré de : <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/1810-60950-moodys-degrade-la-perspective-de-la-note-souveraine-de-la-tunisie-de-stable-a-negative>).

perspective de la note souveraine de la Tunisie passe ainsi de « stable » à « négative » selon l'agence d'information économique africaine Ecofin⁸ (octobre 2018).

Dans le graphique suivant, il s'agit de souligner la croissance du PIB de la Tunisie de 2005 à 2017 ainsi que l'inflation et les prix à la consommation afin de montrer la vulnérabilité de la situation en 2011 par rapport aux années précédentes et les années qui suivent.

Graphique 1. Croissance économique et inflation 2005-2016



Sources : World Bank Group (2017). *World Development Indicators*; Fonds Monétaire International (2016b). *Incertitude au lendemain du référendum au Royaume-Uni*.

On remarque à partir de ce graphique que depuis le déclenchement de la révolution, la croissance du PIB n'a cessé de se dégrader. L'inflation quant à elle est en hausse. Certes, cette dégradation a atteint son apogée en 2011 mais la situation n'a pas réussi à se redresser jusqu'à 2017 et demeure aujourd'hui critique. Il faut dire qu'au cours des cinq dernières années de *post-révolution*, l'instabilité politique et la crise économique internationale ont beaucoup affecté les performances socioéconomiques de la Tunisie et la croissance est restée faible. D'un autre côté, la période de transition et d'instabilité institutionnelle s'est traduite par l'expansion de l'économie parallèle où 53% des richesses du pays circulent en dehors des

⁸ Ecofin est une agence d'information économique africaine, créée en décembre 2010, basée à Yaoundé et à Genève.

circuits légaux selon le ministère du commerce tunisien. De plus, l'évasion fiscale s'élève à 1,5 milliard de dinars par an et a atteint 25 milliards de dinars en 2018 ce qui représente 20% des ressources fiscales selon le ministère des finances tunisien.

1.2 Le rôle du drame libyen dans l'instabilité de la Tunisie

En plus d'une situation socioéconomique interne très critique sur le plan régional, une réalité dramatique a déstabilisé davantage le pays, son économie et sa sécurité interne. Il s'agit des retombées catastrophiques de la destruction de la Lybie suite à l'intervention militaire de L'Otan⁹ menée conjointement par la France et le Royaume-Uni en 2011 qui a abouti à une guerre civile entre les membres de l'organisation terroriste Daech et les défenseurs de l'ancien régime de Mouammar Khadafi. Au lendemain de l'assassinat du dirigeant libyen, survenue le 20 octobre 2011, l'Otan¹⁰ a annoncé la fin de sa mission *Unified Protector* le 31 octobre 2011¹¹. Parmi les conséquences désastreuses du chaos libyen sur la Tunisie, les armes en provenance de la Lybie, qui selon le rapport du conseil de sécurité des Nations Unies de 2015 « ont renforcé de façon significative les capacités militaires de groupes terroristes opérant en Algérie, en Égypte, au Mali et en Tunisie » (United Nations, Security Council, 2015 : 47). L'implantation de Daech en Lybie a représenté une autre menace pour la stabilité et la sécurité

⁹ En 2015, la presse américaine révèle l'affaire dite de l'*emailgate* : Hillary Clinton fut accusée d'avoir mis en danger la sécurité de données confidentielles en utilisant sa messagerie personnelle dans le cadre professionnel. Des courriels ont été rendus publics et un mémo liste cinq facteurs motivant l'engagement de Nicolas Sarkozy à détruire Kadhafi « accéder au pétrole libyen ; accroître l'influence de la France en Afrique du Nord ; servir son propre intérêt politique en France ; fournir à l'armée française l'occasion d'asseoir sa position dans le monde ; couper court aux ambitions de Khadafi visant à supplanter la domination de la France en Afrique francophone. En 2011, le pétrole représentait 97,31% des exportations libyennes : la France qui représentait 9,7% des exportations libyennes en 2012 devient en 2014 le deuxième client de la Lybie avec 13,1% des exportations. En 2017, Emmanuel Macron déclare dans un entretien publié par huit journaux européens que : « depuis l'extérieur », la France « eut raison » de ne pas participer à la guerre d'Irak, mais « elle a eu tort de faire la guerre de cette manière en Lybie ». Lors de sa visite d'État en Tunisie le 1 février 2018 dans un discours devant l'Assemblée des représentants du peuple il déclare : « l'Europe, les États-Unis et quelques autres ont une responsabilité dans la situation actuelle en Lybie [...] Je n'oublie pas que plusieurs ont décidé qu'il fallait en finir avec le dirigeant Libyen sans qu'il y ait pour autant de projet pour la suite. » <https://www.france24.com/fr/20180201-tunisie-direct-suivez-discours-emmanuel-macron-assemblee-nationale-deputes>

¹⁰ L'Otan, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, North Atlantic Treaty Organisation (NATO) en anglais, est une organisation politico-militaire de sécurité collective née de la guerre froide, créée en 1949 à partir du Traité de l'Atlantique Nord signé à Washington le 4 avril 1949.

¹¹ Le comité des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, dirigé par le député conservateur Blunt a produit un rapport-choc, intitulé *Libya: Examination of Intervention and Collapse and the UK's Future Policy Options: Government Response to the Committee's Third Report of Session 2016-17*.

du pays. Cette organisation terroriste se servait de la Libye en cette période comme base d'entraînement et d'ailleurs il s'est avéré que les terroristes qui avaient tué 22 touristes au musée du Bardo en 2015 à Tunis venaient de Libye. En 2011, plus de 5700 migrants libyens sont arrivés en Tunisie en 48 heures. Selon le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 140 000 personnes ont fui la Libye, ce qui a mis la Tunisie face à un drame humanitaire sans précédent, comme le précise l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (2011). Les années suivantes, cette catastrophe, sur le plan économique, la présence de ressortissants libyens en Tunisie a contribué à l'inflation dans l'immobilier, l'agroalimentaire et les services. Cette crise libyenne a aussi provoqué un recul du taux de croissance de 5 points. Enfin, le manque de suivi ou de plan pour l'après-intervention a encore aggravé le chaos en Lybie et dans la région et a eu des conséquences désastreuses socioéconomiques et sécuritaires dont la Tunisie souffre encore.

1.3 Un flagrant déséquilibre régional

La Tunisie est un pays comptant à peu près 11,53 millions d'habitants avec une densité qui se situe autour de 62 habitants/km², avec un taux de chômage de 15,3 %¹². Dans cette partie je présenterai les données révélant une crise économique déjà installée dans le pays depuis l'an 2000 et qui a contribué, en quelque sorte, à l'évolution de la crise en 2011. Les indicateurs sur lesquels je me base sont le niveau des dépenses des ménages, le niveau des dépenses par région, le taux de pauvreté par région et par milieu, la répartition proportionnelle en (%) de la population selon les classes des dépenses par personnes selon les régions. Ces indicateurs sont révélateurs de l'évolution de la situation socioéconomique du pays en termes de disparités régionales, un des problèmes majeurs dont la Tunisie souffre jusqu'à aujourd'hui.

On remarque d'après le tableau numéro 2 que la dépense moyenne, par personne en l'an 2000 et en milieu communal, est près de deux fois plus élevée qu'en milieu non communal, 1604 contre 864 dinars par personne. Ce qui signifie que l'urbanisation a un impact très net sur le niveau des dépenses des ménages.

¹² Institut National de la Statistique, Tunisie, 2018.

1.3.1 Situation en l'an 2000 : le niveau des dépenses des ménages

La population se distribue sur trois axes extrêmement hétéroclites : le littoral qui comporte treize gouvernorats de la côte et qui s'étend du Nord-Est au Sud-Est atteignant 65% de l'ensemble de la population avec une densité de 140 habitants/km². Cette région du pays a connu un flux migratoire continu de population venant de l'intérieur : 115 000 migrants entre 1990 et 2004. C'est une population qui jouit d'une forte urbanisation, à savoir un taux de 75%, de diversification des activités économiques, et d'une concentration des entreprises industrielles à 85%, totalisant ainsi à peu près 88% des emplois dans le secteur en 2010¹³. Ensuite, la zone rurale regroupe la région du Nord-Ouest et le centre jusqu'à Sidi Bouzid. Cette partie représente 17% de la population et connaît un taux d'urbanisation assez bas de 30%. C'est une zone qui manque énormément d'emplois industriels, zone à l'origine de l'exode rural et de l'émigration de sa population. Enfin la zone occidentale couvre les régions arides et désertiques surtout celle du Sud-Ouest. Elle représente 18% de la population nationale et connaît également une décroissance continue ; les taux d'urbanisation et de natalité y sont très faibles. Cette région connaît l'exode mais également la migration vers la Libye. Les tableaux numéros 2 et 3 font ressortir un clivage entre les régions côtières et celles de l'ouest du pays. Les régions du district de Tunis ainsi que celle du Centre-Est se détachent nettement des autres régions avec une dépense moyenne par personne de 1 761 et 1 594 dinars. Alors que dans la région du Sud-Ouest, cette dépense est de 1 017 dinars et dans la région du Centre-Ouest elle n'est que de 990 dinars : la moitié de celle du District de Tunis.

¹³ Institut National de la Statistique.

Tableau 2. Niveau des dépenses des ménages par milieu géographique en 2000

Milieu	Dépense annuelle par ménage en dinars	Dépense annuelle par personne en dinars
Communal¹⁴	7 444	1 604
• Grandes villes	8 115	1 835
• Autres communes	6 871	1 423
Non communal¹⁵	4 540	864
• Agglomérations principales	4 964	957
• Habitat dispersé	4 425	893
Ensemble	6 450	1 329

Source : Institut National de la Statistique (2000). *Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages 2000*, page 17

Tableau 3. Niveau des dépenses des ménages par région en 2000

Région ¹⁶	Dépense annuelle par ménage	Dépense annuelle par personne
District de Tunis	8 053	1 761
Nord Est	5 703	1 190
Nord-Ouest	5 080	1 103
Centre Ouest	4 944	909
Centre Est	7 502	1 594
Sud-Ouest	5 250	1 017
Sud Est	5 913	1 097
Ensemble	6 450	1 329

Source : Institut National de la Statistique (2000). *Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages 2000*, page 17

¹⁴ Il s'agit des zones du territoire érigées en communes. On distingue deux strates : les grandes villes composées des villes du district de Tunis, Bizerte, Sousse, Kairouan, Sfax et Gabès et les autres communes qui représentent le reste du milieu communal, autres que les grandes villes.

¹⁵ Le milieu non communal représente les zones du territoire non érigées en communes, les agglomérations principales et les zones d'habitat dispersées.

¹⁶ Le découpage régional comporte 7 grandes régions, district de Tunis : gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous et Manouba ; gouvernorats de Bizerte, Nabeul et Zaghouan au Nord-Ouest ; gouvernorats de Béjà, Jendouba, kéf et Siliana au Nord -Ouest ; gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan au centre-Ouest ; gouvernorats de Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax au centre-Est ; gouvernorats de Gafsa, Tozeur et Kébili au Sud-Ouest ; gouvernorats de Gabès, Médenine et Tataouine au Sud-Est

Ces disparités selon les niveaux des dépenses entre les régions sont révélatrices de la situation générale du pays, surtout dans les régions défavorisées. Ces inégalités constatées sont appuyées par une étude, comme le montre le tableau numéro 4, portant sur le degré de concentration des dépenses entre les différentes catégories sociales, ce qui constitue un indicateur sur la concentration des revenus dans le pays.

En effet, la situation en l'an 2000 permet de montrer déjà que la moitié la plus aisée de la population détient 77% de la masse des dépenses tandis que l'autre moitié, celle qui est moins aisée n'en détient que 23%. De plus, la moitié de la masse des dépenses est effectuée par 22% de la population la plus aisée tandis que le reste de la population, représentant 78%, dispose de l'autre moitié de la masse des dépenses. Les 20% de la population ayant les niveaux des dépenses les plus élevés détiennent 47,3% de la masse des dépenses alors que les 20% de la population la plus défavorisée n'en détiennent que 6% soit environ 8 fois moins. L'indice de GINI est de 0,409 au niveau national, il est de 0,391 en milieu communal et de 0,358 en milieu non communal. Ces disparités sont donc plus accentuées en milieu communal.

Tableau 4. Synthèse par indice de GINI¹⁷

	Indice de concentration
Milieu	Indice de GINI
Communal	0,391
Non communal	0,358
Ensemble du pays	0,409

Source : Institut National de la Statistique (2000). *Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages 2000*, page 27

¹⁷ L'indice de GINI est une grandeur synthétique qui indique le degré de concentration des revenus. Il est compris entre 0 et 1. Plus la distribution est égalitaire plus l'indice se rapproche de zéro et inversement, plus la distribution est inégalitaire plus l'indice croît vers 1.

1.3.2 Situation en l'an 2000 : la population pauvre¹⁸

Au niveau national, la population pauvre représente 4,2% de l'ensemble de la population : 399 000 personnes ou 60 000 ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté absolue. Il faut aussi noter que la taille moyenne des ménages pauvres est supérieure à la taille moyenne de l'ensemble des ménages. La population pauvre se concentre en milieu communal. Le taux de la population pauvre passe de 2,9% en milieu non communal à 4,9% en milieu communal. Au niveau régional, il y a une disparité inter-régionale des taux de pauvreté. La population pauvre se concentre dans les régions du Centre-Ouest et du Sud surtout dans les zones communales de ces régions d'où sont partis les premiers soulèvements en décembre 2010.

D'après le tableau numéro 5, le taux de pauvreté est de 8,7% dans la région du sud-Ouest, 7,15% dans la région du Centre-Ouest et atteint dans les zones communales de ces régions respectivement 10,5% et 12,6 %, À l'inverse les régions du District de Tunis, du Centre-Est et du Nord-Ouest enregistrent les taux les plus faibles : entre 2 % et 3%. La différence du taux de chômage entre les régions paraît énorme et significative dans le déclenchement des événements de 2011.

¹⁸ Pour cette étude de l'institut National de la Statistique, le seuil de pauvreté est assimilé à un revenu minimum ou un niveau minimum de consommation en dessous duquel la personne ne pourra pas assurer ses besoins les plus élémentaires en produits alimentaires et non alimentaires.

Tableau 5. Population pauvre et taux de pauvreté par région et par milieu

Population pauvre et taux de pauvreté par région et par milieu						
	Ensemble du pays.		Milieu communal.		Milieu non communal	
Région	Population pauvre (en millier)	Taux de pauvreté (en %)	Population pauvre en (millier)	Taux de pauvreté (en %)	Population pauvre (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
District de Tunis	58	2,8	58	3,0	-	-
Nord Est	52	4,0	41	5,3	11	2,2
Nord -Ouest	30	2,3	18	3,9	12	1,5
Centre- Ouest	98	7,1	54	12,6	44	4,7
Centre- Est	50	2,4	44	3,0	6	1,0
Sud -Ouest	50	8,7	40	10,5	10	5,1
Sud -Est	60	6,7	41	6,7	20	6,7
Ensemble	399	4,2	296	4,9	103	2,9

Source : Institut National de la Statistique (2000). *Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages 2000*, page 31

1.3.3 Situation en l'an 2000 : distribution et concentration des dépenses

D'après le tableau numéro 6, en l'an 2000 les disparités entre les régions en Tunisie sont encore plus ressenties et marquées par l'indicateur des dépenses par personne et par an. On remarque que les dépenses sont inférieures à 400 dinars¹⁹ (le montant minimum des dépenses) par personne et par an dans le district de Tunis. Il est dépensé par 2.39 % à Tunis contre 19.77% au centre ouest. Il est presque 9 fois plus élevé dans les régions défavorisées. Quant au montant le plus élevé et qui est de 3 600 dinars²⁰, il est dépensé par 8.29 % au district de Tunis contre 1.65% au Nord-Ouest. Il s'ensuit que la tranche des 20% les plus riches représente 47% du total de la consommation, tandis que celle des 20% les plus pauvres atteint à peine 6,9% de l'ensemble de la consommation nationale.

¹⁹ 400 dinars sont l'équivalent de 119,24 euros selon le taux de change de juin 2019.

²⁰ 3600 dinars sont l'équivalent de 1073,14 euros selon le taux de change de juin 2019.

Tableau 6. Répartition proportionnelle en (%) de la population selon les classes des dépenses par personne, par an et par région.

Répartition proportionnelle (en %) de la population selon les classes des dépenses par personne et par an (D.P.A) et selon la région								
Classe D.P.A. ²¹	District. Tunis	Nord. Est.	Nord. Ouest.	Centre. Ouest.	Centre. Est.	Sud. Ouest.	Sud. Est	Total
Inférieur à 400 dinars	2.39	9.78	10.29	19.77	5.23	14.35	12.80	9.26
De 400 à 600 dinars	8.28	14.23	20.70	22.85	9.56	18.26	18.35	14.67
De 600 à 800 dinars	12.00	17.31	18.04	15.54	12.60	18.09	14.08	14.73
De 800 à 1 200 dinars	20.90	25.33	21.84	20.28	23.20	24.73	26.04	22.75
De 1 200 à 1 600 dinars	18.37	13.59	13.07	9.80	15.34	10.34	10.90	13.94
De 1 600 à 2 400	18.68	11.50	10.17	7.28	17.85	9.38	10.90	13.44
De 2 400 dinars et plus	11.09	5.17	4.25	2.91	9.49	2.82	4.65	6.75
De 3 600 dinars et plus	8.29	3.09	1.65	1.58	6.72	2.03	2.44	4.46
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source : Institut National de la Statistique (2000). *Enquête Nationale sur le budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages 2000*, page 41

Ainsi, les événements de 2011 en Tunisie puisent leurs racines dans l'aggravation des inégalités sociales qui ont accompagné les processus de développement et la crise rurale et agricole. D'ailleurs les débuts des mouvements protestataires et les multiples mobilisations des agriculteurs et des paysans qui revendiquaient des droits organisationnels provenaient de ces régions. À l'origine des événements de 2011 en Tunisie existent une détresse socioéconomique et une marginalisation de la jeunesse éduquée du pays.

²¹ D.P.A : dépense par personne et par an.

1.4 Des jeunes diplômés au chômage

1.4.1 Transition démographique et décalage de l'entrée dans la vie active

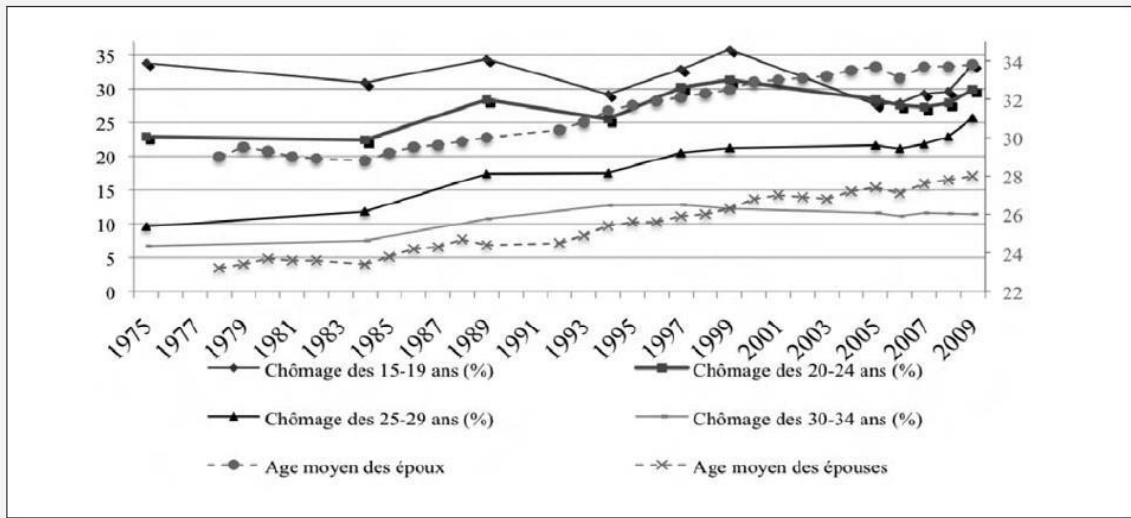
La transition démographique, changement des caractéristiques démographiques de la population tunisienne en 30 ans, a sans doute favorisé les événements de 2011. En effet, en 1966 l'indice synthétique de fécondité avait atteint plus de 7 enfants par femme. En 1992, cette valeur est descendue à 3,36. Durant cette période, l'espérance de vie est passée de 53 ans à 69 ans. La Tunisie se place ainsi parmi les premiers pays en termes d'augmentation de l'indice (IDH)²² sur la période de 1960-1992²³. Le taux de fécondité est aujourd'hui de 2 enfants par femme. La population a crû surtout dans la décennie 1975-1985, en passant de 5,5 à 7,5 millions et de 1975 à 2009, la part des moins de 30 ans représentait 53% de la population en 2009. La Tunisie reste donc un pays « jeune » et ce sont ces générations âgées en 2010 de 25 à 35 ans qui sont les plus touchées par le chômage.

Le graphique numéro 2 met la montée du chômage des jeunes (à gauche) en parallèle avec l'âge moyen du mariage (la courbe à droite en pointillé). On déduit que les taux de chômage des jeunes augmentent de plus en plus depuis 1975.

²² Indice de Développement Humain.

²³ Programme des Nations Unies pour le développement. (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Économica. Récupéré de : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf

Graphique 2. Taux de chômage des jeunes et âge au mariage 1957-2009



Source : Statistiques Tunisie (2011). *Enquête nationale sur l'emploi 2010 2011*

Selon la culture tunisienne, le passage à la vie adulte passe par le départ de la maison familiale, subordonné au mariage et à l'acquisition d'une maison qui permettra l'entrée dans la vie active. Être au chômage représente un grand problème pour les jeunes en quête d'autonomie financière, ce qui les empêche d'embrasser effectivement une vie professionnelle. L'augmentation du chômage pour les 25-29 ans et les 30-34 ans à partir de 1984 a été importante et problématique. Ce décalage de l'entrée dans la vie active, lié à une augmentation du chômage, a causé un bouleversement important dans la société tunisienne. Ainsi, on pourrait avancer que les événements de 2011 reflète les préoccupations d'une jeunesse pour qui la période séparant la fin des études et le lancement dans la vie active s'est allongée au cours des 25 dernières années. Les deux facteurs de l'âge et du chômage sont en relation très étroite avec la démocratisation de l'enseignement. Ainsi, le statut de chômeur rattaché à celui de diplômé a été vécu comme un déclassement c'est-à-dire un « décalage structural entre les aspirations statutaires – inscrites dans des positions et des titres qui, en étant antérieur du système, offraient réellement les chances correspondantes – et les chances effectivement assurées, au moment considéré, par ces titres et ces positions. » (Bourdieu 1984 : 213).

Ce retard d'entrée dans la vie active, lié à une augmentation du chômage, elle-même conditionnée par la transition démographique, représente un véritable bouleversement dans la société tunisienne. Cependant ce phénomène n'est pas propre à la Tunisie et n'explique pas à lui seul les événements sociopolitiques de 2011.

1.4.2 Un niveau de scolarisation croissant

Le phénomène du chômage des jeunes diplômés résulte, en grande partie, de la généralisation de l'enseignement et de la « massification » de l'université. En effet, la crise par laquelle passe l'université a eu des conséquences désastreuses sur son propre fonctionnement. Pour l'année 2009-2010 les universités tunisiennes ont inscrit un contingent de 370 058 étudiants, qui se répartit sur 13 universités dans leurs différentes composantes, 24 instituts supérieurs d'études technologiques (I.S.E.T) et 61 établissements d'enseignement privés. Le total est de 193 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La répartition régionale des universités et de leurs effectifs se présente comme suit : Carthage 49 154, El Manar 44 178, Sfax 43 984, Sousse 35 022, I.S.E.T 30 040, Tunis 29 465, Monastir 29 019, La Manouba 27 283, Gabès 22 671, Gafsa 15 363, Jendouba 15 136, Kairouan 14 584, Ezzitouna (théologie) 1 573. Seules les trois dernières ne sont pas situées sur le littoral (sans prendre en compte Ezzitouna qui est très spécialisée) ; elles sont également les plus faibles du point de vue des effectifs²⁴. Ainsi, le déséquilibre régional, qui vaut pour l'inégalité économique, vaut également pour la répartition universitaire. Mais il faut souligner aussi le taux très élevé des effectifs estudiantins, d'une façon générale.

Le nombre des étudiants dans les deux secteurs public et privé a augmenté de 25 558 entre 2006 et 2010, comme le montre le tableau numéro 7. Il a atteint en 2010 le total de 370 058. Ces étudiants sont répartis en différentes spécialités. À côté de ce nombre d'étudiants en croissance, les instances en question ou les ministères de tutelles n'ont pas mis en place un programme permettant de relier les spécialités enseignées à la réalité du marché de travail. Les étudiants et même les élèves au secondaire ne sont pas bien informés ou orientés vers les disciplines débouchant à la fin de leur parcours universitaire sur un marché de travail

²⁴ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche tunisien, 2012

demandeur et dynamique, ce qui ne facilite aucunement leur accès à la vie active. Cette mauvaise orientation des diplômés représente un autre problème majeur contribuant à l'augmentation du nombre des chômeurs diplômés en Tunisie.

Le tableau numéro 7 présente l'évolution des diplômés de l'enseignement supérieur selon le type de diplôme de 2006 à 2011 dans les deux secteurs public et privé.

Tableau 7. Évolution des effectifs étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Année \ Secteur	06\07	07\08	08/09	09\10	10/11	11\12
Public	340 392	350 828	360 172	357 472	346 876	339 619
Privé	4108	6023	8892	12586	15054	17773
Total	344 500	356 851	369 064	370 058	361 930	357 392

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (s. d.). *L'enseignement supérieur en chiffre. Année universitaire 2011/2012*

Le tableau numéro 8 montre aussi les différents types des diplômes obtenus suivant les cycles, cycle court maîtrise et licence, cycle de formation des ingénieurs, les doctorats en médecine, en pharmacie, en médecine dentaire, maîtrise de recherche et maîtrise professionnelle, et d'autres diplômes obtenus entre 2006 et 2011. Ces statistiques représentent un point de départ, un constat de la réalité des jeunes diplômés à la veille des événements sociopolitiques de 2011. En effet, en 2010, année précédant le déclenchement des événements sociopolitiques en question, il y a eu 86035 diplômés toutes spécialités confondues quittant les universités à la recherche de travail, ce qui représente un chiffre assez alarmant quant aux prévisions des éventuels sans-emplois diplômés. Il va sans dire qu'à cela s'ajoute le nombre cumulé des sans-emplois diplômés des années précédentes.

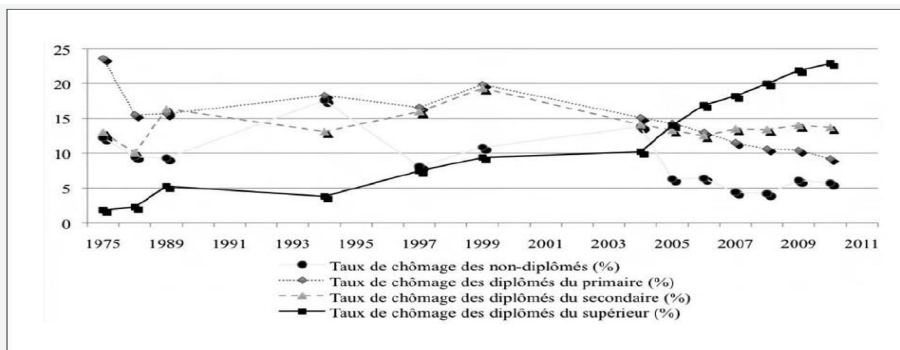
Tableau 8. Évolution des diplômés par type de diplôme

Diplôme	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Licence (LMD)	-	-	-	8191	34715	52522
Cycle court ancien régime	20751	22282	24069	18516	11782	56
Maitrise	25995	25566	25389	26660	26076	6509
Ingénierie et en architecture	3015	3420	3711	4086	4157	4252
Doctorat en Médecine, médecine dentaire et en pharmacie	1287	1370	1430	1136	1137	1454
Master (LMD)	-	-	-	-	-	839
Master et doctorat	4197	4554	5243	6070	7275	7386
Autres diplômes	1314	1406	771	971	893	1115
Total général	65590	85980	66130	65630	86035	74133

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (s. d.). *L'enseignement supérieur en chiffre. Année universitaire 2011/2012*

Les diplômes ne sont pas une solution pour les jeunes et cette situation s'est aggravée surtout dès le milieu des années 1990 et à partir du milieu des années 2000. De plus, le taux de chômage des non-diplômés et des diplômés du primaire a diminué, devenu nettement inférieur au taux de chômage moyen des diplômés. Cette situation est à l'origine des réseaux qui se sont formés avant 2011 et qui ont nourri l'engagement dans le mouvement social conduisant à la chute du régime politique tunisien en 2011. Cette même année le taux de chômage des diplômés atteint presque 25% comme on peut le remarquer sur le graphique numéro 3.

Graphique 3. Taux de chômage de différents diplômes 1975-2010

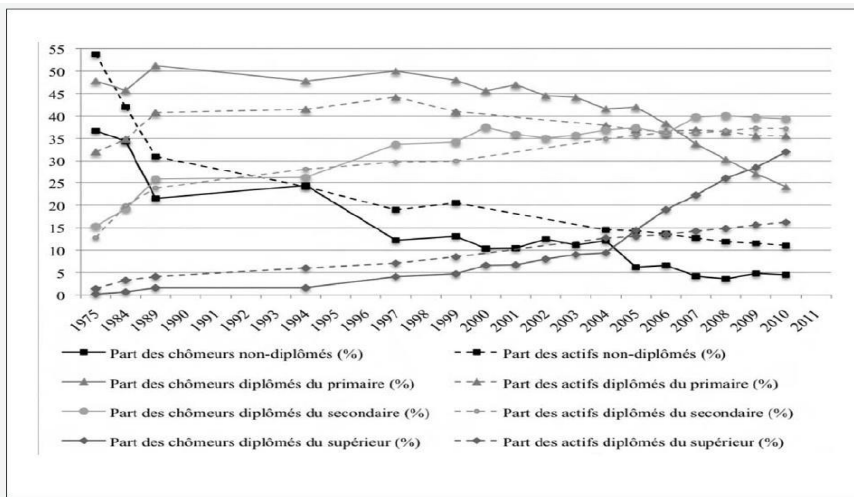


Source : Statistiques Tunisie (2010). *Enquête nationale sur l'emploi 2008*

1.4.3 Le déséquilibre entre les postes et les titres

Le niveau de diplôme et le taux de chômage sont deux éléments très liés jusqu'au milieu de l'an 2000 et à partir de 2004-2005, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont surreprésentés parmi les chômeurs par rapport à la totalité de la population active. En parallèle à cette situation la part des chômeurs diplômés du primaire décroît comme on peut le voir dans le graphique numéro 4.

Graphique 4. Répartition des diplômes parmi les chômeurs au sein de la population active 1975-2010

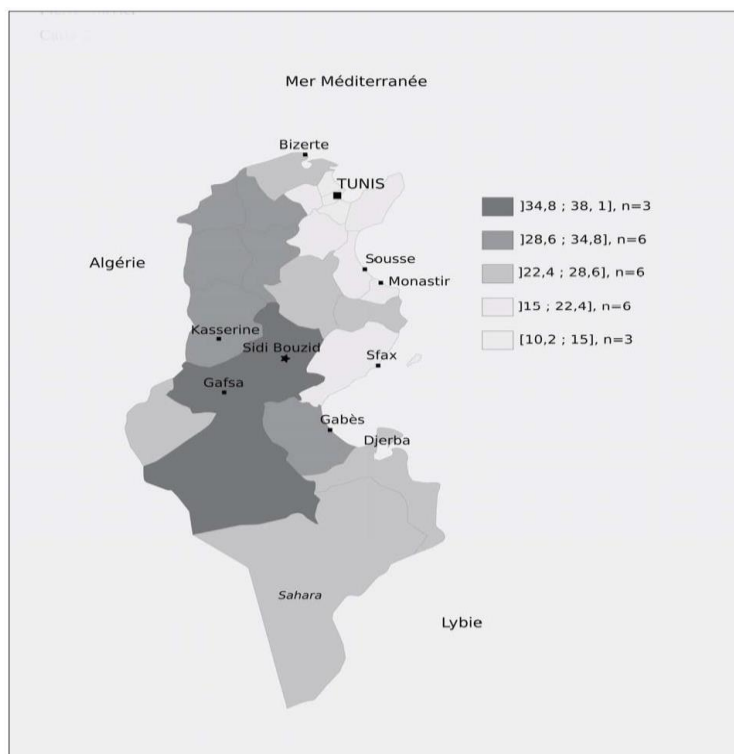


Source : Statistiques Tunisie (2010). *Enquête nationale sur l'emploi 2008*

Il faut remarquer qu'en 2010, 33% des chômeurs sont diplômés du supérieur, ce qui est le cas de simplement 16% des actifs. La transition démographique et la croissance remarquable des jeunes scolarisés se conjuguent : des générations de plus en plus diplômées arrivent sur le marché du travail et se heurtent à la réalité du chômage. Certes, les dysfonctionnements du marché du travail, le manque des investissements ainsi que les privatisations massives faites par le régime Ben Ali surtout depuis l'an 2000 sont aussi des explications à la crise. De 1998 à 2010, 220 entreprises publiques ont été privatisées totalement ou en partie. Ces privatisations, qui ont été rachetées à bas prix à travers des liquidations spéculatives et par la suite démantelées, avaient causé, non seulement des pertes d'emplois, mais aussi une possibilité très réduite de travail pour les jeunes diplômés qui espéraient passer des concours leur permettant d'intégrer le service public. De plus, en devenant privées, ces entreprises ne recourent plus au

concours mais plutôt au recrutement sur des recommandations et des connaissances et non pas sur des compétences. La complexité du problème de la privatisation se ressent plus et comme le montre *L'enquête nationale sur les entreprises et unités privatisées* élaborée par la direction générale de la privatisation en 2003 les entreprises recourent de plus en plus à des recrutements d'agents non-permanents. Ces agents représentaient avant la privatisation des entreprises 15,7% et 39,2% après. Ainsi les diplômés n'ont pas aidé les jeunes dans leur quête pour trouver un travail stable et à la hauteur de leurs attentes. Ce phénomène général vécu dès les années 1990 s'est amplifié durant les années suivantes comme le montre la carte numéro 1 et le graphique numéro 5.

Carte 1. Taux de chômage des diplômés (%)

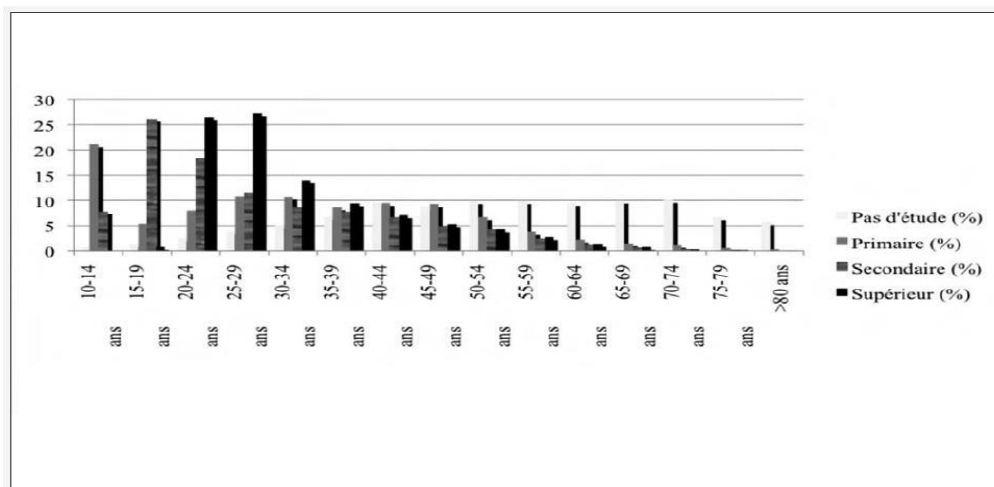


Source : Statistiques Tunisie (2008). *Enquête nationale sur l'emploi 2007*

Cette carte représente les taux de chômage par gouvernorats. On peut noter que les gouvernorats de l'intérieur (Gafsa, Sidi Bouzid) sont les plus touchés. Ainsi, l'expansion scolaire, qui coïncide avec le régime Ben Ali, enregistre des taux de scolarisation en hausse

qui sont passés de 40% à 90% et de 5% à 30% depuis 1988 jusqu'à 2008. Entre 1994 et 2004 le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur triple et passe de 10% à 30%.

Graphique 5. Répartition des diplômes par génération



Source : Statistiques Tunisie (2010). *Enquête nationale sur l'emploi 2008*

On remarque que 26% des diplômés du supérieur ont entre 20 et 24 ans. En 2008, 54% des diplômés du supérieur avaient entre 15 et 29 ans alors qu'ils ne représentaient que 29% de la population générale.

Le pays a longtemps souffert d'un décalage structurel entre l'offre d'emploi qui est d'environ 65 000 postes par an et la demande estimée à 85 000. Le chômage touche toutes les catégories de la population. Ainsi, le pays comptait 500 000 chômeurs, soit 20% de la population, dont 139000 diplômés. 50000 de ces personnes diplômées au chômage appartiennent aux régions intérieures défavorisées, ce qui veut dire que les habitants de ces zones, titulaires d'un diplôme n'ont pas les mêmes opportunités que les autres et continuent, malgré leur parcours universitaire, à vivre dans la précarité. Un désespoir partagé par presque 140 000 familles très modestes ayant, jusque-là, fait d'énormes sacrifices pour assurer les études de leurs enfants sur lesquels elles pensaient s'appuyer une fois qu'ils seraient embauchés. Ces étudiants sont confrontés par la suite à un décalage entre leurs projets et l'entrée dans la vie adulte.

Ainsi, on peut dire pour finir que le chômage en Tunisie a spectaculairement augmenté à cause de la crise de 2011 comme le montre le tableau numéro 9. En effet, le chômage est passé de 13% en 2010 à 18,9% fin 2011. Le chômage des jeunes s'est dégradé davantage bien que leur nombre sur le marché du travail ait diminué en moyenne de 0,7% par an sur la période de 2000-2010. Tableau 9. Le chômage en Tunisie : homme/femme (%) 2008-2011

	2008	2009	2010	2011
Total	12.4	13.3	13.0	18.9
Hommes	11.2	11.3	10.9	15.4
Femmes	15.9	18.8	18.9	28.2
Jeunes (15-24 ans)	28.4	30.9	29.4	42.4
Éducation supérieure	20.0	21.9	22.9	30.5
Pas d'éducation	4.2	6.1	5.7	9.3

Source : Statistiques Tunisie (2014). *Tunisie en chiffre 2012*

1.5 Les inégalités sociales

Comme les déséquilibres régionaux dont j'ai parlé plus haut, les inégalités sociales, qui conditionnent sans doute le développement et l'instabilité de la Tunisie, représentent également un des principaux moteurs des événements de 2011. Cette disparité représente un problème majeur dans le pays dont les pouvoirs publics sont conscients depuis plusieurs années. Les facteurs qui participent des inégalités sociales sont multiples, dont les disparités régionales pour ce qui est des infrastructures et des équipements de base (accès aux services portuaires et aux aéroports, taux de raccordement aux services d'assainissement et à l'eau potable), des accès aux services de santé (nombre de pharmacies, de médecins, lits d'hôpitaux), des conditions du marché du travail (le taux de placement, les offres d'emploi, le taux de chômage et le nombre d'entreprises). L'atténuation de ces inégalités figure parmi les objectifs premiers de la stratégie de développement couvrant la période 2016-2020²⁵.

²⁵ À ce sujet, on peut se référer au Conseil des Analyses Économiques. Gouvernement de Tunisie 2016-2020. *Programme National des Réformes Majeures 2016-2020*. Tunis : Taoufik Rajhi.

Conclusion

D'après tous ces indicateurs économiques, la position de la Tunisie reste vulnérable. Le pays n'est pas arrivé à préserver sa stabilité macroéconomique dans un contexte international et régional difficile ; les problèmes de déséquilibre régional, de disparités sociales et de chômage des diplômés représentent des causes majeures de l'évolution de cette situation jusqu'à 2011. Au niveau politique, les choses n'étaient pas meilleures et la transition du gouvernement Bourguiba à celle de Ben Ali s'est déroulée dans un cadre dramatique de complot pour Habib Bourguiba²⁶, fondateur de l'État tunisien.

²⁶ Habib Bourguiba est le fondateur de la Tunisie moderne. Il est né en 1903 à Monastir et décédé en l'an 2000. Il effectue ses études en France dans les années 1920, revient au pays et commence à militer pour l'indépendance de la Tunisie. Il est à ce titre arrêté à plusieurs reprises par les autorités du protectorat français. À l'indépendance en 1956, il met fin à la monarchie et devient le premier président de la République tunisienne le 25 juillet 1957 jusqu'au 7 novembre 1987. Il a concentré son action présidentielle sur le développement de l'éducation et celle de l'émancipation des femmes.

Chapitre 2. Le contexte politique : le régime de Ben Ali

L'État tunisien, du temps de Ben Ali²⁷ était un État autoritaire. Il représentait, pour le peuple, la dictature, la tyrannie et l'autoritarisme propres aux régimes autoritaires. La dimension centrale du régime de Ben Ali était la répression de l'État, dimension longtemps ignorée par les spécialistes des phénomènes révolutionnaires et des soulèvements populaires (Hmed 2005) qui adoptaient plutôt une approche basée sur la transition démocratique et le changement de régime. Il n'existe malheureusement pas d'enquêtes ou de contributions qui portent essentiellement sur la dimension répressive des forces de l'ordre dans les mobilisations sociales. Pourtant elle a joué un rôle dans ces dynamiques protestataires et les mouvements révolutionnaires. Je voudrais, dans cette partie, résumer les pratiques répressives du régime de Ben Ali bien avant l'éclatement du mouvement révolutionnaire de 2011. Je me pencherai sur le rôle prépondérant de cette « violence paroxystique » (Dewerpe 2006) d'État dans le déclenchement des événements de 2011, violence qui avait déjà découragé les protestations populaires qui avaient eu lieu depuis 2008.

2.1 L'ascension fulgurante de Ben Ali

L'histoire des mouvements sociaux en Tunisie est basée sur la répression. Du temps de Habib Bourguiba, le pays a connu « les émeutes du pain » en janvier 1984 qui ont causé la mort d'une centaine de victimes et l'arrestation d'un millier de citoyens (Heinemann, Lamloum et Weber 2009). C'est à cette occasion, d'ailleurs, que Ben Ali, collaborateur de Bourguiba, a réintégré la Direction générale de la sûreté nationale au ministère de l'intérieur. En 1978, occupant ce même poste, Ben Ali avait organisé la répression du fameux « jeudi noir », mouvement conduit par les militants de l'Union Générale Tunisienne du Travail causant 140 morts. Il fut ministre de l'intérieur en novembre 1986, ensuite premier ministre en 1987. Il faut noter que l'accession de Ben Ali s'est produite à une époque où le pays (vu l'état de santé critique du président Bourguiba) était en proie aux luttes de successions, aux tensions

²⁷ Zine El Abidine Ben Ali, né en 1936 à Hammam Sousse. Il est envoyé à Sint-Cyr, en France. Après un court passage par l'école supérieure de renseignement aux États-Unis, il est affecté à la sécurité militaire. Toute sa carrière se déroule dans les services des renseignements.

économiques et politiques mais aussi à la montée des islamistes²⁸. Il fut ministre de l'intérieur en novembre. Dans un premier temps, il s'est attiré leur sympathie, ensuite il les a emprisonnés et pourchassés en les radiant de la fonction publique et en les contraignant à s'exiler. Ben Ali tenait sous sa coupe la totalité des espaces de contestation tels que les associations et les organisations des droits de l'homme, la direction générale de l'UGTT, les syndicats des étudiants et les collectifs clandestins obligés d'œuvrer dans la clandestinité (Yousfi 2015).

2.2 De 1987 au 14 janvier 2011

2.2.1 L'oppression générale

Depuis 1987, et durant 23 ans le pays a sombré dans un régime dictatorial. La politique en matière des droits de l'homme était inexistante ; tout était basé sur la répression, l'emprisonnement, la torture et les atteintes aux libertés. En l'an 2000 ont commencé à apparaître des mouvements protestataires localisés et disparates qui ont conduit à la révolte de Redayef en 2008. Plus encore, la répression sous Ben Ali ne consistait pas uniquement en des actes violents perpétrés dans les rues contre des manifestants par les forces anti-émeutes ou à l'incarcération et l'arrestation des militants, elle participait d'un répertoire d'action étatique englobant des arrestations de masse ou ciblées, la surveillance et la censure de la presse, des médias mais aussi d'internet, la violence contre les biens privés, les mesures de rétorsion contre les familles et les individus comme les licenciements abusifs, les humiliations, les filatures, la privation de passeport pour une durée illimitée et bien d'autres actes de violence barbares et humiliants. Sous son règne, plusieurs services étaient affectés à ce genre de missions en étant à la fois secrètes et impénétrables. Personne, jusqu'à aujourd'hui, ne peut en identifier le nombre ni la structure avec précision. Je cite la plus fameuse et la plus connue par tous les Tunisiens « la police politique » rattachée à la DGSN²⁹ dont on ignore le nombre d'employés. Elle a été dissoute le 7 mars 2011 à la suite de la fuite de Ben Ali. Mais il existait un autre service, l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI), organisme gouvernemental qui gérait

²⁸ Il s'agit du Mouvement de la tendance Islamiste (MTI) qui a pris le nom du mouvement Ennahdha en 1989.

²⁹ Direction Générale de la Sureté Nationale.

les connexions et avait comme mission principale la cybersurveillance. Cette surveillance était continue et très bien ancrée dans les pratiques de l'État (Hibou 2011). Les différentes formes de répression subies par les manifestants depuis décembre 2010 ne représentent pas une nouvelle forme de violence ou un nouveau mode de contrôle politique. Il s'agit des mêmes pratiques de limitation des libertés mises en place par le régime de Ben Ali sur tout le pays. Ce rythme continu de répression et de violence constamment subies par les citoyens peut amener à penser que les événements de 2011 s'inscrivent, à l'échelle locale, dans la temporalité des protestations régulières, même si elles étaient plus éparses. La plus importante de ces protestations est celle du bassin minier de Gafsa en 2008 (dont je vais parler *infra*) qui est d'ailleurs restée dans la mémoire de tous d'un point de vue du nombre des victimes, des assassinats et des tortures vécues par les citoyens. Par conséquent en 2010-2011, les choses se sont passées autrement et les manifestants ont essayé de ne pas tomber dans le piège des forces de l'ordre comme en 2008 (Sénéri 2011). Depuis ces événements, les mouvements protestataires n'ont cessé de prendre de l'ampleur à Ben Guerdane au Sud-Est, en 2009 et 2010, contre la fermeture de la frontière avec la Lybie et à Sidi Bouzid pendant l'été 2010 contre l'expropriation de petits agriculteurs surendettés. À la différence du mouvement Redayef³⁰ celui de 2010-2011 s'est caractérisé par une double diffusion sociale et spatiale en un temps record de guérilla urbaine, de différentes formes de mécontentement et de vaste médiatisation sur les réseaux sociaux³¹ et les chaînes satellitaires. Le système de Ben Ali est un système de pouvoir qui réduit à l'impuissance totale : neutralisation politique des Tunisiens et transformation des acteurs publics en marionnettes, organisation policière brutale et techniquement sophistiquée, pillage des biens communs par son clan au su et au vu de tous, humiliation physique et morale des opposants (Dakhli 2011). L'une des conséquences de la répression sous le régime de Ben Ali est sans doute la création d'un terrain fertile à la haine, au mépris, à l'intolérance et à l'extrémisme religieux. En effet, sur le plan social, les différentes régions du pays ont souffert d'injustice et de disparité extrêmes. Cette exclusion sociale et cette pauvreté étaient accompagnées, comme je l'ai expliqué plus haut, d'un

³⁰ Il s'agit de la révolte du bassin minier de Gafsa en 2008, une révolte attisée par le chômage et le népotisme. J'en parlerai avec plus de détails dans le paragraphe suivant.

³¹ Je parlerai du rôle assez important des médias sociaux dans les événements de 2011, dans les chapitres suivants.

déséquilibre économique remarquable au niveau de la redistribution des richesses et du développement régional.

2.2.2 Partis politiques opposants et clans

Sur le plan politique, le parti unique au pouvoir, le Rassemblement Constitutionnel démocratique, RCD³², représentait le parti du président et abritait ainsi ses proches, ses collaborateurs et alliés, parti unique. Les opposants n'avaient aucun espace dans la vie politique. Ils étaient constamment arrêtés, torturés et exclus de toute liberté. Les islamistes d'Ennahdha n'étaient pas officiellement reconnus et faisaient l'objet d'une grande répression. Bien d'autres partis d'opposition ont tenté d'exercer leurs activités en exil comme le parti communiste, la Tunisie verte (écologiste) ou encore le Congrès pour la république.

Le clan Trabelsi³³ et la famille Ben Ali se partageaient les richesses et les affaires du pays ouvertement en excluant toute tentative de la part des particuliers de leur faire concurrence. Ils contrôlaient de manière exclusive tout commerce et entreprise. Les deux familles étaient explicitement mêlées à des affaires de corruption. Impunité et népotisme représentaient les maîtres-mots dans toute relation avec eux.

Ainsi, un mécontentement profond du peuple se faisait sentir par rapport à un régime dictatorial qui avait exclu la population de la vie politique, contrôlait la moindre volonté contestataire et étouffait systématiquement toute tentative d'échapper au mépris des autorités.

2.2.3 La manifestation du bassin minier de Gafsa, Redayef 2008

Redayef a connu depuis bien avant 2008 des épisodes sanglants de répression sous le protectorat français. En 1937, les autorités du protectorat français réprimaient durement une grève des mineurs qui causa la mort de 17 personnes. De ce massacre Simone Weil, philosophe française, s'est émue avec une ironie cinglante dans un texte intitulé, *Le sang coule en Tunisie*. Elle écrit en mars 1937 que ce qui s'était passé à Redayef pourrait « servir de

³² Parti-État, fondé en 1988 par Ben Ali et héritier du parti socialiste destourien créé par l'ancien chef de l'État tunisien Habib Bourguiba.

³³ Nom de famille de l'épouse de Ben Ali, Leila Trabelsi.

signal à la grande revanche des peuples coloniaux pour punir notre insouciance, notre indifférence et notre cruauté » (Weil 1960 : 44).

Soixante et onze ans plus tard, sous le gouvernement de Ben Ali, Redayef a encore une fois vécu des horreurs suite à une révolte d'ouvriers. Dans un cadre politique caractérisé par une fragilité sociale et une précarité économique, des mouvements de contestation ont éclaté à Gafsa. Bien que ces répressions et ces massacres ont été le plus possible étouffés par les médias locaux afin d'effacer cet épisode de la mémoire collective et surtout pour refouler les raisons qui avaient incité à ces grèves, on pourrait dire que ce que Redayef a vécu en 2008 a un rapport de cause à effet avec les événements du 14 janvier 2011. Il existe un point commun entre les deux événements, le peuple lui-même que Simone Weil décrit ironiquement endénonçant les massacres qui ont été faits à son égard en 1937: «[...] Quant aux Nord-Africains, quelques-uns d'entre eux - de simples « meneurs », heureusement- sont peut-être encore pire : ils ne veulent pas être massacrés, ni même brimés et humiliés » (Weil 1960 : 35).

Pour revenir à une époque plus récente et aux causes directes des grèves de Redayef en 2008, la population locale ne bénéficiait pas de la manne qui profitait essentiellement aux proches du pouvoir en place. De là, suite à l'annonce des résultats d'un concours de recrutement de la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG) auquel se sont présentés 1000 candidats pour 81 postes, les habitants des villages et villes des centres miniers de la région du Sud-Ouest ont protesté et exprimé leur mécontentement six mois durant car les embauches étaient jugées frauduleuses et ne respectant pas les accords en termes de quotas pour les fils des mineurs amputés. Le mouvement s'est étendu rapidement.

Ouvriers, chômeurs, lycéens et habitants multiplièrent les grèves, les actions et les rassemblements. Sur fond de grande pauvreté, et de flambée des prix, tous protestèrent contre la corruption d'un système local népotique et contre une politique de l'emploi injuste (Gantin 2008 : 11). La répression policière du régime en place a provoqué des centaines de prisonniers, des dizaines de blessés, de lourdes condamnations de diverses personnalités du monde associatif ou syndical. Trois morts au rang des manifestants ont été enregistrés. Ces

événements sont considérés comme le début du processus conduisant aux événements du 14 janvier 2011.

Ainsi, les professionnels tels que les avocats, les journalistes, les intellectuels sans cesse persécutés se trouvent tous dans des situations homologues à celle des jeunes diplômés sans emploi. On peut dire, alors, que le processus révolutionnaire pourrait avoir comme condition la mobilisation des groupes distants dans l'espace social, mais partageant un sentiment d'injustice commun face à leur avenir et au manque de reconnaissance de leur investissement éducatif.

2.3 Les événements du 14 janvier 2011

Entre décembre 2010 et janvier 2011, la Tunisie a connu une série de sit-in et de manifestations menés en protestation contre le despotisme politique et les différentes formes d'injustice subies par le peuple durant les 23 ans du régime de Ben Ali. Le chômage touchait une forte proportion de la jeunesse, plus particulièrement les jeunes diplômés qui perdaient un certain capital social tandis que régnaient les iniquités socioéconomiques, la corruption et la répression policière.

2.3.1 Mouvement populaire spontané et le rôle de l'UGTT

Le 17 décembre 2010, un jeune vendeur ambulancier de 26 ans, dont la marchandise avait été confisquée par les autorités, s'est immolé par le feu à Sidi Bouzid, ville située au centre ouest du pays. Dix-huit jours après, le 4 janvier 2011, Mohamed Bouazizi est décédé. Ben Ali a prononcé trois discours télévisés du 28 décembre 2010 au 13 janvier 2011, après avoir reçu publiquement la famille de Mohamed Bouazizi au palais présidentiel. Au début de cette période, assez courte, les manifestants étaient désignés dans les médias comme « extrémistes » et « terroristes », ensuite comme « chômeurs », « nécessiteux » ou encore « qui demandent plus de liberté ». Cette reconnaissance s'est faite juste quelques jours après l'acte d'immolation. Ce traitement des événements de la part de Ben Ali et des médias assujettis au parti-État, tranche complètement avec le silence qui a entouré, quelques années plutôt, la révolte de Redeyef. Pourtant, au début, aucune mention des événements de Sidi Bouzid n'est

apparue dans les médias officiels tunisiens, dans le but d'encercler et d'étouffer le mécontentement sur le plan géographique. C'est un changement radical dans le traitement de cette crise par rapport à celle de Redeyef en 2008 qui n'avait jamais été mentionnée par les organes de presse ni par le chef de l'État. À contrario, celle de Sidi Bouzid a fait l'objet d'un traitement officiel à partir du 21 décembre 2010. Le régime a choisi de reconnaître au minimum les faits et les actes commis par les forces de l'ordre mais en maintenant, en même temps, la pression en taxant, du moins au début, les manifestants de « terroristes ». Mieux encore, l'acte de l'immolation était catégorisé, en fait divers afin de le banaliser et surtout de le dépolitiser. Pendant ce temps, à l'échelle locale, le ministre de l'intérieur a mandaté le gouverneur afin de négocier avec les représentants de l'UGTT une solution et une sortie de cette situation de crise. Cette stratégie représente une tactique bien rodée par rapport aux crises nationales.

Cet acte symbolique de désespoir de toute une génération a eu un impact important sur les jeunes. Les protestations se sont étendues à tout le pays. Des manifestations ont éclaté et le mouvement s'est renforcé progressivement dans les différentes composantes de la société tunisienne. Le 6 janvier, les avocats se sont mis en grève par milliers pour protester contre la violence et la répression policière. Le 10 janvier l'ancien président a repris la parole pour accuser les insurgés de « voyous cagoulés aux actes terroristes impardonnables [...] à la solde de l'étranger, qui ont vendu leur âme à l'extrémisme et au terrorisme » (discours télévisé Ben Ali 2011). Dans ce même discours, Ben Ali annonçait la création de 300 000 emplois sur deux ans et appelait à la fermeture temporaire des établissements scolaires et universitaires. Ces mesures n'ont pas calmé la rue, bien au contraire, les émeutes ont éclaté de plus belle. Le 12 janvier malgré une forte répression policière, une grève générale a eu lieu suite à l'appel de l'UGTT³⁴, les locaux du parti du Rassemblement Constitutionnel Démocratique, le RCD ont été attaqués ; le premier ministre a annoncé le limogeage du ministre de l'intérieur ainsi que la libération de toutes les personnes arrêtées depuis le début du conflit, dans l'optique de calmer la rue et d'apaiser la révolte. Le 13 janvier au soir, alors que le pays était dans un état d'alerte maximale, Ben Ali a annoncé qu'il ne se représentait plus aux élections présidentielles de

³⁴ Union Général Tunisienne du Travail.

2014 et a ajouté qu'il donnerait l'ordre direct aux policiers de ne plus tirer sur les citoyens. Il a également promis la liberté pour la presse et Internet ainsi qu'une baisse des prix de certains produits alimentaires de base. Le lendemain l'armée était déployée à Tunis. En dépit de ces mesures, de nouveaux affrontements éclataient au cœur de Tunis. La direction nationale de l'UGTT a décrété la grève générale dans tout le pays. Des centaines de milliers de manifestants se sont réunis face au ministère de l'intérieur, symbole de la dictature criant le fameux *Dégage!* L'état d'urgence et le couvre-feu ont été décrétés. Le 14 janvier 2011, le président déchu s'est enfui, le soir même, vers l'Arabie Saoudite. Le conseil constitutionnel a désigné le président de la chambre des députés comme président de la république par intérim en vertu de l'article 57 de la constitution de 1959. La crise persistait et l'anarchie régnait alors sur le pays, les prisons étaient vidées, les symboles de l'État saccagés. Dans ce contexte de tension extrême, la pression populaire et syndicale s'est accrue pour obtenir un changement le plus radical possible à savoir la dissolution du parti hégémonique le RCD. Le 27 février 2011, un nouveau gouvernement transitoire est constitué. Son objectif est d'assurer le processus de transition. Sur le terrain, et suite aux affrontements entre les forces de police, on a enregistré depuis le début de ces événements environ 338 morts et 2174 blessés³⁵.

2.3.2 Premier gouvernement de transition

À la suite des négociations entre certains partis d'opposition, le pouvoir intérimaire a annoncé le 16 janvier 2011 au soir, la constitution d'un gouvernement provisoire dont seraient exclues les figures importantes du régime de Ben Ali. Ni le parti Islamiste Ennahdha dont le Leader Rached Ghannouchi était exilé à Londres depuis une vingtaine d'années, ni le CPR, parti de gauche laïque de Moncef Marzouki n'étaient présents aux négociations. Ce dernier était le premier homme politique à se porter candidat à l'élection présidentielle. Il annonce son retour d'exil le 16 janvier. Rached Ghannouchi affirme de son côté que le mouvement Islamiste, longtemps et lourdement réprimé par Bourguiba et ensuite par Ben Ali, participera aux législatives et cela après avoir accepté le statut de la femme et le droit à l'avortement. Le 17

³⁵ Ces chiffres ont été établis par la Commission nationale d'investigation sur les dépassements et les violences (Tunis), dans son rapport rendu public le 4 mai 2012, pour la période allant du 17 décembre 2010 au 1^{er} mai 2012. Le nombre de morts dont 61% ont eu lieu après le 14 janvier 2011 comprend 319 civils, dont 86 prisonniers, 14 membres des forces de l'ordre et 5 membres de l'armée. Les forces de l'ordre sont responsables de 79% des morts et de 96% des blessés sur l'ensemble de la période.

janvier 2011, après la constitution du gouvernement de transition, les prisonniers d'opinion ont été libérés, l'interdiction d'activité de La ligue des droits de l'homme a été levée.

Suite à ces premières mesures, certaines institutions de transition se sont mises en place. Je cite, à titre d'exemples, la commission de réforme des textes et des institutions qui a eu pour mission de réformer les lois dans le domaine pénal mais également les lois sur les associations, sur la création des partis politiques et le code de la presse, la commission nationale d'établissement des faits sur les affaires de corruption qui a eu pour mission de chercher à établir la liste des actifs du clan Ben Ali.

2.3.3 Grève générale et événement de la Kasbah³⁶ I et II

La constitution en vigueur depuis 1956 est alors suspendue par un décret-loi qui propose une nouvelle organisation des pouvoirs publics. Les deux chambres des députés et des conseillers ont été dissoutes ainsi que le conseil économique et social et le conseil constitutionnel.

Kasbah I, qui a eu lieu du 23 au 28 janvier 2011, représente un mouvement contestataire qui a imposé le départ des politiciens membres du RCD des ministères régaliens qu'ils occupaient déjà sous le régime de Ben Ali. En effet, la rue n'a pas été convaincue par ce gouvernement. Des manifestations spontanées et des affrontements ont éclaté jugeant que le nouveau gouvernement comportait encore trop d'éléments de l'ancien régime de Ben Ali. L'UGTT a réclamé la dissolution du gouvernement de transition ainsi que la formation d'un *cabinet de Salut National*, répondant aux exigences de la rue et des partis politiques. Le 24 janvier, les manifestants occupaient l'esplanade de la Kasbah, lieu du pouvoir d'État, à proximité des bureaux du premier ministre, bravant ainsi le couvre-feu. Le 27 janvier 2011, les enseignants et les instituteurs faisaient pression et annonçaient une grève illimitée jusqu'au départ de ce gouvernement de transition. Des heurts se sont déroulés entre des jeunes manifestants et les forces de l'ordre avant l'intervention de l'armée. Le premier ministre a cédé à la pression populaire. Mais une nouvelle occupation de la place du Gouvernement la Kasbah II a eu lieu,

³⁶ El Kasbah, comme d'autres lieu de rassemblement symbolique, représente, d'un point de vue sociologique, un espace politique révolutionnaire jouant un rôle dans la cristallisation des révoltes. Il est devenu le lieu de structuration et d'unification d'un espace politique contestataire désormais national.

suivie le 25 février d'une manifestation de masse dans le centre de Tunis. Dans les différentes villes et provinces, les protestations se sont poursuivies, toujours porteuses de revendications sociales et sectorielles. Des Sit-in, des manifestations, des marches et des rassemblements se sont organisés pour continuer à dénoncer la précarité des conditions de travail, le chômage, la faiblesse des rémunérations, l'arbitraire qui régnait encore dans les administrations. Un nouveau cabinet s'est constitué. Cette nouvelle équipe reçut l'aval de la direction de l'UGTT. Durant cette période où la sécurité et la stabilité du pays étaient compromises, des milliers de jeunes chômeurs ont fui vers l'île de Lampedusa en Italie. On comptait environ 5000 tunisiens débarqués à Lampedusa en cinq jours. Suite à la montée sans précédent de l'immigration clandestine, plus de 300 personnes ont connu la mort suite aux naufrages de certaines embarcations³⁷.

Des centaines de jeunes originaires des villes de *Zarzis*, *Ben Guerdane*, Tataouine, Médenine et de Gafsa, marquées par un fort taux de chômage, ont ainsi pris le chemin de l'exode. Le gouvernement italien a proclamé en cette période l'état d'urgence humanitaire. Le problème de l'immigration clandestine demeure jusqu'à aujourd'hui, dans la région de la méditerranée, l'un des fléaux le plus dramatique pour la jeunesse tunisienne. Par la suite, un accord a été signé entre la Tunisie et l'Italie permettant la réadmission de 22 000 Tunisiens arrivés en Italie depuis janvier 2011. Le tableau numéro 10 souligne le nombre des immigrants clandestins arrêtés par la police marine depuis 2011 jusqu'à 2017.

³⁷ Journal Libération 2012

Tableau 10. Les opérations menées par les Marines Nationale tunisienne depuis 2011

Années	Nombre d'opérations			Nombre de personnes		
	A partir des côtes tunisiennes	A partir de côtes étrangères	Total	Tunisiens	Étrangers	Total
2011	107	4	111	3579	1148	4727
2012	5	1	6	44	231	275
2013	1	2	3	20	177	197
2014	2	5	7	61	302	363
2015	5	5	10	136	633	769
2016	6	19	25	53	107	160
2017	19	23	42	467	229	696
Total	145	59	204	4360	2827	7187

Site officiel Ministère de Défense Nationale .(d s.) .Nationale Défense Ministère de la : Source

Dans ce contexte d'instabilité sociopolitique extrême, le gouvernement a tenté de donner un signal fort pour calmer la rue. Le 7 mars 2011, le ministre de l'intérieur annonce la dissolution de la sûreté de l'État et de la police politique qui a fait régner la terreur durant 23 ans. Cette mesure représente l'une des plus importantes de la révolution. D'un autre côté, il faut noter qu'entre la date du départ de Ben Ali et le mois de juin, 82 partis politiques ont été créés et le parti de l'ancien président RCD, symbole de tyrannie, fut dissout le 9 mars par le tribunal de première instance de Tunis avec liquidation de tous ses biens et fonds par le biais du ministère des finances. La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique³⁸ adopte un décret-loi qui exclut pour dix ans de la vie politique tunisienne tous les responsables du RCD et les ministres de Ben Ali.

Ainsi, entre le 27 février et le 23 octobre 2011 la Tunisie a été dirigée par un ensemble d'institutions provisoires. Le pays avait un président de la République provisoire, un

³⁸ La haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, est une institution révolutionnaire tunisienne créée le 15 mars 2011 par la fusion du Conseil de défense de la révolution, groupe bénéficiant d'une légitimité révolutionnaire et de l'éphémère. Elle réunit 28 organisations dont l'UGTT, l'ordre des avocats, l'association des magistrats, le comité contre la torture ainsi que des partis politiques. Parmi ces décisions ; elle impose le scrutin de liste paritaire hommes-femmes et octroi le droit aux tunisiens vivant à l'étranger de voter.

gouvernement provisoire et trois commissions d'enquête et de réformes. Le pouvoir était partagé entre ces trois organes.

2.3.4 Répercussions de la crise sur le plan économique

Le coût total des destructions lors des manifestations est évalué à 1,4 milliard d'euros. Le premier secteur touché par la crise est le tourisme qui a connu une baisse de 45% à 55% sur les quatre premiers mois de l'année 2011. Le taux d'occupation des hôtels a chuté à 1/5 du taux d'occupation habituel. Le FMI estimait qu'en avril la croissance du PIB serait de 1,3% contre 3,7% en 2010. La banque de Tunisie prévoyait une croissance de 1% seulement (Benslama 2011). D'un autre côté, les secteurs clés de production, comme les phosphates, ont connu plusieurs arrêts ayant entraîné une paralysie de l'économie du pays.

2.3.4.1 Élection de l'Assemblée nationale constituante tunisienne

L'élection de l'Assemblée nationale constituante tunisienne en octobre 2011 est la première élection démocratique dans le pays. C'est l'une des revendications du *Conseil de la protection de la révolution*, collectif de partis politiques, de l'UGTT et d'organisations de la société civile. Cette élection a permis de désigner 217 membres chargés de rédiger et d'adopter une nouvelle constitution. Le scrutin s'est déroulé au système proportionnel à un tour³⁹, du 20 au 23 octobre 2011. Au terme de l'élection le parti islamiste *Ennahdha* obtient la majorité relative des sièges (89 sièges) avec 37,04 % des voix. Toutefois, on a enregistré un faible taux de participation ne dépassant pas les 52%. À la suite de l'adoption de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics, le secrétaire général d'*Ennahdha* était nommé premier ministre et organisait un gouvernement de coalition ayant pour priorité la relance de l'économie nationale. *Ennahdha*, se voulant rassurant, a promis que l'imposition de la *Chariâ* ne serait pas dans son programme et qu'il tirerait son programme de l'AKP⁴⁰ turc.

³⁹ Le choix du nouveau système électoral aura été un des principaux enjeux dans cette phase de transition politique. La dimension symbolique de la réforme électorale était importante. La « nouvelle Tunisie » se démarquait de son héritage autoritaire. Le décret-loi n 35 du 10 mai 2011, dans ses articles 31-36, retient que « le scrutin de liste fermée à la proportionnelle au plus fort reste ».

⁴⁰ Parti de la justice et du développement. C'est un parti islamo-conservateur qui est au pouvoir en Turquie depuis 2002, fondé en 2001. Recep Tayyip Erdogan en est le président général depuis le 21 mai 2017.

D'autre part, le contexte post révolutionnaire qui a suivi les événements de 2011 s'est répercuté non seulement sur le plan politique mais également sur tous les domaines de la vie quotidienne, surtout sur le culturel. L'absence subite de repères, la contestation de l'autorité sous toutes ses formes, la crise économique, le blocage de la transition démocratique ont donné lieu à une phobie sociale et une crise profonde se traduisant par des confrontations souvent violentes entre les nouveaux partis politiques, les différentes idéologies existantes et naissantes, parfois importées et complètement étrangères à la Tunisie. Dans la partie suivante, j'évoquerai les différents bras de fer et démonstrations de forces violentes qui ont eu lieu dans le domaine culturel et ceci pour mieux cadrer l'événement culturel sur lequel j'ai mené cette recherche.

2.3.5 La culture et la montée de la violence

Suite à la déstabilisation générale du pays, les milieux universitaires, médiatiques et artistiques, ont connu diverses manifestations de violence et de multiples tentatives d'intimidation, de menace et même de mort. Je relaterai cinq accidents très marquants dans le domaine culturel et en relation chronologique avec l'événement *Le printemps des arts*.

2.3.5.1 Afric'art, juin 2011

Le 26 Juin 2011 une association tunisienne a organisé une manifestation culturelle pour dénoncer les pratiques menaçant la liberté de pensée. Dans le cadre de l'événement culturel *Touche pas à mes créateurs*, organisé par le collectif associatif *Lam Echaml*, en collaboration avec l'Institut arabe des droits de l'Homme, a eu lieu la projection du film documentaire très controversé, *Ni Dieu ni maître*⁴¹, de Nadia El Fani portant sur la laïcité et le Sacré. La projection à l'espace *Afric'art* au centre-ville du pays a déclenché un grand mouvement de protestation. Une centaine de manifestants se sont rassemblés devant la salle de cinéma. Jugeant le film provocateur et dévalorisant par rapport à la religion et au Sacré, ils ont agressé les personnalités artistiques et culturelles présentes sur place ainsi que le public. Cette première tentative d'intimidation, du 26 juin 2011, a représenté le début d'une série d'actes

⁴¹ Suite à cette polémique ce documentaire franco-tunisien a été renommé « Laïcité, Inch'Allah ! » il évoque le rapport des tunisiens à l'Islam et l'aspiration d'une partie de la population à une constitution laïque dans le contexte du renversement de Ben Ali.

violents répétitifs touchant essentiellement la vie culturelle et artistique du pays et qui avait essentiellement pour cible les artistes et le milieu culturel.

2.3.5.2 L'affaire Nesma TV

Le 7 octobre 2011 suite à la diffusion du film franco-iranien *Persépolis*⁴², des milliers de manifestants ont protesté à Tunis pour dénoncer la diffusion de ce film jugé profanatoire. Suite à l'appel des Salafistes, la manifestation a pris une ampleur démesurée ; elle a réuni plus de 10000 personnes. Dans la soirée, une centaine de manifestants a attaqué le domicile du directeur de la chaîne de télévision qui avait diffusé ce film. Plus encore, un appel au meurtre a été lancé contre lui. Le local de cette chaîne privée et ses employés ont, à leur tour, été attaqués. Suite à ces agressions, le gouvernement n'a pas condamné ces actes, bien au contraire le directeur de la chaîne a été poursuivi en justice par les agresseurs qui ont porté plainte contre lui pour atteinte au Sacré et à la religion. Les casseurs et les agresseurs n'ont pas été condamnés ni même arrêtés.

2.3.5.3 L'Université de Sousse

Dans ce cadre de crise et de tensions, les violences et les tentatives d'intimidation ont atteint le milieu de l'enseignement supérieur. En effet, l'université de Sousse a été envahie par un groupe d'étudiants afin de protester contre le refus d'inscription, imposé par les autorités universitaires, à une étudiante portant le niqab. Cette étudiante a, en effet, refusé de découvrir son visage aux fonctionnaires d'administration qui le lui ont demandé afin de finaliser son inscription. Le secrétaire général de l'université a été tabassé par ces mêmes étudiants. Cet incident et cette montée de violence ont provoqué un mouvement de terreur et de panique dans les rangs des étudiants et des enseignants. Cette affaire, désormais appelée *l'affaire du niqab*, illustre encore une fois la montée des violences et des tensions.

⁴² Il s'agit d'un long métrage d'animation franco-iranien sorti en 2007 Il a été nommé pour l'Oscar du meilleur film d'animation 2008. Il a été l'objet de plusieurs polémiques et interdictions notamment au Liban fin 2008 ainsi qu'au Maroc et en Algérie.

2.3.5.4 L'affaire de la faculté de la Manouba

Le 28 novembre 2011 des salafistes ont bloqué l'accès à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de la *Manouba* où étaient inscrits 13000 étudiants. Ils ont organisé un sit-in pour réclamer le port du *niqab* dans les salles de cours. Le 6 décembre la faculté a été fermée, sur décision du conseil scientifique de l'établissement. Le 2 mars 2012 le bureau du doyen a été saccagé. Ce même doyen a été agressé et transféré aux urgences suite à un malaise cardiaque. Mercredi 7 mars 2012 au matin, un groupe à forte idéologie religieuse envahit le campus. Ils retirent le drapeau national tunisien pour le remplacer par l'emblème noir de ce groupe. Les cours ont été arrêtés pendant plus de trois semaines. Des progressistes accusent le gouvernement tunisien, issu d'une majorité islamiste, de passivité et de laxisme dans cette affaire.

2.3.5.5 Le Printemps des Arts, juin 2012

Le Printemps des Arts 2012, exposition annuelle d'art a tenu sa dixième édition du 1^{er} au 10 juin 2012 dans le cadre d'une foire d'art contemporain. La foire a été créée en 2003 dans la banlieue nord de Tunis et dans plusieurs villes comme La Marsa, Carthage et Sidi Bou Saïd. Cette banlieue attire artistes, politiciens et journalistes aux idées libérales et laïques. Les œuvres d'art étaient variées allant de la peinture à la sculpture en passant par la photo et la gravure. On a compté plus de 200 artistes, participant et plus de 100 œuvres. Outre les expositions, des manifestations parallèles comme des concerts, des performances individuelles ou de groupes, des projections vidéo, des ateliers étaient programmés pour donner à cet événement son habituel air de fête. Un concours ouvert aux jeunes talents, amateurs et étudiants en beaux-arts était organisé afin de leur donner la chance d'exposer leurs œuvres. Une dimension à vocation sociale était donnée à cette manifestation qui continuait à apporter des aides pour des associations caritatives. Cette première session a connu une grande affluence de visiteurs ce qui a encouragé les organisateurs à renouveler l'événement. C'est à partir de 2004 que *le Printemps des arts* a commencé à prospérer en comportant six lieux d'exposition en 2008. En 2010, ce sont plus de 500 œuvres exposées et plus de 200 artistes participants dont une vingtaine venue de l'étranger.

Pour la première fois après la chute de Ben Ali, plusieurs villes tunisiennes étaient sous couvre-feu à cause des violences et des affrontements entre les policiers et des groupes religieux violents dus à cette manifestation artistique. Des postes de police ont été saccagés, des tribunaux brûlés. Une dizaine d'œuvres artistiques a été vandalisée et le Palais Abdelia qui abritait cet événement a failli être brûlé. Une liste noire des artistes exposants tunisiens a été établie. Plus grave encore, le chef du parti politique au pouvoir *Ennahdha* a appelé le peuple à manifester son mécontentement et son indignation face à ce qu'il a appelé Sacrilège et acte blasphématoire contre le sacré et la religion. Des appels au meurtre ont été proférés de la part d'imams influents et une liste d'artistes à tuer a circulé sur le net. Le ministre de la culture a condamné ces œuvres artistiques et a ordonné la fermeture de l'espace culturel Abdelia sans procéder à la moindre investigation.

La situation s'est vite aggravée et les deux ministres de l'intérieur et de la défense ont déclaré un couvre-feu de deux jours à partir du 12 juin dans la capitale et dans sept autres villes en raison d'émeutes entre les forces de l'ordre et des centaines d'opposants à cette exposition artistique.

Parmi les œuvres les plus controversées, une peinture de Mohammed Ben Slama⁴³ qui s'intitule *Couscous à l'agneau* (Annexe 2, illustration 7) où figure une femme nue tenant un plat de couscous au niveau de l'entrejambe, entourée d'hommes barbus. Il y avait aussi une sculpture du même artiste représentant un enfant portant un cartable sur ses épaules duquel sortaient des fourmis formant l'expression *Gloire à Dieu* (Annexe 2, illustration 14). Cet artiste a été au cœur d'une violente polémique. Ses tableaux ont été saccagés et l'artiste a reçu des menaces de mort qui l'ont conduit à s'exiler en France. Il a été également poursuivi par la justice tunisienne pour trouble à l'ordre public. Ses tableaux ont été confisqués pour l'enquête. L'installation de l'artiste Faten Gaddes⁴⁴, *Le Ring* (Annexe 2, illustration 8) avec des

⁴³ Mohamed Benslama, artiste peintre tunisien, né en 1974 à Tunis. Sa peinture se veut anonyme. Il puise son inspiration des contes populaires.

⁴⁴ Faten Gaddes est une photographe tunisienne née en 1974, elle travaille entre Tunis, Paris et New York. Son travail fait partie de la collection du gouvernement tunisien, de l'Agence française pour le développement, La fondation Pierre Berger, le guide Michelin.

punchingballs sur lesquels figure le visage de trois femmes, musulmane, chrétienne et juive, a été également détruite ; la symbolique a fortement déplu à certains groupes religieux.

Cette crise a dépassé les territoires tunisiens et a pris une ampleur démesurée. En effet, le nouveau chef d'*Al-Qaïda*, Ayman al-Zaouahiri, a appelé à défendre la Chariâ en Tunisie et à renverser les islamistes modérés d'*Ennahdha* qui ne se seraient pas montrés assez fermes quant à la condamnation de cette manifestation culturelle. Son discours, diffusé le 10 juin 2012, pourrait avoir contribué à embraser les banlieues populaires de Tunis. Un appel à manifester vendredi 15 juin 2012, sous le nom de *vendredi noir* ou le *vendredi de la colère*, contre les atteintes au Sacré, a été lancé par le groupe salafiste *Ansar al-Chariâ*⁴⁵. Résultat de ces confrontations, deux morts, une centaine de blessés, et de multiples arrestations parmi les manifestants.

En affirmant vouloir juger les assaillants, les autorités tunisiennes ont, au contraire, pris position contre l'exposition et ses organisateurs et participants et ont décidé de fermer le palais Abdellia. Le ministre de la culture M. Mabrouk, lors de la conférence de Presse du mardi 13 juin 2012 au Palais du gouvernement à la Kasbah, a affirmé qu'il allait porter plainte pour atteinte aux valeurs du Sacré contre les organisateurs du Printemps des arts. Quant au parti politique au pouvoir, il a essayé de profiter de ce climat pour introduire, dans la constitution, un article portant sur des condamnations pour atteinte au Sacré. Projet qui ne s'est pas réalisé par la suite.

À partir de ces événements violents et successifs (*Afric' art* 2011, l'affaire *Nesma TV*, l'affaire de l'université de Sousse, celle de la Manouba, *Le printemps des arts* 2012), se manifeste une montée de violence. Ce déroulement assez cadencé laisse croire que l'exposition culturelle

⁴⁵ Le groupe Ansar al-Chariâ est un mouvement salafiste actif en Tunisie de 2011 à 2015 et fondé par Abou Iyadh libéré suite aux événements de 2011. Rapidement, le groupe établit une branche médiatique *al-Qayrawan Media Foundation* et développe différents canaux de communication. En 2012, il a tenu une conférence nationale durant laquelle il a appelé à l'islamisation du secteur des médias, de l'éducation, du tourisme et du commerce. Le 17 mai 2013, le ministère de l'intérieur a interdit le congrès d'Ansar al-Chariâ. Les membres de ce groupe sont accusés de mener l'attaque contre l'ambassade des États-Unis d'Amérique en Tunisie en 2012. Le 27 août 2013, le chef du gouvernement annonce le classement de ce groupe salafiste comme organisation terroriste. En mars 2015, le ministre de l'intérieur annonce le démantèlement de ce groupe et ajoute que son rôle a été repris par la Katiba Okba Ibn Nafaâ.

représente dans cette foulée de brutalités qui mêle le social, le politique et le religieux, une sorte de signal ou de coup d'envoi d'une série d'autres violences dépassant l'évènement lui-même pour atteindre le politique par excellence. Rappelons que trois mois avant cette crise, le parti au pouvoir a refusé d'inscrire la *Chariâ* dans la constitution tunisienne de 1959. Cela s'est produit après maintes tentatives du parti Ennahdha d'un passage en force afin de soumettre ce projet à un référendum qu'il aurait, en cette période, gagné. Cependant, la volonté d'éviter une crise gouvernementale était derrière cette décision⁴⁶ de refuser d'inscrire la *Charia* dans la constitution, en raison du caractère républicain et civil de l'État. Aussi, le fait de restaurer une image de modération, mise à mal par les débordements d'une minorité salafiste durant cette période, a poussé le gouvernement en place à faire ce choix. Ceci explique cependant la violence excessive et les appels des groupes extrémistes étrangers à renverser le parti au pouvoir suite à l'exposition culturelle. Ainsi, peut-on avancer que la foire *du Printemps des arts 2012* a été instrumentalisée à des fins politiques.

Conclusion

Ainsi, difficultés économiques et politiques expliquent les tensions et les émeutes qui ont éclaté lors du *Printemps arabe*. Aujourd'hui dans un cadre politiquement mouvant et très tumultueux, la transition avance peu à peu. Toutefois le développement économique reste encore inégal et lent et la situation sécuritaire représente une préoccupation majeure et domine le débat public. En 2016, une vague de protestations portant essentiellement sur les problèmes relatifs au chômage a éclaté au Nord-Ouest du pays pour se propager par la suite. Elle souligne encore une fois un malaise socioéconomique profond qui subsiste à cause des inégalités sociales et des déséquilibres régionaux. En effet, la croissance post-révolution de la Tunisie a été faible à cause des retards dans la mise en œuvre des réformes et des tensions sociales. En 2015, l'économie n'a augmenté que de 0.8% (MDICI, 2015). Cette même année l'indice de production industrielle est resté inférieur de 2% à son niveau de l'avant révolution, fin 2010. L'instabilité sociale récurrente, la longue transition politique, la lenteur de la demande et les préoccupations sécuritaires ont eu comme effet le découragement des investisseurs locaux et étrangers. D'un point de vue international pour les aides et les prêts extérieurs, les promesses

⁴⁶ Abandonner le caractère civil de l'État tunisien constitue une limite à ne pas franchir par le gouvernement en place à cette époque.

du sommet G8⁴⁷ à Deauville⁴⁸, pour la Tunisie n'ont pas été tenues : on avait promis un montant de 20 milliards de dollars sur la période de 2013-2020. Quant à l'argent volé aux Tunisiens, des organisations non-gouvernementales⁴⁹ ont déposé une plainte contre Ben Ali pour corruption, délit de détournement de fonds publics, abus de biens sociaux, abus de confiance et blanchiment aggravé commis en bande organisée. Les estimations varient entre 5 et 10 milliards de dollars répartis entre l'Amérique latine, le Golfe, le Canada et l'Asie du Sud-Est. En France, l'estimation est difficile mais il existe un certain nombre de biens immobiliers entre Paris, Courchevel, Cannes et Monaco. En vertu de l'article 51 de la convention de l'ONU contre la corruption de 2003 (Nations Unies 2004)⁵⁰, ces pays ont été engagés à rendre ces biens à la Tunisie mais rien n'a été, jusqu'à aujourd'hui, fait en ce sens. On peut espérer, tout de même, que les choses vont évoluer et croire la force de transition politique de la Tunisie, saluée par le prix Nobel de la paix en 2015⁵¹.

⁴⁷ G8 ou groupe des huit, groupe composé de huit pays : il réunit les chefs des États les plus industrialisés comme l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie. La première rencontre a eu lieu à Rambouillet en 1975. Il représente une occasion de passer en revue les grands problèmes du monde.

⁴⁸ On pourrait voir à ce sujet le discours de clôture de Nicolas Sarkozy et son annonce du plan Marshall : <https://www.20minutes.fr/economie/731700-20110527-g8-deauville-revivez-direct-discours-cloture-nicolas-sarkozy>

⁴⁹ Des organisations non-gouvernementales comme Sherpa.

⁵⁰ Chapitre V Recouvrement d'avoirs : Article 51 : « *La restitution d'avoirs en application du présent chapitre est un principe fondamental de la présente Convention, et les États Parties s'accorde mutuellement la coopération et l'assistance la plus étendue à cet égard.* » http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf

⁵¹ Le prix Nobel de la paix 2015 a été attribué au Dialogue national tunisien pour sa contribution à la transition démocratique pluraliste dans le pays depuis la révolution de 2011. Ce quartet a été constitué en 2013 à un moment où la démocratie était en danger en raison d'assassinats politiques qui avaient entraîné de sérieux troubles dans le pays. Il est arrivé après un difficile « dialogue national » entre les islamistes et leurs opposants de s'entendre pour sortir d'une paralysie institutionnelle. Le quartet est constitué des membres du principal syndicat des travailleurs, d'un ordre d'avocats, de la ligue des droits de l'homme tunisienne et d'une organisation patronale. Le comité Nobel a déclaré : « Le quartet a établi un processus politique de paix alternatif à un moment où le pays était au bord de la guerre civile ».

Chapitre 3. La violence

Avant d'évoquer le cadre conceptuel de la violence verbale en tant que phénomène linguistique, en tenant compte de la situation particulière de tension et de conflit dans laquelle elle s'est déployée, il est intéressant dans le cadre de ma recherche de décrire le phénomène plus global de violence en tant que phénomène social, violence qui a participé des événements que je viens de décrire. J'évoquerai pour ce faire deux aspects de ce phénomène, sociologique et anthropologique. Mais avant, je préciserai la nature des actions et des mouvements protestataires menés durant cette période afin de dégager d'éventuelles particularités relatives à ces événements. S'agit-il d'un mouvement social ? Si c'en est un, de quel type de mouvement social peut-on parler dans ce contexte ?

3.1 Les événements de 2011 en Tunisie, un mouvement social ?

Pour cerner ces événements et cette mobilisation, je me baserai sur trois critères me permettant de les qualifier et de les catégoriser. Dans le cadre des mouvements sociaux, l'action collective s'exprime d'abord par l'engagement d'acteurs organisés au sein d'une action conflictuelle face à un adversaire, pour s'opposer ou pour promouvoir un changement social. Ces mouvements « supposent des relations antagonistes entre des acteurs qui cherchent à contrôler un même enjeu qu'il soit économique, politique ou culturel » (Rui 2016 : 82). Dans la situation de la Tunisie les actions conflictuelles et collectives s'actualisent par des confrontations très violentes et meurtrières entre les forces de l'ordre et les manifestants ou encore par des arrestations arbitraires des cyberactivistes et des protestataires. Ensuite, ces actions prennent forme aussi grâce à des initiatives coordonnées et concertées, des ressources et des stratégies soutenues par des réseaux d'échanges informels et solides (Rui 2016 : 82). Sur mon terrain, les internautes et les cyberactivistes recourent aux Technologies de l'Information et de la Communication afin d'organiser leurs actions⁵². Il y a eu des actes contestataires synchronisés dans différentes régions du pays, mais également au sein de l'administration et du

⁵² Au cours de la révolution tunisienne, Internet, et en particulier la plateforme de réseau social Facebook, a été largement utilisé afin de contourner la censure et la propagande qui dominent dans les médias traditionnels. J'ai consacré toute un chapitre pour évoquer le rôle très important des TIC dans les événements de 2011 en Tunisie.

gouvernement où les démissions et les limogeages d'un certain nombre de hauts responsables politiques se sont multipliés. Enfin, pour qu'un événement soit qualifié de mouvement social il faut qu'il y ait une identité commune, un engagement partagé autour d'une même cause permettant ainsi aux acteurs de se reconnaître comme soudés tout en appartenant à un mouvement très large. Tous ces éléments sont présents en 2011 en Tunisie et montrent finalement qu'il s'agit d'un engagement commun de tous les citoyens pour la même cause, mettre fin à un système politique corrompu grâce à des visées stratégiques et une mobilisation d'acteurs et de ressources diverses. Et cette « action collective visant à changer les comportements ou les institutions en un sens favorable à un groupe actif et organisé » (Touraine 1978) s'est appuyée sur des forces traditionnelles mais aussi sur de nouvelles formes opérationnelles, telles, les sit-in, les concerts de soutien, etc.

3.2 Le mouvement social et son aspect révolutionnaire

Les événements de 2011 en Tunisie sont un mouvement sans leader politique, parti « du bas ». En termes d'économie morale, la révolte n'est pas seulement née des difficultés économiques et des contraintes croissantes pesant sur le modèle social tunisien ; elle n'a pas été une « rébellion du ventre ». Elle a été rendue possible par le sentiment, partagé dans la population, que les normes mêmes de ce modèle n'étaient plus en vigueur, que les principes de la vie en société, les valeurs à la base de la conception validée du bien public n'étaient plus respectées (Hibou 2011). On retrouve l'absence de leadership politique et le fonctionnement horizontal des réseaux sociaux qui ont alimenté ces événements, la participation active et non violente des jeunes et surtout des femmes de toutes les classes sociales, l'absence d'idéologie ou du religieux dans ces demandes populaires basées essentiellement sur des réclamations sociopolitiques⁵³ et enfin la mobilisation importante des réseaux sociaux et des médias (Gelabert 2013).

Afin de relier ces événements sociopolitiques à l'aspect linguistique de mon travail, je voudrais souligner que la révolution médiatique qui a accompagné la révolution politique est

⁵³ Les premiers slogans, scandés par 5000 manifestants devant le ministère de l'intérieur à l'avenue Habib Bourguiba, le 14 janvier 2011, réclamaient le droit au travail. Le slogan en arabe que je traduis par « le travail est un droit, bande de voleurs ! » exprime la réalité du chômage.

également une révolution linguistique. La langue utilisée a dépassé les frontières des différents registres de l'arabe et des variétés de français. Elle s'est mêlée pour se faire *parler révolutionnaire*. Elle favorise sur les réseaux sociaux et les blogs l'utilisation de néologismes ou d'autres mots considérés jusqu'alors comme archaïques. On voit apparaître des mots tels que *Zaballahisme*, *Benalisme*, *Cetlisme*,⁵⁴ *Qatarisation*, *Wahabisation*⁵⁵ *Salafiser*⁵⁶. Il n'y avait plus de barrière entre le langage formel des médias et celui de la rue. Suite à ces événements « la classe politique nouvelle, face à l'enjeu démocratique, oscille entre « respectabilité » du bien-parler et recherche d'une langue compréhensible par tous, proche de tous » (Dakhli 2011 : 98).

3.3 La notion de violence

Les révolutions, les guerres civiles, les révoltes, les coups d'État qui ont eu lieu depuis 2010 dans le monde arabe et qui se sont propagés, par la suite, à d'autres pays du bassin méditerranéen et de l'Europe, se sont caractérisés par des formes et des degrés de répression et de violence variées selon les différents contextes de chaque pays. En Tunisie, d'après la nature des faits et des événements, il est légitime de parler de répression de l'État, de persécutions, d'arrestations arbitraires, de meurtres, de tortures, de sybersurveillance, etc.

La violence et le conflit ont été des phénomènes omniprésents puisque ces mouvements ont représenté « un agir ensemble intentionnel, marqué par le projet des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir ensemble se développe dans une logique de revendication et de défense d'intérêt ou d'une cause » (Neveu 1996 : 9). En ce sens, il s'agit de formes de violence politique, de violence *contre* le politique, de violence de l'État contre la violence mobilisée par le peuple dans des circonstances particulières. Les violences ont donc été

⁵⁴ Il s'agit pour ces exemples de néologisme par formation avec la suffixation nominale -isme, tirés du blog DEBA Tunisie « Ghannouchi déclare la guerre aux *Celtisles* », 04 nov 2012. Celtia est une marque tunisienne de bière.

⁵⁵ Ces néologismes dénoncent les actions entreprises par le gouvernement : Qatarisation, relatif au Qatar ; Wahabisation, en référence au mouvement Wahabite : « D'autres encore y lisent les signes d'un projet plus global de *wahabisation* du monde arabe orchestré par l'Arabie Saoudite et ses maîtres américains et sionistes. », Blog DEBA Tunisie, « Préparons notre sortie définitive du religieux », 30 août 2012.

⁵⁶ Ce néologisme signifie « endoctriner quelqu'un et en faire un salafiste » : « Entre temps à Tunis ça manoubise, ça *salafise*, ça simpsonise et surtout ça sesebsise de plus en plus ! » Thala mise au frigo. (2012, 1^{er} février). [Billet de blogue]. Récupéré de : <http://www.debatunisie.com/archives/2012/02/01/23417560.html>

multiples, physique, morale, verbale par et contre différents acteurs, politiques, citoyens, etc. Certains sociologues comme Sofsky (1998) avancent la thèse que la violence est un régulateur social, un système d'apaisement, un passage obligé pour retourner à un état de sérénité nécessaire assurant la continuité. C'est ce que le régime de Ben Ali souhaitait en ayant recours à la force et à la violence.

3.3.1 Force et conflit

Si les définitions de la violence sont multiples, deux notions reviennent souvent, à savoir la force et le conflit, pour la circonscrire. La violence renvoie à un combat entre deux entités : « Le fait d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation » (Michaud 2004 : 3).

3.3.1.1 La force

La force peut être physique, mentale, culturelle ou symbolique (Michaud 2004). Le mot violence vient du latin *violentia* qui signifie violence au même titre que farouche. Ce mot est aussi relié au verbe *violare* qui signifie *traiter avec violence, profaner, transgresser*. Le sens de *vis* en latin est *force en action*. Afin d'agir, la force doit posséder *un corps* qui doit être en mouvement. Toute *chose* en mouvement ou par son caractère propre peut engendrer la violence. La racine profonde de la violence est aussi dans la « [...] quantité, abondance, essence ou caractère essentiel d'une chose » (Michaud 2004 : 4). La violence est ainsi dans l'essence même de la vie et dans les échanges naturels qu'elle engendre. Aristote, dans ses écrits en sciences physiques, présente la violence comme une force qui, par son mouvement, entre en conflit avec les autres éléments de la nature. L'interaction naturelle de ces forces semble inévitable et produit une influence sur le destin de chacun :

« Les mouvements violents s'opposent aux mouvements naturels (mouvement du feu qui s'élève, de la pierre qui tombe). Ces derniers poussent chaque corps à rejoindre le lieu que la nature lui assigne, son lieu propre. C'est donc la nature, pensée comme un système de fins, qui donne sens-orientation et finalité à la violence » (Frappat 2000 : 16).

La violence est donc une force qui existe dans la nature et grâce à la nature puisque c'est justement de là que naît le mouvement. On pourrait dire également que la nature met les hommes en contact avec d'autres forces dans le but de définir leur trajectoire et leur position dans le monde. La force n'est pas toujours de la violence ; l'impact qu'elle produit dans son sillage est variable. Afin qu'il y ait violence, il doit y avoir une tension, une opposition, un conflit entre deux forces. En ce sens, on peut aussi adopter l'idée de René Girard (1972) selon laquelle la violence est une force destructive et créatrice en même temps. Elle est le principe fondateur de l'humanité. « La violence relève de l'histoire des peuples : c'est un instrument qui, comme tel est indicible, insondable ; elle fait partie de ces "choses cachées depuis l'origine de la fondation du monde " » (Michaud 2004 : 7).

Dans le cadre de la révolution tunisienne, la violence de laquelle les citoyens ont longtemps été victimes n'est pas apparue avec les événements de 2011 mais bien avant. Cependant, elle a connu, en cette période, des formes spécifiques dues aux circonstances de ces événements en allant de l'immolation de Mohammed Bouazizi, un acte d'une violence extrême, devenu symbolique de la violence subie par toute une jeunesse, jusqu'à la fuite de Ben Ali également acte violent si l'on considère sa brutalité et ses conséquences, comme le révèlent les meurtres, les assassinats politiques, les affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, entre les intellectuels et les religieux, ou tout simplement entre les porteurs d'idées opposées. Pendant cette période, la violence a atteint la plupart des relations sociales et politiques⁵⁷. Le malaise général ressenti par la majorité de la population avait même touché des cercles plus étroits comme les membres d'une même famille, le personnel d'une même société etc.

3.3.1.2 Le conflit

Un conflit, la plupart du temps chargé d'émotions, est la constatation d'une opposition entre personnes ou entités qui s'inscrit dans la durée ; il est un état de contradiction, d'incompatibilité, lié à une lutte entre deux personnes qui ont un but commun, ou des adversaires qui sont unis par le même objet de désir ; la violence fait son apparition quand il y

⁵⁷ La violence au niveau international se concrétise par l'intervention extérieure dans les affaires internes du pays. Je peux citer à titre d'exemple, l'appel de *Aymen al-Zawahri* chef du réseau terroriste Al-Qaida pour renverser le parti politique au pouvoir le considérant trop moderne par rapport aux attentes de son parti.

a rencontre de leur désir antagoniste. Le conflit pose l'autre comme agent constitutif de la violence. Il existe différentes sortes de conflits : les conflits intra-personnels, les conflits interpersonnels, les conflits intra-groupes et les conflits intergroupes (Belout, Dolan et Guidoni 2017). Dans mon étude, le conflit sociopolitique est né d'une lutte entre les citoyens et le système politique en place pour un but ultime, le pouvoir. Ces interférences causent un conflit ou produisent un choc. Une force en mouvement ne peut devenir violente sans la rencontre d'une force contraire qui peut faire conflit.

Mais le conflit, selon Hélène Frappat (2000), n'a pas toujours des effets violents, il peut aussi créer une force positive. Elle engendre le mouvement même de la vie, par opposition à l'immobilité d'un principe unique : « le conflit (Polemos) est père de toutes choses, roi de toutes choses [...] » (Frappat 2000 : 16). En effet, l'opposition entre les forces peut produire un effet cyclique et positif. Le conflit est synonyme d'un choc ou d'un bouleversement mais ne nous amène pas forcément à la violence. Les sociologues classiques comme Ludwing Gumplowicz, William Graham Summer, Max Weber, Herbert Spencer, Gustav Ratzenhofer ont souligné l'importance du conflit social le qualifiant de clé explicative (Arnaud 1981). Le sociologue allemand Georg Simmel y a même vu une forme de sociation⁵⁸ : « une certaine discorde, divergences internes et controverses externes, est liée organiquement aux éléments mêmes qui font la cohésion ultime du groupe » (Simmel 1955 : 17). Dans son œuvre, le conflit peut être aussi bien violent que non violent, latent qu'explicite, créateur que destructeur. La centralité du conflit réside dans son pouvoir de régulation et d'intégration sociale. Robert Park et Ernest Burgess admettent également que le conflit est une composante inhérente des structures sociales et que le comportement est « conscient là et seulement là où il y a conflit ; c'est seulement là où se trouvent les conditions d'une conduite rationnelle » (Park et Burgess 1924 : 578). Ainsi, les conflits sociaux, comme c'est le cas dans ma recherche, sont aussi une composante essentielle de l'interaction et du processus social. Ils contribuent au maintien des groupes sociaux et à l'émergence de nouveaux groupes. L'amélioration des conditions de vie, les progrès réalisés sont accomplis au travers des luttes. La violence qui découle du conflit revêt ainsi des fonctions diverses : élaboration de nouvelles valeurs, intégration du groupe,

⁵⁸ Sociation [*Vergesellschaftung*] est une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis.

résolution de tensions et créations de nouveaux équilibres. Elle pourrait également aider l'individu à s'affirmer en vue d'un changement social. En effet, durant les événements de 2011 en Tunisie les réclamations des citoyens tournaient autour de l'amélioration de la situation sociale, du droit au travail et de la dignité. Il est vrai que le monde politique tunisien a bien évolué depuis 2011. Le multipartisme est bel et bien respecté désormais en Tunisie. Les citoyens bénéficient d'une liberté de culte ainsi qu'un système électoral fonctionnel. Le respect des droits et libertés civiles est de plus en plus présent dans le pays. Les statistiques récentes du *Democracy Index*⁵⁹ montrent que sous la présidence de Ben Ali, l'indice de démocratisation était de 2,52/10 en 2010. Il s'est élevé progressivement pour atteindre 5,76/10 en 2013 (The Economist Intelligence Unit 2014 :13).

3.3.2 La violence comme principe d'organisation de la société

Il existe d'autres approches de la violence se rapportant aux relations entre les êtres sociaux qui forment des communautés. Thomas Hobbes présente, dans son œuvre *Léviathan* (1651/2010), l'état de la nature comme une situation instable, l'homme n'est pas obligatoirement l'ennemi de son prochain, c'est plutôt l'absence de règles communes et de garantie de réciprocité qui ont pour conséquence l'imprévisibilité des comportements. Le contrat de Thomas Hobbes a pour objet d'instaurer une autorité souveraine en charge de garantir le respect de la règle : toute autorité vaut mieux que la violence de tous contre tous. Ainsi, au moment de crise, cette pensée rappelle que le pouvoir souverain a pour fonction d'interdire le recours à la violence, même s'il exerce lui-même une violence. Dans les sociétés contemporaines et plus particulièrement dans mon contexte en Tunisie, ce monopole du rôle civilisateur et de la souveraineté de l'État ainsi que ce rapport à la violence peuvent être palpables. En 2011 en Tunisie, ces formes de violences d'État se sont intensifiées vu les situations conflictuelles variées dont j'ai parlé, comme les événements de Redayef (1937 et 2008), l'immolation de Mohamad Bou Azizi, l'affaire Nesma, l'attaque de l'université de la Manouba, le printemps des arts, l'attaque de l'ambassade américaine etc. Des sociologues tels que Max Weber (1982) expliquent comment l'État tire en grande partie son pouvoir et son

⁵⁹ L'indice de démocratie est un indice créé en 2006 par le groupe de presse britannique *The Economist Group* qui permet selon ses critères d'évaluer le niveau de démocratie de 167 pays. Les démocraties sont les pays qui ont un indice entre 8 et 10. Les régimes autoritaires sont les régimes qui ont un indice inférieur à 4.

sens du fait de ce monopole de la violence physique légitime à l'intérieur de la communauté, mais cette violence est en même temps une sorte de rempart contre les ennemis extérieurs au pouvoir.

Les critiques du pouvoir d'État s'expriment de différentes façons. Norbert Elias décrit dans son *Über den Prozess der Zivilisation* (1977) des processus d'éducation et de domestication à travers lesquels les individus se policent et ceci au prix d'une répression des instincts et de l'animalité. Ernest Gellner, dans *Anthropology and politics* (1995), montre que la violence n'est pas un principe immuable d'organisation des sociétés, en particulier dans celles où prédominent la cueillette et la chasse et non pas de production. Dans ce genre de sociétés, la violence intervient afin de réguler l'accès aux territoires, aux femmes ou à l'organisation de la hiérarchie sociale. Dans les sociétés où la production prend de l'ampleur, la situation change. En effet, dans les sociétés agraires, la répartition des biens devient obligatoire et aucun critère de distribution ne s'impose, la violence devient alors un principe de répartition. C'est également un moyen de défendre l'ordre coercitif de répartition lui-même. Ensuite, sous l'effet des progrès techniques et quand la production commence à augmenter de manière considérable ce système de domination est remis en cause. Il devient plus intéressant d'être un producteur ou un marchand qu'un guerrier. Les richesses se multiplient grâce à l'innovation et au commerce florissant et non plus par le conflit ou la violence. Toutefois, certaines réflexions mettent en doute fortement ce monopole du rôle civilisateur et de la souveraineté même de l'État. Hans Magnus Enzensberger, dans *Perspectives de guerre civile* (1995), s'interroge sur les nouvelles formes de guerres et de violence dans le monde après la chute du mur de Berlin et voit se propager ce qu'il appelle une guerre civile moléculaire. Il avance que l'être humain est le seul primate à pratiquer de manière méthodique, enthousiaste et à grande échelle, le meurtre de ses congénères. Dans ce sens, la guerre représente l'une des principales inventions humaines (Enzensberger 1995).

3.3.3 Pouvoir et domination

Au cours des dernières décennies, le débat sur le *pouvoir* s'est beaucoup développé en sciences sociales, particulièrement en sociologie et en sciences politiques et ce pour diverses

raisons. La première, à cause de la montée des pouvoirs, notamment le pouvoir de l'État dans les sociétés, qu'elles soient capitalistes libérales ou socialistes. De plus, les différentes structures du gouvernement se sont attribuées de nouvelles fonctions et ont ainsi étendu leur champ d'action (Rocher 1975). D'autre part, il y a eu un accroissement des lieux et des sources de pouvoir hors de l'État comme dans les partis politiques, les médias, les mouvements, les associations etc. Ce paysage politique offre un système complexe basé sur des rapports de forces. La seconde raison revient à l'évolution de la science politique qui a acquis une certaine autonomie et est devenue ainsi une sorte de science des pouvoirs surtout après la seconde guerre mondiale.

Revenons à la notion même de pouvoir, particulièrement questionnée en science politique : « The notion of power would seem to be the most important single idea in political theory, comparable perhaps to utility in economics. The theory of power is in a poorly developed state, as was the theory of utility fifty years ago » (Elster 1976 : 249). D'après Rocher (1975), trois grandes tendances définitionnelles tournent autour de la notion du *pouvoir*. Les premières définitions sont celles *volontaristes*, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans la perspective de celui qui veut imposer sa volonté ou ses intentions, notamment l'État. Selon les adeptes de ces définitions (Blau 1964, Chazel 1976, Foucault 1994, Mokken et Stokman 1976), le pouvoir serait « The production of intended effects » (Russell 1938 : 25) « the capacity of some persons to produce intended and foreseen effects on others » (Luckenbill, 1982 : 2).

Le second groupe repose sur une définition *systémique* (Easton 1965, Gamson 1986) du pouvoir lié au système social en place :

« Power is generalized capacity to secure the performance of binding obligations by units in a system of collective organization when the obligations are legitimized with reference to their bearing on collective goals and where in case of recalcitrance there is a presumption of enforcement by negative situational sanctions - whatever the actual agency of that enforcement » (Parsons 1969 : 361).

Talcott Parsons a introduit un nouvel élément, celui des « obligations » qui est le résultat des buts collectifs inhérents à toute organisation sociale. Ce sont ces mêmes obligations qui

permettent au pouvoir de légitimer et d'exercer la capacité de contraindre en ayant recours aux sanctions punitives (Rocher 1986 : 12).

La troisième catégorie s'appuie sur une définition d'ordre *critique*. C'est cette catégorie que j'adopterai pour mon travail étant donné les points communs avec le contexte particulier de ma recherche. En effet, cette catégorie définit le *pouvoir* en termes de domination et de sujétion. Selon cette conception le pouvoir est une relation de domination avant tout, qui se conçoit quand elle se rapporte aux jeux d'intérêts en cause dans un contexte global de déséquilibre de rapports de force dans la société (Rocher 1986 : 13). Dans cette même perspective, Peter Bachrach et Morton S. Baratz (1963) avancent que le pouvoir fait partie de « l'ensemble des valeurs, d'idées, rituels et procédures qui opèrent systématiquement et d'une manière constante au bénéfice de certaines personnes ou de certains groupes aux dépens d'autres » (1963 : 43).

D'un point de vue strictement étymologique et lexicologique, les deux notions de *pouvoir* et de *domination* apparaissent quand il s'agit de violences telles que l'intimidation, ou encore la provocation. Selon le Grand Robert de la langue française (2017), *la domination* se réalise quand quelqu'un l'emporte sur l'autre par son image, par ce qu'il est ou par une force physique ou mentale. Il s'agit de la capacité d'une personne à s'imposer devant les autres. Le pouvoir est le fait de « disposer de moyens naturels ou occasionnels qui permettent une opération particulière ». L'exercice du pouvoir se fait par une personne, légitimée et autorisée à l'accomplir ou grâce à une prise d'autorité qui peut se faire sous couvert d'agression. L'*agression* est l'« action de celui qui attaque le premier et sans provocation » (Quillet et Mortier 1998). Le verbe agresser de « *adgredior* », aller vers, se résume à « attaquer ». L'agression vise à « [...] blesser autrui, à lui nuire, à l'humilier ou même simplement à s'opposer à lui ». Ainsi l'agression représente deux actions : attaquer et menacer. L'acte d'agression est par définition brutal, sa nature est surprenante et injustifiée. Elle se manifeste sans prévenir. Bref, les événements de 2011 en Tunisie sont la preuve d'une agression, manifestation du pouvoir et de la domination étatique fulgurante.

La *domination* est un rapport social où le *pouvoir* est établi, reconnu et exercé sur des bases et selon des règles implicites ou explicites, qui sont acceptées de part et d'autre, quels que soient les fondements de ces règles (Rocher 1986 : 17). Le pouvoir d'État est une domination sous une forme institutionnalisée (Rocher 1986 : 18). Le *dominus* est celui qui peut s'attendre à être obéi quand il commande, c'est celui à qui les autres reconnaissent ce droit, cette capacité. Pour que le pouvoir s'exerce d'une manière reconnue et acceptée, il a besoin d'une légitimation. La domination légitime reposerait sur trois fondements : la tradition, le charisme et le droit. Ce dernier définit des règles ou un code d'accession au pouvoir et de son exercice. Ce fondement de base à la domination légitime a fait défaut, dès le début, au gouvernement de Ben Ali si l'on tient compte du fait que celui-ci, n'a pas été élu par les citoyens mais s'est imposé comme successeur légitime de Habib Bourguiba. Cette négation du droit à l'exercice légitime de la domination, condition *siné-qua-non* de l'exercice du *pouvoir*, s'est poursuivie tout au long du règne de Ben Ali sous plusieurs aspects que j'ai évoquées dans le chapitre précédent et qui pourraient avoir conduit aux événements de 2011. Max Weber (1947) avance que le *droit* peut se substituer à la *tradition* et représenter le seul fondement de la légitimité de la domination. C'est avec le droit que la domination trouve sa légitimation la plus rationnelle, principe d'organisation qui fonde la forme la plus répandue d'institutionnalisation du pouvoir dans les sociétés les plus démocratiques d'un point de vue politique. Ce qui n'est pas le cas en Tunisie et ce bien avant l'ascension de Ben Ali au pouvoir. Ce manquement au *droit* dans l'évolution de la domination pourrait expliquer l'état de légitimation de l'exercice du pouvoir du gouvernement de Ben Ali et par conséquent l'état détérioré de la situation socioéconomique du pays pendant cette période. Ainsi, L'héritage des systèmes politiques tyranniques fondé sur le non-droit, à l'encontre de la démocratie républicaine, a grandement participé à ce qui s'est passé en Tunisie et dans bien d'autres pays de la région.

La dimension légale de pouvoir repose aussi sur des mécanismes idéologiques. La théorie de l'idéologie de Louis Althusser évoque les appareils idéologiques d'État qui représentent « un ensemble d'institutions distinctes et spécialisés » (Althusser 1976 : 96) et qui servent à détenir durablement le pouvoir. Dans le contexte tunisien, pour être encore plus efficace pour le parti politique en place, l'appareil religieux omniprésent dans l'espace public, a été assimilé à l'appareil politique (les leaders politiques utilisent souvent la notion de حرام *Haram*,

l'interdit par la religion) et à celui médiatique. Ces appareils idéologiques ont pour fonction d'assurer la reproduction des rapports sociaux de production dominants (Bauby 1991 : 82). Alors que les appareils répressifs sont basés sur le monopole de la coercition et fonctionnent à la « violence », les appareils idéologiques portent les idées de la classe au pouvoir et changent les consciences ainsi que l'inconscient. Ils renforcent le pouvoir afin de le rendre « acceptable » en le légitimant et ceci à travers leur autonomie relative, leurs formes diversifiées. Ainsi, le pouvoir est renforcé d'une manière subtile (Bauby 1991 : 82).

3.3.4 La violence politique

La violence politique est multiple et s'incarne dans la violence sociopolitique diffuse, la violence contre le pouvoir et en sa provenance et le terrorisme qui en découle (Michaud 1978). Ces violences peuvent coexister ou se succéder dans la réalité. Cependant leurs causes et leurs conséquences sont différentes.

3.3.4.1 La violence sociopolitique diffuse

Cette violence est caractéristique des luttes entre communautés religieuses ou des émeutes populaires contre un état de crise économique permanent. Elle est liée aux mouvements de foules généralement spontanés. C'est une violence locale qui n'entraîne pas une réorganisation de pouvoir et ces conséquences sont limitées. Pour les événements de 2011 en Tunisie, certaines manifestations, au début, revêtaient ce genre de *violence sociopolitique diffuse* car certaines d'entre elles éclataient d'une manière complètement spontanée et éparse. Cette violence locale s'est propagée et organisée en prenant une autre ampleur suite à l'immolation de Mohamed Bouazizi pour atteindre toutes les régions du pays et pour se développer ainsi en *une violence contre le pouvoir* incarnée dans un mouvement social de révolution.

3.3.4.2 La violence contre le pouvoir

Ce genre de violence s'oppose à la violence diffuse émanant des communautés. À partir de 2010, les événements qui ressemblaient à des mouvements isolés ont vite changé de visage et cette violence s'est inscrite *contre le pouvoir*. Elle a visé une réorganisation du pouvoir, elle s'est actualisée dans les soulèvements, les révolutions. Dans ce genre de conjonctures, il existe

un pouvoir central susceptible d'être occupé par des groupes aux idées et aux intérêts antagonistes. Il s'agit ici d'une violence où les groupes essayent d'avancer des projets touchant l'organisation de la société et le pouvoir politique. Elle rencontre en face la violence légitime de l'État (police, armée, etc.) et la ritualisation des conflits destinés à dissiper la compétition pour le pouvoir. La réorganisation du pouvoir et les propositions d'organisation de la vie politique sous la pression des groupes se sont jouées en Tunisie par l'élection de l'assemblée constituante nationale, organisée du 20 au 23 octobre 2011. Avant de pouvoir dissoudre l'ancienne chambre des députés et élire l'assemblée nationale, les insurgés se sont heurtés, à plusieurs reprises, aux forces de l'ordre qui avaient usé de différentes formes de violence afin de réprimer et de refouler ces projets de changement.

3.3.4.3 La violence du pouvoir

Elle vise à établir et maintenir le pouvoir politique. Au 20^e siècle durant les régimes totalitaires, parmi les formes despotiques du pouvoir politique, la répression politique et les politiques de *terreur* se sont traduites par des massacres planifiés. Le tyran fait régner la terreur dans un cercle restreint d'abord en s'assurant la faveur du peuple par des mesures démagogiques puis par des interventions spectaculaires comme des exécutions capitales ou des répressions violentes. Les événements de Redayef en 2008 représentent un épisode des plus répressifs et des plus représentatifs de cette violence de l'État. En effet, le pouvoir en place avait fabriqué de toute pièce des dossiers d'accusation afin de transformer des leaders syndicaux ou des représentants de mouvements revendicatifs en délinquants de grande envergure et les a condamnés lourdement. Par la terreur, il ne s'agit plus seulement de maintenir l'État mais de renouveler la société à travers des purges systématiques et de grandes ampleurs. Pendant l'année 2008 enlèvements et arrestations arbitraires avaient lieu quotidiennement ; 33 travailleurs et syndicalistes, à l'issue d'un procès inéquitable, ont été condamnés à 10 ans d'emprisonnement selon Amnistie Internationale.

Outre la répression politique et la terreur la violence du pouvoir, notamment d'opposition, passe par le *terrorisme* qui vise à produire un changement de pouvoir par des actes radicaux. Durant la période post 2011, la Tunisie a connu une série d'attentats terroristes sans précédent. Le 13 novembre 2015, des terroristes ont décapité un jeune berger de 16 ans dans les montagnes de

Sidi Bouzid comme réponse à l'arrestation de 14 terroristes par les forces de l'ordre. Cet acte horrible a été attribué à la phalange Okba Ibn Nafaâ, un groupe lié à Al-Qaida au Maghreb. Le 24 novembre 2015, un attentat-suicide visant un bus de la garde présidentielle tunisienne a eu lieu en plein centre -ville en faisant 12 morts et 17 blessés. Il a été revendiqué par l'organisation terroriste Daech. Le 18 mars de cette même année, une attaque terroriste a eu lieu au musée du Bardo causant la mort de 24 personnes et faisant 45 blessés. Le 26 juin 2015, dans une station balnéaire à Sousse, un terroriste a ouvert le feu sur des touristes faisant 39 morts et 40 blessés ; l'attaque a été revendiquée le lendemain par l'organisation terroriste Daech. L'année 2015 a été une année particulièrement terrifiante pour les Tunisiens qui avaient déjà vécu les deux assassinats politiques des deux militants Chokri Belaid⁶⁰, le 6 février 2013 et Mohamed Brahmî⁶¹, le 25 juillet 2013. Ces assassinats politiques ont provoqué des manifestations violentes et une grave crise gouvernementale.

Au niveau personnel, j'étais, durant ces attentats, sous le choc, saisie d'effroi et surtout complètement dérouterée par un double sentiment d'incompréhension et d'empathie pour les victimes. En même temps un fort sentiment d'insécurité s'est installé et s'est très vite généralisé. On savait tous, surtout, avec le caractère répétitif des attentats que la menace était omniprésente. Il fallait essayer de faire face à ces horreurs. On était conscient, en Tunisie, que l'exemple de l'Iran ou de l'Afghanistan qui avaient basculé dans l'intégrisme, après avoir été des sociétés modernes et modérées, était une réalité qui pourrait très vite devenir celle de la Tunisie.

Face à la terreur et au terrorisme, le pays était sur le point de vivre une autre forme de violence, *la guerre civile*. Généralement, les guerres civiles ont lieu au cours de phases de

⁶⁰ Chokri Belaid est né en 1964, diplômé en droit de l'université paris-VIII. Activiste politique il a été détenu en 1987 sous le régime de Bourguiba. En 2008, il dénonce la répression des grèves de Gafsa et dirige le groupe d'avocats chargés de défendre les mineurs mis en accusation à la suite de ce mouvement social. Le lendemain des événements de 2011, il devient membre de la haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. En septembre 2012, il crée le Parti unifié des patriotes démocrates. Il critique vivement la poussée de l'islam intégriste en Tunisie. Il est assassiné par balles le 6 février 2013 en sortant de son domicile. Le lendemain l'UGTT déclare une grève générale sur tout le territoire tunisien.

⁶¹ Mohamed Brahmî, figure de l'opposition tunisienne, né en 1955, comptable de formation, fut arrêté deux fois en 1981 et 1986. Il crée le Mouvement unioniste nassériste, interdit par les autorités et actif dans la clandestinité. Après 2011 il est élu député à l'assemblée constituante comme représentant du gouvernorat de Sidi Bouzid. Il est assassiné devant son domicile le 25 juillet 2013 avec la même arme ayant servi à l'assassinat de Chokri Belaid.

changement social rapide où l'on peut voir épurations, exécutions et tortures. La Tunisie a failli basculer dans une guerre civile en 2013 si le quartet du dialogue national ⁶² n'avait établi un processus politique de paix alternatif. En effet, cette même année les Islamistes d'*Ennahdha* était au pouvoir et le processus de démocratisation était en danger en raison d'assassinats politiques dont j'ai parlé plus haut et de multiples troubles sociaux. Le quartet a organisé un dialogue entre les islamistes au pouvoir et leurs opposants les obligeant à s'entendre afin de sortir d'une sorte de paralysie institutionnelle. Il a également négocié la feuille de route⁶³ de la transition démocratique avec les partis politiques. Cette démarche a sauvé le pays et a rendu possible la transition démocratique durant une étape où la Tunisie passait par une conjoncture très difficile. L'événement sur lequel je travaille a eu lieu en 2012 mais il représente un épisode dans cette montée générale de violence. Il est à considérer à partir des moments qui ont suivi et qui sont survenus durant le temps que j'ai passé à rédiger ma thèse de (2013 à 2020). Je propose dans ce tableau une sorte de recadrage, nécessaire, à mon sens, à mon travail. Ce tableau représente les événements violents les plus significatifs (y compris celui sur lequel je travaille) et qui ont précédé et suivi *Le printemps des arts 2012*, façon d'avoir une vision plus globale et un certain recul pour mieux comprendre la suite des événements.

⁶² Le quartet du dialogue national représente l'association de 4 organisations tunisiennes s'étant donné pour but d'organiser des négociations entre les partis politiques tunisiens pour assurer la transition du régime de l'assemblée constituante de 2011 vers un régime démocratique permanent, dans le contexte de l'assassinat de Mohamed Brahmî le 25 juillet 2013. Il est composé de de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, du conseil de l'ordre des avocats de Tunisie et la ligue tunisienne des droits de l'homme.

⁶³ Cette ébauche de feuille de route est constituée de quatre points : la démission du gouvernement et son remplacement par un gouvernement de technocrates, le choix de dates fermes pour la fin des travaux de l'assemblée constituante et des élections présidentielles et législatives, la préservation de l'identité nationale dans la nouvelle Constitution et la négociation des procédures nécessaires pour la transition finale et certaine d'un régime transitoire à un régime démocratique ainsi que les délais pour la création d'instances indépendantes. La feuille est signée par 21 partis. Grâce à ces décisions, qui ont évité une guerre civile aupaïs, la Tunisie a obtenu en 2015 le Prix Nobel de la Paix. Prix Nobel de la Paix 2015 – Annonce. (2015, 10 oct.) Récupéré de <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2015/9355-prix-nobel-de-la-paix-2015/>.

Tableau 11. Les attentats les plus meurtriers en Tunisie 2008-2019

Dates	Attaques et attentats terroristes.
Avril-juin 2008	Les événements de Redayef
17\12\2010	Immolation de Mohamed Bou Azizi
14/01/2011	Révolution et départ de Ben Ali. (338 morts)
6\10\2012	Tentative de destruction du patrimoine tunisien : destruction du mausolée de Saida Manoubia.
12\06\2012	Printemps des arts et attaque de la galerie d'art : le palais Abdellia. (2 morts)
06\02\2013	Profanation et incendie du mausolée de Sidi Bou Saï
06\02\2013	Assassinat de l'opposant anti-islamiste Chokri Belaid. Revendiqué par Daech.
25\07\2013	Assassinat du député anti-islamiste Mohamed Brahmi. Revendiqué par Daech.
29\07\2013	Attentat terroriste contre des soldats : membres d'une unité d'élite. (8 morts)
14\09\2013	Attaque de l'ambassade des Etats-Unis.
13\06\2014	Assaut contre le domicile du ministère de l'intérieur (4 morts) parmi les forces de l'ordre. Revendiqué par Aqmi ⁶⁴ .
16\07\2014	Assaut terroriste sur le mont Châambi (16 morts) parmi les soldats.
18\03\2015	Attentat du musée de Bardo, au centre-ville de Tunis. (24 morts).
26\06\2015	Attentat terroriste contre les touristes d'une station balnéaire à Sousse. (38 morts).
24\11\2015	Attaque-suicide au centre -ville de Tunis contre un bus de la garde présidentielle. (12 morts).
07\03\2016	Attentat terroriste dans la ville de Ben Guerdane, près de la frontière libyenne. (52 morts entre soldats, djihadistes et civils)
15\12\2016	Assassinat de l'ingénieur Mohamed Zouari
08\07\2018	Attentat contre les forces de l'ordre (6 morts).
29\10\2018	Attentat -suicide Une femme s'est fait exploser au centre-ville (20 blessés).

3.4 Appropriation et usages des TIC

Plusieurs observateurs⁶⁵, dans le cadre des études des médias et de la socio-communication, avancent que le succès rapide du soulèvement populaire dans les pays du « Printemps

⁶⁴ Al-Qaïda du Maghreb Islamique

⁶⁵ On pourrait citer les observateurs tels que David M. Faris, Julie Mirande, Marc Daou, Sara Douhi, Rim Hayat Chaïf et Romain Lecomte.

arabe⁶⁶ » tels que la Tunisie ou l'Égypte n'aurait pas été possible sans les Technologies de l'Information et de la Communication. C'est le savoir-faire, l'usage et l'appropriation du numérique par les jeunes insurgés qui seraient à l'origine du déclenchement et de la propagation de ces événements dans toute la région. De jeunes révoltés tunisiens, grâce aux techniques informatiques, ont marqué le début de la chute d'un régime totalitaire long de 23 ans que l'on croyait, jusque-là, inébranlable. Comment ces moyens de communication ont représenté un espace pour les jeunes insurgés pour s'auto-organiser et mener à bien leurs actions ? Comment les individus arrivent-ils à tirer profit des moyens de communication et de l'information en fonction de leur degré de connaissance et de leur savoir-faire technologique dans ce domaine ?

3.4.1 La notion d'usage

En sociologie des médias, la notion « d'usage » met l'accent sur la circulation du message : « pour qu'un message soit efficace, il faut qu'il soit relayé par des Leaders d'opinion » (D'Agostino et al. 2003 :148). Durant les années 70, une distance se crée avec la pensée unitaire dominante qui pense l'action des médias plutôt en termes d'*effets* (l'impact des médias sur les individus), idée proche de l'École de Francfort⁶⁷. De la centralisation sur les médias l'intérêt se porte sur l'action des individus et de leurs *usages* (ce que font les individus avec les médias). Le public utiliserait « activement » les médias pour en retirer des satisfactions spécifiques leur permettant de répondre à des besoins spécifiques. Michel de Certeau (1980), dans son analyse autour de « braconnage culturel », avance que les médias élaborent des stratégies, des actions de contrôle de l'espace afin de dominer les individus et d'avoir la totale main mise sur eux. Il montre aussi que, face à ce contrôle et à ces multiples tentatives de manipulation, les personnes sont capables de faire preuve d'actes de résistance à travers des micro-libertés, comme le zapping par exemple. Le public n'est pas si dominé et

⁶⁶ Le printemps arabe est un ensemble de contestations populaires, d'ampleur et d'intensité très variables qui se sont produits dans de nombreux pays arabes à partir de décembre 2010. L'expression de « Printemps arabes » fait référence au printemps des peuples de 1848. Ces mouvements révolutionnaires nationaux sont aussi qualifiés de révolutions arabes, de révoltes arabes.

⁶⁷L'École de Francfort a essayé d'intégrer à l'analyse sociologique l'apport du marxisme et de la psychanalyse et qui outre Adorno, comporte d'illustres représentants comme Marx Horkheimer, Herbert Marcuse ou Jürgen Habermas.

reste actif devant la réception des messages. Stuart Hall⁶⁸ (1972), dans le cadre des *Cultural Studies*, fait le même constat et, dans une approche des cultures populaires élargie aux champs des études des performances, du visuel, du genre et les études du postcolonial, estime que les individus disposent de systèmes de valeurs et d'univers de sens propre qui leur permettent d'échapper au message émis. Ainsi, s'affirme dans une forme d'optimisme la liberté des personnes face à des médias qui seraient tout-puissants.

3.4.2 La notion d'appropriation

La notion d'appropriation, reliée à une sociopolitique des usages, s'inscrit, dans une perspective marxiste, dans des rapports sociaux d'émancipation. L'appropriation est un procès individuel et social, « acte de se constituer un soi » (Jouët 2000 : 502). Elle permet de décrire le processus d'intériorisation progressive de compétences techniques et cognitives chez les groupes qui manient quotidiennement ces technologies. Proulx (2005) propose quatre conditions de réalisation de l'appropriation à savoir la maîtrise technique et cognitive de l'artefact, l'intégration de l'objet technique dans la pratique quotidienne, l'usage répété de cette technologie et les possibilités de création, la représentation des usagers dans l'établissement de politique publique et dans les processus d'innovation.

3.4.3 Le bouleversement des pratiques

Usages et appropriation participent du bouleversement des pratiques. Les nouveaux moyens d'information et de communication ont contribué, dans le passé, à la modification du paysage économique à travers la redéfinition des modèles d'affaires et des formes de commercialisation. Leur influence, constamment grandissante, atteint aujourd'hui le domaine politique. Ainsi, en Tunisie, les réseaux sociaux ont contribué à reformuler et redéfinir des comportements politiques. En effet, la révolution tunisienne a permis de mettre en relief le rôle inattendu joué par Internet et les médias sociaux dans le déroulement des événements menant au renversement du régime en place. Plus encore, la propagation et l'expansion de ces événements vers d'autres pays de la région, notamment la Lybie, l'Égypte et la Syrie, sont

⁶⁸ Stuart Hall, sociologue réputé qui compte parmi les figures centrales des *Cultural Studies* britanniques.

passées, en partie, à travers le net. D'ailleurs, avant d'être baptisée *Révolution du Jasmin*, on parlait de *Révolution numérique* tellement le rôle du Web et des TIC était important.

3.4.3.1 Le Web 2.0

Pendant ces dix dernières années, le développement des technologies Web2.0 et les médias sociaux, qui offrent de nouveaux modes de partage de l'information et de la communication participatifs, n'ont cessé de bouleverser les pratiques et les comportements individuels, collectifs et organisationnels (Siebdrat, Hoegl et Ernst 2009). Ainsi, le Web 2.0 serait « the business revolution in the computer industry caused by the move to the Internet as platform, and an attempt to understand the rules for success on that new platform. Chief among those rules is this: build applications that harness network effects to get better the more people use them » (Musser 2006, xvii). Ces technologies offrent des possibilités d'innovation collective de par leurs dispositions aux interactions et au développement des apprentissages. Cependant, le profil des utilisateurs reste primordial puisqu'il s'agit de jeunes ayant développé des compétences technologiques depuis les années 1990, surtout avec l'avènement d'internet. À travers les échanges interactifs, ces acteurs génèrent des connaissances et des compétences sans cesse renouvelées. De là, l'environnement ne s'articule pas uniquement autour des TIC mais plutôt de ce que les usagers en font. Avec le Web 2.0, les notions de créativité, de participation et de compétence des usages individuels et collectifs s'avèrent fondamentales.

3.4.3.2 Les mouvements Anonymous

Anonymous est un mouvement de hackivistes, créé entre 2003 et 2004. Le terme *hackiviste* est un mot valise de l'anglais, une contraction d'*hacker* et *activist*. Sur le plan informatique un hacker fait de l'activisme par le moyen d'action ou d'attaques informatiques. Il se manifeste sur internet d'une manière anonyme afin de défendre et de prôner la liberté d'expression. Lors des manifestations physiques du collectif, les *Anonymous* portent des masques de *Guy Fawkes*⁶⁹ porté par le personnage de V dans la bande dessinée *V pour vendetta*. La devise de ce mouvement est « Anonymous, We are legion we do not forgive, We do not forget, Expect

⁶⁹ Sur ce personnage on pourrait consulter Telegraph Reporters. (2019, 5 novembre). Nine things you never knew about Guy Fawkes. *The Telegraph*. Récupéré de : <http://www.telegraph.co.uk/history/11209784/9-things-you-never-knew-about-Guy-Fawkes.html>

us »⁷⁰. Ce cocktail d'anonymat, de société civile et d'action de groupe a démontré une efficacité intéressante dans l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de communication. On estime ses membres à environ 10 000.

En effet, à la fin de 2010, le groupe participe à des attaques contre les pays dans lesquels la liberté d'expression est bafouée et la censure sur internet est forte comme c'est le cas en Tunisie. Face à la politique de censure, *les Anonymous* avaient permis à certains blogueurs de contourner et d'esquiver cette censure pour pouvoir communiquer sur la situation avec, par exemple, *le surf Anonymous free* outil puissant, logiciel offrant la possibilité de naviguer en tout anonymat en utilisant une adresse IP alternative.

C'est ainsi que des milliers de photos et de vidéos ont pu être diffusées et visionnées par le reste du monde. La première action, dans ce sens, a eu lieu début janvier 2011, deux semaines après la mort du jeune marchand de légumes Bouazizi, événement qui a été un catalyseur révolutionnaire. *Anonymous* a informé les cyberdissidents sur la façon de préserver l'anonymat en ligne et sur les techniques existantes leur évitant d'être détectés par la cyber police, qui à l'aide d'un *trojan*⁷¹ ou de la commande *Netstat*⁷² arrive à géolocaliser un quartier ainsi que les habitations des internautes. Grâce à leur intelligence collective, *Anonymous* a développé une extension de Firefox⁷³ destiné à aider les Tunisiens à parer les attaques intensives de *pishing* du gouvernement tunisien. Une autre technique privilégiée que *Anonymous* avait utilisée, dans ce contexte de crise, afin de coordonner leurs attaques est le LOIC⁷⁴. Ce logiciel, permet à n'importe quel internaute d'attaquer une URL ou une adresse IP pour y envoyer un maximum de requêtes, de façon à faire couler la cible sous le flot des connexions. En soutien aux révolutionnaires, les pirates ou *hackers*, ont attaqué les serveurs gouvernementaux tunisiens. Le 2 janvier 2011 ils ont lancé la bataille contre *Ammar*, le censeur en chef de l'internet tunisien. La réponse du régime de Ben Ali n'a pas tardé. Ses

⁷⁰ Sur le contenu de cette fameuse phrase on pourrait lire : <https://voilemag.wordpress.com/numero-1-qui-sont-ils/anonymus-qui-sont-ils/slogan/>

⁷¹ Un cheval de Troie informatique ; type de logiciel malveillant.

⁷² *Netstat* pour « network statics » est une ligne de commande affichant des informations sur les connexions réseaux.

⁷³ Un navigateur web libre, distribué par la fondation Mozilla.

⁷⁴ Il s'agit des initiales de *Low Orbit Ion Cannon*

membres ont bloqué des sites, installé des filtres, piraté des comptes, voire détruit des blogs et des serveurs. A partir de cette riposte, on a remarqué que grâce à la diffusion en temps réel, les politiques adaptent leur message en prenant en compte l'opinion publique internationale.

Ainsi, *Anonymous* a joué un rôle politique et consensuel important dans ce contexte trouble. Ce mouvement a fait montre d'un grand savoir-faire technologique en matière d'informatique et de communication en alimentant rapidement un mouvement de révolte, d'abord informel, sans chef de file préalablement défini et partant d'un événement imprévu.

3.4.3.3 Les blogs comme *Nawaat.org*

Autre forme d'intelligence et de savoir-faire dans l'appropriation des technologies utilisée, les blogs. Le blog collectif indépendant *Nawaat.org* est un site tunisien, créé en 2004 par des cybers militants. Il a facilité la circulation des moindres manifestations par des vidéos de séquences de la violence policière et d'assassinats de manifestants mis en ligne. Ce site avait en moyenne 80000 visiteurs par jour le 14 janvier 2011 (huit fois plus qu'à l'habitude). En riposte, il a été censuré par le régime, mais il a très vite trouvé les moyens technologiques lui permettant de contourner la censure. Grâce à un système informatique mis en place, quasiment incensurable, en 2010, *Nawat* a réussi à diffuser des vérités, jusque-là cachées, sur la réalité des prisons tunisiennes.

Autre moyen technologique encore, maîtrisé par les cybers militants de ce site afin de contourner la surveillance policière, l'application *Fourquare*, qui s'installe sur les téléphones mobiles permettant aux cybers militants arrêtés de publier en ligne leur position géographique. Ainsi, sur *nawaat.org*, la position des téléphones des blogueurs arrêtés indiquait qu'ils se trouvaient dans les locaux, essentiellement les sous-sols, du ministère de l'intérieur pour y être torturés. Le régime, croyant œuvrer secrètement et en silence, était surpris de savoir que la rue était au courant, et de façon instantanée, de ces actes illégaux et abusifs. Grâce à la connaissance des principes d'utilisation de cette technique par les jeunes insurgés, le régime a

vite compris que les arrestations contre les jeunes blogueurs⁷⁵ étaient contreproductives et risquaient d'attiser les tensions. Les arrestations ont certes continué, mais leur fréquence a nettement diminué.

3.4.3.4 Les réseaux sociaux : facebook

Un réseau social est «un ensemble d'individus, organisations ou entités entretenant des relations sociales fondées sur l'amitié, le travail collaboratif, l'échange d'information...» (Garton, Haythornwaite et Wellman 1997). Plus important encore que ce nombre très significatif d'internautes comme le montre le tableau numéro 17, c'est l'interaction entre plusieurs réseaux sociaux (*Facebook, Twitter...*) qui a permis l'enrichissement des échanges communicationnels et a contribué à une diffusion plus rapide de l'information.

Tableau 12. L'implantation de Facebook au Moyen-Orient

<p>L'implantation de Facebook au Moyen-Orient</p> <ul style="list-style-type: none">• Les utilisateurs de Facebook dans le monde arabe sont passés de 11 978 300 en décembre 2010 à 21 361 863 en janvier 2011, soit une croissance de 78 %.• En 2010, la pénétration de Facebook dans la région était de 6,77 %.• Les Émirats Arabes Unis détiennent le plus haut taux d'utilisateurs de Facebook au Moyen Orient, avec 45 % de la population.• Avec environ 4,7 millions d'utilisateurs Facebook, l'Égypte représente 22 % des utilisateurs dans la région.• La jeunesse (entre 15 et 29 ans) représente 75 % des utilisateurs de Facebook dans la région.

Source : Dubai School of Government. (2011). Facebook Usage : Factor and Analysis. *Arab Social Media Report, I(1)*, p. 4.

Ainsi, en interdisant les sites d'information et de partage de vidéos tels que *YouTube*⁷⁷ et *Dailymotion*⁷⁸, le régime de Ben Ali a fait migrer les Tunisiens sur Facebook, où près de 2 millions d'habitants (sur une population de 12 millions) auraient une page personnelle. Mais

⁷⁵Slim Ammamou, est l'un des blogueurs les plus influents en Tunisie, a réussi à déjouer la tentative de son assassinat par le régime de Ben Ali, grâce à la publication de sa localisation via l'application installée sur son téléphone portable.

⁷⁶Réseau social en ligne permettant à ses utilisateurs de publier du contenu et d'échanger des messages il compte aujourd'hui, selon Mark Zuckerberg, son fondateur, plus d'un milliard d'utilisateurs actifs.

⁷⁷You tube est un site web d'hébergement de vidéos, crée en 2005 par Jawed Karim, Chhad Hurley et Steven Chen. Il a été racheté par Google en 2006.

⁷⁸ Dailymotion est un site web d'hébergement, de partage de vidéos en ligne, crée en 2005.

les persécutions se poursuivaient et la police traquait les profils jugés gênants ; elle a piraté des comptes, a changé des mots de passe, a multiplié les filtres, a bloqué des sites et des serveurs. Selon *Nawaat*⁷⁹, 600 cyberflics, environ, auraient été chargés des basses œuvres sécuritaires sur le web ; ils travaillaient en étroite collaboration avec l'Agence Tunisienne d'Internet qui leur ouvrait des portes du web sans restriction, ni limite aucune. Des vidéos téléchargées sur la plateforme YouTube furent en effet reprises par les médias internationaux. Les révoltes tunisiennes qui aboutirent au départ de l'ancien président Ben Ali furent également appuyées par toute une série de vidéos amateurs diffusées sur la page Facebook de l'activiste *Lofti Hajji* et retransmises ensuite dans la région via Al Jazeera⁸⁰

3.4.3.5 Ammar 404

Ce nom donné à cette forme de censure fait allusion aux erreurs *404 not found* qui ornaient les pages des sites interdits par le gouvernement. C'est une sorte de personnification de la censure d'Internet en Tunisie. A l'origine, c'est le nom d'un ancien ministre de l'intérieur puis de la communication *Habib Ammar*⁸¹. Il s'agit aujourd'hui d'un nom sans visage avec lequel les Tunisiens nomment les bureaux de l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI), premier fournisseur d'accès du pays. La série noire des erreurs 404 a commencé en 2011, lors des premiers mouvements contestataires populaires. Alors que *YouTube* et *Dailymotion* étaient déjà bloqués depuis deux ans, *Blip.tv*, *Metacafe* et *Vidoemo* ont été bannis en décembre 2011. Plus encore, des sites de partage de photos comme *Flickr* et de nombreux sites d'informations qui parlaient de la politique ou de la liberté d'expression en Tunisie ont été rendus inaccessibles.

3.4.3.6 L'Opération « Sayeb Salah »

Afin d'éviter ce despotisme informatique, les jeunes usagers, grâce à plusieurs pages, ont tenté de recenser, avec exactitude, les blogs censurés. L'opération a un nom de code, *Sayeb Salah* et

⁷⁹ Nawaat.org est un blog collectif indépendant, fondé en 2004 par des cybers activistes tunisiens. Les fondateurs veulent que Nawaat puisse être « une tribune libre à tous ceux qui ne voulaient pas subir le blocage médiatique en Tunisie et pour ceux qui veulent défendre les libertés fondamentales, la liberté d'expression et la démocratie en Tunisie ».

⁸⁰ Robert F. Worth and David D. Kirkpatrick, « Seizing a Moment, Al Jazeera Galvanizes Arab Frustration », *The New York Times*, January 27, 2011

⁸¹ Habib Ammar né en 1936 a été nommé ministre de l'intérieur en novembre 1987. En 1995 il se voit confier le poste de ministre des Communications qu'il garde jusqu'au 20 janvier 1997.

un slogan, *free 404*. Ils ont essayé, par la suite, de relayer leurs messages sous forme de vidéos que les autorités ont fait disparaître quelques minutes après leur diffusion. Les cyber activistes redonnent vie à ces mêmes vidéos, quelques heures plus tard, sur Facebook et sur la page officielle du mouvement. Le principe de l'opération rappelle un peu le soutien aux Iraniens qui a été organisé sur Twitter en 2009 ; pour participer à *Sayeb Salah*, les internautes se prenaient en photo avec le message qu'ils souhaitaient adresser à *Ammar* ou à l'État et son appareil répressif.

En Tunisie, à la suite de ce bras de fer informatique et communicationnel entre un État hautement répressif et un peuple de plus en plus résistant, entre le pouvoir politique et celui de la rue, l'ancien régime totalitaire tunisien a doublement perdu. Il a perdu une cyber⁸² guerre et une guerre sur le terrain, plus douloureuse. Grâce à ce contexte sociopolitique en perpétuelle mouvance, de nouveaux acteurs dans le domaine de la communication émergent tels que les hackers, les cyber activistes, les pirates informatiques et les journalistes citoyens, qui, grâce à l'appropriation adéquate et à l'usage des moyens technologiques numériques offerts, ont participé activement au renversement des régimes que l'on pensait, jusque-là, immuables. Grâce à un espace public mondial en réseau dont l'architecture se base sur les médias de masse et de communication, beaucoup d'acteurs ont ainsi participé à de nouvelles relations internationales qui se sont concrétisées dans des mouvements comme celui du printemps arabe.

À partir de la Tunisie en passant par la Lybie, l'Égypte et en dépassant toutes les frontières, l'écosystème de l'information a fait preuve de capacité à modifier les pratiques journalistiques pour donner naissance à cette sorte de journalisme collaboratif où les professionnels et les amateurs participent à la diffusion de l'information pour changer l'audience internationale. Certes le système étatique classique n'a pas disparu dans ces pays et dans bien d'autres, mais il a dédoublé par un monde « multi centré, constitué d'un nombre presque infini de participants dont on ne peut que constater qu'ils ont une capacité d'action internationale plus au moins autonome de l'État dont ils sont censés relever » (Rosenau 1988 : 56). Ces

⁸²Le préfixe *cyber* fait référence aux activités reliées aux ordinateurs et à la technologie électronique.

événements très reliés pourraient faire place à un débat entre technologies médiatiques, dynamiques politiques et relations internationales.

Conclusion

La situation sociopolitique fragile de la Tunisie, qui a contribué aux événements de 2011, s'explique par le déséquilibre socioéconomique entre les régions et par la situation des chômeurs diplômés ainsi que par un système politique éloignée de visées démocratiques mais sous-tendu par la tyrannie et la répression du peuple. Dernier élément, et non des moindres, la corruption du système politique, caractérisé par le népotisme, la criminalité organisée au plus haut niveau de l'État, le rejet des droits de l'homme et l'oppression contre toute forme de protestation a participé des tensions. Le système économique et politique a donc accentué le sentiment d'injustice et la pauvreté, et a favorisé l'explosion des protestations sociales.

Partie 2

Les données

Chapitre 4. Le terrain et le corpus

Avant d'évoquer la nature de mon corpus, je voudrais tout d'abord rappeler que ma thèse s'inscrit dans un cadre qualitatif et que mon corpus représente la base empirique de ma recherche ; il n'est donc absolument pas un aspect périphérique au processus de recherche. Je rappellerai également qu'en tant que chercheuse j'ai joué un rôle actif dans la production de mon matériel empirique. J'ai voulu consacrer toute une partie à mon corpus car sa réécriture, sa transcription voire sa traduction sont une analyse en soi.

Depuis la sociolinguistique de l'ethnographie de la communication, le terrain occupe une place centrale :

«Ethnography of speaking would be a linguistics that had discovered ethnographic foundations, and an ethnography that had discovered linguistic content, in relation to the knowledge and abilities for use of knowledge (competence) of the persons whose communities were studied » (Hymes 1971 :81).

Mais on peut considérer aujourd'hui, parce qu'il participe de la construction sociale et des liens humains, que le terrain est aussi numérique.

4.1 L'ethnographie numérique, la netnographie

La netnographie est apparue depuis quelques années comme une méthode privilégiée pour l'analyse des communautés virtuelles à travers forums de discussions, tchats, sites internet, blogs, réseaux sociaux etc., ce qui correspond à mes données. Au début, son champ de prédilection portait sur les travaux relatifs aux comportements des consommateurs. Par la suite il s'est élargi aux autres domaines des sciences sociales. La netnographie s'inspire des méthodes ethnographiques mais rend plus aisée les études et les investigations de sujets sensibles de par la posture non participante du chercheur, Les termes sont apparus, d'abord, dans la littérature anglosaxonne, à partir de la seconde moitié des années 90, *virtuel ethnography*, *online ethnography* et *digital ethnography*. En 1997, Robert Kozinets a proposé

la méthode netnographique (qui représente des combinaisons des mots « network » et « ethnographie ») pour analyser les environnements virtuels. Cette nouvelle méthode reprend les étapes classiques de l'ethnographie et les adapte pour étudier les communautés en ligne. Je me permets alors de dire que j'ai adopté certaines spécificités relatives à l'ethnographie du virtuel dans mon travail de recherche et cela au niveau de la constitution du corpus et de la collecte des données. Il va sans dire que la violence verbale, les discours de haine, la construction du bouc émissaire et de l'ennemi de l'intérieur, durant une période où l'extrémisme religieux gagnait du terrain en Tunisie, sont un sujet assez délicat. D'autant plus que j'étais moi-même partie prenante de cette réalité où je me sentais physiquement menacée, puisque engagée dans les mouvements de protestation. La virtualité de la netnographie a fait que je j'ai limité les menaces possibles qu'un contact direct avec un tel terrain pouvait entraîner. La netnographie permet une posture d'observation et m'a offert une certaine sécurité :

« Les normes de bienveillances, la divulgation collective ainsi que la séparation des membres et des non-membres étaient des dimensions constituantes de sentiments de sécurité qui animait les membres quant au partage de leurs souffrances enfouis et non exposés dans un contexte de face à face » (Sayarh 2013 : 264).

Une telle méthode est aussi moins intrusive et plus écologique que des entretiens, par exemple, où la présence du chercheur peut interrompre les pratiques spontanées du sujet (Hammersley et Atkinson 2007). La netnographie se base essentiellement sur les observations des individus dans leur contexte d'action. Le chercheur a également un accès continu à l'historicité des interactions, aux données et aux sujets. Finalement, comme on peut le constater dans le tableau numéro 13, les deux méthodes ethnographique et netnographique présentent moult similarités, notamment en ce qui concerne l'approche du terrain et les étapes pour l'investir.

Tableau 13. Différences et similarités entre nethnographie et ethnographie (Kozinets 2006)

	Méthode	Objet de recherche	Chercheur
Similarités	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes flexibles, adaptables au contexte culturel. - Se base sur la compréhension du phénomène propre et spécifique à la communauté étudiée (connaissance enracinée dans les faits). -Préconise l'interprétation métaphorique, herméneutique et analytique des données. 	<ul style="list-style-type: none"> -Le sens, les pratiques et les structures d'un groupe social particulier. -Focalisation sur le comportement des consommateurs. -Sa compréhension en profondeur nécessite la fréquentation de la communauté pendant plusieurs mois. 	<ul style="list-style-type: none"> -Doit avoir un bon niveau de compétences afin de collecter et interpréter les données. -Observe discrètement les comportements naturels. -Doit faire preuve de réflexivité, de rigueur et de perspicacité. -Ses intérêts et compétences influencent les résultats.
Spécificités de l'ethnographie	<ul style="list-style-type: none"> - Lourde en temps et en investissement personnel. Intrusive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Orienté sur le marché. -Le discours et les comportements -Vérification des résultats par les sujets très onéreuse. 	<ul style="list-style-type: none"> -Présence physique dans le contexte recherché. -Participation dans la culture étudiée.
Spécificités de la nethnographie	<ul style="list-style-type: none"> -Plus simple et brève -Non intrusive. 	<ul style="list-style-type: none"> -Orienté sur le virtuel. -Discours textuel. -Vérification des résultats par les sujets facilement accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> -Pas de limitation physique sur sa présence. -Participation optionnelle.

4.2 La dimension réflexive du terrain

Mon rapport avec le terrain a été vécu de façon personnelle, vu le caractère délicat de la situation et l'enjeu majeur de la conjoncture de l'époque. J'ai été confrontée à l'impraticabilité directe de l'enquête. Ce que je veux dire par *directe* c'est le fait d'avoir affaire directement aux acteurs politiques et religieux de mon corpus. Cela m'était difficile voire impossible vu les tensions, les rapports violents et les risques que j'aurais pu encourir. Mais en même temps, ma présence sur le terrain était physique et effective en tant que citoyenne tunisienne et participante aux différentes manifestations durant cette période assez trouble. J'étais actrice et témoin de ces faits mais je ne pouvais pas approcher directement certains acteurs plus au moins inaccessibles ou encore dangereux. Malgré cette position complexe, je considère que mon rapport avec mon terrain est direct et authentique en dépit de cette distance nécessaire dictée par les circonstances violentes de l'époque et par le caractère agressif et intolérant de certains. Une autre réalité qui m'a dictée une distance physique obligatoire, devenue réalisable

grâce à la nethnographie, est celle des états d'alertes répétitifs et des couvre-feux récurrents dont le pays souffrait. Tous cela a modelé mon rapport au terrain. La détérioration de la situation générale soulignée par le prolongement de ces états d'urgence, renouvelés une dizaine de fois, a rendu mon travail de recherche difficile mais passionnant également. La Tunisie a été maintenue sous état d'urgence pendant trois ans, et ce qui devrait être un état temporaire exceptionnel est devenu la normale, et les problèmes relatifs au terrain sont devenus de plus en plus complexes. L'état d'urgence prolongé a malheureusement permis aux forces de l'ordre d'avoir recours aux méthodes brutales⁸³ comme des arrestations arbitraires, des détentions et la restriction des déplacements. Les méthodes répressives du passé ont réapparu. Le rapport d'Amnesty Internationale du 13 février 2017 évoque les violations des droits de l'homme commises au nom de la sécurité nationale⁸⁴. Il est donc clair que la violence des événements et les circonstances sociopolitiques particulières, (sécurité nationale, difficulté de circulation des citoyens) de mon pays en 2013, date de mon inscription en thèse, m'avait conduit à l'impossibilité d'avoir des autorisations officielles auprès d'instances ou d'acteurs politiques pour traiter de mon sujet.

Mon choix de corpus s'est donc fait en deux temps. Le premier moment est lié à la réalité que connaissaient le pays et la société en cette période et que je vivais personnellement. J'ai

⁸³ L'un des abus de pouvoir les plus connus enregistrés par les forces de l'ordre et qui a fait la une des journaux est le viol d'une jeune femme de 29 ans, le 3 septembre 2012. Meriem Ben Mohamed était en voiture avec son fiancé dans un coin tranquille de la banlieue de Tunis quand trois policiers sont arrivés ; l'un d'eux a éloigné le fiancé afin de le racketter. Les deux autres ont violé Meriem. Très vite la jeune femme s'est trouvée accusée d'atteinte à la pudeur. Le porte-parole du ministère de l'intérieur a déclaré lors d'une conférence de presse que la jeune femme avait été trouvée dans une posture « immorale ». En octobre, la jeune femme a été convoquée devant le juge en tant qu'accusée pour « outrage à la pudeur » et a subi des pressions psychologiques très fortes pour renoncer à son accusation de viol. La société civile et les associations se sont mobilisées pour faire pression sur un jugement qui transformait un crime en une affaire de mœurs. Une vague d'indignation a été suscitée dans le pays. Fin novembre, le parquet a décidé un non-lieu en faveur de la jeune fille. En janvier 2013 l'accusation de viol a été retenue et les policiers inculpés. En mars, le tribunal de première instance a annoncé 7 ans de prison ferme pour les violeurs. Or, l'article 227 du code pénal tunisien dit : « Est puni de mort : 1- Le crime de viol commis avec violence, usage ou menace d'usage d'arme. 2- Est puni d'emprisonnement à vie, le crime de viol commis en dehors des cas précédents ». Après deux ans de combats, la cour d'appel de Tunis a revu à la hausse la condamnation de deux policiers. Ils ont écopé de 15 ans de prison. Le procès en appel des policiers accusés du viol de Myriam Ben Mohamed reporté au 6 novembre. (2014, 29 septembre). *Marsad*. Récupéré : <https://www.observatoire-securite.tn/fr/2014/09/29/le-proces-en-appel-des-policiers-accuses-du-viol-de-myriam-ben-mohamed-reporte-au-6-novembre/>

⁸⁴ Il existe des témoignages du recours à la violence de la part des forces de l'ordre dans le rapport de l'Amnesty International, *Nous ne voulons plus avoir peur. Tunisie. Violations des droits humains sous l'état d'urgence*. <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE3049112017FRENCH.PDF>

commencé par regrouper les extraits écrits, audiovisuels et audios qui traitaient essentiellement de la violence verbale enregistrée suite au démarrage de la manifestation culturelle *Abdellia* en 2012. Cependant, étant donné la quantité importante et variée de données, une sorte de second filtre s'est imposé. Je me suis penchée sur un corpus de nature audiovisuelle et audio complété par quelques articles de presse électronique afin de délimiter les extraits écrits. Ainsi l'audiovisuel a représenté le genre le plus important du corpus. Le deuxième moment de la constitution du corpus s'est fait lors de l'élaboration de ma problématique et des thématiques qui lui sont connexes. En effet, j'ai essayé de relier les axes de recherche tels que le bouc émissaire dans les sociétés en crise, les composantes de l'identité discursive, le discours d'exclusion, à l'axe central qui est la violence verbale dans le discours de haine et ses stratégies argumentatives.

4.3 Le principe de significativité

Il n'existe aucun consensus sur la définition du corpus. Cette notion n'est pas récente dans le champ des sciences du langage, elle est régulièrement interrogée ce qui témoigne de sa complexité. D'ailleurs, le développement de la linguistique de corpus française (Bilger 2000, Habert, Nazarenko et Salem 1997, Rastier 2001) et anglo-saxonne (Biber, Conrad et Reppen 1998, Tognini-Bonelli 2001) confirme le potentiel heuristique de cette notion. Le corpus serait un construit structuré par une cohérence interne et qui se définit, dans le cadre d'une étude qualitative ou quantitative, comme l'objet concret auquel s'applique l'analyse (Bommier-Pincemin 1999 : 5)⁸⁵. Mais la perspective sociolinguistique met davantage l'accent sur la démarche de collecte des données.

⁸⁵ Pour Bommier-Pincemin (1999), l'analyste n'a pas affaire à un corpus mais plutôt à une série de corpus ayant des rôles différents. Il propose une typologie axée sur quatre types de corpus. En premier lieu, *le corpus existant* ou *le corpus latent* représente un ensemble de textes auxquels on peut avoir accès. Il s'agit d'une masse « informelle », non systématique et aux contours incertains. Ce type de corpus dépend de conditions externes à l'étude. Le deuxième type de corpus, *le corpus de référence* est composé à partir de corpus existants, en totale adéquation avec l'objectif de l'étude ; celui-ci est bien défini et équilibré. Il constitue l'univers et fixe le point de vue de l'étude. Il représente ainsi, la base, le fond sur lequel on désire profiler les données étudiées (Bommier-Pincemin 1999 : 419). Quant au *corpus d'étude*, il représente l'ensemble des textes sur lesquels porte effectivement l'analyse et suite auxquels on s'attend à des résultats. Il n'est pas nécessairement une partie du corpus de référence, mais le corpus de référence doit être considéré comme représentatif du corpus d'étude. Cependant, le corpus d'étude peut être plus volumineux que le corpus de référence : ce qui définitoire, ici, n'est ni un rapport d'inclusion, ni un rapport de taille, mais la spécificité du rôle de chacun. En dernier lieu, le *corpus*

« Un corpus de recherche est un ensemble de documents fournis par la réalité, saisis dans l'espace ou dans le temps, de manière synchronique ou diachronique, ou produits à partir d'artefacts (questionnaires, entretiens, observations), destinés à constituer les données qui seront soumises à l'analyse » (Blanchet et Chardenet 2011 : 240).

Ainsi mon corpus, construit au fil de mes réflexions s'inscrit dans des dimensions temporelle et qualitative et selon un principe de *significativité*. En effet, étudier des phénomènes sociolangagier comme la violence verbale dans une société en crise, ou encore se pencher sur la question du bouc émissaire et sa construction dans des contextes sociopolitiques de transition et de tension a nécessité un corpus *constitutif* : un ensemble de données prélevées dans « le réel ».

« Un exemplier d'observables, réunis selon une méthode ethnographique et interprétables en les re-contextualisant, qui relève du principe de significativité, c'est-à-dire qu'il rend compte d'interprétations du monde social par certains de ces acteurs ; il est clos selon le principe de *saturation significative* d'un terrain singulier (les divers comportements et interprétations ont été pour la plupart observés et l'investigation ne permet plus d'en rencontrer de nouveaux sur ce terrain pour l'instant) » (Blanchet et Chardenet 2011 : 235).

Les observables réunis dans mon corpus, constitué de données en lien avec les nouvelles technologies⁸⁶ relèvent du principe de *significativité* puisqu'il rend compte de certaines constructions interprétatives du monde social comme la violence verbale, et que j'ai procédé moi-même à des choix significatifs de discours de leaders d'opinion, de chefs de partis politiques, de journalistes influents, des actifs de la société civile, etc. Le principe de la significativité dans ce travail ne va pas dans le sens d'une généralisation, mais il reste nécessairement lié à la récurrence du phénomène étudié et des occurrences qui le représentent.

distingué représentant un ensemble de textes du corpus d'étude que l'on veut caractériser dans leur cohésion d'ensemble, par rapport au reste du corpus. (Bommier-Pincemin 1999 : 420).

⁸⁶ Certes, dans mon corpus la plupart des données sont extraites de supports audiovisuels mais j'ai également ajouté des textes écrits et audio afin, justement, pour montrer que le phénomène de la violence verbale relié aux notions de bouc-émissaire, de l'ennemi de l'intérieur, est observable également à travers des matériaux sémiotiques hétérogènes, textes écrits et support audio, ce qui me permet d'étudier la langue en usage. Ainsi, la représentativité de la diversité du corpus n'est donc pas seulement un objectif unique et final justifiant l'hétérogénéité de mes données.

J'ai donc, pour ce travail, essayé de vérifier et de respecter ce double aspect basé sur la récurrence des phénomènes langagiers étudiés et leur significativité.

La *significativité* diffère de la *représentativité* dans le sens où il n'y a pas de corpus objectivement représentatif ni de données objectives : « la question n'est pas de déterminer comment et en quoi ce matériau partiel « reflète le réel » mais comment et en quoi il rend compte de certaines constructions interprétatives du monde social par certains de ses acteurs » (Blanchet 2007 : 8). Ainsi, à l'échantillonnage statistique des grands corpus, qui présuppose des catégories analytiques pré-établies, j'ai nécessairement opté pour la *saturation significative* du terrain qui impose une quantité de données adaptée à une certaine significativité. L'estimation scientifique de la taille du corpus dépend des objectifs de son exploitation. Par exemple, un corpus à visée lexicographique doit être suffisamment grand pour élaborer un dictionnaire. Déterminer la taille du corpus amène à définir nos besoins, nos capacités humaines et matérielles et les outils d'exploitation dont nous disposons. Au-delà de la représentativité sociolinguistique, la constitution de mon corpus dépend aussi des métadonnées, de la documentation à ma disposition. Pour mon travail, je me suis appuyée sur trois médiums à savoir l'écrit, l'audio et l'audiovisuel et j'ai rassemblé textes, extraits audiovisuels qui tournaient autour de l'événement *Le printemps des arts. Tunis 2012*. La taille de mon corpus est corrélative des mécanismes langagiers liés à la violence verbale dans une société en crise. Les occurrences sont suffisantes et significatives de l'événement étudié.

4.4. La description du corpus

Mon corpus contient 86 559 mots transcrits sur 638 pages. Il est constitué d'extraits audiovisuels mais également d'articles de journaux électroniques portant sur la polémique et les événements sociopolitiques relatifs à la manifestation culturelle, *Le Printemps des arts 2012 à Tunis*.

4.4.1 Les supports médiatiques

Le genre médiatique, qui regroupe des « textes ou documents » aux visées communicatives, obéit à différentes contraintes normatives. Entité de discours à valeur énonciative, il est le

produit d'une pratique sociale. « Tout texte relève d'un genre, et par là d'un discours qui reflète par ses normes l'incidence de la pratique sociale où il prend place. » (Rastier 1994 : 85). Les genres médiatiques⁸⁷ présents dans mon corpus sont le débat⁸⁸, le reportage⁸⁹, l'interview⁹⁰, le micro-trottoir⁹¹, le plateau télé⁹², les tables rondes⁹³, etc. Ce choix varié des genres médiatiques m'a permis d'étudier les phénomènes langagiers et les mécanismes discursifs de la violence verbale dans différents contextes discursifs et sous différents angles. Pour des principes de classement opératoires, j'ai opté pour deux grandes catégories de productions discursives, *genres premiers*, simples, et *genres seconds*, complexes, qui se fondent sur des conditions d'interaction spontanées ou institutionnalisées qui regroupent les différents genres médiatiques que j'ai cités. Pour le discours médiatique dans son ensemble, Kerbrat-Orecchioni (2004) précise qu'il s'agit d'un *hyper-genre* qui englobe des *super-genres* comme la presse écrite, l'ensemble des discours radiophoniques, les discours télévisuels, ou les discours médiatisés par ordinateur.

Tableau 14. Hyper-genre, super-genre

HYPER- GENRE		
Discours médiatique		
SUPER-GENRE 1	SUPER-GENRE 2	SUPER-GENRE 3
La presse écrite.	Discours médiatisé par ordinateur. Discours télévisuels.	Radio.

⁸⁷ À ce sujet Nikolaos Konstantopoulos et Vassiliki Kella (2001) avancent que le discours médiatique peut représenter un genre spécifique en soi. Ils présentent quatre catégories de facteurs externes au langage contribuant à former des genres discursifs : les enjeux communicationnels généraux ou spécifiques, les facteurs sociopsychologiques et statico-descriptibles, le cadre institutionnel et les élaborations stratégiques.

⁸⁸ Discussion souvent organisée autour d'un thème donné (Konstantopoulos et Kella 2001).

⁸⁹ Ensemble des informations écrites, enregistrées par un journaliste sur le lieu même de l'événement.

⁹⁰ Entrevue au cours de laquelle un journaliste interroge une personne sur ses actes, ses idées, ses projets, afin d'en publier le contenu. Il existe plusieurs types d'interviews, l'interview d'information, de description, d'analyse, de commentaire, d'opinion, de personnalité, à grand thème.

⁹¹ Enquête effectuée dans la rue, sous forme d'interview auprès des passants, par la radio ou la télévision.

⁹² Séquence télévisée réalisée en studio.

⁹³ Réunion caractérisée par le principe d'égalité entre les participants rassemblés pour discuter d'un sujet d'intérêt dans le but de dégager une vue d'ensemble de la question.

Les données vidéo sont complexes parce qu'il faut tenir compte, à la différence des données textuelles, de la caméra. Si le principal avantage de la vidéo est de permettre le visionnage répété des événements pour une analyse approfondie, la présence de la caméra⁹⁴ peut intimider les sujets, les pousser à adopter une attitude peu naturelle, ou à avoir une réaction démesurée qui peut causer de la violence verbale surtout quand les interlocuteurs aiment se donner à voir, conscients de la présence de la caméra. De plus, la caméra présente un seul angle de vue et elle ne peut tout balayer ; même si ses angles sont multiples, ils restent limités par rapport à une saisie globale des conditions d'interactions. La question de l'ouverture et de la clôture des extraits est aussi délicate puisqu'ils sont imposés par les supports même offerts par internet que je ne les maîtrise pas.

L'ensemble Presse écrite et vidéos comprend 71 extraits. 15 articles sont extraits de différents sites tunisiens et non tunisiens. Les vidéos sont enregistrées par différentes instances, des bloggeurs, des chaînes de tv, des radios, des pages électroniques. Les extraits sont sélectionnés à partir du site d'hébergement *YouTube*. Les extraits audio et vidéo sont au nombre de 56 et sont d'une durée totale de 8 heures 9 minutes et 2 secondes. Par souci d'analyse, j'ai considéré les *unités monologiques* représentant 33 extraits et les *unités dialogales* comptant 23 extraits.

⁹⁴ Je ne parle pas de la présence du chercheur derrière la caméra, mais plutôt de l'effet caméra sur les interlocuteurs.

Tableau 15. Niveaux du découpage du corpus

CORPUS MEDIATIQUE			
Genres des supports	Audiovisuels et audio		Écrit
Sous-genres	Audiovisuel Audio		Articles de journaux électroniques
Nombre	(56)		(15)
Unités linguistiques	Unités <i>Monologiques</i>	Unités <i>dialogales</i>	
Nombre	(33)	(23)	
Rangs	- Interventions	- Interactions - Séquences - Échanges	

Trois paramètres en particulier ont orienté mon choix vers l’audiovisuel, le rôle du Web 2.0 joué dans les événements de 2011 en Tunisie, les caractéristiques spécifiques à l’audiovisuel des extraits étudiés et le côté authentique et spontané des interactions analysées.

Le rôle joué par les TIC et le Web a été central dans le déclenchement des événements de 2011 dans la région du Maghreb. En effet, ces dispositifs informatiques ont contribué à reformuler et redéfinir des comportements politiques en favorisant l’émergence d’un espace public important en réseau, intégrant un large éventail d’acteurs. La crise sociopolitique que la Tunisie avait connue a permis de mettre en relief le rôle inattendu joué par Internet et les médias sociaux dans le déroulement des événements menant au renversement du régime en place. Pour l’événement auquel s’attache mon travail, le web offre un nombre très important d’extraits, d’enregistrements vidéo diffusant les événements en direct, se déroulant d’une manière instantanée et spontanée et mettant ainsi les interlocuteurs de différentes orientations politiques en face à face pour débattre de ce qui se passait sur la scène politique, aspect qui m’intéresse tout particulièrement. La fluidité et le caractère atomisé qu’offrait internet m’ont permis, lors du balayage et de la sélection des vidéos, de choisir des extraits variés et représentatifs du phénomène de la violence verbale. De plus, le son et l’image permettent de

se pencher aussi sur des éléments multimodaux, prosodie ou ethos, et d'offrir ainsi pour l'analyse plus d'éléments significatifs.

Dans les recherches et les études en linguistique, en sociolinguistique et plus précisément en phonétique traditionnelle la prosodie a longtemps été reléguée au second plan. Actuellement, en tant que phénomène *suprasegmental*, elle est considérée comme étant au cœur du message discursif. De plus, les faits phonétiques relatifs aux paramètres principaux de la langue sont à prendre en considération dans l'analyse segmentale comme l'intonation⁹⁵, le ton⁹⁶, l'accent⁹⁷, le rythme⁹⁸ et le débit⁹⁹.

Ainsi, les extraits d'interaction choisis présentent une certaine authenticité et spontanéité. Un corpus se doit d'être « naturel », « authentique » (Plantin 2005). Certes, il s'agit dans les vidéos de plateaux télé, de tables rondes, d'interviews qui demandent, plus au mois, une préparation au préalable de la part des intervenants, mais étant donné la rapidité avec laquelle les événements se sont déroulés ainsi que le contexte de crise et de violence, les réactions et les réponses des locuteurs étaient, en grande partie, spontanées et co-construites.

4.4.2 Les acteurs

Dans le tableau numéro 16, je présente les acteurs des extraits sélectionnés de mon corpus et présentés tout au long de mon analyse. Au cours de l'analyse je ferai référence à ces locuteurs en recourant à leurs numéros respectifs indiqués dans ce tableau.

⁹⁵ L'intonation correspond à la variation de la hauteur de la voix au cours de l'énonciation.

⁹⁶ Le ton se manifeste généralement par une variation de la hauteur de la voix au cours de l'articulation d'un phénomène ou d'un groupe de phénomènes. Il s'agit d'un élément distinctif utilisé dans certaines langues comme le vietnamien. En français le ton n'est pas un prosodème.

⁹⁷ L'accent est le relief sonore donné à certaines syllabes dans la chaîne parlée. On en distingue deux types : l'accent tonique inhérent à la langue qui contribue au rythme de la parole ; et l'accent expressif (ou accent d'insistance), facultatif, qui est employé pour exprimer une émotion ou pour mettre un élément en évidence.

⁹⁸ Le rythme est créé par l'alternance plus au moins régulière des syllabes accentuées, des syllabes inaccentuées et des pauses.

⁹⁹ Le débit est la vitesse d'élocution, considéré du point de vue de l'articulation ou de la parole.

Tableau 16. Les acteurs

Noms et prénoms Date de naissance - pays	Orientation politique et idéologie.	Formations - Profession.	Condamnations.
1-Ayman Al-Dhawahri Né le 19 juin 1951 en Égypte.	Chef du réseau terroriste El Qaïda. Il était à la tête de l'organisation paramilitaire du Jihad islamique égyptien. Depuis 1998, il devient le principal idéologue et numéro 2 du réseau terroriste El Qaïda. Il était le médecin personnel de Ben Laden. À la mort de celui-ci en 2011, El Dhawahri est devenu le chef d'El Qaïda.	Diplômé en médecine en 1974, il est né dans une famille influente. Il rejoint les Frères musulmans dès l'âge de 14 ans.	En 1997, il est tenu pour responsable du massacre de Louxor (62 morts). Il est condamné par contumace en 1999 par un tribunal militaire égyptien. Le département d'État des États-Unis l'a placé en 2 ^e position, sur une liste de 22 des terroristes les plus recherchés. En 2015, il revendique les attaques de l'attentat contre Charlie Hebdo. En 2017, il appelle les terroristes en Syrie à adopter une stratégie plutôt de guérilla contre El Assad.

Nom et prénom Date de naissance - pays	Orientation politique Idéologie.	Formations- profession.	Condamnations.
2-Sofien Ben Aouida Né àTunis	Salafiste	Imam Salafiste et enseignant à «Branche éducative de la Zitouna à Zarzis», au sud de la Tunisie.	

Nom et prénom Date de naissance - pays	Orientation politique- Idéologie	Formations -profession	Condamnations
3-Béchir Ben Hassan Né à Tunis	Membre des Frères musulmans. Il est très proche de Rached Ghannouchi. Au premier trimestre de 2012 cette relation a été attestée par une vidéo d'un entretien téléphonique entre les deux hommes à propos d'un projet de référendum sur l'application de la Charia en Tunisie	Imam radical, prédicateur Salafiste et grand défenseur de l'Arabie de Al-Saoud. En 2015, le ministre des affaires religieuses le suspend de son poste d'imam pour extrémisme. Il continue à prêcher en France dans diverses mosquées comme celles de Pontoise et Argenteuil.	Après sa condamnation en France suite à l'enlèvement de ses enfants, il retourne en Tunisie en 2014 et regagne en toute illégalité son poste d'imam sans qu'il n'y ait aucune décision du ministre de tutelle.

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formations-profession	Condamnati ons
4-Lotfi Zitoun Né le 13 août 1964 à Tunis.	Il appartient au mouvement Ennahdha.	Chercheur spécialisé en sciences politiques et en histoire. Il a également une maîtrise en théorie des relations internationales. Il détient une licence en gouvernance politique et histoire de l'université de Londres-Est. Il s'est exilé au Royaume- Uni en 1992.	

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formations-Profession	Condamnati ons
5-Ibrahim El-Qassâs Né le 24 juin 1965 à. Kébili. Tunis.	Il n'a pas de culture politique. Il obtient un siège à l'assemblée nationale constituante dans la circonscription de Kébili en 2011. Il se fait vite remarqué par son habit du Sud Saharien traditionnel et ses interventions.	Membre de l'assemblée constituante entre 2011 et 2014. Chauffeur de poids-lourds, puis chauffeur de taxis collectifs.	

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formations-Profession	Condamnati ons
6- Walid Mosbah Nè àTunis.	Salafiste	Imam	

Nom -prénom Date de naissance - pays	Orientation politique-Idéologie	Formations-profession	Condamnati ons
7- Khoubaieb Riahi alias Al Angour Né en Tunisie	Salafiste anarchiste.	Activiste salafiste. Enseignant de français dans les écoles secondaires. Célèbre pour ces vidéos à langage grossiers. En mars 2014, il a tenté de s'immoler par le feu pour n'avoir pas eu des papiers pour partir aux Pays-Bas.	

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formation-Profession	Condamnations
8- Jalal Brik Né le 15 août 1963.	Opposant au régime Ben Ali et au intégristes.	Cyber activiste Tunisien résident à Paris.	À cause de ses fréquentes altercations avec la police, il se fait interner dans un camp militaire en 1986. Il fut privé de son droit au travail et part vivre en France en 1991

Nom et prénom Date de naissance - pays	Orientation politique- Idéologie	Formation-profession	Condamnations
9-Abou Ayoub Al-Tounsi, son vrai nom est Slim Gantri Né en Tunisie	Extrémiste salafiste	Imam, prêcheur en France.	Un mandat de dépôt a été émis par le ministère public le 3 octobre 2012, il est accusé d'incitation au meurtre et au complot contre la sureté de l'État. Il a été condamné à 8 ans de prison par la cour pénale du Tribunal de Première Instance à Tunis suite à son retour de Syrie.

Nom et prénom Date de naissance - pays	Orientation politique- idéologie	Formations- profession	Condamnations
10-Houcine Laâbidi Né en Tunisie	Salafiste	Iman controversé, en 2015, il a été désigné comme Imam prédicateur officier à la mosquée Zitouna. Électricien à la retraite.	Il est à l'origine des fatwas appelant au meurtre des artistes du Printemps des arts en Tunisie en 2012. Arrêté, ensuite relâché la semaine même sous le gouvernement de Ennahdha. Il ne reconnait aucune autorité au ministère des affaires religieuses. Il a changé les serrures de la mosquée et a interdit aux chercheurs de l'Institut national du patrimoine. Il a fait l'objet de 16 plaintes déposées par la ville de Tunis. En 2013, il a été expulsé par force de l'espace Khaldounia

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formation-Profession	Condamnations
11- Jihad Belhiba Né en Tunisie	Extrémiste salafiste	Imam à la mosquée de Zarzis au sud de la Tunisie, région très touchée par l'extrémisme.	

Nom et prénom Date de naissance-pays	Orientation politique- Idéologie	Formation-Profession	Condamnations
12- Nom inconnu Né en Tunisie	Extrémiste salafiste	Imam à Zarzis au sud de la Tunisie, région très touchée par l'extrémisme.	

Conclusion

J'ai présenté dans ce chapitre la démarche nethnographique que j'ai adoptée pour mon travail et qui offrait des particularités intéressantes en adéquation avec mes objectifs de recherche mais également qui représentait une méthode efficace pour mon sujet assez sensible. Le rapport à mon terrain de recherche était très particulier à cause des spécificités dictées par la conjoncture sociopolitique difficile de la Tunisie de 2011. J'ai présenté la constitution de mon corpus qui relève du principe de significativité. Ces particularités d'un corpus essentiellement médiatique m'ont permis d'avoir une vision sur des éléments non verbaux et des indicateurs prosodiques. J'ai souligné le rôle important du web 2.0 et des TIC dans le déclenchement des événements de 2011 en Tunisie qui ont permis aux insurgés de communiquer et d'agir dans un contexte de révolution très contrôlé. Mais, il n'y a pas que les jeunes révolutionnaires qui ont eu recours aux TIC et au Web 2.0, d'autres acteurs politiques et religieux se sont servis aussi de ces mêmes technologies dans leur discours propagandiste. C'est de ces acteurs qu'il est question dans la dernière partie de ce chapitre. J'ai sélectionné un groupe d'acteurs de mon corpus dont les discours d'influence et de haine se caractérisaient par une violence verbale remarquable, stratégie discursive qu'ils ont adoptée pour désigner et construire leur bouc émissaire.

Chapitre 5. La transcription des données

Dans ce chapitre il sera question des transcriptions de mes données et de leurs présentations, ce que l'on appelle aussi les métadonnées. Je présenterai pour chaque convention choisie un exemple tiré du corpus. Certains éléments comme l'expression non verbale, les alternances de langue ou la spontanéité des interactants seront mises en exergue pour justifier l'élaboration méthodologique personnelle de ma transcription. Je montrerai aussi comment et pourquoi j'ai commencé l'analyse pendant la transcription du corpus, comme par exemple ce qui concerne les arguments d'autorité ou l'objet controversé.

5.1 La présentation des données

La présentation de chaque extrait, du locuteur et du type de discours précède chaque transcription. Huit éléments d'information accompagnent chaque extrait transcrit : le numéro de l'extrait, son lien électronique, le titre donné par les bloggeurs, la date de l'ajout de l'extrait, sa durée, le lieu et l'espace, la source.

Le(s) locuteur(s) est (sont) présenté(s) à travers son ou leur nombre ainsi que l'anonymisation et sa fonction institutionnelle. Je voudrais m'arrêter sur les questions d'anonymisation, « opération par laquelle se trouve supprimé un ensemble de données recueillies auprès d'un individu ou d'un groupe tout lien permettant l'identification de ces derniers » (Baude et al. 2006 : 193). Le principe de l'anonymisation est l'impossibilité de l'identification des personnes pour répondre à des questions légales. Dans mon corpus les interlocuteurs sont des personnalités publiques de par leurs fonctions politiques et leurs participations actives et dynamiques sur les différents sites numériques. J'ai donc anonymisé les noms réels des interlocuteurs, au début de chaque tour de parole en ayant recours à une lettre de l'alphabet. Toutefois, je précise que dans le corps de la transcription les noms des interlocuteurs sont transcrits tels que prononcés par eux-mêmes ou encore par leurs interlocuteurs.

L'interaction ou le discours sont décrits à travers la langue parlée par les interlocuteurs, le type d'interaction, le type de média, le mouvement de la caméra (travelling ou fixe), le plan (gros, américain), le décor et les accessoires. Voici un exemple en guise d'illustration.

Tableau 17. Aspect formel de l'extrait

<p>المقطع</p> <p>الرقم: 3</p> <p>الرابط: www.youtube.com/watch?v=iV7QKnDkUIE&t=2s</p> <p>العنوان: ردّ الشيخ بشير بن حسن على العلمانيين الكفار في تونس</p> <p>تاريخ إضافة التسجيل: 11 جوان 2012 - المدة: 8 دق و 27 ث - المكان: المسجد النبوي في السعودية.</p> <p>المصدر1: يوتوب - المصدر2: قناة anti laïque</p>
<p>المخاطب</p> <p>العدد: 1</p> <p>الإستعارة: ح</p> <p>الصفة: إمام</p>
<p>الخطاب</p> <p>اللغة المنطوقة: العربية الفصحى</p> <p>نوعية التفاعل: خطاب أحمدي</p> <p>نوعية التسجيل: سمعي بصري</p> <p>الكميرا: ثابتة</p> <p>الديكور: داخل الجامع النبوي بالمدينة بالمملكة العربية السعودية</p>

Tableau 18. Aspect formel de l'extrait (en français)

<p>L'extrait Numéro : 3 Lien : https://www.youtube.com/watch?v=PRXFUUDZBtg&t=3s Titre : La Tunisie à l'épreuve de l'islam. Radio Télé Luxembourg RTL. Date : 13 juin 2012- Durée : 3 mn:13sc - Lieu : Le studio de RTL. Source 1 : Youtube - Source 2 : Radio RTL : Émission ; RTL Matin Catégorie : Actualités et politiques.</p> <p>Le(s) locuteur(s) : Deux (2). Anonymisation et caractérisations sociolinguistiques : Journaliste « A » Chroniqueur « E »</p> <p>L'interaction : Genre interactionnel : Interaction publique : Chronique. Langue : français. Décor : Le locuteur « E » assis autour d'une table devant un micro, derrière lui un mur avec le logo de la chaîne de radio. Mouvement de la caméra : plan fixe, gros plan sur le chroniqueur.</p>
--

Cette contextualisation et cette synthèse de la source des extraits à analyser qui figurent au début de chaque vidéo représente, dans le cadre de ma recherche qualitative, un élément déterminant pour mon analyse. En effet, ces métadonnées me permettent, d'une part, de documenter ces extraits qui sont décrits à l'aide de renseignements précis, et d'autre part, de pouvoir conserver et diffuser ces extraits surtout que l'univers médiatique se caractérise par des avancées technologiques offrant des renouvellements des modes de production, de diffusion qui peuvent porter atteinte à la conservation de ces données. Dans un souci de scientificité, j'ai fait en sorte que mes extraits soient comparables car le principe de comparabilité me permet d'approfondir ma compréhension des phénomènes langagiers que

j'étudie. « Des sources trop disparates ne permettent pas d'atteindre une comparaison et une éventuelle saturation théorique » (Gaudet et Robert 2018 :148).

J'ai fait suivre chacun de ces tableaux représentant la fiche technique de chaque prise de parole d'une phrase introductive qui décrit le début ou l'ouverture de l'extrait aux niveaux de l'image et du son. Par exemple, dans certains enregistrements, en guise d'introduction on voit un texte écrit ou on entend des récits accompagnés de musiques, de chants religieux ou de scènes etc. Ceci est souligné dans une petite introduction à laquelle j'ai ajouté des annotations portant sur la durée de chaque générique. Pour s'y référer, j'ai mis une note de bas de page.

Exemples (1-2-3) :

يُفتتح التسجيل على المخاطب يتكلم ووراءه راية التيار السلفي
ملاحظة حول المادة السمعية و البصرية للفيديو

[Extrait 1, P8, L1]

[Tableau16 : Locuteur 9]

Traduction :

L'extrait s'ouvre sur le locuteur en train de parler derrière lui l'emblème des salafistes

Remarque portant sur l'audiovisuel (note de bas de page relative au commentaire d'ouverture)

[Extrait 1, P8, L1]

يفتتح التسجيل على صفحة تحمل صورة المخاطب وجهه غير مكشوف
ملاحظة حول المادة البصرية للفيديو

[Extr 2, P13, L1]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Traduction :

L'extrait s'ouvre sur une page affichant la photo du locuteur à visage recouvert

Remarque portant sur l'audiovisuel (note de bas de page relative au commentaire d'ouverture)

[Extr 2, P13, L1]

يفتح التسجيل على مشهد المخاطب يتكلم من أمام قبر الرسول محمد
ملاحظة حول المادة السمعية و البصرية للفيديو

[Extr 3, P22, L1]

[Tableau16 : Locuteur 3]

Traduction :

L'extrait s'ouvre sur le locuteur parlant devant la tombe du prophète Mohammad

Remarque portant sur l'audiovisuel (note de bas de page relative au commentaire d'ouverture)

[Extr 3, P22, L1]

5.2 Les conventions de transcription

Le corpus se présente sous la forme d'un texte continu interrompu par les seuls retours à la ligne indiquant qu'un autre locuteur prend la parole. Le tour de parole s'achève lorsqu'un autre locuteur prend la parole. Les lignes sont numérotées. Cette numérotation est reprise à partir du chiffre (1) après chaque extrait transcrit. J'ai choisi ces conventions de transcription dans la traduction :

- + Micro-pause
- (1.5) Pause en secondes
- / Intonation montante
- \ Intonation descendante
- TOUT Segment accentué; Majuscules
- ((ton ...)) Ton/intonation utilisé(e)
- : Allongement vocalique
- +> Auto-interruption (faux départ)
- <+ Hétéro-interruption

- X Syllabe inaudible ou incompréhensible
(Autant de X que de syllabes présumées)
- [Chevauchement

5.2.1 Les chevauchements

Les chevauchements représentent deux cas de figures dans mon corpus. Le premier, entre la fin du tour de parole d'un premier locuteur et le début du tour du locuteur suivant. Dans ce cas, le changement du locuteur est symbolisé par un retour à la ligne et le signe =.

Exemple (4) :

م: = إل سيد الوزير =
 ع: = شي كبير مهوش سهل =
 م: = نعم اسمحلي نقاتعك =
 ع: = قيس عليه في الإعلام إلى آخره =
 م: = مع إسمحلي نقاتعك سيد الوزير =
 ع: = تفضل

[Extr 47, P385, L4 - L9]

Le deuxième cas porte sur le locuteur qui a la parole et qui est chevauché par un deuxième locuteur. Il y a donc interruption du tour. La portion du texte en chevauchement se trouve entre les symboles ___ et ___

Exemple (5) :

- ح: =ماماش شيخ أنا عندي موقف موقف تشريعي _____
ن: _____ ال اللوحه المذكوره ليست موجوده _____
ح: _____ بش نمثل _____
ن: _____ اللوحه المذكوره ليست موجوده في المعرض يا شيخ _____
ح: _____ لا موجوده وهاي عندي _____
ن: _____ ج تشنوا عندك معنتها _____
ح: _____ موجوده عندي _____
ن: _____ معنتها أنا كان خ _____
ح: _____ أهيا هنا شهيد عندي في ال facebook وقل internet _____
ن: _____ م ال facebook خرجوا لك يا شيخ معنتها _____
ح: _____ إنت تنفيها وهي موجوده _____
ب: _____ بالله سي مراد (ينزع السماعات من على رأسه) _____

[Ext 52, P 490, L2-L14]

[Tableau 16 : Locuteur 10 sous la lettre ح]

Je note ici que j'ai utilisé le même signe pour les chevauchements multiples.

5.2.2 Les pseudo tours de parole

Le tour de parole est défini par l'occupation matérielle du canal par un locuteur. Les productions de type régulateur, tel que « mmm », qui interviennent durant une pause du locuteur, ne constituent pas un chevauchement et sont transcrites. Si le régulateur est prononcé en chevauchement, il est transcrit à l'intérieur du tour de parole en cours.

Exemple (6) :

mmm

ن: =اهه=

[Extr 43, P 338, L 5]

5.3 Le mimo-gestuel et la prosodie

J'ai commencé par la transcription du contenu discursif produit par les interlocuteurs. Ensuite j'ai procédé à une vérification de la totalité de la transcription réalisée, ceci en parallèle à une deuxième visualisation des extraits afin de noter les éléments prosodiques et mimo-gestuels à prendre en considération dans l'analyse. Les annotations du mimo-gestuel et de la prosodie sont mises entre parenthèses dans le corps de la transcription à l'endroit exact où ils apparaissent. Je vais présenter trois exemples de ces annotations. Le premier illustre les annotations mimo-gestuelles, le deuxième, porte sur la prosodie et en particulier la voix et le troisième exemple évoque une annotation du silence, de la pause.

5.3.1 La multimodalité

L'approche multimodale est importante dans mon travail d'analyse et ce pour plusieurs raisons. Mon corpus représente des vidéos mettant en scène des interlocuteurs débattant, discutant dans un contexte de crise propre à la Tunisie en 2012. Ce support médiatique favorise et valorise le non verbal ainsi que le côté spontané et écologique des discours. Par conséquent, les deux aspects kinésique et prosodique, à côté de la dimension verbale du discours, sont importants dans mon analyse, dans la mesure où ils permettent d'étudier le sens en construction, l'évolution d'une violence discursive circonstancielle. Le fait de transcrire et d'analyser ces ressources multimodales, gestes, volume de la voix, regard, ton, débit, etc., m'ont permis d'adopter une description linguistique intégrant des ressources lexicales, grammaticales mais aussi prosodiques et gestuelles participant de la violence verbale et la construction discursive du bouc-émissaire. Ce sont les travaux dans les années 60 aux États-Unis, notamment en analyse conversationnelle (Bachmann, Lindenfeld et Simonin 1981, Goodwin 1981, Widmer 1986, Levinson 1983) ou selon l'approche Goffmanienne (Goffman 1973, 1974), qui ont pris en considération la dimension multimodale du discours. Les études portent aussi sur diverses dimensions corporelles comme le geste en interaction (Schegloff 1984, Mondada 2005, 2007), les mimiques faciales et les regards (Rossano 2012), le corps mobile (Relieu 1999), le corps dans son ensemble (Goodwin 2003, Schmitt 2005), le corps dans l'espace interactionnel (Colletta 2000, Mondada 2009, Hausendorf, Mondada et Schmitt 2012). Ainsi, la modalité inclut « toutes les ressources sonores et visuelles, langagières et

corporelles mobilisées par les participants (prosodie, phonétique, syntaxe, lexique, gestes, regards, mimiques faciales, mouvements de la tête, postures du corps, etc.) » (Mondada 2012 : 130).

Actuellement, dans l'analyse de la construction du sens, les linguistes des discours oraux et les analystes de la conversation se basent sur les stratégies pragmatiques des locuteurs, regards, gestiques, mimiques, ainsi que sur l'organisation des discours et des conversations :

« On commence à bien reconnaître les fonctions remplies par les gestes, regards, mimiques et postures au regard des activités de parole, on étudie les processus iconiques et métaphoriques par lesquels les gestes servent d'outils pour construire dans l'espace des références du discours, ou de signes kinésiques donnant une réalité spatiale à des concepts verbaux abstraits » (Colletta 2000 : 5-6).

Ainsi, la prise en compte de la complexité ordonnée et systématique des ressources corporelles et gestuelles en interaction enrichit les descriptions linguistiques classiques basées essentiellement sur le verbal et détachée des usages situés.

5.3.2 Les annotations

L'annotation apporte des informations de nature différente par rapport aux données brutes. On parle dans ce cas de *valeur ajoutée* (Leech 1997). Pour mon sujet, le travail d'annotation, marqué entre parenthèses dans mes transcriptions, porte donc sur les aspects multi-modaux mais aussi prosodie ou la polyphonie discursive par exemple. Ces métadonnées représentent les éléments descripteurs de mes ressources, elles enrichissent les occurrences afin d'améliorer leur exploitation et leur analyse.

Les annotations mimogestuelles sont relatives aux gestes coverbaux produits spontanément et en lien avec la parole (McNeill 1992, 2005, Goldin-Meadow 2003) : éléments kinésiques tels que les gestes de mains à visée communicative, les mouvements de la tête, de sourcils, les regards. Voici un exemple écrit en langue d'origine, suivi de la translittération et de la traduction.

Il s'agit ici de l'extrait numéro 27 du corpus. Le dialogue se déroule entre deux interlocuteurs : Lotfi Zitoun [Tableau 16 : Locuteur 4], membre du parti politique *Ennahdha* et conseiller politique auprès du chef du gouvernement tunisien en 2011, et Najib Chebbi avocat et dirigeant du parti démocrate progressiste. Cet échange a eu lieu dans le cadre d'un plateau télévisé diffusé sur la chaîne nationale tunisienne le 13 juin 2012. L'extrait dure 2mn et 56 sec.

Exemple (7) :

[...] يا سيدي حتى إذا ما فيهاش اعتداء على الحريات وعلى المقدسات فيها فن رديء ملابس داخلية

إيش علاقة هذا بتراثنا

(إشارة باليدين إلى الأمام وإنكماش علامات الوجه)

[Extr 27, P189, L14,15]

[Tableau 16 : Locuteur 4]

Translittération :

[...] yā sydy ḥatā idā mā fihāš ā'tidā 'alā ālhōryāt w'lā ālmqādsāt fihā fān rdy' mālābs

dāhilyā yš'lāq hādā b tūrātnā

(išārā bālydyn ilā ālmām w īnkmāš 'lāmāt ālwāgh)

Traduction :

monsieur même si elle¹⁰⁰ ne contient pas d'agression à l'égard des libertés et du sacré/ elle contient de l'art hideux des sous-vêtements<quelle est la relation de cela avec notre patrimoine (geste avec les deux mains vers l'avant et plissement des traits du visage)

5.3.3 La prosodie

Au-delà de la dimension argumentative, l'hétérogénéité fonctionnelle de la conduite du discours convoque des ressources verbales (lexique et constructions syntaxiques), mimogestuelles et prosodiques. La prosodie, importante pour l'interprétation du sens, se définit

¹⁰⁰Le locuteur parle d'une œuvre prétendant qu'elle existe dans l'exposition et illustrant un sous-vêtement féminin (culotte rouge). Cette œuvre a été exposée dans une galerie de mode et non pas dans le cadre de cette exposition.

comme l'étude d'un ensemble de phénomènes tels que « l'accent, le rythme, les tons, l'intonation, la qualité, l'intensité, les pauses et le tempo » (Di Cristo 2013 : 21). Selon Philippe Martin (1996), un message dont les paramètres prosodiques sont retirés voit son intelligibilité diminuée de 13 à 15%. Ces paramètres, complémentaires et multiparamétriques, représentent les traits suprasegmentaux du discours. Cette dimension du discours s'actualise par exemple autour du volume, du silence, du ton. Même si elles relèvent parfois d'un regard subjectif porté sur le corpus, elles donnent des indications sur la teneur des données.

Le volume est caractérisé par la force de la voix, il est transcrit par une flèche montante. Il peut jouer un rôle important quand on veut insister sur certains points ou que l'on désire les mettre en évidence.

Exemple (8) :

[...] الظاهرة هاذيا قاعدة كبيرة شوية في التوانسة (ارتفاع الصوت)

[Extr 5, P37, L5]

Translittération :

[...] lẓāhrā hādyā qā' dā kbyrā šwyā fy twānsā (īrtīfā' ālšwt)

Traduction :

[...] Ce phénomène prend de l'ampleur chez les Tunisiens /

Le silence, indiqué par sa durée en secondes, donne des indications sur l'intensité argumentative du discours

Exemple (9) :

[...] و(صمت 2 ثواني) نقر المرندين تتالي علينا واستهزأؤهم بديننا

[Extr 1, P9, L8]

Translittération :

wā (šāmt 2 t̄awāny) nāqr ālmōrtādyn tātālā 'ālāynā wāstēhzā'ūhōm bīdynīnā [...]

Traduction : (silence 2 scd) et le picotement des apostats et leur sarcasme envers notre religion.

Le ton se manifeste généralement par une variation de la hauteur de la voix au cours de l'articulation des mots. Il marque l'expressivité et il est lié à l'intention, à l'état d'esprit ou aux sentiments de l'interlocuteur. Il est signifié par une annotation.

Exemple (10) :

كان النبي صلى الله عليه وسلم يدرس قبل أن يدخل الحرب ولكن الحرب (نطق الكلمة بشدة وتأکید)
ضروس تدور الآن ثم بادر بالصلاة كان النبي صلى الله عليه وسلم¹⁰¹ يغزي يصلي بالناس في هذه
الغزوه (نبرة بكاء في صوته)

[Extr 6, P87, L14,15]

Translittération :

kānā ālnāby ṣālā āllāh `ālyh wā sālām yādrōsū qāblā ān yādhlā ālhrb wā lākēn ālhrb (nāṭqā
ālkālimā bī šēdā wā tākyd) ḍārws tādwr ālān tūmā bādārā bāṣṣālā kān ālnāby ṣālā āllāh ā'lyh
wā sālām yāgzy yūṣāly bālnās fy hādīhī ālgāzwhā (nābrāt būkā' fy ṣāwtīhī)

Traduction :

Le prophète *que la paix et la bénédiction d'Allah soient avec lui* avant d'entrer en guerre étudiait mais la guerre (*accentuation et insistance sur la prononciation*) est difficile qui se déroule maintenant ensuite il pria avec les gens le prophète *que la paix et la bénédiction de dieu soient avec lui* commençait par prier avec les gens durant cette attaque (*ton de pleurs dans la voix*)

5.4 Le référencement et la vérification des sources

À la suite de ces deux étapes (transcription et annotation de la prosodie et du mimo-gestuel) j'ai entamé un double travail de référencement et de vérification des sources utilisées par les

¹⁰¹ ṣālā āllāh `alayhī wa sallam, est une invocation que les musulmans font quand ils invoquent le prophète Mohammad et qui signifie : « Que la paix et la bénédiction d'Allah soient avec lui ».

interlocuteurs. Les références utilisées par les locuteurs sont tirées de livres de *Fiqh* islamique¹⁰², de livres saints ou d'ouvrages d'auteurs influents ou encore des discours de leaders d'opinion. J'ai essayé de vérifier les références, de les noter et de rectifier leur exactitude dans les cas nécessaires. Ensuite, je les ai référencés pour valider leur aspect polyphonique.

5.4.1 Les arguments d'autorité

Ce travail de vérification et de référencement des arguments d'autorité est important dans le contexte que j'étudie. Dans les discours à dominante religieuse, comme c'est le cas dans mon corpus, l'argument d'autorité représente le procédé argumentatif le plus employé étant donné son poids et sa force, surtout en période de crise politique qui génère chez certains, surtout les plus jeunes, une crise identitaire. J'ai donc relevé tous les renvois textuels auxquels les locuteurs ont eu recours pour étayer leurs points de vue ou pour renforcer leurs positions par rapport à telle ou telle question, et je les ai référencés.

L'usage de l'argument d'autorité est intertextuel. Cette notion d'intertextualité développée pour les textes écrits (Kristeva 1966, Genette 1982, Ducrot et Todorov 1979) s'est développée en analyse de discours, pour devenir l'interdiscursivité, à partir des questions de polyphonie discursive (Bakhtine 1984). Dans sa conception étroite, cette notion renvoie à une référence explicite à un autre texte, citation, allusion, jeu de mots, etc. Dans sa conception large, il s'agit de renvois entre textes produits antérieurement, ou même d'anticipations vers d'autres productions comme l'analyse les théories du dialogisme (Bres et al., 2005). Les deux notions de dialogisme et de polyphonie ont en commun de désigner l'existence d'une « altérité » dans le discours qui est en train de se produire ainsi que les manifestations de cette production. Elles expriment la dimension sociale et culturelle des discours en focalisant l'analyse sur les processus d'une communication ininterrompue structurant l'individu et la société (Vion 2011 : 254). Ces notions expriment chacune des dimensions langagières différentes qui « peuvent néanmoins s'entrelacer étroitement, devenant difficiles à distinguer l'une de

¹⁰² Il s'agit de l'interprétation temporelle des règles de la Charia. On peut l'appeler aussi la jurisprudence islamique.

l'autre » (Bakhtine 1978 : 105). L'interdiscours, caractéristique du dialogisme et de la polyphonie, serait un :

« ensemble d'unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite. [...] Tout discours est traversé par l'interdiscursivité puisqu'il a pour caractéristique constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'inter-discours » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 324).

Dans le cadre de mon corpus médiatique, l'interdiscursivité puise aussi à l'intermédialité (Ayass 2004) (catégories d'ordre visuel et auditif) et à l'intersémiocité comme on peut le voir à travers la déclaration de politiciens. Ainsi, j'ai choisi d'analyser les différents jeux d'interférences qui forment le tissu discursif de mon corpus : discours rapporté mais aussi sous-titres, habillage, citations, allusions.

Voici en exemple un locuteur, Abou Ayoub, chef des salafistes [Tableau 16 : Locuteur 6] dans l'extrait 1 du corpus qui été mis en ligne sur la chaîne YouTube le 12 juin 2012. Ce locuteur utilise dans son discours des sourates et des versets coraniques pour appuyer ses dires et ceci afin d'inciter les jeunes au Djihad suite à la manifestation artistique et afin d'instaurer la *Chariâ* dans la constitution de la Tunisie. Dans le corps du texte, j'ai noté en gras et en italiques ces versets afin de souligner ce discours dans le discours.

Exemple (11) :

فقاتل في سبيل الله لا تكلف إلا نفسك وحرّض المؤمنين عسى الله أن يكف بأس اللذين كفروا والله أشدّ بأسا
وأشدّ تنكيلا

[Extr 1, P10, L15 - P 11]

[Tableau 16 : Locuteur 9]

Translittération :

fāqātēl fy sābyl āllāh lā tūkālēf ēlā' nāfsūk wā hārēḍ āl mō'mīny 'āsā āllāh 'ān yākf bā'sā
āllāḍynā kāfār wā āllāh 'šd' b'sā wā 'āšādū tānkylā

Traduction :

Agissez agissez agissez chacun à sa manière

En note de bas de page j'ai souligné après vérification les notes suivantes :

الاية 84 من سورة الاسراء من القرآن- بتصرف- ردد ثلاث مرّات " وقل اعملو "

[Extr 1, P12, note de bas de page 1]

Traduction :

Verset 84 : Sourate Al-isrâa. (Coran) Le locuteur a répété trois fois, une partie du verset. Il faut souligner que dans la version originale cette répétition n'existe pas.

Exemple (13) :

Dans cet exemple [Tableau 16 : locuteur 3], Béchir Ben Hassan qui est Imam à la mosquée de la Zitouna, s'exprime devant un auditoire avant la prière de vendredi. Il condamne les artistes participants à la manifestation artistiques et recourt à un discours incitant au meurtre de ces artistes.

ليطفؤو نور الله بأفواههم ويأبى الله إلا أن يتمّ نوره ولو كره الكافرون

[Extr 3, P25, L15,16]

[Tableau 16 : Locuteur 3]

Translitération :

ly oṭfi'ū nūrā allāh bī 'fwāhīhōm wā y'ābā allāh 'ā ilā ān yātēmā nūrāhū wā lāw kārihā āl kāfirūn

Traduction :

Pour éteindre la lumière de dieu avec leurs bouches mais dieu insista que sa lumière se répandit même si cela déplait aux mécréants

Exemple (14) :

الآية 32 من سورة التوبة من القرآن – بتصريف - هناك خطئ في نطق السورة " ان يطفؤوا " اصح.

[Extr 3, P25, Note de bas de page]

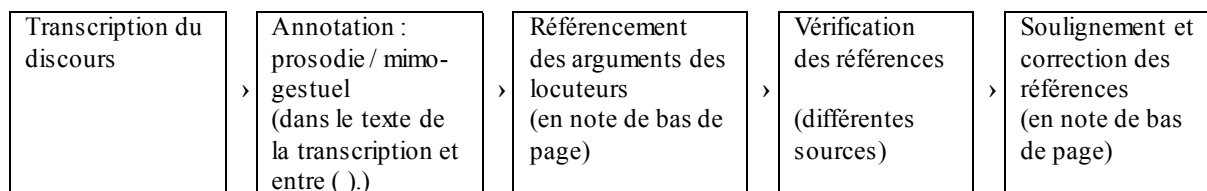
Traduction :

Verset 32 : Sourate *Attawba*. Il y a une inexactitude. Le locuteur a prononcé le mot ليطفؤوا qui n'existe pas dans le texte original. ان يطفؤوا est plus juste. Dans le premier mot, la préposition « ل » indique le but dans le second la préposition « ان » évoque l'intention. Le locuteur, en effectuant ce changement, insiste sur la nécessité d'agir, incitant ainsi les jeunes à passer à l'action.

J'ai, en ce sens, apporté des précisions dans le cas de références inexacts¹⁰³ afin de montrer les lieux d'inexactitudes. Les rectifications apportées sont en note de bas de page du corpus.

Finalement les étapes de mon travail de transcription vont de la transcription à la correction des références, même si je n'ai pas suivi ces étapes de façon linéaire. C'est-à-dire que j'ai fait plusieurs aller-retours, ou encore que je suis passée de l'étape 1 à 4 ou à une autre étape suivant l'évolution et les besoins spécifiques de l'analyse.

Tableau 19. Les étapes de la transcription du corpus



¹⁰³Ce que j'entends par références inexacts, c'est la non-conformité de la part des locuteurs aux textes de références utilisés. Dans certains cas j'ai souligné des répétitions, des omissions, des coupures à des endroits significatifs du texte. C'est en somme, des références non conformes aux textes originaux ou aux discours de base /sources.

5.5 L'alternance de codes

Tout au long de la transcription, j'ai rencontré des difficultés dues à l'alternance codique des interlocuteurs entre le français, l'arabe dialectal tunisien, l'arabe standard moderne et l'arabe littéral classique.

5.5.1 La notion de diglossie

Le bilinguisme caractérise deux langues en présence, comme l'attestent les définitions d'usage proposées par le Petit Robert (Rey 2016) : *Bilinguisme*, qualité d'une personne, d'une région bilingue, situation d'un pays qui a deux langues officielles. *Le bilinguisme canadien. Bilingue* 1. Qui est en deux langues. *Édition bilingue. Enseignement bilingue.* 2. Qui parle, possède parfaitement deux langues. *Un Suisse bilingue.* 3. Où on parle deux langues. *Une région bilingue*¹⁰⁴. La notion de diglossie met l'accent sur « la coexistence de deux langues rivales » (Tabouret-Keller 2006 : 110). Ferguson dans son livre *Diglossia* (1959) avance que la diglossie se définit comme la répartition sociale de variétés d'une même langue, l'une, symbole de prestige, en usages dans les instances de pouvoir et, considérée comme « basse », dans la vie quotidienne. Il s'agit de fonctions complémentaires au sein d'une relation stable tel le cas de l'arabe du Coran par opposition avec les multiples formes dialectales parlées de l'arabe¹⁰⁵ (Tabouret-Keller 2006 : 112). Fishman, dans son article *Bilingualism with and without diglossia : diglossia with and without bilingualism* (1967), généralise la notion de diglossie à toutes les situations où deux ou plusieurs variétés de langues sont en présence, y compris des variétés non reliées génétiquement, jusqu'à ce que soit mise en avant la tension entre des langues de légitimité différente, comme l'ont fait la sociolinguistique catalane puis française dès les années 1970.

« Ferguson comme Fishman avaient tendance à sous-estimer les conflits dont témoignent les situations de diglossie. Lorsque Ferguson introduisait la *stabilité* dans la définition du phénomène, il laissait entendre que ces situations pouvaient

¹⁰⁴ Rey et Rey-Debove. (2016). *Le nouveau petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (p. 250). Paris : Le Robert.

¹⁰⁵ La littérature est vaste à ce sujet, on trouve de nombreuses références dans le numéro 79 de *Peuples Méditerranéens, Langue et stigmatisation sociale au Maghreb* (Grandguillaume 1997 : « L'oralité comme dévalorisation linguistique »).

être harmonieuses et durables. Or la diglossie, tout au contraire, en perpétuelle évolution » (Calvet 2002 : 44).

D'un point de vue linguistique les extraits de mon corpus rendent compte de pratiques bilingues et diglossiques. La situation linguistique en Tunisie se caractérise par une diglossie (Baccouche 1974) entre la langue normative, l'*arabe standard moderne*¹⁰⁶, langue de la littérature et des journaux, parlée dans des contextes particuliers comme lors de déclarations officielles ou encore dans l'enseignement, et la langue d'usage, l'*arabe dialectal*¹⁰⁷, langue pratiquée par tous les Tunisiens. Celle-là présente des variantes régionales phonologiques et lexicales. Il existe une autre variante de l'arabe standard moderne, présente dans mon corpus, l'*arabe littéral classique* utilisé dans les écrits religieux et certains recueils littéraires. Ces variétés de la langue arabe ainsi que l'utilisation du français coexistent dans un état de diglossie multiple et très contextualisé. De fait, l'alternance codique entre toutes ces langues et variétés est courante.

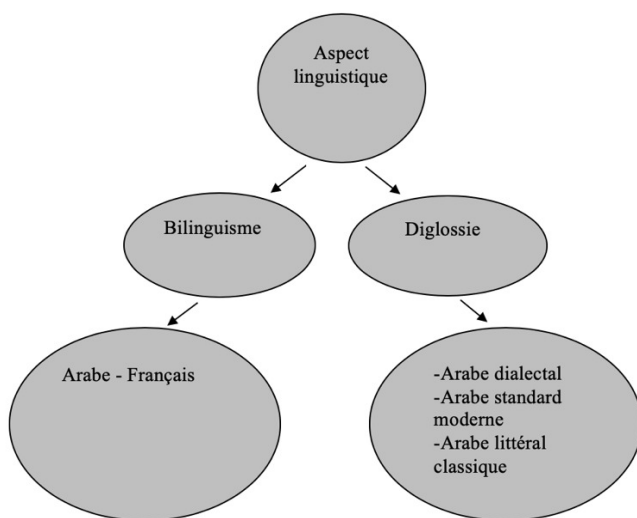


Figure 1. Aspect diglossique du corpus

¹⁰⁶ Baccouche (1974) distingue deux niveaux dans les registres de l'arabe standard moderne, l'arabe littéral classique et l'arabe littéral moderne. Le premier est utilisé dans les écrits religieux et les recueils littéraire à haute tenue stylistique. Le deuxième est utilisé plutôt dans le domaine du journalisme, la science. Il distingue également deux niveaux dans les registres du tunisien, la variété populaire qu'on utilise quotidiennement et la variété intellectuelle qu'on retrouve dans les émissions télévisées (Boukadida 2008) et qui est une sorte de mélange entre l'arabe standard moderne et la variété tunisienne.

¹⁰⁷ L'arabe dialectal se distingue de l'arabe classique par une syntaxe simplifiée, un lexique plus riche en vocables étrangers (Boukadida, Gombert et Maouia 2009).

5.5.2 Les variétés de la langue arabe

L'alphabet arabe est constitué de 28 lettres, toutes consonnes, et de trois points-voyelles ou motions, placés au-dessus, au-dessous ou après les consonnes. La prononciation de la langue arabe, s'éloigne très peu de l'orthographe. Cependant, ce trait distinctif orthographique ne m'a pas facilité la tâche de transcription. La difficulté réside dans le fait que l'arabe standard moderne et l'arabe littéral classique sont plutôt des langues de l'écrit et peu oralisées sauf dans des occasions officielles où des locuteurs de différentes variétés d'arabes sont en présence, ce qui permet d'unifier la compréhension et la maîtrise des discours. L'arabe dialectal tunisien quant à lui est une langue plutôt orale. Élaborer des règles de transcription qui pourraient être opérantes pour toutes ces variétés et leurs spécificités n'a pas été chose facile. D'autant plus que dans un même énoncé ces trois variétés de langue s'entremêlent avec le français. Ainsi, avec les particularités linguistiques de mon corpus je ne pouvais adopter aucune transcription préétablie. Par souci scientifique j'ai donc procédé à l'élaboration d'une transcription propre et relative aux caractéristiques de ces parlers suivant des paramètres spécifiques.

Pour la transcription de l'arabe standard moderne et étant donné qu'il s'agit d'une langue plus écrite que parlée, j'ai jugé qu'il valait mieux rester fidèle au système de l'écrit, j'ai donc procédé comme suit pour les lettres écrites mais non prononcées :

Exemple (15) :

الذساتير العصرية ومع الحريات الفردية

[Extr 1, P9, L12]

[Tableau 16 : Locuteur 9]

Ainsi, le « ة » final est transcrit mais ne se prononce pas par le locuteur.

Pour l'arabe tunisien, langue parlée et non écrite, je l'ai transcrite telle que prononcée par les interlocuteurs.

Exemple (16) :

التوانسه

[Extr 23, P 256, L10]

[Tableau 16 : Locuteur 8]

Dans cet exemple et dans tout le corpus, à l'oral, la lettre « ة » [t], qui est la marque du féminin, est prononcée comme le son « ɔ » [hé]. Elle devient ainsi semi-muette à l'oral si toutefois elle n'est suivie d'aucun autre son lors de la prononciation. Je l'ai transcrite suivant les règles de la prononciation et non pas suivant les règles grammaticales de l'écrit dans le souci de respecter une transcription purement orale.

De façon générale, ma recherche n'exige pas une voyellation stricte. Toutefois pour éviter toute forme de confusion, ma transcription est semi voyellée afin de pouvoir distinguer les différents niveaux de variations entre l'arabe standard moderne, l'arabe dialectal tunisien, et l'arabe littéral classique.

J'ai également choisi de présenter une translittération¹⁰⁸ pour chaque exemple analysé. J'ai suivi pour ce faire « Le système de translittération Arabica » (Annexe 3). Ce choix, pour pallier les éventuelles difficultés pouvant resurgir lors de transcription d'extraits dans lesquels on peut trouver simultanément ; l'arabe dialectal, l'arabe classique et le français.

5.5.3 L'alternance arabe/français

Les mots identifiés comme emprunts sont transcrits suivant les standards orthographiques de la langue source.

¹⁰⁸ La translittération consiste à représenter des caractères d'une écriture par les caractères d'une autre, ce qui est réversible. Pour mon travail j'ai représenté les caractères de la langue arabe par celle des caractères latins.

Exemple (17) :

ص26: باهي باهي قلتو إلي إنتوما بش تعملو آآ قضيه بش ترفعو قضيه بال آ بالجمعيه والأحداث
صارت في آخر يوم من ملعرض **est-ce que** معناها إذا كان معمولوش السلفيين الأحداث هذيا كنتو
بش تعملو قضيه؟ بأعلى ضدّ ما أسميته اعتداء على المقدّسات ولاّ كانت بش تتعدى
inaperçu لحكاية؟

[Extr, 49, P404, L5,6,7,8]

[Tableau 16 : Locuteur 8]

Pour les extraits prononcés en français je n'ai transcrit aucun signe de ponctuation à l'exception de l'interrogation pour conserver le sens de l'énoncé. Pour des raisons pratiques j'ai choisi de respecter l'orthographe de l'écrit.

Exemple (18) :

« A » = mais pourquoi dite-vous qu'ils essayent Éric ? vous voulez dire qu'ils n'y arrivent pas vraiment ?

[Extr 57, P532, L7,8]

5.5.4 Traduction des données

Je présente dans un tableau les énoncés tels que prononcés par l'interlocuteur et sans interruption afin de ne pas biaiser la construction discursive du sens. Dans la colonne gauche du tableau j'en donne la traduction, plus littérale que libre¹⁰⁹. Concernant les expressions idiomatiques, les connotations, les jeux de mots, les actes de condamnation (menace, insulte), j'essaie de suivre un processus d'interprétation afin que le sens soit le plus authentique possible et que les effets locutoires et perlocutoires soient rendus.

¹⁰⁹ J'ai adopté dans ce choix le point de vue de Jean Dabernet pour qui les deux traductions, littérale et libre, représentent deux opérations communicationnelles dont « l'essentiel est de traduire exactement et il importe peu que ce soit en gardant la forme ou en la modifiant » (Darbelnet 1970 : 88-94).

Tableau 20. Énoncés transcrits en arabe tunisien et traduits au français

Traduction	Texte original
[Extr 33 Réf, tableau 16 :locuteur 5] Ce monsieur liberté d'expression et liberté d'art que l'expression et l'art t'enfonce ton visage	12 السيد هذا حرية تعبير وحرية فنّ لا لك تعبير وفنّ يدخلو في وجهك
le défonce soi-disant expression et art et droits et je ne sais quoi on a fait une révolution pour que	13 بقرموه قالو تعبير فنّو تنتت وحرية وحقوق ودرنا شنوا علمنا ثوره بش
tu touches à dieu et au prophète toi? Sommes-nous des mécréants? le tunisien entre dans un bar dis au nom de dieu	14 تمس ربي والنبي انت؟ كفار أحنى؟ التونسي يدخل للبار يقول بسم الله
bois l'alcool et au nom de dieu si tu insultes dieu à côté de lui il t'égorgera en étant alcoolique le monsieur	15 يشرب الخمر والله كنتسب حذاه الجلالة لما يذبحك وهو سكارجي بالسيد
L 16 c'est le petit-fils de Abdallah Ibn Saloul et le petit fils des sionistes il nous touche l'essence divine	16 هذا حفيظ عبد الله ابن سلول وحفيظ الصهاينة بيمسنا الذات الإلهية
P79 L1 il nous a violé le plus sacré de nos sacrés qui est dieu et le prophète et ils veulent qu'on l'applaudisse	1 ويتعدانا على أقدس مقدساتنا إلى هو ربي والنبي ويحبونا نصفقولا قالك
L2 <soi-disant liberté de création qu'une hérésie te coupe la gorge si après la révolution	2 شنوا قالك حرية الإبداع لا لك بدعه تقصلك كرومتك لكانت بعد الثورة
L3 Ça arrive des Tunisiens qui l'a envoyé ce monsieur ce pourri là? on lui a donné 4 sous	3 تصير مالتوانسه منو بعته السيد هذا الخامج هذا؟ والله عطينا أربع فرنك
L4 de l'ambassade ou je ne sais d'où dieu seul le sait d'une partie étrangère tu viens snober	4 مسفاره ولا من من الله وأعلم من من جهه أجنبيه جاي تنقرعك على
L5 les Tunisiens ici? Le plus sacré de nos sacrés c'est dieu et le prophète ligne rouge>	5 التوانسه هني؟ أقدس مقدساتنا هو ربي والنبي خط أحمر

5.6 L'extrait de référence

Pour l'analyse, étant donné la taille de mon corpus (638 pages), j'ai choisi un extrait dans son contexte de production, en arabe puis traduit en français. Il est représentatif des phénomènes discursifs qui m'intéressait. J'appellerai cet extrait, extrait de référence tout au long des exemples et je le noterai ainsi : [Extr Réf 33]. J'ai identifié et analysé tout au long de mon corpus des exemples relatifs à d'autres extraits, au même titre que les occurrences de l'extrait de référence. L'extrait de référence, présenté infra, représente un échantillon principal.

Conclusion

Pour clore ce chapitre, je voudrais souligner que la transcription de mon corpus a requis beaucoup de temps et d'attention. Plusieurs écoutes étaient nécessaires ainsi que des vérifications systématiques des références. En choisissant cette technique, cette alternance écouteur-scripteur, ces multiples va-et-vient entre la transcription et le support audiovisuel, je voulais garantir un maximum de précision à cette transcription et à l'analyse qui allait en découler. Face à la grande quantité des données, la multiplicité des sources médiatiques traitant l'événement et les prises de position diverses et divergentes des participants, l'analyse s'est révélée délicate. J'ai donc essayé de circonscrire mes données et de faire en sorte que mon corpus, et notamment les données que j'analyse à partir d'un extrait exemplaire, soit significatif de l'événement principal et du contexte de crise politique dans lequel il s'inscrivait.

Partie 3

Le bouc émissaire en discours

Chapitre 6. Le bouc émissaire et l'ennemi de l'intérieur

Ce qui s'est passé en Tunisie en 2011 a permis l'existence, jusque-là marginale, des groupes extrémistes qui cherchent à être à la tête du pouvoir au pays. Le parti politique *Ennahdha* ou encore *Hizb ut-Tahrir*, *Ansar al-Charia* sont considérés comme terroristes par les Nations-Unis et la Tunisie. Or le mouvement d'inspiration islamiste *Ennahdha* a obtenu le pourcentage de voix le plus élevé lors des premières élections après 2011 et il continue à gagner du terrain malgré sa défaite aux élections législatives de 2014. L'affirmation de ce parti continue de croître et a remporté le plus grand nombre de mairies à l'issue des premières élections municipales démocratiques de Tunisie le 6 mai 2018, ce qui a permis à ce parti de renforcer son ancrage dans les différentes régions du pays. Cette nouvelle réalité sociopolitique avec attentats et violence, dans la région ou encore dans le restant du monde, a poussé les chercheurs à favoriser l'émergence d'une réflexion interdisciplinaire se focalisant sur l'étude du contexte psychosociologique dans lequel se développent des mouvements extrémistes (Khosrokhavar 2014, Benslama 2016) et sur les stratégies de recrutement adoptées par des mouvements terroristes tel que Daech (Norwegian Defence Research Establishment 2006). D'un point de vue sociolinguistique, certaines études se sont intéressées à l'importance des mécanismes langagiers qui participent de la manipulation et de la domination ou encore la quête du pouvoir de ces groupes. La construction discursive du bouc-émissaire, de l'ennemi de l'intérieur, dans le cadre d'un discours de haine (Lorenzi et Moïse 2020, à paraître), représente une des stratégies utilisées par ces mouvements, surtout pour accéder au pouvoir mais aussi pour l'affirmer et le conserver.

6.1 Le bouc émissaire et la communication politique

Désigner quelqu'un ou un groupe comme responsable de violence sociale prend forme dans le cadre des discours politiques. La politique, dans la plupart de ses activités, est considérée comme une activité de communication publique et une opération discursive de relations sociales à finalité persuasive (Gauthier 1990 : 114). Le débat à l'assemblée nationale, comme c'est le cas pour l'extrait que je vais présenter, l'extrait de référence, représente l'une des formes de discours dont la nature communicationnelle apparaît clairement. Ces interventions

et ces confrontations entre les membres de l'assemblée et les responsables du gouvernement à qui on demande des comptes ou des explications, consiste en un exercice de relations multiples. Il s'agit d'un duel au cours duquel les opposants, présents parmi les membres de l'assemblée, cherchent tout autant à faire prévaloir leur point de vue qu'à discréditer celui de l'adversaire et par là-même un artiste participant à la manifestation culturelle, bouc émissaire désigné, celui qui a présenté une sculpture jugée portant préjudice à la religion. Mais ce sont tous les artistes participants qui sont visés par le discours du député, l'artiste est ainsi le représentant des autres participants.

Le débat est ainsi un débat entre deux communautés discursives, débat qui se diffuse dans l'espace public qui sert de chambre d'écho. Il est « un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société » (Wolton 1997 : 379). Le débat caractérise l'espace public et le fonctionnement démocratique ; il permet l'équilibre entre un haut lieu décisionnel (l'espace politique) et une organisation sociale (la société civile), notamment par le biais des journalistes. L'espace public s'organise donc entre l'espace politique et la société civile, elle-même vie sociale hors du monde politique indépendante de toute forme de soumission à la tutelle de l'État et régie par des valeurs spécifiques comme l'autonomie, la solidarité, la responsabilité. Ce fonctionnement idéal est rompu dans des moments de crise autoritaire comme le montre l'usage de discours politiques mettant en avant des boucs émissaires.

6.2 La notion de bouc émissaire

6.2.1 Le *bouc émissaire*, un rite expiatoire religieux

D'origine religieuse, le terme *bouc émissaire* renvoie à la personne qui est désignée par un groupe comme devant endosser un comportement social qu'il souhaite évacuer. Cette personne est alors exclue du groupe, au sens propre ou figuré, parfois punie, ou condamnée. Elle n'est pas forcément choisie pour avoir partagé ce comportement, elle peut être une victime expiatoire choisie pour d'autres raisons propres au fonctionnement du groupe.

Le terme *bouc émissaire* est du latin ecclésiastique *caper emissarius*, le bouc envoyé, lâché. Ce mot correspond à l'origine à un rite expiatoire annuel des hébreux longuement décrit dans le 16^e chapitre du Lévitique. Le Seigneur parla à Moïse après la mort des deux fils d'Aaron en lui expliquant comment ce dernier doit se présenter pour le sanctuaire. Aaron reçoit de la communauté des fils d'Israël, deux boucs destinés au sacrifice pour la faute et un bélier pour l'holocauste : « Aaron entrera de cette manière dans le lieu saint : avec un jeune taureau pour sacrifice pour le péché, et un bélier pour holocauste » (vers.3). Il présente le taureau du sacrifice pour sa faute et accomplit le rite d'expiation pour lui et pour sa maison. Dans un second temps, il prend les deux boucs et les place devant le Seigneur, il tire au sort les deux boucs, un pour le Seigneur et un autre pour Azazel. Le bouc pour le Seigneur fait l'objet d'un sacrifice pour la faute du peuple d'Israël, est immolé et son sang aspergé sur et devant le trône de l'Éternel. Il accomplit ainsi le rite d'expiation sur le sanctuaire pour les impuretés des fils d'Israël, leurs transgressions et toutes leurs fautes. Par contre, l'autre bouc est placé vivant devant le Seigneur afin d'accomplir sur lui le rite d'expiation en l'envoyant au désert. En effet, le grand prêtre pose ses deux mains sur la tête du bouc et prononce sur lui tous les péchés de son peuple. Ainsi, ce bouc emporte avec lui toutes leurs fautes dans un lieu solitaire : le désert (Lévitique, chapitre 16). Ainsi, cette expiation répond à la condition coupable et misérable de l'homme ; il fallait que Aaron fasse un sacrifice sans lequel il ne pouvait entrer dans le sanctuaire. C'est en vertu du sang qu'il a pu le faire. Dans la religion chrétienne, on trouve cette idée de purification par le sang dans : « dans les lieux saints par le sang de Jésus » (Héb.10). Il existe un passage analogue dans la première épître de Jean dans lequel on parle de Jésus comme la propitiation pour le monde : « Voilà l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1 : 29). On retrouve également ce point de vue sur l'expiation faite par le Christ dans des passages tels que : « Dieu est un, et le Médiateur entre Dieu et les hommes est un, l'homme Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous, témoignage qui devait être rendu en son propre temps » (Tim 2 : 1-6). Dans la religion musulmane également le sacrifice expiatoire existe, comme celui d'Abraham qualifié de rachat (*fidiya*) (Le Coran, XXXVII, 107). Ceci dit, l'acte sacrificiel ne sert pas Dieu autant que les hommes : « Ni leur chair, ni leur sang (les animaux du sacrifice) n'atteignent Allah mais c'est votre piété qui le touche. De la même manière, il les a mis sous votre joug pour que vous proclamiez sa grandeur à cause de la voie qu'il vous a proposé ; annonce la bonne nouvelle aux gens de

bien. » (Le Coran, 22 : 37). Commentant ce verset Hamidullah écrit : « Loin de servir à Dieu comme le pensent les primitifs et nombre d'ignorants, même aujourd'hui, le sacrifice ne sert pas à Dieu mais à l'homme, d'emblème, le point de repère dans sa foi » (Hamidullah, 1973 : 439). D'ailleurs, le *mûfti* de la République tunisienne en 1993, pendant un colloque s'intitulant *Sacrifices et fêtes en Islam maghrébin*, déclarait que cette mise au point coranique consacrait « l'abolition de tout ce qui était de coutume en Arabie Saoudite et qui consistait à répandre le sang sur l'autel ou sur l'idole afin d'obtenir la grâce et la faveur de Dieu. Le Coran a ainsi éliminé ces traditions faisant croire que la bête sacrifiée rapproche de Dieu et offre au sacrificateur une sorte d'immunité sainte *taqdîs* ». D'un point de vue purement historique, le sacrifice en Islam demeure une convergence entre des pratiques antéislamiques et une sorte de « légitimation idéale de ces sacrifices par leurs rattachements à l'histoire religieuse des descendants d'Abraham » (Hamès 1998 : 19). Cette idée expiatoire par le sang représente une pratique partagée et répandue depuis longtemps des religions monothéistes ; elles ont essayé de l'intégrer dans leurs différentes démarches rituelles.

6.2.2 Le bouc émissaire, perspective historique

Dans l'Empire romain païen, les chrétiens fondent un crime rituel, séquestrer un enfant pour le manger (Ginzburg 2003), rituel qui sera repris à la fin de l'Antiquité par les juifs pour expier désastres et violence de la société. Par la suite, au Moyen Âge, le *bouc émissaire* est celui qui va contrevenir non pas à l'ordre politique et social, mais à « l'ordre naturel des choses ». Par exemple les lépreux ou les « sorcières », signes même d'une présence diabolique ou malsaine, sont rejetés et deviennent boucs émissaires de toute une société. Cette ligne d'accusations autour de crimes rituels et diaboliques se dissipe durant le siècle des Lumières en occident¹¹⁰ mais se transforme dans des processus d'exclusion.

Depuis le Moyen Âge en Europe il existe donc *une formation discursive historicisée*, pour reprendre les termes de Foucault¹¹¹ (Foucault 1969 : 52-53), autour du *bouc émissaire*

¹¹⁰ Elle persiste en Europe orientale jusqu'à la fin du 19^e siècle. Les dernières accusations de crimes rituels ont eu lieu en 1908 en Russie et en 1926 en Tchécoslovaquie.

¹¹¹ Au chapitre II de son livre, Michel Foucault fixe la valeur de la notion de formation discursive comme obéissant à deux injonctions à savoir travailler sur des systèmes et défaire toute unité. Elle est ainsi présentée comme un ensemble d'énoncés soumis à une même régularité mais aussi comme une « dispersion ».

L'Europe du 18^e siècle voit dans le déplacement l'idée du bonheur, produit du cosmopolitisme¹¹² des Lumières (Asséo 2002). Par la suite aux 19^e et au 20^e siècles, le modèle politique d'État-Nation, conçu par le romantisme français contre l'absolutisme monarchique et institué par la Révolution française, va peu à peu, face à la montée des nationalismes et à l'établissement des frontières nationales, restreindre les circulations. « Cette Europe de la circulation est aussi une Europe de l'exclusion » (Asséo 2002 : 89). Dans le contexte européen du début du 19^e siècle et durant le 20^e siècle, le modèle politique de l'État nation va exercer une sorte de négation de la diversité culturelle et linguistique sur les minorités ethniques, Tziganes en Europe de l'Est, Basques en Espagne et en France, et toutes les minorités nationales. Ce modèle représente un seul modèle et une seule volonté *politique* qui agiront sur les processus d'intégration, d'assimilation ou d'exclusion, sous couvert d'une politique dite d'intégration nationale. La citoyenneté, l'école et l'église deviennent par *l'évangélisation et l'alphabétisation*, les instruments par excellence de *l'assimilation forcée* appelée *intégration nationale* (Morin 1985), dont les contrevenants, étrangers, migrants, ou minoritaires, peuvent devenir les boucs émissaires. L'élite politique au pouvoir impose donc au nom du cosmopolitisme, une sorte de vision du monde, une langue et une culture dominante au détriment des autres groupes ethniques, qui vont entraîner la perception d'un *ennemi de l'intérieur*¹¹³ dont les dénonciations politiques, les complots et les secrets sont les moteurs.

6.2.3 Le bouc émissaire et le désir mimétique anthropologique

René Girard (1972)¹¹⁴ avance que la théorie du bouc émissaire, à l'origine de toute violence, est basée sur le désir *mimétique*. Il s'agit du désir d'imiter ce que l'autre désire, d'avoir ce que l'autre possède non pas pour la valeur de l'objet mais parce qu'il est possédé par autrui ce qui le rend désirable au point de provoquer des pulsions violentes pour l'obtenir. La violence

¹¹² Le terme cosmopolitisme est apparu au 16^e siècle. Au 18^e siècle, « cosmopolite » a deux significations. Il résume une volonté de solidarité humaine indépendante des limitations politiques et l'homme qui est chez lui partout, qui n'a pas de patrie, pas de sentiment d'appartenance nationale. Ainsi, le cosmopolitisme s'est développait au détriment de la notion de patrie. Les cosmopolites étaient les hommes des élites ou des intellectuels baptisés « philosophes ».

¹¹³ Je développerai cette notion plus loin dans cette même partie.

¹¹⁴ René Girard (1923-2015) est un anthropologue et philosophe français. Ancien élève de l'école des Chartes et professeur émérite de littérature comparée à l'université Stanford et à l'université Duke aux USA. Il est à l'origine de la théorie mimétique. Il a été élu à l'Académie française en 2005.

représente alors le moyen de satisfaire le désir mimétique. Elle peut être dangereuse sur le plan social car elle ne concerne pas seulement des individus isolés et, si elle se répand socialement, le conflit mimétique peut se transformer en antagonisme généralisé. Il existerait une relation entre l'apparition du Sacré et la violence. En se basant sur l'observation des mythes ancestraux, René Girard remarque que la conjuration de la violence passe par le sacrifice d'une victime, appelée « bouc émissaire ». En effet, il montre comment le sacrifice d'un animal, substitué à la cible humaine, permet d'apaiser symboliquement les pulsions agressives et de préserver les membres de la communauté. La violence de tous contre tous se résout dans la violence de tous contre un et, autour de la victime sacrifiée, se reforme l'unanimité de la collectivité apaisée par cet exutoire. Ce qui m'intéresse dans le livre de René Girard, *La Violence et le Sacré* (1972), c'est la partie dans laquelle il traite du *sacrifice* et du *bouc émissaire*. Pour briser le cercle infini des vengeances, le sacrifice, inscrit dans une perspective morale et religieuse, est nécessaire. Sinon le mécanisme de la violence *réciproque*, cercle vicieux dont la communauté a du mal en s'échapper, entraîne vengeances et de représailles. Porté par une violence mimésique, le capital de haine et d'animosité accumulé dans une société ne peut que se développer et s'accroître. Si tous les hommes, à l'unanimité, arrivent à se convaincre qu'un seul d'entre eux est responsable de la mimésis violente, alors sa destruction est nécessaire pour que la communauté puisse se débarrasser du mal qui la guette. En abattant la victime émissaire, les membres de la communauté croient se purifier du mal en le faisant assumer à la victime, dans une efficacité de transfert collectif des fautes sur un seul, coupable de tous les maux. Afin de relier ce mécanisme du *bouc émissaire* au contexte de crise sociopolitique de ma recherche, je peux dire que pour mettre fin aux tensions et aux violences qui menaçaient la stabilité du pays, un mécanisme similaire a été mis en place. La construction d'un *bouc émissaire* a permis de résoudre une situation qui avait déjà commencé à dégénérer. Autre élément très important à souligner dans cette perspective et qui présente beaucoup de points de similitude avec le contexte de ma recherche, c'est le rôle du religieux. René Girard avance que le rôle du religieux dans la société est de dire aux hommes ce qu'il faut et ne faut pas faire pour éviter le retour de la violence destructrice.

« Quand les hommes négligent les rites et transgressent les interdits, ils provoquent, littéralement, la violence transcendante à redescendre parmi eux, à

redevenir la tentation démoniaque, l'enjeu formidable et nul autour duquel ils vont s'entre-détruire, physiquement et spirituellement jusqu'à l'anéantissement total, à moins que le mécanisme de la victime émissaire, une fois de plus, ne vienne les sauver, à moins que la violence souveraine, en d'autres termes, jugeant les « coupables » suffisamment punis, ne condescende à regagner la transcendance, à s'éloigner juste autant qu'il le faut pour surveiller les hommes du dehors et leur inspirer la vénération craintive qui leur apporte le salut » (Girard 1972 : 37).

Ainsi, dans les situations où l'ordre social se voit menacé et les représentations ou les rituels malmenés, il devient nécessaire de trouver des boucs émissaires, l'objectif de cet acte étant de rejeter sur la victime la responsabilité de cette crise et de la neutraliser par la suite. « Le sens de l'opération est de rejeter sur les victimes la responsabilité de cette crise et d'agir sur elle en détruisant lesdites victimes ou tout au moins en les expulsant de la communauté qu'elles semblent détériorer » (Girard 1982 : 37-38).

6.2.4 La notion d'ennemi de l'intérieur

L'expression « *ennemi de l'intérieur* » relève du langage des acteurs politiques, militaires et policiers (Ceyhan et Périès 2001). Cette expression présente un double emploi grammatical, forme adjectivale, *ennemi intérieur*, ou prépositionnelle, *ennemi de l'intérieur*. Ces deux formes sont souvent confondues dans les discours et donnent lieu à deux représentations différentes de l'ennemi. Je me pencherai plutôt dans mon travail de recherche sur l'expression de *l'ennemi de l'intérieur* car elle permet l'induction de questions relatives à la localisation de l'ennemi, à son origine (Weinrich 1989 : 388). C'est justement de ce sens qu'il est question dans les expressions telles que : « *le petit fils des sionistes* » dans [Extrait 33, locuteur 5 : membre de l'assemblée nationale tunisienne], « *les orphelins de Ben Ali* » dans [Extrait 5, locuteur : intervenante du parti *Ennahdha* à l'assemblée nationale], « *la cuisine politique tunisienne est maçonnique* » dans [Extrait 16, locuteur : chef du parti politique El-Tahrir], « *des francs-maçons dans des corps tunisiens avec des cerveaux marxistes* » dans [Extrait 24, locuteur : chef d'un parti politique]. Ces expressions utilisées par les membres du même parti désignent les adversaires idéologiques et politiques. Je ne prétends pas ici présenter une analyse exhaustive du fonctionnement discursif de la notion de *l'ennemi de l'intérieur*, mon intention est de montrer son emploi parallèle à celui du bouc-émissaire dans le discours. Les locuteurs

lorsqu'ils désignent leurs rivaux politiques en recourant à ces expressions, ne ciblent pas explicitement un ennemi, son identité n'est pas explicitement désignée. Cette indétermination représente un enjeu. Si l'auditoire demande des précisions, *l'ennemi de l'intérieur* sera présenté selon le contexte et suivant des figures différentes. Il pourrait s'agir, comme dans le cas de ces extraits du « vendu », du « communiste », de « l'hérétique », du « juif », du « traître », etc. Ces figures, multiples et variées, sont inscrites dans une sorte d'historicité énonciative et argumentative (Delumeau 1970) mouvante dans le temps et dans l'espace. Les locuteurs ayant recours à des désignations telles que « traîtres », « vendus », « orphelins de la France », « orphelins de l'ancien régime dictatorial » sont des chefs ou des leaders de partis politiques. Quand l'ennemi n'a pas de figure précise, le politique use de ces termes pour désigner des personnes nuisibles à la sécurité sociétale et intérieure du pays, comme par exemple les artistes participants à l'événement culturel *Le printemps des arts 2012* qui étaient accusés d'être derrière les affrontements violents ayant eu lieu dans le pays. Ainsi, le contexte sociohistorique du pays, les jeux politiques et bureaucratiques ont fait des artistes une figure déterminante de l'angoisse sociale durant cette période.

6.3 Les « ordures » du printemps des arts

L'extrait audiovisuel sur lequel je m'appuie ici est donc « l'extrait de référence » [Extr Réf 33] évoqué supra. Il est tiré de YouTube de la chaîne numérique *Anti-Laïc*. Il date du 12 juin 2012 et a pour titre *Ibrahim Qâssas excelle et convainc dans l'affaire de l'atteinte au sacré* [traduction libre]. Cet extrait représente une intervention qui dure 3 minutes et 17 secondes avec les interactants suivants : un député [Tableau 16 : Locuteur 5], le président de l'Assemblée et l'auditoire. Le président de l'ANC n'y figure pas : son discours n'est pas intéressant pour mon analyse, ce sont des reprises de gestion de la parole. Ils sont anonymisés comme suit X pour le député, P pour le président de l'Assemblée et l'auditoire. L'interaction se déroule en arabe dialectal tunisien dans un espace fermé, la salle principale du siège de l'Assemblée nationale constituante. Le décor est simple il représente des tables en U, le président est assis en hauteur sur une sorte d'estrade, au milieu de la salle.

L'extrait présenté ici est la traduction complète du discours traduit de l'arabe tunisien (dialecte du sud) vers le français. Cette traduction est précédée d'un tableau représentant les données formelles de l'extrait. Le discours est transcrit en langue arabe de la page 222 à la page 226 dans le corpus.

Tableau 21. Données formelles de l'extrait de référence, n 33

<p>Extrait n : 33 Lien : http://youtu.be/K40nmP_dYpA Titre : Qassâs excelle et convainc dans la question relative au fait de toucher des sacrés Date : 12 juin 2012 Source1 : YouTube - source 2 : chaine nationale tunisienne- Source 3 : chaine Anti Laic</p> <p>Locuteur Nombre : 3 Profession : Député-Députés- Président de l'assemblée nationale constituante tunisienne</p> <p>Discours\ Interaction Langue : arabe tunisien Genre de l'interaction : intervention Support médiatique : audiovisuel Caméra : fixe Décor : l'intérieur du siège de l'assemblée nationale Durée totale de l'extrait : 3 minutes et 17 secondes</p>
--

La communication politique consiste, dans bien des cas, à convaincre un auditoire et repose donc sur des stratégies argumentatives pour le convaincre par exemple de boucs émissaires qu'il pourra reprendre à son compte. « Les techniques discursives permettent de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 5). Suite à la tenue de la 10^e édition du *Printemps des arts* à Tunis en juin 2012 qui a fait un grand tollé et a engendré une polémique sur le fait religieux, certains politiques ont accusé les participants à cette manifestation culturelle d'« ordures » [Extr Réf 33, Tableau 1 : locuteur 5], de « mécréants » et de « complotistes » contre l'État et la religion. Les événements avaient alors pris une tournure très violente. C'est dans ce climat de violence que les députés de l'assemblée nationale constituante tunisienne se sont exprimés sur les artistes participants à cette manifestation culturelle en les considérant comme les principaux responsables du désastre sécuritaire et comme les responsables de cette anarchie sociale qui

s'est généralisée dans tout le pays, faisant ainsi d'eux des boucs émissaires idéals. Je présente ci-dessous la traduction de l'extrait de référence 33 dans sa totalité :

L'enregistrement s'ouvre sur l'image du locuteur siégeant parmi les députés à la salle principale réservée aux membres de l'assemblée :

Le député : Nous sommes en train de défendre des bâtiments et des pierres pendant que l'essence divine et la personne même du prophète sont en train d'être touchées et salies devant nos yeux et nous ici les collègues chacun soulève un emblème devant lui pour solliciter je ne sais qui nous représentons une haute autorité dans le pays c'est donc le peuple qui est censé nous écrire des slogans pour que nous les lisions par contre nous avons écrit des slogans que nous montrons à je ne sais qui notez-le monsieur le ministre de l'intérieur / (tape sur la table avec sa main droite) que celui qui se fait appeler artiste soit arrêté (tape sur la table avec sa main droite) et traduit en justice j'ai causé un problème concernant le drapeau VENERABLE / quand un de nos enfants l'a fait descendre alors aujourd'hui l'essence divine et la personne du prophète sont touchées et vous voulez que nous nous taisions? qu'il soit arrêté IMMEDIATEMENT / nous représentons une haute autorité et vous travaillez en tant que ministre de l'intérieur sous nos ordres arrêtez-le IMMEDIATEMENT et livrez-le à la justice ce type n'est pas au-dessus de la loi soi-disant liberté d'expression et liberté artistique que des expressions artistiques heurtent ton visage et le CASSENT Soi-disant liberté artistique, droits et je ne sais quoi là on a fait une révolution pour que tu touches à dieu et au prophète toi ? Sommes-nous des mécréants ? le tunisien entre dans un bar dit au nom de dieu boit le vin je te jure sur le nom de dieu si tu insultes dieu devant il t'égorgera ce type-là est venu le petit fils de *Abdallah Iben Saloul* petit fils des sionistes qui nous touche l'essence divine et viole le plus sacré des SACRÉS / qui sont dieu et son prophète et ils veulent qu'on l'applaudisse liberté de création qu'une hérésie te coupe la gorge /qui l'a envoyé celui-là ce sale type ce pourri on lui a donné quatre francs de l'ambassade ou de je ne sais quelle organisation, dieu seul sait quelle organisation étrangère lui a donnée ça et il vient snober les Tunisiens le plus sacré de nos sacrés sont DIEU et le prophète ligne rouge / à ne pas dépasser ni de gauche ni de droite ni n'importe que les tribunaux se détruisent ainsi que tous les postes de police, le prophète et dieu passent avant tout, ensuite on verra pour la sécurité les forces de

l'ordre représentent désormais le mur bas que tous veulent sauter par-dessus malheureusement c'est encore la mentalité elle est encore comme ça un pays sans les forces de l'ordre ne fonctionnera pas un pays sans les forces de l'ordre dans toute la planète terre ne fonctionnera pas mais maintenant ces 217 membres ont été DEVALORISES et humiliés ils nous ont rabaissés plus qu'il n'en faut. Ils nous ont attaqué même monsieur le ministre des finances nous a attaqué / nous lui sommes apparus comme des opportunistes à ce monsieur nous sommes des voleurs, des escrocs NOUS / nous touchons des primes bizarres inexplicables que le peuple ne connaît pas la prime du député est de 2 270 dinars ou je ne sais combien ils ont prétendu qu'elle est de 6000

Le Président de l'A.N.C : Ce n'est pas le sujet= (sourire)

Le député : =ne me coupez pas la parole / s'il vous plaît monsieur le président je veux avoir tout mon temps de parole =

P.A.N.C : = le temps qui vous est imparti s'est écoulé non non je vais vous couper la parole=

Le député : =laissez-moi finir mon temps de parole /

P.A.N.C : = vous l'avez eu votre temps et vous l'avez dépassé

Le député : bon maintenant nous n'avons rien à faire de l'argent dieu et le prophète sont plus importants que l'argent et plus importants que

P.A.N.C : = monsieur Ibrahim

Le député : = bon bon donnez-moi 10 secondes pour conclure

P.A.N.C : vous avez dépassé le temps qui vous a été imparti concluez c'est tout

Le député : l'affaire a dépassé l'argent + et a dépassé le peuple / a dépassé la république a dépassé la planète terre et l'univers / il l'a touché dessiné avec des mouches le sale type CE POURRI (*applaudissements*) même pas avec un morceau de sucre il n'a pas pu écrire Allah avec des morceaux de sucre avec un peu de dattes puisque tu veux écrire le nom d'Allah écris-le avec un crayon il l'a écrit avec des MOUCHES / espèce de pourri dépourvu de toute sensibilité artistique ce type n'a pas la moindre sensibilité artistique

P.A.N.C : Que dieu vous bénisse monsieur merci

Le député : monsieur le ministre de l'intérieur / s'il vous plaît écrivez/ c'est un ORDRE de l'assemblée constituante la plus haute autorité dans le pays / qu'il soit arrêté et traduit en justice IMMÉDIATEMENT (*Rires et applaudissements des députés*).

Le député intervient durant une session parlementaire extraordinaire. La thématique de cette session porte sur le questionnement du ministre de l'intérieur, en tant que premier responsable de la sécurité du pays et de l'ordre public, sur l'état désastreux du pays suite à la tenue de la manifestation culturelle *Le printemps des arts 2012*. C'est dans ce contexte que le député [Tableau 16 : Locuteur 5] intervient. Il est un homme d'une cinquantaine d'années, élu sur la liste de *la Pétition Populaire* dans la circonscription de *Kébili*¹¹⁵. Il se distingue par un style vestimentaire typique de la région du sud et par ses interventions virulentes. Il est en présence d'une assistance composée de députés, du président de l'assemblée et du ministre de l'intérieur en tant que premier responsable de la sécurité nationale et de l'ordre public. Lors de son intervention le député condamne l'un des artistes participants à la manifestation culturelle à cause de son produit artistique représentant l'une des œuvres les plus controversées figurant dans cette exposition. Cet intervenant la qualifie de choquante et portant atteinte au Sacré et au Religieux et accuse, par conséquent, l'artiste de traître, de complotiste, de collaborateur avec des parties étrangères, voulant par cette polémique porter atteinte à la sûreté de l'État [Extr Réf 33].

Exemple (19) :

عطينا أربع فرنك مسفاره ولا من من الله وأعلم من من جهه أجنبيه [...]

[Extr Réf 33 P226, L7,8]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

‘tynāārb’ frānk msfārḥ wlā mn mn āllāh wā‘lm mn mn ġihā ’āġnābyhā

Traduction :

sous de je ne sais quelle ambassade ou quelle autre partie étrangère quatre donné On lui a

¹¹⁵ Kébili est une ville du sud de la Tunisie, située à environ 500km de Tunis

Ainsi, le député demande et ordonne même au ministre de l'intérieur, présent, l'arrestation immédiate de l'artiste affirmant que ce dernier est responsable de l'état chaotique dans lequel s'est trouvé le pays suite à la tenue de cette manifestation

Exemple (20) :

ينهد المحاكم والمراكز الكل

[Extr Réf 33 P226, L10]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

yānhdū ālmāḥākēm wālmārākz ālkōl

Traduction :

que les tribunaux et les postes soient tous détruits

L'œuvre controversée dont parle le député [Extr Réf 33] représente un petit écolier portant un cartable sur le dos d'où débordent des fourmis formant, dans un mouvement d'alignement sur une surface plate l'expression en arabe سبحان الله, *Gloire à Dieu*. Dans la figure suivante est représentée la sculpture en question :

Illustration 1. Sculpture « Sobhaha Allah »



Source : <https://www.google.ca/search?q=exposition+abdellia+2012>

Artiste : Mohamed Ben Slama

Conclusion

J'ai essayé, dans ce chapitre de présenter deux notions importantes pour mon analyse à savoir le bouc-émissaire et l'ennemi de l'intérieur. Ensuite dans un troisième temps, j'ai présenté l'extrait de référence qui est un extrait représentatif des éléments linguistiques à analyser. Dans cette même perspective, j'ai également souligné le côté pragmatique du discours et le fait qu'il est présenté par ces conditions de production, son contexte sociopolitique de production et la disposition idéologique des interlocuteurs le construisant. J'ai opté pour cette méthodologie afin de mieux cerner les phénomènes linguistiques utilisés par les différents interlocuteurs dans le mécanisme de la construction du bouc-émissaire. Dans la partie suivante de mon travail je présenterai, avec plus de détails, les différentes stratégies de cette construction dans les discours de haine en me basant sur les différents extraits de mon corpus.

Chapitre 7. L'*éthos*, discours d'exclusion et mise à distance

Dans cette partie, à travers un discours d'exclusion, je présenterai les stratégies argumentatives liées à l'*éthos* auxquelles le locuteur a recours dans le but de construire l'image du *bouc émissaire*, de *l'ennemi de l'intérieur*. Les exemples seront écrits en langue originale de la production du discours, ils seront suivis de la translittération et enfin traduits en français.

7.1 L'*éthos*, dimension argumentative du discours

La notion de discours, difficilement saisissable, recouvre plusieurs acceptions. Polysémique dans le champ de la linguistique, elle présente des emplois très variés et ses délimitations sont floues. La définition la plus appropriée à mon analyse est celle qui met en évidence les éléments extralinguistiques à prendre en considération dans l'interprétation des phénomènes langagiers. En ce sens, le discours est un « objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques) » (Fuchs 1985 : 22). Ce qui m'intéresse dans le discours, c'est la prise en compte de ses conditions de production puisque mon analyse s'appuie aussi sur le contexte social révolutionnaire, la crise sociopolitique ainsi que sur la dimension idéologique des acteurs et leurs appartenances politico-religieuses.

Dans la ligne de la vision perelmanienne, « l'objet de [la théorie de l'argumentation] » est l'étude des techniques discursives orientée vers la persuasion (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 : 5). D'origine grecque et selon Aristote, le *logos*, le *pathos* et l'*éthos* représentent le triangle de la Rhétorique antique et de l'argumentation, entre démonstration rationnelle, émotions, et l'image de soi que le locuteur construit pour influencer son auditoire. Théorisé par Aristote, le *logos* la partie rationnelle et logique du discours, apte à persuader. Le *pathos* et l'*éthos* participent de l'*identité discursive*¹¹⁶, identité du sujet dans sa parole et ses comportements.

¹¹⁶ La notion d'identité est empruntée aux sciences sociales et à la psychologie en particulier. Ici, je propose d'envisager sa conceptualisation dans une démarche interdisciplinaire sociale et langagière à la fois.

L'*éthos*, théorisé aussi par Cicéron, rend compte de l'autorité et de la crédibilité du rhéteur à travers sa prestance, son éthique et sa réputation, et sert à produire une impression favorable sur le public. Il est « l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocutaire » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 238). Le ton de voix, le débit de la parole, le geste, les mimiques, le regard, la posture, les attributs vestimentaires et symboliques sont autant de signes élocutoires et oratoires, par lesquels l'orateur donne de lui-même une image psychologique et sociologique qui légitime son dire (Maingueneau 2002 : 81). Ainsi, pour assurer la réussite de son entreprise discursive, le locuteur, par ses dires et ses comportements, doit afficher implicitement ses qualités morales sans les afficher ouvertement (Kerbrat-Orecchioni 2002). De fait, l'*éthos* a une répercussion sur l'*identité personnelle* de l'individu car elle renvoie à la présentation de soi d'un sujet parlant ou pensant dans son discours (Amossy 1999). À travers l'image de soi le locuteur a pour but de donner à travers ses propos une manière d'être.

L'*ethos* se manifeste à travers plusieurs procédés de désignation dont l'insulte et des appels à l'auditoire, procédés que je vais analyser à partir d'un extrait de mon corpus. L'extrait choisi est [Extr Réf 33] du corpus que j'ai traduit et présenté en entier plus haut.

7.2 Les procédés de désignation

La désignation représente le lexique employé par un locuteur pour en désigner un autre, la nomination, mais aussi l'adresse ou la mise à l'index. Le fait de nommer catégorise l'autre mais permet aussi de rendre compte de la place que veut occuper l'orateur et de l'image qu'il veut donner de lui.

7.2.1 La nomination, connaissances partagées et amalgame

L'exemple que je propose est tiré de [Extr Réf 33] du corpus, qui, je le rappelle, date du 12 juin 2012, il a une durée totale de 3 minutes et 17 secondes. Le discours se passe au siège de l'assemblée nationale, il est transmis par la chaîne de télévision nationale. Le locuteur principal est, comme je l'ai précisé plus haut, un représentant de l'assemblée nationale [Tableau 16 : Locuteur 5]. Il s'exprime sur l'un des artistes participants à la manifestation

culturelle *le printemps des arts 2012*. Dans cet extrait le député parle de l'artiste absent en le désignant ainsi :

Exemple (21) :

جا السيد هذا حفيظ عبد الله ابن سلول وحفيظ الصهاينه

[Extr Réf 33, L1 ,P224]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ǧē ēsyād hādā ḥāfyd ‘abdāllāh ēbn sāhlūl w ḥāfyz ālshāynā

Traduction :

ce type-là est venu le petit-fils de Abdallah Ibn Saloul et le petit fils des sionistes

Dans l'exemple (21) ce locuteur désigne son interlocuteur absent par le petit fils de *Abdallah Ibn Saloul*. Ce personnage était l'un des principaux chefs de la tribu des *Banu Khazraj* de *Yathrib*, la future Médine. Juif, il se convertit à l'Islam peu après l'arrivée du prophète Mohammad. Mais, on se méfiait de lui et on doutait de la sincérité véritable de cette conversion. Il représentait l'un des principaux *Munafiqūn* (hypocrite) de l'époque¹¹⁷. Afin d'assimiler ce personnage à l'interlocuteur absent, le représentant de l'assemblée nationale ne fait pas une comparaison, mais confond l'un et l'autre à travers des caractéristiques connues et méprisées. Pour continuer dans ce sens, le représentant évoque la relation filiale entre les deux personnages ; l'artiste est *le petit-fils* de ce personnage historique, il présente donc les mêmes défauts et les mêmes objectifs politiques que son aïeul, il complotte contre la religion. Afin que le personnage historique absorbe complètement l'artiste dont il est question pour n'en faire qu'un seul référent, avec en commun la perfidie et l'hypocrisie, le locuteur accuse, ainsi, directement l'artiste d'apostat en recourant au savoir et à l'histoire culturelle commune qu'il partage avec l'auditoire. De par leur appartenance culturelle commune, tous savent qui est

¹¹⁷ Haji, M. (dir.). (2002.) *Encyclopédie du Maroc, dictionnaire alphabétique des connaissances sur le passé et le présent du Maroc* (t. 15). Salé : Association des auteurs marocains pour la publication.

Abed Allah Ibn Saloul. Cette assimilation représente ainsi, la première étape de l'exclusion de l'autre dans un processus de construction du bouc-émissaire qui a commencé par la procédure de désignation de l'autre comme étant cet ennemi de l'intérieur qu'il faut neutraliser. L'analogie entre les deux personnages paraît si frappante que le locuteur les assimile dans son discours pour les représenter sous les mêmes traits.

Dans le même ordre d'idée, les députés présents lors de ce discours comprennent la relation entre *Abdallah Ibn Saloul* et l'artiste du nom *Ben Slama* qui est d'origine juif¹¹⁸. En effet, le locuteur a recours à des processus interprétatifs, à des connaissances implicites à des savoirs et à une mémoire partagée qu'il négocie et co-construit au cours de son intervention avec son auditoire. Ainsi « L'inférence dans l'interaction contribue ainsi à la co-construction de l'intersubjectivité et de l'intercompréhension » (Chernyshova et Traverso 2017 : 2). Les députés présents ont ainsi compris que les origines juives du nom de famille de l'artiste Ben Slama fait de lui l'ennemi idéal dans ces circonstances précises. Les références socioculturelles communes des personnes formant l'auditoire attestent ces inférences et permettent ainsi le lancement du processus de la construction du bouc-émissaire accusé de blasphème et voulant porter atteinte à la religion du groupe. Ainsi se crée un *ennemi de l'intérieur*. *Ennemi*, car ses croyances et ses appartenances religieuses vont à l'encontre de celles du groupe auquel il dit appartenir, il représente ainsi une menace, un danger. *De l'intérieur* car il est effectivement citoyen tunisien partageant la même langue et la même nationalité. Ainsi, à travers cette argumentation, le locuteur souligne un élément essentiel de la construction du bouc émissaire, son caractère de transfuge. La façon grâce à laquelle cet ennemi s'est fait passer pour un ami, a partagé la nationalité des citoyens en question pour devenir ainsi un compatriote, est menaçante. Il participe de l'inversion des valeurs, il peut être ami et ennemi. *Signifiant féroce* (Wahnich 1997), la dénomination est indexée négativement et cet *étranger* devient celui qui peut circuler à l'intérieur du pays et participer à sa culture cosmopolite en tant qu'artiste sculpteur, grâce à son appartenance à la haute société, à une élite, celle des artistes, mais qui serait peu attaché à l'État national et donc serait traître, ennemi de la patrie ou de la nation.

¹¹⁸ On pourrait, à ce sujet, lire l'article de Jacques Taieb dans *La Lettre Sépharade* (2004) portant sur les juifs du Maghreb.

Le locuteur a utilisé une stratégie de dramatisation à l'aide de divers procédés discursifs comme la désignation, les connaissances partagées mais également l'amalgame. Cette stratégie représente un procédé d'analogie abusif. Deux faits, deux phénomènes rapprochés : l'hypocrisie de *Ibn Saloul* et celle de l'artiste peintre. L'un complotte contre la patrie, le groupe (les musulmans) pour le compte de l'ennemi (les juifs) et l'autre complotte avec des forces extérieures (représentée dans le discours du locuteur par l'ambassade) contre sa patrie. Cet amalgame est établi sans la mise à distance qui aurait pu permettre la comparaison donnant lieu à un effet explicatif. Le locuteur a procédé à un rapprochement entre les deux personnages, ce qui produit un effet de globalisation qui empêche l'intervention de l'esprit critique. Ce procédé d'amalgame est pernicieux mais également manque d'éthique d'un point de vue de l'information. Cette stratégie repose sur « un processus d'interprétation qui s'appuie sur une mémoire globale, non discriminante, qui met tout dans un panier d'une émotion interprétative, et empêche que s'exerce une analyse » (Charaudeau 2009 : 13).

7.2.2 Le terme d'adresse *āntā*, tu et l'attaqué absent

Une autre stratégie argumentative liée à l'éthos et à laquelle ce locuteur a eu recours pour continuer, à travers son discours, d'exclure l'accusé qui, rappelons -le, est absent, c'est le terme d'adresse *āntā*, tu.

Exemple (22) :

علمنا ثورة بش تمس ربي والنبى انت؟

[L1 ,P222 ,33 Extr Réf]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

'mālnā t̄āwrā bāš tmēs rāby w nīby ēntā

Traduction :

on a fait une révolution pour que tu touches à dieu et au prophète toi ?

Cette agression dont l'artiste fait l'objet dans cet extrait s'adresse donc à un tiers absent. Toutefois, cela n'a empêché ni la manifestation de la montée en tension de la violence verbale dans le discours du locuteur ni les attaques qui se construisent en interaction et en présence d'un auditoire témoin, participant également à cette violence verbale. En effet, le président de l'assemblée, modérateur dans le discours pour la circonstance, est devenu l'attaqué à qui le locuteur, représentant de l'assemblée nationale [Tableau 16 : Locuteur 5], s'adresse directement en recourant au terme d'adresse *āntā, tu*, quand il évoque l'artiste. Ainsi, le président de l'assemblée représente une courroie de transmission linguistique rendant possible le fait de s'adresser à un autre. Cette inférence et ce glissement au niveau des pronoms personnels s'est déroulée de façon très subtile. Au niveau des termes d'adresse, le fait de s'adresser au président comme étant l'attaqué absent s'est passé sans aucun accord préalable explicite entre le locuteur et l'interlocuteur réellement présent ; la connivence du président s'est fait ressentir par un sourire complice comprenant et appréciant la tournure dont le locuteur a eu recours dans son discours pour permettre ainsi ses attaques. De là, je présume que cette construction discursive complexe repose sur la coalition et l'antagonisme pour pallier l'absence de l'attaqué ou pour éviter de ralentir ou bloquer le processus de mise en scène et de mise en spectacle auquel le locuteur s'est adonné. L'utilisation du terme d'adresse « tu » à l'égard du président, comme s'il était cet absent, a sauvé le système de dramatisation mis en place par le locuteur, a porté atteinte à la dignité du locuteur absent et a permis à l'attaquant de légitimer et d'authentifier son agression et ses accusations.

Cette stratégie joue également avec les règles de bienséances que l'auditoire serait en devoir d'adopter. L'artiste ne peut se justifier et s'expliquer - ce qui serait inacceptable s'il était présent, d'après la convenance conversationnelle et la bienséance du dialogue surtout dans un cadre officiel comme celui-ci - et il est permis ainsi de faire le procès en contumace de cet absent-présent. De là, l'ombre du bouc émissaire - qui se concrétisera au fur et à mesure dans la progression du discours - commence à prendre forme : l'interlocuteur est bien représenté discursivement à travers la désignation et le terme d'adresse direct dirigé vers le président de l'assemblée nationale avec le « tu ». La tactique discursive d'attaque frontale indirecte par une sorte de stratagème linguistique crée cet ennemi, ce renégat à la même nationalité mais pas la même religion que ses concitoyens, ce qui fait de lui cet ennemi de l'intérieur, à l'origine de

l'état désastreux et du soulèvement que le pays a connu suite à la tenue de la manifestation culturelle.

Ces différentes stratégies, le terme d'adresse « tu » à l'égard d'un tiers absent, les savoirs communs partagés avec l'auditoire, le procédé d'inférence suggestif, la tactique frontale rendue directe, ont conduit à des effets de violence verbale. Grâce à cette interpellation directe et violente d'un accusé absent, le locuteur est arrivé à générer une tension entre l'auditoire et l'attaqué dans une montée de cette violence verbale. En effet, les députés, le président de l'assemblée constituante se sont prêtés au jeu ; ils étaient de connivence pour se liguer contre l'artiste - dont l'absence qui a rendu impossible l'autodéfense - et en faire un bouc émissaire idéal par sa non-appartenance au groupe, élément suggéré par l'origine de son nom de famille et sa relation filiale avec un personnage de l'histoire connu pour sa perfidie.

7.2.3 La mise à l'index, « celui-là », « ce type-là »

Le locuteur, dans son discours va neutraliser, réifier la personne de l'artiste en le tenant à distance dans une formule dénigrante, « ce type-là ». Dans cet exemple il s'agit [Tableau 16 : Locuteur 5] et c'est toujours l'extrait de référence 33.

Exemple (23) :

على هذا إلي يسمي نفسه فنان

[L8,9 ,P223,33 RÉF Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

'li ḥdā ilī īsmī nāfsāh fnān

Traduction :

que *celui* qui se fait appeler artiste

Exemple (24) :

فوق القانون السيد هذا

[Extr Réf 33, L13 ,P223]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

fūq al-qānūn al-sāīd hādā

Traduction :

il est au-dessus de la loi ce type -là

Exemple (25) :

جا السيد هذا

[Extr Réf 33, P224, L13]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

ġā al-sāīd hādā

Traduction :

ce type-là est venu

Par ce pronom indéfini, « celui-là » le locuteur désigne l'autre qu'il oppose au *Nous*, la majorité dont il fait partie et qu'il représente. Ce pronom a le double rôle de montrer et de sous-entendre : « qui est ce type au juste ? » Certes, tout le monde connaît son nom et son prénom mais le pronom « celui » suggère que l'on ne connaît pas la véritable identité de cet artiste. Ce démonstratif sans référence nette permet de désigner fermement sans nommer précisément. La recevabilité de ce démonstratif est fonction de la connivence entre le locuteur et les auditeurs qui s'entendent sur ce qui est sous-entendu. Ainsi, grâce au recours à ce

démonstratif, le locuteur et les interlocuteurs communient, ils s'entendent sur quelque chose. Cette mise à l'index ressemble à une vindicte populaire. Le locuteur montre ainsi, l'ennemi non pas du doigt mais du mot « celui ». Cette mise à l'index est d'autant plus virulente et efficace que les personnes désignées sont non pas explicitées mais sous-entendues ; c'est le traître, le complotiste.

Ainsi, à travers ce discours le locuteur met en marche la construction discursive de son image, en recourant à un exercice qui s'est fait au gré d'un jeu spectaculaire dans le but de persuader. À travers cette mission de persuasion le locuteur voudrait faire adhérer l'auditoire à son point de vue en leur offrant une image digne de confiance. Cet exercice représente la visée argumentative caractéristique du cadre discursif du discours politique comme c'est le cas pour cet extrait. L'importance de l'éthos réside dans le fait que l'éthos ne renvoie pas à un orateur individuel qui veut donner une image particulière de lui-même mais plutôt à un « je » où il se fait le porte-parole d'un groupe : les défenseurs de la religion et du sacré. D'ailleurs, le locuteur utilise une instance plurielle « nous » [Exemple 22], un « nous » où une collectivité s'exprime grâce à cet éthos collectif.

7.2.4 Le nous inclusif

L'énonciation en « nous » représente un procédé à travers lequel celui qui parle se met en scène en construisant un éthos de solidarité avec son auditoire. Dans le jeu des pronoms ce « nous », qui inscrit le locuteur dans son propre énoncé et pose sa subjectivité en discours (Benveniste 1966, 1970), va s'opposer à un « eux » de rejet. C'est une façon de mettre en avant « des actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur » (Benveniste 1956 : 251), dans des circonstances et des intentions particulières.

Exemple (26):

توا احني ندافعو على بني وحجر

[L6 ,Extr Réf 33,P223]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

twā aḥnī ndāf ū ‘li bānī ūḥḡr

Traduction :

nous sommes en train de défendre des bâtiments et des pierres

Ce *nous* permet au locuteur de souligner qu’il est un locuteur autorisé ce qui lui confère le droit de parler au nom du peuple. Cette autorité légitime lui permet la communion avec autrui, avec cette majorité qu’il représente. Le locuteur établit ainsi une certaine connivence entre lui et son auditoire : les autres membres de l’assemblée, la majorité qui l’a élu, et les pratiquants de la même religion que la majorité. Le locuteur se permet ainsi de se fondre dans une âme collective. Il crée un lien idéologique et joue d’une stratégie discursive de proximité, dans un ethos de complicité.

7.3 Les appels à l’auditoire

Par une façon d’être avec son public, le locuteur va encore entrer en connivence avec lui. Il va défendre, faire l’éloge de son auditoire, adopter le ton moralisateur ou révolté attendu.

7.3.1 Le locuteur défend son auditoire

Le locuteur [Tableau 16 : Locuteur 5] a essayé de dévier du sujet principal pour lequel le ministre de l’intérieur était venu, l’insécurité et la violence qui régnaient sur le pays suite au *Printemps des Arts 2012*. Il a en effet, enchaîné ses dires, sans transition aucune, avec la question des salaires, insuffisants à ses yeux, et les accusations du ministre des affaires étrangères de l’époque qui a accusé les membres de l’assemblée de toucher des salaires trop élevés, fait contre lequel il s’indigne.

Exemple (27):

Toujours de l'extrait 33 de référence, présenté plus haut :

[...]تَوّ الميتين وسبعطاش هاذو تشلكنا أزيد مالازم هاجمونا
حتى السيد وزير المالىه خدا فينا باي بدينالا انتهازيين عنده السيد
سراق أحنى لصوص ناخذو في حاجات غريبه عجيبه ما يعفرش بيها
الشعب منحة النايب ميتين و و زوز ملايين وزوز ملايين وميتين
وسبعين فرنك ولا مش عارف قداش ردو هالنا 6 ملايين

[Extr Réf 33, P224, L12,13,14,15,16]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

tāwā ēlmtyn w sbā' tās hād wū tšālnā āzyēd mēl lāzēm hāgmūnā
ḥātā ēsāyēd wyr lmālyā ḥādā finā bāy bdynālā ēntihāzīyīn 'ndhā ēsāyēd
sōrāq āhny lūšōš nāḥd wū fi ḥāḡāt ḡārybā 'āḡībā mā yā' rāfš byhā
ēšā' b mēnhēt ēnāyēb mīty n wū wū wū zūz mlēyēn w mītīn
w sāb' īn frānk mūš 'ārēf qādāš rādūhēlnā sētā mlāyēn

Traduction :

ces 217 membres ont été DEVALORISES et humiliés ils nous ont rabaissés plus qu'il n'en faut ils nous ont attaqués même monsieur le ministre des finances nous a attaqué / nous lui sommes apparus comme des opportunistes à ce monsieur nous sommes des voleurs NOUS / nous touchons des primes bizarres inexplicables que le peuple ne connait pas la prime du député est de 2 270 dinars ou je ne sais combien ils ont prétendu qu'elle est de 6000

Le député [Tableau 16 : Locuteur 5] utilise un néologisme verbal métaphorique à usage vulgaire : تشلكنا *tšālnā* qui vient du substantif arabe tunisien شلاكا *šlākā* et qui signifie en français « pantoufle », « babouche ». Ce verbe signifie l'action de rabaisser quelqu'un ou quelque chose par une comparaison à des pantoufles. Les sujets de cette métaphore réductrice, de ce verbe d'action dévalorisant, sont les députés. Le locuteur a utilisé ce verbe à connotation

négative pour souligner la souillure dont les députés ont fait l'objet suite aux accusations du ministre des finances (dont on rapporte le discours et qui ne prend pas la parole), qui a affirmé durant un plateau télé que les députés étaient très chers payés ce qui ne convenait pas à la situation sociopolitique du pays à cette époque. Pour appuyer son argument, le député a tenté de le généraliser en rappelant le nombre des députés touchés par cette dévaluation soit 217 membres : *الميتين وسبعطاش* *ēlmtyn w sbā'tāš*, et pour mieux se victimiser aux yeux de ses interlocuteurs, il a utilisé des termes corrosifs

Exemple (28):

بدينا انتهازيين عنده السيد سراق أحني لصوص

[Extr Réf 33, 13,14 L ,P224]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

bdynālā ēntihāzīyīn 'ndhā ēsāyēd
sōrāq āhny lūšūš

Traduction :

nous lui sommes apparus comme des opportunistes à ce monsieur nous sommes des voleurs, des escrocs

Suite à ce détour argumentatif et à cette tentative pour défendre ses collègues présents qui représentent son auditoire, le député a été rappelé à l'ordre par le président de l'assemblée (il joue seulement le rôle du modérateur) qui l'a laissé toutefois développer cette remarque hors sujet pendant 20 secondes. Ainsi, on peut dire que le député a essayé, à travers son discours de défense de son auditoire par un ethos victimaire de mettre en scène des victimes présentées en grand nombre, dignes d'intérêt vu leur statut institutionnel. Les députés tout comme les téléspectateurs se trouvent alors dans la position de devoir entrer dans une relation empathique.

7.3.2 Le locuteur fait l'éloge de son auditoire

L'une des principales personnalités influentes dans le gouvernement est présente dans cet auditoire en la personne du ministre de l'intérieur (qui ne prend pas la parole). Le locuteur a tenté de faire son éloge et celui tout le corps de la sécurité nationale du pays à travers cette affirmation :

Exemple (29) :

تاو نجوها لل لل للأمن والأمن وعلى كلّ حال الامن بيدير الحيط

القصير الي يجي ينقر الله غالب علينا عقليتنا مازات ما نضافتش راهي البلاد بلا أمنيين ما تمشيش [...]

[Extr Réf 33, P224, L9,10]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

tāw nērg'ōlhā āl āl ālāmn wē ālāmn w ālā kōl hāl ālāmn bīdīr ālhīt
lēqṣāīr ēlī īgī īnāqēz ālāh gālēb 'īnā mā zālēt mā nẓāftš rāhī lēblād
blē āmnīyīn mē tēmšš

Traduction :

[...] les forces de l'ordre représentent désormais le mur bas que tous veulent sauter malheureusement c'est encore la mentalité elle est encore comme ça

Afin de mieux appuyer son appartenance nouvelle à l'idéologie religieuse du gouvernement, le député utilise le pronom personnel « nous » pour parler des responsables de la sécurité nationale soulignant ainsi qu'il fait intégralement partie du système politique en place avec ses valeurs et son idéologie. Il a eu recours à une expression idiomatique : *ālḥīt lēqṣāīr*, le mur bas, véhiculant l'image de la victime sur laquelle tout le monde saute. L'adjectif *lēqṣāīr*, « bas », évoque la taille négligeable, à la portée de tous et dont tout le monde peut profiter. Il a voulu ainsi attribuer le statut de victime aux forces de l'ordre qui sont représentées par un interlocuteur présent et représentatif, le ministre de l'intérieur.

7.3.3 Le locuteur adopte l'éthos du moraliste

Le député [Tableau 16 : Locuteur 5] rappelle sa prise de position par rapport à un incident qui a eu lieu à l'université de la Mannouba lorsqu'un étudiant a fait baisser le drapeau tunisien sans le défendre et l'a remplacé par l'emblème de son parti.

Exemple (30) :

[...] أني عملت مشكلة على العلم المُفدى وقتلني نزلو ولد
من ولادنا اليوم الذات الإلهية وشخص الرسول يتمس ودورنا نسكتو

[Extr Réf 33, P 223, L 8,9]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ānī 'mālt mōklā 'ālā l'ālām lmūfādā wāqtīlī nāzlū wlēd
mēn wlēdnā lyūm ēdēt līlāhīyā w šāḥṣ ērāsūl yētmās w dīrūnā nōsktū

Traduction :

[...] j'ai causé un problème concernant le drapeau

VENERABLE / quand l'un de nos enfants a fait descendre alors aujourd'hui l'essence divine et la personne du prophète sont touchées et vous voulez que nous nous taisions? [...]

À cette époque le parti au pouvoir est *Ennahdha*. En connaissant bien la référence idéologique conservatrice et religieuse de ce parti majoritaire dans cet auditoire, le député rappelle que, certes, il n'a pas défendu ce parti durant cet incident mais qu'il se rattrape cette fois en ayant une position plus ferme et plus tranchante qui est celle d'arrêter l'artiste et de le condamner dans l'immédiat. C'est une sorte de tentative pour s'aligner sur le modèle idéologique religieux gagnant de cette période. C'est pour transmettre un message indirect mais certain au gouvernement au pouvoir, qui est, je le rappelle, doublement représenté en la personne du ministre de l'intérieur et par la majorité des députés présents. Avec ce message du 7 mars

2012¹¹⁹ le locuteur atteste que le religieux est beaucoup plus important que l'État, ce qui correspond exactement à l'idéologie du parti au pouvoir. Donc, c'est une façon d'affirmer à l'auditoire qu'il adopte sa position et ses principes. C'est une façon de se rattraper par rapport à une attitude, plus ou moins molle du locuteur concernant un incident passé et qui a mis en compétition le religieux et la suprématie de l'État. Pour concrétiser cette nouvelle loyauté pour le parti au pouvoir, le locuteur utilise le possessif *nā*, possessif *nos* en français, pour qualifier un jeune homme qui avait fait descendre le drapeau tunisien à l'université de la *Mannouba* en mars 2012.

Exemple (31) :

[...] ولد من ولادنا [...]]

[L9 ,Extr Réf 33,P170]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

Wlĕd mĕn wlĕdnā

Traduction :

l'un de nos enfants

Le locuteur défend l'étudiant salafiste qui a essayé de descendre le drapeau tunisien du haut du bâtiment de l'université (incident ayant eu lieu auparavant). Cette prise de position discursive à travers la désignation de l'étudiant dont il parle de « l'un de nos enfants » surtout devant un auditoire idéologiquement proche des salafistes n'est pas gratuite. Afin de souligner ce rapprochement entre le parti *Ennahdha*, les salafistes et lui-même, le locuteur utilise des termes généralisants et affectifs. La généralisation, sous forme d'union, se manifeste avec le « nos » c'est-à-dire, moi le locuteur, vous l'auditoire *Ennahdha* et l'étudiant salafiste en

¹¹⁹ Le 7 mars 2012, à l'université des lettres de la Manouba, un jeune salafiste escalade le mur afin d'arracher le drapeau tunisien et le remplacer par l'étendard noir des salafistes. Une jeune fille de nom de Khawla Rachidi le rejoint sur le toit et interpelle le jeune étudiant qui refusait de lui parler car elle n'était pas voilée. Elle lui crie au visage : « Le drapeau, c'est sacré! ». L'assaillant la pousse violemment, elle lui tient tête et finit par obtenir gain de cause.

question. À travers ce pronom possessif « nos », le locuteur cherche à mettre l'accent sur les similarités idéologiques de ces trois parties concernées. Le terme affectif « enfant » par lequel il désigne cet étudiant est un clin d'œil de la part du locuteur pour confirmer son rapprochement idéologique avec le parti au pouvoir.

Ainsi, à travers ce discours d'héroïsation qui consiste à mettre en scène une figure de héros, réparateur d'un désordre social (Charaudeau 2009 : 9), le locuteur veut se faire passer pour un sauveteur qui n'a pas hésité, par le passé, à protéger la république tout en étant porteur de valeurs religieuses. Dans une recherche de figure héroïque, le locuteur rappelle qu'il a accompli un acte de solidarité avec cette étudiante qui a défendu le drapeau du pays symbole de la république quand le salafiste voulait le descendre du haut du bâtiment de l'université.

7.3.4 Le locuteur adopte l'éthos de l'anti conformiste religieux

Afin d'accentuer encore sa position originale par rapport à la religion, le député utilise un argument contradictoire assez original qu'il généralise à tous les Tunisiens.

Exemple (32) :

[...]التونسي يدخل للبار يقول بسم الله
يشرب الخمر والله كتسب حذاه الجلالة لما يذبحك وهو سكارجي السيد [...]

[Extr Réf 33, P223, L 14,15]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ētūnsī yōdhēl lēl bār yqūl bēsmēlēh yōšrēb ālhāmr wālāh kī tsēb ḥdāh ālg̃lālā lāmā yḏbhēk w
hōwā sūkārġy ēsāyēd

Traduction :

[...] sommes-nous des mécréants le tunisien entre dans un bar dit au nom de dieu
boit le vin je te jure sur le nom de dieu si tu insultes dieu devant lui [...]
il t'égorgera [...]

Le député affirme, en généralisant, que le Tunisien avant de boire du vin, bien que ça soit interdit par sa religion, utilise souvent la locution : « بِسْمِ اللَّهِ, au *nom de Dieu* et boit ». On fait ainsi allusion à la religion avant même de commettre un péché ou de faire une action contraire aux principes religieux. Si, en tant que musulmans, les Tunisiens se permettent des écarts par rapport à la pratique de leur religion, Dieu et le prophète demeurent cependant très présents dans leur quotidien. Mieux encore, il utilise la locution :

Exemple (33) :

والله

[Extr Réf 33, P223, L5]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

wāllāh

Traduction :

sur le nom de dieu

Cette locution représente un serment. Elle sert dans ce contexte à confirmer l'attachement du Tunisien à sa religion malgré ses écarts tel le fait de consommer du vin. Le locuteur tire sa crédibilité de la valeur et du poids religieux de ce serment commun dans le langage quotidien des croyants musulmans.

7.4 Les sous-entendus et la digression

Le locuteur a essayé d'afficher sa causticité par rapport aux discours rapporté du ministre des finances, dont on rapporte le discours. En effet, pour mieux se faire passer pour une victime aux yeux de ses interlocuteurs, il a utilisé des termes agressifs et insultants à son propre égard et à celui de ses collègues sous forme d'un discours supposément utilisé par le ministre des finances :

Exemple (34) :

انتهازيين

سراق

لصوص

[L16 ,P224 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ēntihāzīyīn

sōrāq

lūṣōṣ

Traduction :

des opportunistes [...] des escrocs des voleurs

Dans le présupposé de l'exemple (34) : « des opportunistes, des voleurs, des escrocs », l'implicite est « marqué linguistiquement » (Jaubert 1990 : 197). En effet, le ministre des finances¹²⁰ n'a pas qualifié directement les députés de ces adjectifs insultants, mais le député a essayé de rapporter des *sous-entendus* de ce discours. L'*implicite* dans le cas des sous-entendus est livré aux aléas du contexte contrairement à l'*implicite* dans le présupposé qui est indépendant des circonstances de l'énonciation (Ducrot 1972). Dans cet exemple, le député a essayé de dévier du sujet principal qui est la manifestation artistique et a évoqué un autre sujet qui n'a aucune relation avec l'évènement en question. Ainsi, le locuteur a essayé une digression en s'écartant du sujet principal. La digression incarne la notion d'écart et de contournement du monde référentiel. Le locuteur a essayé de recourir à la rhétorique de l'esthétique digressive qui est ici l'une des figures centrales de « l'amplification rhétorique par excellence » (Ueltschi 2005 : 404). La digression, exemple (34) est une sorte de marginalité

¹²⁰ En 2012 le ministre des finances était M. Jalloul Ayed, en présentant l'état des lieux de la situation financière en Tunisie et les différentes perspectives pour œuvrer à son amélioration, a souligné l'augmentation injustifiée des salaires des députés qui a eu lieu le 22 mai 2012.

que le locuteur associe au sujet principal au sujet-cadre : la souillure du sacré et de la religion à cause de la manifestation culturelle. Cette opération est en lien, comme le dit Aristote avec le pathos et les techniques rhétoriques qui visent à exalter les émotions. La digression est, ici, une des « techniques manipulatrices » (Sabry 1992 : 28). Ainsi, le locuteur a joué sur cette opposition entre les différentes natures de l'implicite dans le *présupposé* et dans le *sous-entendu* ce qui lui offre une marge plus grande dans son discours manipulateur. D'où l'effet illocutoire de ce contenu propositionnel. Grâce à ce présupposé, on remarque qu'il y a un désir du locuteur d'imposer un certain état des choses comme une vérité indéniable aux yeux de ses interlocuteurs et ceci dans un but persuasif.

Exemple (35):

[...] ناخذو في حاجات
غريبه عجيبيه ما يعرفش بيها الشعب

[P224, L16,17 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

nāḥḍū fy ḥāġāt 'āġībā ġāribā mā yā' rāfš biḥā ēšā'b

Traduction :

nous touchons des primes bizarres inexplicables que le peuple ne connaît pas

Dans cette proposition il y a inférence¹²¹ ce qui indique le passage dans le discours à un autre représentant, ici, il s'agit d'une déduction logique du présupposé : des *opportunistes* [...] *nous sommes des voleurs, des escrocs*. Il y a un effet manipulateur à travers le recours à ce présupposé car le locuteur présente un cadre discursif comme connu et partagé : « nous lui sommes apparus comme des opportunistes à ce monsieur nous sommes des voleurs, des escrocs NOUS / ». L'utilisation du déictique « Nous » permet au locuteur d'impliquer son auditoire dans cette affirmation et de construire ainsi un éthos collectif. La répétition, de ce

¹²¹ Le fait d'inférer ici est pris au sens d'introduire du nouveau, conclure quelque chose à partir de ce qui est dit.

pronom dans la même phrase présente cette affirmation comme hors débat et hors doute et s'impose aussi aux interlocuteurs indirects, les téléspectateurs. Dans le processus de la construction du bouc émissaire, l'utilisation de « nous » dans ce discours renferme un double emploi. Une version inclusive où le « nous » inclut le « je » et le « tu / vous » en incluant le locuteur et les interlocuteurs dans un même groupe et efface ainsi temporairement leurs différences de personnalités, ce qui permet aussi d'engager les interlocuteurs dans son discours. Cette association relie ce député aux autres membres du parti politique qui accusent l'artiste. Ceci lui permet de « projeter une image qui n'est pas seulement la sienne, mais aussi celle du groupe auquel il appartient et au nom duquel il dit parler » (Amossy 2010 : 156).

L'emploi de « nous » dans ce discours construit, également, l'exclusion d'autrui, dans une altérité à distance. En effet, le « nous » exclut l'autre, le « tu » absent que le locuteur veut rendre coupable. Le « tu » est rejeté par un regard violent porté sur cet *étranger de l'intérieur* qu'il est aux yeux du groupe. Ainsi *l'Autre*, le bouc émissaire, est construit par le majoritaire *Nous*.

Conclusion

L'ethos, pour qu'il soit partagé s'appuie sur un imaginaire social et se nourrit des stéréotypes de son époque ; l'image du locuteur est nécessairement en prise sur des modèles culturels. Il faut donc une image qui s'attache à un moment précis à la personne du locuteur ou à la catégorie à laquelle il participe, image alimentée par des procédés argumentatifs comme ceux que j'ai montrés, centrés sur l'auditoire, à travers la désignation, les appels à l'auditoire ou les sous-entendus.

Chapitre 8. Les stratégies argumentatives logiques

Je m'intéresse dans cette partie à la dimension argumentative logiques et donc à certains procédés d'argumentation comme l'argument d'autorité et l'argument ad-hominem, constitutives de la figure du bouc émissaire. Dans le cadre de mon étude qui repose sur des discours polémiques et des débats violents, l'argumentation nécessite une certaine cohérence puisque les locuteurs vont être largement écoutés par des auditeurs présents sur place et ceux à distance à travers les différents moyens de communication (internet, télévision, etc.) et doivent donc développer une certaine cohérence et une certaine logique. Toutefois, celles-ci ne remplacent rien les prises de positions discursives dans un espace axiologique engageant des valeurs (le respect du religieux, le sacré) ainsi qu'une certaine idéologie qui impliquent de la persuasion, logique certes mais aussi, comme nous le verrons plus loin, pathémique (Bonhomme 2010 :67).

8.1 Modalités et arguments *ad hominem*

Les arguments *ad-hominem*, contre une personne et ses fonctions, souvent utilisés en communication politique, consistent en une «une sorte de communication conflictuelle dans laquelle l'attaque de l'adversaire, de la personne, est tolérable» (Gauthier 1998 :71), c'est-à-dire formulée dans le cadre d'un discours polémique.

8.1.1 La dimension polémique du discours

La polémique, selon le dictionnaire historique de la langue française (Rey et Rey-Debove 2000) vient du grec *polemikos* «qui concerne la guerre», «disposé à la guerre», «belliqueux». Actuellement l'adjectif polémique signifie «qui appartient à la dispute, au débat, tout en conservant une valeur de violence verbale (*ibid*). Substantivé en 1619, il renvoie à la « controverse par écrit, vive ou agressive ».

L'extrait que j'analyserai rend compte d'un ton véhément, d'un élément du discours polémique, caractérisé par l'opposition entre deux adversaires, le polémiste et son adversaire, souvent en présence d'un tiers destinataire qui joue le rôle d'arbitre mais également de témoin.

Les protagonistes cherchent à gagner ce tiers et à gagner sa sympathie tout en s'attaquant l'un à l'autre. Ainsi, le discours polémique s'appuie sur deux relations distinctes et simultanées comme le montre la figure 3.

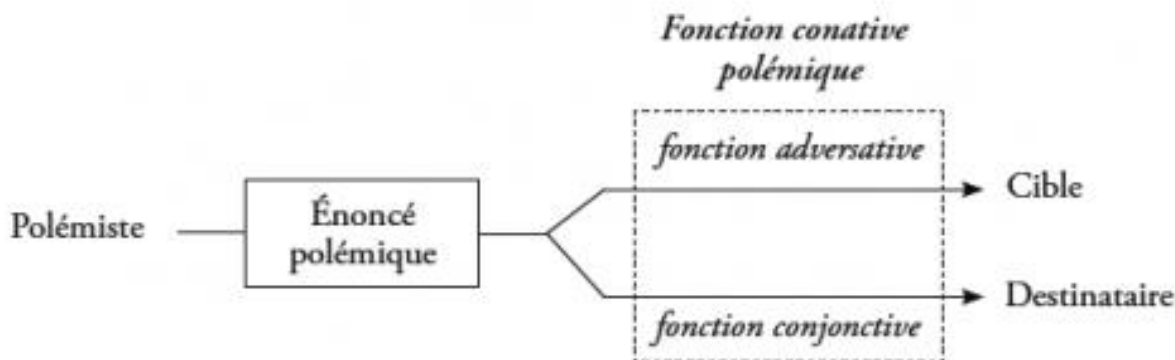


Figure 2. Les fonctions du discours polémique, tiré de Roux (2013 : 27)

L'argument *ad hominem* représente l'un des procédés marquants du discours polémique. En effet, le discours polémique se réalise face à un public qui est aussi un témoin qui participe, en grande partie, au spectacle de l'affrontement. De plus, les discours médiatisés, comme c'est le cas pour mon corpus d'analyse, renforcent la spectacularisation des discours polémiques. Dans ce même ordre d'idées, la polémique, grâce aux différents procédés rhétoriques et schèmes argumentatifs, représente un dispositif permettant l'identification d'un adversaire, sa décrédibilisation et de sa disqualification face à un tiers. L'argument *ad hominem* favorise la violence symbolique en recourant à la mise en cause des personnes, de leurs fonctions ou de leurs actions, au travers des discours. C'est justement dans ce sens que le discours polémique peut avoir des liens avec le discours de haine vu les actes de langage violents (insultes, menaces etc.) que peut contenir ce discours et qui peuvent être générés à travers les arguments *ad hominem* :

« Si l'on considère que le discours de haine repose sur la négation de l'*autre*, sur l'emploi d'actes de langage de condamnation (insulte, menace, malédiction...) et sur le recours à l'émotion, le discours polémique s'en rapproche incontestablement quand il attaque l'*autre* au-delà même de la disqualification et par des arguments *ad hominem* (qui visent la façon d'argumenter) voire *ad*

personam (qui visent la personne dans son intégrité) » (Moïse et Guichon 2020, à paraître).

8.1.2 Les formes d'arguments *ad hominem*

Il y a argumentation sur la personne chaque fois que la vérité d'une assertion est en cause et que pour la rejeter, un interlocuteur tente de la contrer. Il existe plusieurs modes de réfutation de la mise en contradiction de l'adversaire jusqu'à l'attaque personnelle (argument *ad personam*) (Plantin 1996 : 72). La mise en contradiction, selon des arguments logiques, circonstanciels ou personnels (Gauthier 1995), consiste à montrer les dissonances du système de croyances et de valeurs d'une personne.

Dans l'analyse qui suit la démonstration porte sur des arguments *ad hominem* qui font violence.

8.1.2.1 Les arguments logiques

Au niveau du logos, l'argumentation repose essentiellement sur des raisonnements logiques à visée persuasive.

Cet extrait est le deuxième dans le corpus, le locuteur est un chef du réseau terroriste [tableau 16 : locuteur 1]. Il est de nationalité égyptienne et se considère comme chef de tous les pays musulmans de par la structure du réseau terroriste auquel il appartient. Son intervention dure 12 mn et 30 sc¹²² et il est transcrit sur 8 pages. Son discours est prononcé en arabe classique. Dans cette vidéo, on entend sa voix et on voit sa photo. Dans son intervention, il s'adresse au monde arabo-musulman par rapport au rejet de l'assemblée nationale constituante tunisienne de l'adoption du projet de loi concernant l'adoption de la *Chariâ* dans la constitution. Son message vient suite à la tenue du *Printemps des arts* en 2012 et à l'état anarchique dans lequel le pays a sombré. Par ce message il invite au renversement du parti *Ennahdha* et à l'instauration de la *Chariâ*.

¹²² www.youtube.com/watch?v=wJsEmbUQpS0&=608s

Exemple (36) :

صرّح قادة حزب النهضة الإسلامي في تونس بأنهم لا يطالبون بأن تكون الشريعة الإسلامية مصدرا
للتشريع لكي يصلوا لدستور توافقي

[L6,7,8 ,13 P ,Extr 2]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Translitération :

ṣārwh qādī ḥzb al-nhđā al-islāmī fi tūns b'anhūm lā ṭālbūn b'an tkūn al-šrī' al-islāmī
mūšdrā lltšrī' lkī ṣlwā ldstūr twāfūqī

Traduction :

Les dirigeants, du parti islamiste *Ennahdha* en Tunisie, ont affirmé qu'ils ne demandent pas que la *Chariâa* islamiste soit une source de constitution et ceci afin d'arriver à une constitution consensuelle

Le locuteur [tableau 16 : locuteur 1] met en contradiction, à travers ce discours, les références idéologiques du parti *Ennahdha*. Ce parti relève d'un islam politique et pourtant, de façon surprenante, selon lui, il ne veut adopter une loi qui le pousserait à l'adoption de la *Chariâ* dans la constitution du pays. La *Chariâ* est en effet la loi islamique sur laquelle repose le projet de société alternatif. Pour souligner encore plus ce non-sens dans l'attitude du parti politique en question, le locuteur s'adonne à une multitude de figures comparatives insinuant l'aberration de cette prise de position dans une autre démonstration logique :

Exemple (37) :

أرأيتم مستشفى يُعلن أنه لا شأن له بمعالجة المرضى؟ أو صيدلية تعلن أنها لا شأن لها ببيع الدواء؟ أو
جيشا يعلن أنه لا شأن له بالقتال؟ أو حزبا شيوعيا يعلن أنه لا يدعو إلى الشيوعية؟ أو جماعة ديمقراطية
أو علمانية تعلن أنها لا تسعى لتطبيقها؟

[Extr 2, P 15, L 8,9,10,11]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Translittération :

ar'aītm mstšfi ū'ln anh lā š'an lh bm'ālgī al-mrđi? aū šīdlī t'ln anhā lā š'an lhā bbī al-dwā'?
aū gīšā ī'ln anh lā š'an lh bālqtāl? aū hzbā šū'ā ī'ln anh lā īd'ū ili al-šū'ī? aū gīmā'ī
dīmqrāfī aū 'lmānī t'ln anhā lā ts'ī ltṭbīqhā?

Traduction :

Avez-vous vu un hôpital déclarant qu'il n'a rien à voir avec le traitement des malades ? Ou une pharmacie, déclarant qu'elle n'a rien à voir avec la vente des médicaments ? Ou une armée affirmant qu'il n'a rien à voir avec le combat ? Ou un parti communiste qui affirme ne pas appeler au communisme ? Ou des groupes démocratiques ou laïques avançant qu'ils n'espèrent pas son application ?

Cinq figures comparatives basées sur des questions rhétoriques, dont la réponse est attendue, construisent cette intervention. Ces tournures servent à mettre en évidence une réponse partagée par une grande majorité, surtout sur le plan logique, sauf peut-être par l'accusé. Pour mieux toucher ses interlocuteurs, le locuteur [tableau 16 : locuteur 1] a utilisé comme référents les cinq domaines vitaux pour tout un chacun, celui de la santé, représenté par les hôpitaux et les pharmacies, celui national, représenté par la sécurité, celui politique représenté par le parti communiste, celui enfin idéologique concrétisé par les laïcs et les démocrates. Le choix de ces domaines comparatifs n'est pas anodin : l'ordre choisi correspond à une hiérarchie des besoins humains sans lesquels la vie personnelle et sociale dysfonctionnerait. La persuasion passe par ces attaques ad personam, sur l'identité même de la personne, qui sous forme de répétition, ont un effet d'insistance et donc de persuasion. L'argumentation repose sur un raisonnement logique. Les hôpitaux s'occupent des traitements des malades ; les pharmacies s'occupent des médicaments des patients ; les militaires assurent la sécurité des citoyens ; les partisans du parti communiste appellent aux principes de ce parti ; les démocrates ou les laïcs appliquent ces mêmes principes. Et donc le parti *Ennahdha* devrait s'occuper de la *Chariâ* et la faire appliquer.

Le locuteur essaie ainsi, par la combinaison de l'analogie et de questions rhétoriques de créer un effet de surprise chez ses interlocuteurs, et de montrer l'antagonisme de ce parti avec ses

propres valeurs. Plus encore le locuteur cherche à mettre en doute sa loyauté et sa sincérité, vu qu'il ne suit pas l'idéologie qu'il prône. Ainsi, le locuteur ajoute d'une manière plus ouverte :

Exemple (38) :

العجب أن نرى قيادة جماعة تنسب نفسها للإسلام ثم تقول أنها لن تدعو للحكم به قيادة تزعم أنها تنتسب
لما يسمونه بالإسلام المعتدل الوسطي المستنير

[Extr 2, P 13, L12,13]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Translittération :

al-‘ğb an nri qādfī ġmā‘ī tnsb nfshā llislām tmw tqūl anhā ln td‘ū llħkm bh qādfī tz‘m anhā
tntsb lmā ismwūnh bālislām al-m‘tdl al-ūsī al-mstnīr

Traduction :

C'est étrange de voir les dirigeants d'un groupe se proclamer de l'Islam et qui ensuite affirment qu'ils n'appellent pas à son application ; une autorité qui se dit appartenir à ce qu'ils appellent l'Islam modéré, mesuré, éclairé.

Le choix du lexème «étrange» anticipe ce que l'interlocuteur doit penser de l'attitude de ce parti politique.

8.1.2.2 Les arguments circonstanciels

Un autre argument *ad-hominem* que certains locuteurs ont utilisé dans leurs discours est l'argument *ad-hominem circonstanciel*. Cet argument consiste en une mise en cause d'un opposant en vertu d'une inconsistance supposée entre une position qu'il affiche et des traits de sa personnalité ou de son comportement (Toulmin, Riecke et Janik 1984). Ces arguments peuvent faire l'objet d'une évaluation praxéologique dans la mesure où il serait possible de mettre en évidence une incompatibilité entre la conduite de l'adversaire et sa proposition affichée.

Dans les exemples suivants, il s'agit de l'extrait 7 du corpus qui dure 14 mn et 47sc, transcrit sur 10 pages d'un prêcheur [Tableau16 : Locuteur 2]. Il s'exprime seul, dans la rue entouré d'un auditoire composé de sympathisants exclusivement masculin. Son discours représente une réaction à la suite à la tenue du *Printemps des arts*. Il conteste cette manifestation culturelle et condamne les participants

Exemple (39) :

الناس يبيعون ويشترون والناس يتناكحون ويفرحون والناس يجلسون في المقاهي يتكثرون الشيشه
ويلعبون الورق وأمة محمد صلى الله عليه وسلم والإسلام يُدّس والرسول يُشتم والله جلّ جلاله يُنقص
منه ويُنقص من الإسلام

[L6, 7,8 ,50 P ,Extr 7]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

al-nās ḥbī'ūn wyštrūn wālnās ḥnākḥūn wyfrḥūn wālnās ḥḡsūn fī al-mqāhī ḥkaīwfūn al-šīsh
wyl'būn al-ūrḡ ū'amwī mḥmd ṣli al-lḥ 'līh ūslm wālislām ḥdanws wārsūl ḥuštḥ wāllḥ ḡlw
ḡlālh ḥutanwḡs mnḥ wyutanwḡs mn al-islām

Traduction :

Les gens vendent et achètent les gens **se marient** et sont **heureux** les gens s'assoient aux cafés
fument le narguilé et jouent aux cartes et le peuple de Mohammad se fait insulter et on porte
atteinte à Dieu tout majestueux et à l'Islam

Exemple (40) :

يبيعون ويشترون يتحركون للخبز يتحركون للماكرونه ولكن لا يتحركون لدينهم عار علينا يا أمة الإسلام
عار علينا أن لا نتحرك

[L11,12,13 ,50 P ,Extr 7]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

ībī'ūn wyštrūn īṯrkūn llḥbz īṯrkūn llmākārūnh ūlkn lā īṯrkūn ldīnhm 'ār 'īnā īā amwī al-islām 'ār 'īnā an lā nṯrk

Traduction :

Les gens **volent** et **achètent** bougent pour **le pain** et **les pâtes** mais ne bougent pas pour leur religion honte à nous peuple d'Islam honte à nous si on ne bouge pas

Dans ces deux exemples (39 et 40) de l'extrait 7, le locuteur [Tableau16 : Locuteur 2] rappelle à ses concitoyens et sympathisants présents sur le terrain que quand ils sont en plein accomplissement de leurs tâches quotidiennes, qu'ils ont tort de s'occuper en ces circonstances particulières, d'un sacrilège commis par les artistes, de leur vie quotidienne (« les gens volent et achètent » « le pain et les pâtes »), de bonheurs (« se marier »), de plaisirs (« jouer aux cartes », « fumer du Narguilé ») pendant qu'il souligne le caractère banal et répétitif de ces activités de tous les jours et les présente comme incongrues par rapport à ce qui se passe : la tenue de la manifestation culturelle dans laquelle on a porté atteinte au sacré. Grâce à l'opposition des deux champs lexicaux évoquant d'un côté la routine et la simplicité (les pâtes, le pain, etc) et de l'autre la gravité du sacrilège et de la souillure portée au sacré (porter atteinte à Dieu et à la religion), le locuteur cherche à mettre en exergue la réaction singulièrement passive des gens face à un tel crime. Le choix du mot « honte » souligne l'indignation du locuteur. D'une manière plus directe il invite les gens à agir en mettant en avant leur contradiction, bouger pour le quotidien mais pas pour le sacré. Le locuteur recourt ainsi à un argument quasi-logique (Perelman 1988) basé sur une déduction apparemment évidente mais qui repose sur un système de valeurs particulier. Cet argument ad-hominem circonstanciel peut également être considéré comme un argument *ad-personam*, car il met en évidence l'opposition comme dans cet exemple, entre ce que l'on sait d'une personne, sur sa personnalité, et ce qu'elle fait. Bref, il s'agit donc, dans ce discours d'une argumentation par « liaison de coexistence », entre une personne et ses actes.

8.1.2.3 Les arguments ad hominem personnels

Le dernier type d'argument proposé par Gauthier (1998) est l'argument *ad hominem personnel* que l'on nomme aussi *argument ad personam*. Il s'agit, ici, d'une attaque frontale explicite de l'adversaire sans l'évocation d'une inconsistance formelle ou praxéologique.

« Si l'on peut mettre en cause la personne du locuteur dans le but de s'attaquer à la position qu'il préconise, comme c'est le cas dans l'argument ad hominem circonstanciel, il arrive également qu'on s'attaque spécifiquement à la personnalité ou au comportement du locuteur, sans égard à une idée ou à un point de vue qu'il défend. [...] Cette forme d'argumentation du genre « X est un incompetent! » ou « Y ne mérite pas la confiance du peuple! » ne cherche pas à discréditer une idée en faisant valoir un aspect négatif ou péjoratif de la personne qui la formule, mais à s'en prendre directement à cette personne » (Gauthier 1995 : 175).

Dans l'extrait ci-dessous, le locuteur un opposant du régime de Ben Ali, est un cyberactiviste tunisien qui est connu pour ses interventions virulentes.

Exemple (41) :

زيتوني السارق المعروف خارجه فيه
رسائل ووثائق داخليا تع حركة النهضة أو سرق فلوس اليتامى

[Extr 23, P173, L 3,4]

[Tableau 16 : Locuteur 8]

Translittération :

zītūny ālsārāq ālmā'rūf hārġāh fyh

rāsā'īl wātāq dāhlyā t' hārākāt ālnāhḏhā ānū srāq flūs ālytāmā

Traduction :

Zitouni le voleur il est connu il y a des plaintes et des documents internes contre lui au sein du mouvement *Ennahdha* mentionnant qu'il a volé l'argent des orphelins

Dans cet exemple, le locuteur ne parle plus du sujet principal, qui est la manifestation culturelle de 2012 et ses conséquences ni d'une idée évoquée par son adversaire. Il s'en prend directement à la personne de cet adversaire en mettant en doute son honnêteté. Pour ce faire il s'appuie sur des preuves-rumeurs les présentant comme évidentes et connues.

8.1.3 La stratégie de prise en charge énonciative et argument *ad hominem*

Dans l'extrait de référence 33, même si l'événement du *Printemps des arts* n'est pas l'objet principal de la thématisation, l'attaqué absent est toutefois soumis à une modélisation appréciative¹²³ à travers des propos insultants, réalisation d'un jugement subjectif axiologique. Le locuteur [Tableau 16 : Locuteur 5] en accusant l'attaqué absent de complotiste contre la patrie déplace le centre de gravité de débat de l'événement sur l'auteur en le disqualifiant. « Pourri, sale type, dépourvu de tout sens artistique, on lui a donné deux sous de l'ambassade » [Extr Réf 33] sont des éléments évaluatifs. Ces unités linguistiques « introduisent un jugement relatif à l'une des facettes de la responsabilité d'un personnage eu égard au procès dont il est l'agent » (Bronckart 1996 : 132). Dans la typologie de Douglas Walton (1987), cette attaque relève d'un *Universal circumstantial Ad hominem*.

« The circumstantial *ad hominem* argument is basically a questioning of the arguer's position by alleging plausible evidence of a pragmatic inconsistency in that arguer's position. There is a logical basis for this type of argument because of the concept of inconsistency which is the basis of the allegation. However, the argument is called circumstantial because the inconsistency is pragmatic rather than purely logical in nature – it is the arguer's circumstances, as interpreted from the situation, that are alleged to be inconsistent with the arguer's statements » (Walton 1987 : 327).

Ce qui est mis en cause ici par ce procédé, selon le locuteur, c'est la mauvaise foi de l'artiste et son intention malveillante : il prétend appartenir à un groupe, à un pays qu'il n'hésite pas à trahir. Cette mise en contradiction aboutit à la disqualification morale de la cible (critique d'insincérité et de déloyauté) et d'invalidation de son appartenance au pays auquel il dit appartenir. Il s'agit d'un argument de procès d'intention qui ne résulte pas d'une description ou d'une explication rationnelle fondée sur une logique claire. Le locuteur s'est abstenu de fonder son argumentation sur un recadrage systématique des faits incriminants, il renforce le lien entre l'argument d'autorité et la thèse qu'il soutient (l'artiste est un traître complotant contre son pays avec des parties étrangères) en usant de la modalisation axiologique.

¹²³ La modalité appréciative relève du jugement émotionnel /affectif de type esthétique (beau/laid) ou pragmatique (utile/inutile).

Ainsi, cette stratégie de prise en charge énonciative est efficace dans la mise en scène d'états émotifs qui contribue à évoquer le pathos du locuteur. La plupart des extraits constituant le corpus sont chargés d'indices énonciatifs ce qui sont faiblement basés sur une argumentation rationnelle. L'argumentation *ad rem* «qui porte sur les choses elles-mêmes, sur l'objet, le fond du débat, indépendamment des débatteurs, s'oppose aux argumentations *ad hominem*, sur la personne, l'autorité ou l'ignorance, qui ont « ceci de commun qu'elles ne sont pas analysables hors de l'interaction et, par voie de conséquence, hors des intérêts des locuteurs qui y participent » (Plantin 1996 : 72). L'objectif vers lequel tend toute l'argumentation en œuvre dans l'extrait de référence [Extr Réf 33] repose largement, sinon entièrement, sur une argumentation du type *ad hominem*, le but étant de disqualifier les artistes participants à la manifestation culturelle et de réhabiliter les députés bafoués. De cette manière, les faits, la présentation de la sculpture dévalorisant la religion et les conséquences désastreuses sur le plan sécuritaire du pays engendrées suite à la tenue de cette manifestation culturelle, ne sont pas discutés en regard de normes et de faits logiques.

En choisissant ce type d'argument, le locuteur et les autres députés ainsi que le ministre de l'intérieur et le président de l'assemblée évitent un débat de fond sur la tenue de cette manifestation culturelle ou sur l'œuvre controversée en question. Ils évitent également de discuter des événements et des enjeux politiques, sociaux ou artistiques relatifs à cet événement artistique car ceci exigerait des développements logiques et réels basés sur des explications, des narrations, des descriptions factuelles. Ainsi, l'argumentation rhétorique sert de déploiement de l'argument d'autorité dans le cadre d'une pensée conservatrice (Breton 1996), très peu ouverte aux débats et aux discussions comme en témoigne l'extrait de référence [Extr Réf 33].

8.2 L'argument d'autorité

L'argument d'autorité permet au locuteur «d'exploiter le crédit dont jouit une personne qui « fait autorité » dans un domaine donné pour donner plus de poids à une proposition qu'il souhaite soutenir » (Doury 2006 : 3). Dans ce cas : «l'autorité citée fonctionne en appui du discours tenu par un locuteur *L1* pour légitimer vis-à-vis de son interlocuteur *L2* un dire ou

une façon de faire en les référant à une source tenue pour légitimante (Plantin 2006 : 5). L'argument d'autorité à dominante religieuse, comme je l'ai évoqué à partir de l'utilisation des sources religieuses dans mon corpus, est employé par la majorité des locuteurs dans mon corpus. Il est basé sur le recours à plusieurs types d'arguments d'autorité dont le Coran et les Hadiths. Les locuteurs les emploient pour convaincre les jeunes de certaines thèses. L'argument d'autorité classique repose sur un mécanisme de citation. A est une autorité, A dit que P, Donc P (Hamblin 1970 : 224). Il s'agit donc d'un raisonnement qui s'appuie sur l'opinion ou l'autorité d'une personne, sur une source valorisée.

8.2.1 L'argument d'autorité par le statut

Dans mes données, au-delà de la place et du rôle qu'ils occupent dans l'interaction (Goffman 1974), le statut officiel des (inter)locuteurs, en tant que membres du gouvernement ou députés, joue un rôle important dans la force de l'argumentation. Dans mon extrait de référence, le député n'est pas le représentant discursif d'une seule personne mais de l'assemblée nationale constituante et des citoyens qui la constituent. Ainsi, il représente des voix multiples et tout discours est le produit d'une construction collective. Derrière ce locuteur principal s'exprime un discours d'une communauté, d'un groupe social « qui produit et génère un certain type de discours » (Maingueneau 1996 :18). C'est le cas de discours émanant d'institutions, comme dans cet extrait et dans la plupart des extraits constituant mon corpus. Il faut dire que la multiplication des voix, leur arrangement et leur propriété sont des déploiements d'un argument d'autorité qui est convoqué par le locuteur pour accuser de complot et de trahison l'artiste sculpteur. Comme on l'a déjà remarqué, le discours médiatique, ici, est polémique, véhément et accusateur. On met en cause la loyauté de l'artiste. Le discours exprime l'opposition à la réalisation de la sculpture controversée par l'artiste et pour ce faire, le locuteur affirme sa crédibilité et sa légitimité de parole : il représente la plus haute autorité dans le gouvernement et sa parole est une parole collective, celle des élus légitimes du peuple et des croyants, dont il est le dépositaire. Avec la position qui est la sienne au statut légitime, institutionnel et religieux, il peut avancer avec conviction une argumentation *ad-hominem*, mise en cause de l'artiste participant et non pas de l'évènement culturel auquel il a participé. Le but est de discréditer l'artiste et d'en faire le responsable, ainsi que tous les autres artistes,

de la situation anarchique dans laquelle le pays s'est retrouvé suite à la tenue de cette manifestation culturelle. Ainsi, par rappel à son statut légitime, détenteur d'une parole légitime, le locuteur peut appuyer son argumentation.

Exemple (42) :

أوخيان كل واحد رافعلي شعار قدامه في مين يناشد؟
 منيش عارف احني سلطة عليا في البلاد المفروض الشعب يجي يكتب لنا شعارات باش نقروها بدانا احني
 كاتبين شعارات لمن نورو فيها؟ مش عارف؟ (رفع صوته)

[2,3,4 L ,P223 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

lūhyēn kōl wāḥēd rff ly šī'ār qōdēmā fy mīn ynēšēd
 mnyš 'ārēf ? aḥnī sōlṭā 'ōlyā fēl blād ēlmāfrūḍ ēšā'b ṭgy yktbēlnā šī'ārāt bēš nāqrūhā bdānā
 ēḥnā kātbyn šī'ārāt lāmēn nwārū fēhā? mēš 'ārēf?
 aḥnē sōlṭā 'ōlyā w 'ēntā wāzīr dāḥīlīyā tāḥt 'ēmrētnā
 yā sāyēd wzyr 'dāḥīlīyā 'īktēb hādā 'āmr mēn 'ēlmāglēs 'ētā'sysy sōlṭā 'ōlyā fēl blād

Traduction :

[...] les collègues chacun soulève un emblème devant lui pour solliciter je ne sais qui nous représentons une haute autorité dans le pays c'est donc le peuple qui est censé nous écrire des slogans pour que nous les lisions par contre nous avons écrit des slogans que nous montrons à je ne sais qui /

Dans l'exemple ci-dessus (42) relatif à [Extr Réf 33], je voudrais m'attarder sur la structure complexe de l'argument d'autorité. Dans cet exemple, il s'agit d'une argumentation recourant à l'autorité selon un schéma syllogistique complexe représentant une forme d'emboîtement. Le locuteur, qui je le rappelle est un membre de l'assemblée nationale constituante, souligne son objection quant au fait de considérer le ministère de l'intérieur comme une autorité suprême et il critique les députés qui émettent des slogans protestataires pour dénoncer un

événement ou un acte quelconque d'une autorité inférieure à la leur. Or, ces députés représentent l'autorité suprême. Le locuteur répète à deux reprises «à je ne sais qui» afin de souligner implicitement cette contradiction entre le statut des députés, celui du ministère de l'intérieur et l'action déplacée des représentant du peuple : «[...] chacun soulève un emblème devant lui pour solliciter [...]» ou encore «[...] nous représentons une haute autorité dans le pays c'est donc le peuple qui est censé nous écrire des slogans pour que nous les lisions par contre nous avons écrit des slogans que nous montrons à je ne sais qui». Le locuteur rappelle le pouvoir hiérarchiquement supérieur des membres de l'assemblée nationale comme autorité suprême et que, par conséquent, c'est à eux qu'on doit faire des requêtes et non le contraire. Cette autorité sert à légitimer leur parole. En renvoyant à des représentations propres au monde politique et à un «environnement d'énoncés auxquels sont exposés les acteurs d'une institution» (Develotte 1996 : 143), reconnus dans cet espace d'exposition discursive, l'assemblée nationale, et en soulignant le rôle des députés, «c'est donc le peuple qui est censé nous écrire des slogans pour que nous les lisions», le locuteur confirme la reconnaissance sociale de ces représentants du peuple. Ainsi, ces colocuteurs ne sont pas de simples fonctionnaires de l'État, ils incarnent une autorité suprême compétente. Comme le prouve l'extrait, qui s'ouvre sur le rappel et la confirmation qu'ils représentent la plus haute instance du pays : «[...] les collègues chacun soulève un emblème devant lui pour solliciter je ne sais qui nous représentons une haute autorité dans le pays c'est donc le peuple qui est censé nous écrire des slogans pour que nous les lisions par contre nous avons écrit des slogans que nous montrons à je ne sais qui», les colocuteurs et leurs qualifications occupent le premier plan de la réalité discursive et non pas l'événement en lui-même, c'est-à-dire la situation sécuritaire critique du pays suite à la tenue du *Printemps des arts 2012*.

Dans un discours polémique l'événement et ses caractéristiques occupent le devant de la scène. Ce glissement argumentatif vers les personnes elles-mêmes et l'autorité qu'elles représentent permet d'empêcher une réflexion raisonnée d'une situation pour imposer des décisions arbitraires : «que celui [...] qui se fait appeler artiste soit arrêté (tape sur la table avec sa main droite) et traduit en justice [...]». Le raisonnement fonctionne de la sorte : le ministère de l'intérieur n'est pas l'autorité suprême, les députés représentent l'autorité suprême donc ils sont en droit d'ordonner l'arrestation de l'artiste.

Exemple (43) :

(رفع صوته) أكتب عندك
سيد وزير الداخلية يُلقى (ال يميني ب يده الطاولة ضرب) القبض
(ال يميني ب يده الطاولة ضرب) فوراً (ال يميني ب يده الطاولة ضرب)
على هذا إلي
يسمي نفسه فنان ويحال للعدالة فوراً (رفع صوته)

[Extr Réf 33, P, 223, L 6,7,8,9]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ēktēb ‘āndēk sāyēd wāzīr ēdlhīlēyā yōlkā ālqābēḍ fāwrān ‘ālā hāḍā ēlī īsāmī nāfsā fānēn
wā yōhāl lēl’ādēlā fāwrān

Traduction :

notez-le monsieur le ministre de l’intérieur (tape sur la table avec sa main droite) / que celui
qui se fait appeler artiste soit arrêté (tape sur la table avec sa main droite) et traduit en justice
(tape droite sur la table avec sa main droite) IMMEDIATEMENT /

Ainsi, le locuteur donne l’ordre direct, en tant que représentant et élu du peuple d’arrêter
l’artiste. Pour que sa requête soit performative, il donne même l’ordre au ministre de
l’intérieur d’écrire « notez-le ». Sur le plan prosodique, en s’adressant au ministre de
l’intérieur, le locuteur le désigne du doigt avec sa main droite et avec l’autre main tape sur la
table 3 fois suivant un ton de plus en plus montant sous un rythme saccadé lui permettant de
bien insister sur chaque mot constituant sa requête :

[...] (tape sur la table avec sa main droite) / [...]

[...] (tape sur la table avec sa main droite) [...]

[...] (tape avec sa main droite sur la table) IMMEDIATEMENT /

Dans le discours politique, le ton, le rythme, le timbre de la voix représentent des outils importants pour l'interprétation préliminaire de l'interlocuteur. En s'articulant à la parole, ces éléments participent des procédés de persuasion. La grimace faciale, quand il évoque le tiers absent, l'artiste, marque du dégoût, du dénigrement et de la colère. Pour accentuer l'ordre qu'il a adressé au ministre de l'intérieur, le locuteur l'a répété 3 fois avec la même véhémence, le même ton et le même rythme.

Exemple (44) :

[...]أحني سلطة عليا وانت تخدم وزير داخلية تحت

إمرتنا [...]

[Extr Réf 33, P223, L 10,11]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

āḥny sōlṭā 'lōyā w īntā tēhdēm wzyr dāḥīlyā tāht ēmrētnā

Traduction :

[...] nous représentons une haute autorité et vous travaillez en tant que ministre de l'intérieur sous nos ordres [...]

Pour affirmer encore plus sa détermination le locuteur a rappelé au ministre de l'intérieur sa position hiérarchique, en tant que membre de l'assemblée nationale constituante, et son devoir à lui ministre d'exécuter les ordres des députés. Le locuteur se désigne comme faisant partie d'une « haute instance dans le pays ». Il fait donc autorité en tant qu'homme politique et homme d'expérience, entre son pouvoir-faire et son savoir-faire. Cette position crédite leur autorité et légitime les prises de parole qui mettent en avant les députés quand lui et ses collègues sont mandatés en tant qu'élus du peuple pour affirmer un discours et prendre des décisions.

8.2.2 L'argument d'autorité par le texte

Les arguments d'autorité passent par le statut du locuteur ou par le texte à travers références et citations. Les exemples ci-dessous (45,46,47,48,49,50,51,52) font référence aux textes sacrés - le Coran et les paroles du prophète, les *Hadiths*, de penseurs ou de théologiens à succès - ou même à des textes littéraires ou à des auteurs satiriques. Le corpus dans son ensemble présente un très grand nombre d'arguments d'autorité par le texte.

8.2.2.1 Des versets coraniques

Exemple (45) :

وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا وقل اعملوا¹²⁴

Sourat Al Esrâ, verset 84

[Extr1, P10, L13,14]

[Tableau 16 : Locuteur 9]

Exemple (46) :

فقاتل في سبيل الله لا تكلف إلا نفسك وحرّض المؤمنين عسى الله أن يكف بأس اللذين كفروا والله أشد بأسا
وأشد تنكيلا¹²⁵

84 verset Sourat Ennisaa

[Extr1, P11, L1,2]

[Tableau 16 : Locuteur 9]

Exemple (47) :

إنما كان قول المؤمنين إذا دعوا إلى الله ورسوله ليحكم بينهم أن يقولوا سمعنا وأطعنا وأولئك
هم المفلحون ومن يطع الله ورسوله ويخشى الله ويتقيه فأولئك هم الفالائزون¹²⁶

Sourat Al Maïda, verset 50

[Extr 2, P20, L6 - L9]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

¹²⁴الآية 84 من سورة الاسراء من القرآن- بتصرف- ردد ثلاث مرّات "وقل اعملوا"

¹²⁵ الآية 84 من سورة النساء من القرآن

¹²⁶ الآية 50 والآية 51 من سورة النور من القرآن

Exemple (48) :

أفحكم الجاهلية يبغون ومن أحسن من الله حكما لقوم يوقنون

Sourat Al Maïda, verset 50.

[Extr 2, P20, L120]

[Tableau 16 : Locuteur 9]

Traduction :

désirent-ils le pouvoir de la *Jahilia*¹²⁷ mais quel meilleur pouvoir que celui de dieu

8.2.2.2 Des poèmes

Exemples (49) :

Poème de Ahmed Chawqi : Extrait 2 P15 L4 → P16, L5

8.2.2.3 Des textes de théologiens

Ali Abed El Razak

Extrait 2-16-10→ 15

Mohamed Khedher Hussin

Extrait 2, P17, L14→ L16

Extrait 2, P18, L 1→ L9

8.2.2.4 Des textes satiriques

Exemple (50) :

أسد علي وفي الحروب نعلامة¹²⁸

[Extr14]

[Le locuteur ne figure pas dans le tableau 16]

¹²⁷ Il s'agit de la période préislamique marquée par l'existence d'un panthéon d'idoles à la Mecque.

¹²⁸ من كتاب مداعبات لغوية لنزار عابدين: جزء من بيت للشاعر عمران بن حطان قاله في الحجاك ابن يوسف وأصبح يستعمل كتمل في الجبن
. www.nizarabdeen.com/?p=84

Translittération :

āsādūn 'ālāyā wā fēl ḥōrōbī nā'āmātūn

Traduction :

agit de guerre'il s agit de moi, mais une autruche quand'il s Tu es un lion quand

Cet extrait est un vers du poème de Omrane Ben Hattan. Écrit pour évoquer Ibn Youssef, ce vers qui renvoie à la lâcheté est désormais satirique.

Exemple (51) :

فإن عرف التاريخ أوسا وخزرج¹²⁹ فله أوس قادمون

[54 ,P53 ,7 Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

fā'n 'ārāfā āltāryḥū 'āwsān wā ḥāzrġān fālāhū 'āwsān qādīmū

Traduction :

si l'histoire a connu Awes et Khazraj nous allons vers lui tel que Khazraj

Il s'agit ici, d'un poème de *Mohammad Hassen* (né en 1962). Personnalité politico-religieuse égyptienne, c'est un grand leader du mouvement *Les frères musulmans*. Il prône la violence et la radicalité.

Ces propos font argument d'autorité par le texte non seulement parce qu'ils renvoient à des versets coraniques, des sourates, des citations, et des références de théologiens, mais aussi parce qu'ils sont tenus par des locuteurs au statut d'expert en matière religieuse. En effet, Le poète égyptien *Ahmad Chawqi* (1868-1932) que l'interlocuteur (comme je l'ai précisé plus

¹²⁹ Les *Aws* et les *Khazraj* sont deux tribus arabes qui peuplaient *Yathrib*. Après avoir embrassé l'islam, ils offrirent leur protection au prophète Mohammad et aux coreligionnaires mecquois. Depuis on les appelle *Ansār*, les alliés.

haut, les exemples pour cette partie ne sont pas référencés suivant le tableau 16) a évoqué est surnommé le *prince des poètes* dans le monde arabo-musulman. Son texte est encore très étudié aujourd'hui :

Exemple (52) :

يدعو إلى الكذاب أو لسجاح
فيها يباع الدين بيع سماح
وهوى النفوس وحقد لها المحاح

فلا تسمعن بكل الأرض داعيا
ولتشهدن بكل أرض فتنة
يقتى على ذهب المعز وسيفه

[Extr 2, P18, L 3,4,5]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Traduction :

J'essayerai, ici de dégager le sens véhiculé par ces vers. Le poète est indigné de voir que certains religieux demandent aux autres de faire ce qu'eux ne font pas. Il les accuse d'hypocrites et de trafiquants de religion : « Sur cette terre la religion se vend légitimement » *فيها يباع الدين بيع سماح*

Ce qui semble, de prime abord curieux, est que le locuteur, dans cet extrait est un extrémiste religieux, le chef d'une organisation terroriste *Al-Qaida* [Tableau 16 : Locuteur 1]. On est donc en droit de se demander comment il se fait qu'il se base dans son argumentation sur le pionnier de la littérature arabe moderne. Surtout que *Ahmed Chawqi* a longtemps encouragé les artistes et les musiciens arabes dans la production artistique, chose inacceptable pour l'idéologie de ce locuteur. D'ailleurs, l'un des thèmes fameux et souvent abordé par *Ahmed Chawqi* est le vin et l'amour. Or cette personnalité publique est passé dans le patrimoine culturel arabe, c'est qu'elle est reconnue et connue dans tout le monde arabe et aujourd'hui encore. Son influence et sa notoriété peuvent toucher un très grand nombre de personnes appartenant à la culture arabo-musulmane. Le fait donc de faire allusion à ce poète permet d'atteindre différents pays arabes, toutes catégories sociales et tous âges confondus. Un autre élément très important et stratégique dans le choix de ce poète est que *Chawqi* est également passé, après son retour d'exil d'Espagne, par une autre période, plus religieuse, dans sa

production artistique. Il s'est alors intéressé à l'Islam, à l'Égypte antique et écrivait des poèmes faisant l'éloge du prophète Mahammad. Ainsi, il évoque le poète de l'amour et du vin et en même temps, en lien avec une autre étape de sa vie, celui de la religion. Ainsi, le locuteur a eu recours à la fois à un argument d'autorité faisant référence à son statut (il est le chef d'une organisation à pouvoir religieux et politique) et à un argument d'autorité par renvoi à une poésie reconnue. Il convoque en abyme un expert (lui) citant un expert (*Chawqi*) citant lui-même un expert (le texte fondamental et le prophète). Grâce à une mémoire discursive sacrée, le locuteur s'appuie avec émotion sur l'identité commune du groupe auquel il s'adresse pour obtenir son adhésion alors qu'il devrait se sentir indigné de l'attitude, jugée permissive, du groupe politique *Ennahdha*.

8.3 Des figures de discours

8.3.1 Les questions rhétoriques

Les questions rhétoriques sont des questions qui ont la particularité de ne pas demander de réponses. Pour qu'une question soit rhétorique, elle doit répondre aux trois conditions de félicité : l'évidence de la réponse, la non-informativité et un savoir partagé (Rohde 2006). Par le biais de la structure interrogative, le locuteur conduit l'interlocuteur à suivre la suggestion contenue dans l'interrogation même. Je montrerai, ici, le rôle des facteurs sémantiques et pragmatiques dans l'effet rhétorique.

Exemple (53) :

كفار أحنى؟

[Extr Réf 33, P223, L15]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

kōfār āḥny

Traduction :

sommes-nous des mécréants nous?

Exemple (54) :

ببمسلنا الذات
الإلهيه ويتعدالنا على أقدس مقدساتنا إلى هو ربي والنبى ويحبونا
نصفقولا؟

[L3,4,5 ,P224 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

bī mēsēlnā āldāt ālāīlāhīyā w yēt'ādēlnā 'ālā āqdēs mūqādāsātnā ēly hōwā rāby w nībī wī
ḥēbūnā nṣāfqōlā

Traduction :

il nous touche l'être divin et agresse le plus sacré de nos SACRÉS / qui est dieu et le prophète
et ils veulent qu'on l'applaudisse?

Exemple (55) :

منو بعته السيد هذا الخامج هذا؟ وال عطينا أربع فرنك مسفاره ولا من من الله وأعلم من من جهة أجنبيه؟

[7 ,L6 ,P224 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

mēnū bā'tā ēsāyd hēdā ālhāmēğ hēdā wālā 'tīnāh ārb'ā frānk mēsfārā wālā mīn mīn ālāh
wā'lām mēn mēn ġīhā āğnābīyā

Traduction :

qui l'a envoyé ce sale type ? on lui a donné quatre sous de l'ambassade, ou de de dieu seul sait
d'une partie étrangère

Les deux premières questions, rhétoriques, exemples (53,54) présentent deux effets importants à savoir l'effet d'injonction négative et la notion de vérité. « Sommes-nous des mécréants nous ? » sous-entend qu'on n'est pas des mécréants et c'est pour cela qu'il faut agir en conséquence. Le fait d'utiliser le pronom personnel « Nous » à la fin de l'interrogation sous un ton montant, crée un effet de renforcement et confère à la question un sens qui l'apparente à une prescription ou à une injonction négative. Ainsi, le questionnement représente, ici, une remise en cause du raisonnement de l'artiste accusé et de sa capacité à distinguer le vrai du faux. À la prescription négative est induit un rapport à la vérité détenue par le « nous ».

Dans la deuxième question, « Il nous sali le plus sacré de nos sacrés et vous voulez qu'on l'applaudisse ? », le verbe de volition « vouloir » permet de poser une réalisation impossible ou invraisemblable à la question posée, qui appelle par conséquent le rejet de cette proposition absurde. Dans ces deux premiers exemples, les questions neutralisent toute réponse possible, parce que perçue comme évidente et non informative.

Le savoir partagé quant à lui, élément constitutif de la question rhétorique, repose sur une forme d'unanimité des croyances. « ϕ fait partie du savoir partagé pour un groupe si tous les membres acceptent (dans le but de la conversation) que ϕ , tous croient que tous acceptent que ϕ , et tous croient que tous croient que tous acceptent que ϕ , etc » (Stalnaker 2002 : 716). Dans la troisième question, exemple (55) la réponse est explicitée et suggérée par le locuteur mais en même temps connue d'avance et partagée par l'auditoire qui manifeste une grande complicité par le non verbal (rires, sourires encourageants, hochements de tête de haut en bas et applaudissements appréciatifs). La réponse à la question est évidente, non informative et qu'elle fasse partie d'un savoir partagé garantit d'autant plus l'interprétation rhétorique de la question. Ainsi, à travers réponse du locuteur « on lui a donné deux sous de l'ambassade, dieu seul sait qui d'une partie étrangère » à la question « qui l'a envoyé ce sale type ? », l'expression « dieu seul sait » permet la mise en suspension d'une interprétation possible sur le pays qui aurait agi via son ambassade. La réponse est toutefois donnée et conforte le sentiment partagé d'un intrus extérieur aux affaires du pays, ennemi en complicité avec l'artiste.

8.3.2 L'hyperbole

Les différentes définitions de l'hyperbole que proposent les répertoires classiques ou modernes confèrent une assise théorique stable à cette figure (Bonhomme 2005 : 47). Elle se fonde sur l'idée d'excès. Figure de rhétorique, elle tient au fait que le locuteur *exagère* son propos, qu'il décrit l'objet ou l'état de choses dont il parle en des termes plus forts et plus intenses qu'il n'en convient. Elle représente un dépassement, une hyper-assertion (Leech 1983 : 145). Mais la vérité peut être aussi l'issue certaine du processus figural et interprétatif de l'hyperbole. Le fait d'augmenter ou de diminuer les choses avec excès a pour but « d'amener à la vérité même et de fixer, par ce qu'elle a d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire » (Fontanier 1977 : 123). Ce qui importe alors dans l'hyperbole c'est le schéma cognitif sous-jacent au « discours comme réalité » (Forget 2000 : 11) que ce soit du côté de la production ou de celui de la réception.

Exemple (56) :

(رفع صوته) الحكاية راهي فانت الفلوس =

ر: = تفضل اختم وكاهو اختم

ق: وفانت الشعب وفانت الجمهورية وفانت الكرة الأرضية والكون

[L3,4,5,P226 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

al-ḥkāīṯ rāhī fātt al-flūs

= tʃɔl aḥtm aḥtm ūkāhū aḥt m

ūfātt al-š'b ūfātt al-ḡmhūrīṯ ūfātt al-krī al-'arḏīṯ wālkūn

Traduction :

Le député : l'affaire a dépassé l'argent + et a dépassé le peuple /a dépassé la république
a dépassé la planète terre et l'univers /

Dans l'exemple ci-dessus, il y a une gradation à cinq éléments. Cette affaire a dépassé : 1. l'argent, 2. le peuple, 3. la république, 4. la planète terre et 5. l'univers.

Le narrateur [Tableau16 : Locuteur 5] de l'[Extr 33 Réf] suit un phénomène de formulation qui conduit à une intensification de l'expression. Elle s'accompagne d'un recours à une prosodie et à des gestes emphatiques : le ton de la voix est de plus en plus montant, le locuteur ouvre grands les yeux, il lève les bras en haut pour mimer l'intensité de l'impact produit par cette affaire. Ce recours à l'hyperbole par le narrateur est doublement productif. En effet, le locuteur déclare implicitement ce que la religion représente pour lui, une affaire qui dépasse l'univers, une valeur culturelle fondamentale pour lui. En même temps, il affirme la gravité et l'ampleur de l'acte blasphématoire commis par le sculpteur. Ainsi, grâce à ce procédé il souligne l'effet de choc causé par la dépréciation de *dieu*, la gravité sans pareille de l'acte lui-même et par la suite la situation sécuritaire chaotique engendrée. De plus, la victime dans tout cela, c'est dieu, c'est le sacré. Face au sacré, la condamnation de l'artiste est alors irréfutable et ne peut produire que colère, indignation et ressentiment chez les interlocuteurs.

Exemple (57) :

راهو مس (متأثر) مصوره بالذبان لمصنح لمعفن

[L6 ,P226 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

rāhū mās mṣāūrḥ bāldḥbān lmāṣḥ lemā'fn

Traduction :

il l'a touché dessiné avec des mouches le sale type CE POURRI

Dans l'énumération des éléments jugés importants et vitaux pour tout un chacun, le locuteur suit un ordre d'importance croissant. Afin de souligner que ce qui a été mal mené renferme un caractère sacré, le locuteur commence par « l'argent », élément matériel concret, pour arriver,

dans un effet de focus, à « l'univers », élément universel abstrait. Dans un jeu de dramatisation, le locuteur recourt au verbe d'action « dépasser ». L'exagération est doublement soulignée par la gradation sémantique des éléments énumérés mais également par le choix du verbe d'action et la prosodie accompagnant cette partie du discours. Ce recours aux différentes stratégies de surdramatisation et de mise en scène participe à la construction argumentative de l'indignation.

La charge et la portée de l'acte jugé outrageant, celui de l'artiste est encore plus forte quand celui qui l'a accompli n'est pas de la même religion que les témoins ou les interlocuteurs. Je rappelle que le locuteur a accusé l'artiste absent d'être un étranger, un traître à la nation, laissant entendre son obédience juive. L'intensité de la réprobation causée par l'œuvre de l'artiste est d'autant plus forte. L'évaluation de l'offense causée par le blasphème est mesurée par le corps social, par l'autorité garante du respect de l'ordre public et l'ordre religieux (Leveleux-Teixeira 2011 : 1) que le locuteur essaie de toucher par ce discours de condamnation, à cette époque le parti politique *Ennahdha* aux références religieuses. Le sacrilège verbal sera apprécié selon les objectifs politiques poursuivis par l'instance en charge d'en assurer la sanction et qui avait, pendant cette période, une influence importante.

8.3.3 L'anaphore rhétorique

L'anaphore rhétorique représente un cas particulier de répétition. " Il s'agit de la répétition d'un mot ou d'un groupe de mots au début de plusieurs énoncés ou syntagmes consécutifs » (Bonhomme 2005 : 64). L'anaphore sert de base à des figures macrostructurales d'amplification, au niveau de la structuration textuelle (Molinié 1992 : 292-293).

Exemple (58) :

ق: الحكاية راهي فانت الشعب وفانت الجمهورية وفانت الكرة الأرضية والكون

[Extr Réf 33, P226, L 5,6]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

ālḥkāyā rāhy fātēt ālsā‘b w fātēt ālǧmhwyā w fātēt ālkrā āl’rdyā wāl kāwn

Traduction :

Le député : l’affaire **a dépassé** l’argent + et **a dépassé** le peuple /**a dépassé** la république **a dépassé** la planète terre et l’univers /

Exemple (59) :

أريد أن أتوّه بشيء واحد وهو الأهم شيء واحد وهو الأهم

[L8 ,P60 ,8 Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 11]

Translitération :

arīd an anawwh bšī wāḥd ūhū al-‘ahm šī wāḥd ūhū al-‘ahm

Traduction :

une seule chose et ,est la chose la plus importante’une seule chose et c je veux dénoncer est la plus importante’c

Exemple (60) :

أعلى ما تملكه يا عبد الله هو دينك (صمت 3 ثواني) عرضك في دينك شرفك في دينك رفيتك في دينك
صبرك في دينك جاهك في دينك سلطانك في دينك أعلى ما تملكه هو دينك

[L12,13,14 ,P50 ,7 Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translitération :

āglā mā tāmlūkūh yā ‘abdāLāh hōwā dīnōkā ‘irḍūkā fy dīnākā rōkyīkā fy dīnēk ṣābrūkā fy
dīnēkā ḡāhūkā fy dīnēkā sōlṭānūkā fy dīnēkā āglā mā tāmlūkūhū hōwā dīnēkā

Traduction :

Ce que tu as de plus cher Abed Allah c'est **ta religion** ton honneur est dans **ta religion** ta dignité est dans **ta religion** ton progrès est dans **ta religion** ta patience est dans **ta religion** ta richesse est dans **ta religion** ton pouvoir est dans **ta religion** ce que tu as de plus cher est ta **religion**

Dans l'exemple (58) [Extr Réf 33, P226, L 5,6] le verbe « dépasser » est répété quatre fois afin de souligner l'ampleur de l'impact de cette exposition. On remarque dans les trois exemples qu'il y a un regroupement de formes brèves de discours oraux afin de mieux toucher la capacité mémorielle et la disposition émotionnelle de l'auditeur. En effet ces textes créent un effet d'imprégnation. Dans l'exemple (59) « chose » est répété trois fois, dans l'exemple (60) « ta religion » est répété huit fois. Dans ce dernier exemple, on remarque que la portée de l'anaphore rhétorique, c'est-à-dire la distance entre une occurrence et celle qui lui fait écho est particulièrement courte et répétitive ce qui fait l'effet d'un rythme saccadé d'un discours d'endoctrinement. En effet, cette sorte de martèlement prend l'allure d'une litanie quand des occurrences identiques se succèdent.

Dans l'exemple ci-dessous, il s'agit d'un Imam, [Tableau 16 : Locuteur 2], qui, dans la rue, entouré de quelques personnes, fait le procès des artistes participants à la manifestation culturelle *Printemps des arts 2012*. À ce sujet, il prononce le discours suivant :

Exemple (61) :

أغلى ما تملكه يا عبد الله هو دينك (صمت 3 ثواني) عرضك في دينك شرفك في دينك رقيك في دينك
صبرك في دينك جاهك في دينك سلطانك في دينك أغلى ما تملكه هو دينك

[Extr7, P 52, L12,13,14]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

āglā mā tāmlēkh yā ‘ābdā āllāh hūw dynēk (šāmt 3 tāwāny) ‘rdk fy dynēk šārāfūk fy dynēk rqyk fy dynēk šābrk fy dynēk ḡāhk fy dynēk sōltānūkā fy dynēk āglā mā tāmlōkh hūwā dynēk

Traduction :

ce que tu as de plus cher c’est **ta religion**

ton honneur c’est dans **ta religion**

ta dignité c’est dans **ta religion**

ton progrès c’est dans **ta religion**

ta patience c’est dans **ta religion**

ta richesse c’est dans **ta religion**

ton pouvoir c’est dans **ta religion**

ce que tu as de plus cher c’est **ta religion**

Pour que l’analyse soit plus pertinente il faudrait mettre cette partie du discours dans son cadre général. Elle représente une partie introductive de la totalité d’un discours qui a duré 15 mn, transcrit sur 10 pages. Elle représente une sorte d’ouverture à un discours à contenu incitatif. L’interlocuteur, Imam extrémiste, [Tableau 16 : Locuteur 2], prend la parole dans la rue devant un grand nombre d’habitants. C’est l’un des discours des plus violents du corpus incitant à la condamnation des artistes participant à la manifestation culturelle. Il invite les habitants à arrêter ces artistes et à les ramener pour les juger selon la *Chariâ*. Dans son discours, le locuteur a eu recours à une structure anaphorique répondant à une construction d’amplification.

De prime abord, on remarque le nombre frappant des répétitions « ta religion » en fin de propositions (8 fois) qui ne sont pas nécessaires pour la compréhension du message dans une optique informationnelle. Mais dans une perspective pragmatique, c’est la valeur axiologique négative du segment répété qui se trouve accentuée. Le segment « ta religion » peut être précédé d’une simple énumération de syntagmes nominaux, « ton honneur », « ta dignité », « ton progrès », « ta patience », « ta richesse », « ton pouvoir », régis par la préposition « dans » avec une reprise du prédicat nominal « ta religion ». Cette reprise sert à changer le

schéma syntaxique et mélodique de l'énoncé. En effet, « au lieu du continuum réalisable par l'énumération qui déplacerait l'attention de l'interlocuteur vers le complément du prédicat verbal en jouant sur le procédé de l'accumulation, se construit un phénomène de relance syntaxique renouvelé, en faveur d'un signifié global, qui tend à fondre les itérations sonores dans un même accent sémantique » (Molinié 1986 : 99). Il se dégage alors un signifié global et commun, articulé au segment répété décuplant la force illocutoire du groupe verbal axiologique. La valeur de la répétition à la fin de chaque proposition est ainsi plus expressive et incitative qu'informative. Dans l'exemple, présenté plus haut, les reprises se modulent selon l'éventail des substantifs en :

Exemple (62) :

ton honneur [...] عرضك

ta dignité [...] شرفك

ton progrès [...] رقيك

ta patience[...] صبرك

ta richesse [...] جاهك

ton pouvoir [...] سلطانك

[Extr7, P 52, L12,13,14]

« ton honneur/ ta dignité, ton pouvoir...etc./ c'est/ ta religion ». Cette modulation représente le motif qui se définit comme « élément structurant de la texture discursive » (Longrée, Luong et Mellet 2008 : 733-744). À partir de là, on peut se permettre d'inclure dans les reprises anaphoriques, non seulement les reprises lexicales, mais également les schémas syntaxiques identiques. L'exemple (61) [Extr 7] est significatif par sa récurrence de proposition emphatique par dislocation gauche du type « SN c'est », présentatif qui fonctionne comme noyau minimal et s'ouvrant sur « ton honneur c'est » suivi de syntagme nominal « ta religion ».

ce que tu as de plus cher Abed Allah c'est ta religion.

ce que tu as de plus. Cher. c'est. ta religion → phrase conclusive

↓ ↓ ↓ ↓

[adverbe +adj+ présentatif+ SN]

Intensif

La structure de ces deux syntagmes joue le rôle d'ouverture et de clôture encadrant ainsi la structure anaphorique du reste du discours. Il faudrait toutefois rappeler que les huit syntagmes représentent eux-mêmes une sorte d'introduction à ce qui suit, c'est-à-dire au discours incitatif. L'adverbe intensif « plus » renforce ici l'adjectif « cher ». L'iman recourt à l'emploi d'un superlatif absolu précédé d'un adverbe à connotation positive pour mieux insister sur l'importance que cette affaire devrait avoir et qui ne l'a pas, d'après lui.

Ainsi, la structure introductive anaphorique mise en place, par le locuteur, pour préparer les interlocuteurs à recevoir le message incitatif est la suivante :

Exemple (63) :

ce que tu as de plus cher Abed Allah c'est ta religion → phrase d'ouverture

ton honneur c'est *dans ta religion*

ta dignité c'est *dans ta religion*

ton progrès c'est *dans ta religion*

ta patience c'est *dans ta religion*

ta richesse c'est *dans ta religion*

ton pouvoir c'est *dans ta religion*

ce que tu as de plus cher c'est ta religion

→ phrase de clôture

[Extr 7, P 52, L12,13,14]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Au niveau sémantique l'iman a eu recours à des mots chargés de valeur morale partagée, faisant appel à l'émotion, « honneur », « dignité », « progrès », « patience », « richesse », « pouvoir ». Il a, par la suite, élaboré une relation basée contenu/contenant grâce à la

préposition « dans ». Ainsi, ces différents contenus (honneur, dignité, etc.) se fondent tous inéluctablement dans un contenant unique « ta religion ». Par ricochet et en miroir, le locuteur suggère que la tenue de cette manifestation culturelle et la non-réaction des interlocuteurs présents engendrent des valeurs contraires, amoraux.

Honneur # le déshonneur;

Dignité # abjection

Progrès # la dégradation,

Patience # l'impatience,

Richesse # la pauvreté, la faiblesse

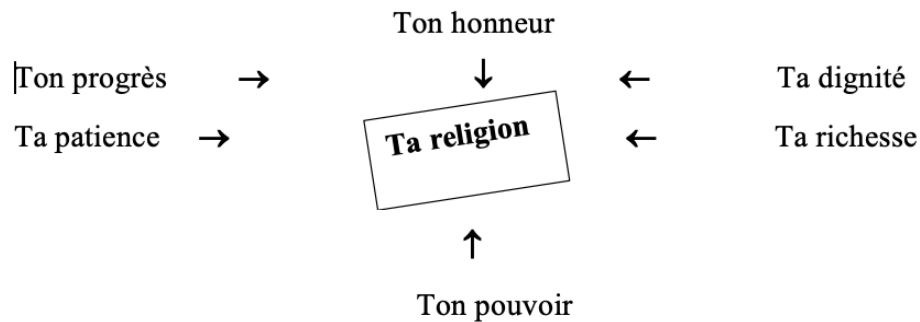


Figure 3. Structure discursive nodale

De là, les anaphores rhétoriques des discours analysés ci-dessus convoquent des patterns sociolinguistiques qui ont trouvé un écho dans l'esprit des interlocuteurs, présents sur la scène directe qui est, ici, la rue et indirecte qui est représentée dans les internautes qui regarde cette intervention à travers le net. Ainsi, la dimension dialogique de cette prise, participant d'une mémoire discursive en construction, est à l'œuvre. Le locuteur cite les interlocuteurs, ce public envisagé comme une masse populaire dont l'esprit est mu par des schèmes stéréotypés, formalisés par des patrons syntaxiques minimaux :

Exemple (64) :

هذا العصر هو علامة على آخر الساعة ودليل (صوت باب يفتح) على دنو الساعة والساعة هي (سعال)
زوال الدنيا وانتهاء هبتها (سعال) وانتهاء الزمن المقدر لنا لمعيشتنا

[Extr 12, P80, L3,4]

[Tableau 16 : Locuteur 10]

Translitération :

hādā āl'āṣr hūw 'lāmāt 'ālā ēhēr ālsā'a wā dālyl (ṣāwt bāb yōftāḥ) ā'lā dūnūw' ālsā'āh wālsā'h
hy (sū'āl) zāwāl āldōnyā wāntihā' hībātihā (sū'āl) wāntihā' ālzāmn ālmūqādār lānā lī
mā'yšātnā

Traduction :

Cette époque est le signe de la fin du monde et la preuve (bruit d'une porte qui s'ouvre) de la proximité de la fin du monde, la fin du monde c'est la fin de la vie et la fin de sa somptuosité (toux) et la fin du temps qui nous a été donné à vivre

avec le public discours entrent en résonance exemple suivant les'Dans 1

Exemple (65) :

الله أكبر الله أكبر الله أكبر

[L11,12,13 ,P56 ,Extr 7]

[L1,2,3 ,P57]

[L1,3 ,P58]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translitération :

ālālhū ākbārālālhū ākbārālālhū ākbār

Traduction :

le plus grand grand, dieu est le plus grand, dieu est le plus grand dieu est

Exemple (66) :

صلى الله عليه وسلم

[Extr 7, P54, L8]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

ṣāllā l-lāhū `lāy-hī wā sāllām

Traduction :

que la paix et la bénédiction de dieu soient avec lui

Grâce à ces formules d'eulogie¹³⁰ et ces phrases de louange ou de bénédiction, le locuteur se crée ainsi, une sorte de chaîne de séduction et de sympathie qui relie la voix de l'imam à celle du public. Les anaphores rhétoriques participent à la structuration sonore et rythmique des discours. Les séquences martelées résonnent chez les interlocuteurs et entrent en concordance avec des formules figées qui préexistent dans les connaissances partagées. Le pilonnage représente un puissant pouvoir de persuasion. Tout ce que le locuteur a dit quant aux valeurs, à la religion n'a rien d'informatif ou de nouveau. Cependant, il s'agit du paradoxe du genre épideictique, qui fait l'éloge ou le blâme d'une idée ou d'une personne : il vise à emporter l'adhésion de personnes déjà acquises. C'est « auprès de l'auditoire, l'intensification (réelle, simulée, ou présumée) d'une adhésion déjà acquise à certaines valeurs réputées communes et indiscutables » (Dominicy 1996 : 1). La fonction principale de ce discours est donc d'« accroître l'intensité de l'adhésion à certaines valeurs » dans le but de « créer une communion autour d'elle » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 67). Les interlocuteurs

¹³⁰ Seul le nom de Mohamad est souvent suivi de la formule صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : ṣāllā l-lāhū `alay-hi wa sallām à l'oral et à l'écrit.

interpelés trouvent dans le discours qui leur est adressé une sorte de confirmation de formules stéréotypées à caractère simpliste. Ainsi, les anaphores rhétoriques ont une dimension performative par leur assertivité, au sens d'une figure qui se base sur la « modalisation emphatique de l'assertion » (Angenot 1982 : 238). Cette argumentation par martèlement (Angenot 1982) ôte toute tentative de référenciation du discours ; la structure rythmique (Meschonnic 1982 : 93) engendrée par les répétitions prend le dessus sur le contenu même des anaphores.

Ainsi, les anaphores rhétoriques, l'hyperbole, permettent, dans une structure générale d'amplification et de mise en scène d'assurer la maîtrise du discours incitatif par le locuteur et guident l'interlocuteur vers une interprétation en lien avec l'émotion. Elles sont le résultat mais aussi la cause des valeurs évoquées, et confortent le fait de ne pas les transgresser.

Exemple (67) :

إن الحياة أصبحت سخيمة لا غاية فيها ولا راحة فيها إذا كان المولى يسبّ والأمة تنظر ولا تستنكر ولا
تأخذ بزمام الأمور وتصدع بالحقّ

[Extr7, P58, L 8,9]

[Tableau 16 : Locuteur 2]

Translittération :

'ēnā ālhyā āṣbāhāt sāhymā lā gāyātā fyhā wā lā rāhātā fyhā 'īdā kānā ālmāwlā yūsāb'
wāl'ūmātū tānzūr wālā tāstānkr wālā tā'hūdū bīzīmām āl'ūmūwr wā tāsd' bēlāḥq

Traduction :

La vie est devenue menaçante sans but ni repos puisque le seigneur se fait insulter et le peuple regarde et ne s'indigne pas et ne prend pas les choses en main et ne prône pas la vérité

Ces discours reposent sur un schéma binaire explicite qui a permis toujours au même imam de rappeler l'importance du sacré dans la vie des membres de la communauté, et qui a implicitement appelé au lynchage des artistes accusés dans cette affaire. Ce recours aux

procédés d'amplification et de surdramatisation a pour effet de rendre présent à la conscience l'objet du discours qui est ici la construction et la condamnation du bouc émissaire.

Conclusion

La scène politique a ainsi présenté un dispositif mis au service d'un enjeu de pouvoir. Dans ce contexte de tension et de mouvements sociaux, les locuteurs n'hésitent pas à recourir dans leurs discours, comme je l'ai souligné plus haut, à différents types d'arguments (arguments *ad hominem*, arguments d'autorité, surdramatisation de la mise en scène) afin de construire un bouc émissaire : les artistes participants à la manifestation culturelle ainsi que tous ceux qui les ont soutenus et défendus durant cette période. Le discrédit jeté sur les artistes s'est fait, ainsi, en ayant recours à différents dispositifs argumentatifs. Les locuteurs à travers les discours ci-dessus, ont tenté de ridiculiser et de diaboliser leurs adversaires absents. Ils les ont présentés comme des ennemis du peuple et un danger véritable pour l'équilibre national. Le recours aux arguments logiques analysés ci-dessus permet de construire un ensemble de significations partagées dédié au groupe, à la communauté et contre celui que l'on désire pestiférer et isoler pour en faire le bouc-émissaire. C'est dans ce sens que le phénomène du bouc-émissaire représente un processus de réconciliation collective momentanée axé sur la stigmatisation et l'exclusion de l'autre.

Chapitre 9. Les stratégies pathémiques

Le *pathos*, chez Aristote, est l'expression des émotions dans les situations d'argumentation :

« Or la passion, c'est ce qui, en nous modifiant, produit des différences dans nos jugements et qui est suivi de peine et de plaisir. Telles sont, par exemple, la colère, la pitié, la crainte et toutes les autres impressions analoges, ainsi que leurs contraires » (Aristote 1960 : 2).

Le *pathos* correspond aux émotions qu'un orateur a intérêt à mobiliser pour agir efficacement sur les esprits et qui sont : « la colère et le calme, l'amitié et la haine, la crainte et la confiance, la honte et l'impudence, l'obligeance, la pitié et l'indignation, l'envie, l'émulation et le mépris » (Patillon 1990 : 69). Le *pathos* représente l'émotion, la séduction, le toucher, l'empathie entre l'argumenteur et sa cible. Le catéchisme rhétorique, résume Plantin, nous apprend que la persuasion complète est obtenue par la conjonction de trois « opérations discursives ». Le discours doit enseigner, plaire, toucher (*docere, delectare, movere*) car la voie intellectuelle ne suffit pas à déclencher l'action (Plantin 1996 : 4). Cette division a donné lieu au doublet *convaincre, persuader*. Le premier s'adressant aux facultés intellectuelles le second au cœur et à l'art de toucher et d'émouvoir. La capacité à émouvoir est alors décrite comme un don d'éloquence qui fait la supériorité du véritable orateur. C'est le résultat d'un processus langagier dont le succès est tributaire de la prise en compte de la situation d'énonciation en « s'appuyant sur les émotions susceptibles de faire mouvoir l'individu dans telle ou telle direction (qui) met en place des stratégies discursives de dramatisation afin d'emprisonner l'autre dans un univers affectuel qui le mettra à la merci du sujet parlant » (Charaudeau 2008 : 211).

9.1 Effets pathémiques de connivence et de manipulation¹³¹

Dominique Charaudeau avance que l'essence même du contrat communicatif politique est que « la parole politique ne peut être que tactique et l'oublier au nom d'un purisme excessif peut

¹³¹ Le terme pathémique est issu de la théorie des passions (Parret 1986) et renvoie au déclenchement des émotions chez le destinataire en fonction d'une axiologie.

être contre-productif» (Charaudeau 2005 : 224). Partant de cette affirmation, on remarque que le député [Tableau 16 : Locuteur 5] dans l'extrait 33 qui est, je le rappelle, un membre de l'assemblée nationale représentant le parti *El Aridha* a vraiment usé de *cette parole tactique*. Il a fait une description erronée et fautive de l'œuvre d'art en question. Rappelons que l'expression *Gloire à Allah*, dans l'œuvre est écrite avec des fourmis et non pas des mouches, comme prétendu, sortant du cartable d'un petit écolier solliciteur du savoir ; ce qui n'a rien de dévalorisant ou d'offensant bien au contraire, les fourmis étant le symbole du labeur et de la patience dans la culture du pays. Malgré la parfaite connaissance de cette réalité, l'auditoire a émis, à deux reprises, des signes de connivence, des marques d'émotions et des signes d'accord en applaudissant longuement le locuteur qui avançait une description erronée des faits.

Exemple (68) :

مصور ربي بالذبان المعفن حتى طابع سكر (تصفيق لمدة 5 ثوان)

[Extr Réf 33, P226, L7]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

mṣāwēr rābī bē dēbān lēm'āfēn ḥātā ṭābā' sōkēr

Traduction :

il a dessiné Dieu avec des mouches le pourri même pas avec un morceau de sucre (applaudissements 5 secondes)

Exemple (69) :

ر: رُدْ يس ال لجة ضحك _____

ن: _____ ضحك ال نواب _____

[L1 ,P227 ,L 15 P226 ,33 Extr Réf]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

ḍāḥk 'ānūwēb

ḍāḥk rā'īs ālāḡnā

Traduction :

r : rires des députés _____

n : _____ rires du président de l'assemblée _____

Le rire et les applaudissements des sujets présents représentent une réaction motivée par ce discours. Ils renvoient, en effet, à l'établissement d'un rapport de complicité avec le locuteur. À partir de ces réactions, les députés ont participé à une forme de consensus, ce qui a produit et stimulé cette forte charge émotionnelle, cette exaltation, cette interaction affective réciproque entre le locuteur et les interlocuteurs. C'est la résultante directe de l'efficacité et de la crédibilité de *l'éthos*, dégagé par ce même locuteur, le fait d'invoquer le sacrilège, de solliciter la solidarité religieuse et de construire un *éthos* de leader, d'un héros et d'un protecteur de ce que l'artiste, d'après lui, mécréant a tenté de salir, à savoir la religion, le sacré. Ce n'est pas son raisonnement logique ni son argumentation subtile, c'est à dire le *logos*, qui sont basés sur des faits réels et vérifiés dans leur contexte, qui sont le moteur principal de cette réaction, mais la production d'un *ethos* produisant des effets du *pathos* :

Exemple (70) :

كفار أحنى؟

[L15 ,P223 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

kūfār āḥny?

Traduction :

nous des mécréants-sommes?

Ici le locuteur, à travers une question rhétorique affirme son appartenance et celle des auditeurs à la même religion ce qui confirme le sentiment de solidarité et prépare l'adhésion à son idée condamnant l'artiste.

Exemple (71) :

كتسب حذاه الجلالة لما يذبحك وهو سكارجي

[L1,2 ,P224 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

kī tsb ḥḏāh ālgālā lēmā yḏbhk whwā sūkārġy

Traduction :

ségorgera en étant un alcoolique'tu insultes le Bon dieu devant lui il t i

Ainsi, peut-on dire que l'ordre de la raison, *le logos*, occupe une position subordonnée dans le discours politique. Les conditions d'argumentation sont simplifiées ou inexistantes. L'appui sur une logique ou une argumentation solide n'était pas, ici, le meilleur support pour produire un effet de preuve ou de vérité. Le locuteur, grâce aux procédés d'influence et de mise en scène, a amené l'auditoire à croire que, selon lui, cet artiste, cet *anti-sujet dégradateur*, cet *impie*, selon lui, a voulu intentionnellement commettre cet acte d'irrévérence envers le sacré. Voici dans les exemples ci-dessous (72,73,74) des signes prosodiques et gestuels utilisés dans la mise en scène produite par le locuteur :

Exemple (72) :

Voix haute, gestuel, émotion,

= (رفع صوته) الحكاية راهي فانت الفلوس

[L3 ,P226 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

(rāfāgā ṣawtho) ālhkāyā rāhy fātt āflūs =

Traduction :

(voix haute) cette histoire a dépassé l'argent

Exemple (73) :

أحمر (إشارة بيده اليمنى على الطاولة) غير مسموح بيه لا يساري ولا

[L9 ,P224 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

'āhmr (išārā by yādīhī ālymnā 'ālā āltāwīlā) g̃yr mās̃mūw̃h byh lā ysāry wlā

Traduction :

ligne rouge (il a montré la table avec sa main droite)

Exemple (74) :

ضرب كاتبين شعارات لمن نورو فيها مش عارف (رفع صوته) أكتب عندك سيد وزير الداخلية يلقي
ضرب الطاولة بـ يده (فوراً (ده الـ اليمنى الطاولة بـ يـ ضرب) القبض (بـ يده الـ اليمنى طاولة
(على هذا إلي يسمي نفسه فنان ويحال للعدالة فوراً (رفع صوته) أنني عملت مشكلة الـ يمني

[Extr Réf 33, P223, L 6,7,8,9]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

kātbyn š'ārāt lmn nwār w fyhā mīs 'ār f (rāf' ṣāwthū) āktēb 'āndk syd wzyr āldāhlyā yōlqā
(dārb āltāwlā bydh ālymnā) ālqbḍ(dārb āltāwlā by yādīhī ālymnā) fwrān (dārb āltāwlā by
yādīhī ālymnā) 'lālā hādā ily ysmī nfsū fnān wyhāl ll'dāf fwrān (rāf' ṣāwthū)

Traduction :

ils ont écrit des slogans pour les montrer à qui je ne sais pas (voix haute) Écrivez monsieur le ministre de l'intérieur (le locuteur donne un coup de poing droit sur la table) que celui qui se fait nommé artiste soit immédiatement (coup de poing droit sur la table) arrêté et traîné en justice (voix haute) [...]

Le député se présente comme sujet-héros pouvant décider de mesures salvatrices ; il faut, alors, arrêter l'artiste et le condamner. Sa stratégie est centrée sur la séduction plutôt que sur la conviction et la logique. C'est ainsi qu'en politique fonctionne l'opinion, sur « les images et les affects [plus] que sur la raison et les valeurs » (Charaudeau 2005 : 238).

Certes, l'acte de communication est une activité cognitive, c'est-à-dire, que le locuteur transmet une information au destinataire mais cette activité permet, également, de manipuler l'interlocuteur pour qu'il adhère au propos du locuteur. Toute communication est communication (et interaction) entre des simulacres, images ou une représentation figurée d'une chose concrète. « Cette communication est entre des simulacres modaux et passionnels : chacun adresse son simulacre au simulacre d'autrui, simulacres que tous les interactants, ainsi que les cultures auxquelles ils appartiennent ont contribué à construire » (Greimas et Fontanille 1991 : 63). C'est un acte intentionnel mais cette intentionnalité est non avouable. Ces fausses instances d'énonciation sont le fruit d'un jeu énonciatif, d'une manipulation cognitive. Pour *faire croire* à l'interlocuteur la validité de son propos, le locuteur décrit dysphoriquement la sculpture controversée¹³² et son point de vue est soutenu par les signes probatoires de l'auditoire (les rires : [Extr Réf 33, P226, L15] ; les applaudissements : [Extr 33 Réf, P226, L7], échange de regards signes approbatifs de têtes etc.).

Le député attribue à l'artiste attaqué des origines douteuses¹³³ ce qui représente une preuve supplémentaire pour convaincre les interlocuteurs d'un plan diabolique. Il veut montrer qu'il n'invente rien et n'interprète rien, qu'il ne fait que traduire et décrire une œuvre d'art existante et une intention bien réelle de la part de son concepteur. Pour cela en aucun cas dans son

¹³² Il s'agit ici de la sculpture de la figure 1 « Sobhana Allah », (Annexe 2, illustration 5).

¹³³ Je parle plus bas de l'attribution du locuteur de l'origine sioniste à l'interlocuteur absent.

discours, le député n'a montré qu'il avait vérifié les intentions de l'artiste à propos de sa création ou à propos d'autres œuvres qu'il évoque. Ces dires sont présentés sous forme d'affirmation :

Exemple (75) :

راهو مس (متأثر) مصوره بالذبان لمصخ لمعفن
مصور ربي بالذبان المعفن حتى طابع سكر (تصفيق لمدة 5 ثوان)

[Extr Réf 33, P226, L 6,7]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

rāhw mās (mūtā`ātēr) mšāwrh bāldbān lēmāsh lēm`fn
mšāwr rāby bāldbān ālm`āfn ḥtā ṭāb` sōkēr (tšfyq li mōdēt 5 tawān)

Traduction :

Il a touché (ému) il l'a dessiné avec des mouches le pourri le sale type il a dessiné dieu même un morceau de sucre (applaudissements 5 scd)

9.2 De quelques émotions

Le locuteur veut faire partager avec son public son émotion, les impressions provoquées par sa propre description dysphorique, appuyée sur une mise en scène et non pas sur une description objective de l'œuvre en tant que telle. La construction linguistique de l'émotion s'exprime à travers des opérations que Plantin appelle les « topiques spécifiques de l'émotion ». (Plantin 1997 : 87).

9.2.1 L'indignation

Le député doit tout mettre en œuvre pour que l'auditoire et les téléspectateurs ressentent - sans voir cette sculpture - la même émotion que lui, à savoir de l'indignation. Je m'attarderai, ici, sur cette émotion à valeur morale. En effet, l'indignation représente l'expression d'un rejet

déclenché par ce qui est jugé moralement inacceptable. Elle représente ainsi un rappel aux normes. Elle peut être « authentique ou simplement tactique parce que l'on présume sa capacité de rassemblement, au moins dans les couches de population que l'on cherche à séduire » (Braud 2014 : 53). D'une manière générale, l'appel à l'indignation représente le fait de partis extrêmes comme le montrent les statistiques faites par Marion Ballet (2012 : 194-211, 242-260) dans le cadre d'une recherche portant sur l'appel aux émotions dans les campagnes présidentielles (1981-2007). Cela s'explique pour deux raisons : premièrement parce que ces partis se réclament de normes idéologiques et morales dissidentes et radicales par rapport à celles des autres formations politiques, ce qui est le cas du locuteur qui appartient au parti *Ennahdha*, parti à références religieuses extrémistes. Mais aussi parce que se considérant encore minoritaire « ils ont intérêt à pratiquer une indignation bruyante pour tenter de se faire mieux entendre ». (Braud 2014 : 54). De plus cette indignation voulue par le locuteur représente une force et une énergie devant un spectacle de normes bafouées, représenté ici par la tenue de cette manifestation culturelle qui, selon lui, porte atteinte à la religion. Le locuteur cherche ainsi à provoquer la colère, laquelle peut constituer un levier efficace d'une mobilisation. Ainsi, cette stratégie représente une dimension de la rhétorique émotionnelle adoptées dans les discours politiques qui n'est certainement pas récente mais qui connaît un regain de faveur dans un contexte de crise et de changement de pouvoir tel que celui de la Tunisie de 2011.

Il s'agit de mettre en évidence des appréhensions communes entre le locuteur et les interlocuteurs, de faire allusion à des souvenirs partagés et de pousser ainsi, le public à se reconnaître dans le croyant humilié et blessé dans sa religion, la victime. En voulant faire partager son avis sur cette exposition, sur les artistes participants et leurs œuvres, le locuteur a essayé de mettre en place un espace commun qui se construit par le biais d'un jeu sur les relations pathémiques entre lui, les interlocuteurs et les téléspectateurs. En effet, il a essayé de les engager dans un comportement de répercussion suivant la manière commune, qu'il partage avec eux, de voir le monde : « la relation pathémique engage le sujet dans un comportement réactionnel selon les normes sociales auxquelles il est lié, qu'il a intériorisées ou qui restent dans ses représentations. » (Plantin, Doury et Traverso 2000 : 133).

9.2.2 La colère

Les sources du sentiment de l'indignation et de la colère sont liées à la religion, à dieu, au prophète et au sacré. On a outragé la religion en lui portant préjudice. À travers une sculpture dévalorisante, celui qui a commis cette profanation est un traître complotiste payé par des instances étrangères ; il doit être arrêté, jugé. La religion, dieu et le prophète constituent des éléments identitaires significatifs de la culture et de l'identité que le locuteur dans l'extrait 33 désigne par « ligne rouge » [Extr Réf 33, P226, L8,9]. D'autre part, dieu et son prophète représentent une catégorie dont l'évocation suffit à elle seule à créer une orientation émotionnelle. Ensuite, de quoi s'agit-il ? D'outrage à la religion. Or, la religion est associée au sacré et l'outrage au sacré est un thème éveillant la colère, l'indignation. Comment ? À travers une sculpture, l'art. Chez les plus conservateurs l'art est synonyme de mécréance, d'anarchie, d'anticonformisme et du rejet du religieux. Qui est à l'origine de cela ? Un artiste sculpteur, un « étranger de l'intérieur » qui porte un nom de famille d'origine juive le « petit fils Abdallah *Iben Sahloul* » [Extr Réf 33, P224 L3]. Il s'agit donc d'un complotiste, d'un opposant au nationalisme, d'un anarchiste, appartenant ainsi à la catégorie des ennemis *en -istes*. Il est « conversos versus judios et il est judios versus conversos ». Il repasse d'une catégorie à une autre selon qu'on tire sa généalogie dans un sens ou un autre. On réactive l'assignation que l'on souhaite. Dans cette perspective, dans l'extrait 33 du corpus, le locuteur utilise les termes « le petit fils des sionistes »¹³⁴ [Extr Réf 33 P224 L18,19]. C'est une deuxième catégorie à assigner à cet ennemi, c'est « l'ennemi politique » dont la construction se fait à travers « l'autoproclamation intégrale » (Asséo 2002 : 97) et qui remonte à celle « des ennemis de la race du nazisme ».

Dans le nazisme, l'ennemi de l'intérieur est l'ennemi de la race. La notion de diabolisation se présente d'abord comme un acte de discours à visée polémique consistant à représenter en

¹³⁴ Le sionisme est une idéologie politique fondée sur un sentiment national juif. Le terme sionisme fait référence au retour de Sion qui est une colline d'*Al Qods en* Palestine. Le terme qui s'y oppose est l'antisémitisme désignant l'opposition au projet sioniste : antisémitisme des ultra-orthodoxes juifs, l'antisémitisme chrétien (le complot sioniste) la *Civiltà Cattolica* 1898, l'antisémitisme soviétique. L'antisémitisme arabe est plus contemporain, il possède différents fondements idéologiques : la terre palestinienne fut prise de façon illégale par l'Empire britannique (déclaration de Balfour). Dans le monde arabo musulman, l'État d'Israël n'est pas reconnu et il est désigné par l'expression « l'entité sioniste ». Le sionisme est donc dans ce contexte est synonyme, de colonialisme, d'ennemi suprême et de nazisme.

démon un représentant du mal, un adversaire, traité en ennemi absolu. Cette diabolisation représente une technique d'illégitimation d'un adversaire ou d'un contradicteur. Dans le discours polémique, la diabolisation opère un amalgame entre plusieurs ennemis réduit à une seule et même figure, dans le cas de mon contexte politique d'étude, le *tāgūt*, et dans le cas du nazisme, le juif. Plus encore, on retrouve dans ce contexte de crise moderne, une vision hitlérienne du « Juif éternel » désigné comme le principe explicatif unique des malheurs du monde. Ce « juif international » de Hitler se duplique en 2011, dans le monde arabo-musulman à travers une vision extrémiste par ce « *tāgūt* éternel ». À cette fonction linguistico-cognitive s'ajoute une fonction de mobilisation :

Exemple (76) :

ذصرة دي نكمل هبو

[Extr 2, P19, L12]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Translittération :

hōbū lī nōsrātī dīnīkōm

Traduction :

levez-vous pour la victoire de votre religion

D'après le *Trésor de la Langue française informatisé* (TLFi, s. d.), le complot est un « dessein secret, concerté entre plusieurs personnes, avec l'intention de nuire à l'autorité d'un personnage public ou d'une institution, éventuellement d'attenter à sa vie ou à sa sûreté ». La théorie du complot renvoie, en effet, à une action concertée entre deux personnes ou plus, en secret dans le but de porter préjudice à quelqu'un. Actuellement, cette nuisance est vue comme portée au plus grand nombre ; un groupe de citoyens, un peuple, une communauté etc., Les raisons seraient de déstabiliser un ordre bien établi des choses en créant un désordre et une instabilité. Ainsi, tout désastre, guerre civile ou révolte, peut être considéré comme le fruit d'un plan vicieux et secret de certaines personnes ou d'un groupe à identité floue et non

clairement définie par les adeptes de la théorie du complot. Plus le résultat du supposé complot est ressenti comme désastreux et dévastateur plus c'est confortable d'admettre une explication du type complotiste. Ces explications fournies par les adeptes de cette théorie offrent des satisfactions multiples à ceux qui y croient, des explications très proches de la volonté de la construction du bouc émissaire. En effet, sur un plan psychologique, ces explications du complot permettent de rejeter la responsabilité d'un problème ou d'un tourment sur l'ennemi afin d'en faire la cause de ce mal. Un bouc émissaire rêvé qui affiche certaines caractéristiques comme, dans le cas de l'artiste, [Extr Réf 33] une origine complexe, permet de donner libre cours aux fantasmes et à l'imagination débordante des accusateurs de complot. D'un autre côté, ces explications sont valorisantes et gratifiantes pour ceux qui les proposent, leur permettant ainsi de se distinguer par cette supposée clairvoyance dont ils ont l'exclusivité. Autre avantage offert par les explications du complot c'est le fait de reconforter et d'apaiser les esprits en établissant des raisons à ces conséquences néfastes causées par cet ennemi, ce conspirateur :

« D'abord, [ces explications] confortent l'ego des « croyants » en rejetant la responsabilité d'un malheur ou d'une crise quelconque sur un ennemi (singulier ou pluriel) réputé injuste, cruel et, qui plus est, pervers ; un ennemi fantasmé dont les contours s'avèrent suffisamment flexibles et flous pour donner carrière à l'imagination. Ensuite, elles rassurent l'esprit en stabilisant le rapport au sens, puis en confirmant, contre l'hypocrisie et les manigances supposées des conspirateurs, l'existence d'un ordre juste et moral – celui du vrai monde des vrais gens. Enfin, la lucidité que ces explications affirment transmettre à leurs adeptes offre à ces derniers l'occasion gratifiante et toujours renouvelée de se distinguer de ceux qui n'ont pas vu ou qui, aveuglés, ne peuvent pas voir ni accepter la réalité du complot » (Nicolas 2016 : 310).

Dans ce contexte culturel et dans le cadre de ces changements géopolitiques, de guerres et de violence qui ont touché certains pays arabes, le retour de la théorie du « complot mondial » et de la « la causalité diabolique » sont donc liés à celles du *bouc-émissaire* et de *l'ennemi de l'intérieur* que j'ai évoqué plus haut.

9.2.3 Le sarcasme

L'humour, l'ironie, le sarcasme sont des caractéristiques communes à ce genre de discours : il joue sur le leurre de la proximité pour influencer sur les représentations des interlocuteurs (Madelon 2008). D'après *Le Trésor de la Langue Française informatisé* (s. d.), l'ironie est une figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire comprendre. Par extension, l'ironie est une moquerie sarcastique. C'est, en effet, une façon de se moquer, de railler en ôtant aux mots leurs valeurs réelles. C'est un acte de langage volontaire dont la réalisation passe par un procédé linguistique comme l'antiphrase qui représente une sorte d'infraction à « la loi de sincérité » car il existe un écart entre ce que le locuteur énonce et ce qu'il pense réellement (ce qu'il veut faire comprendre) (Kerbrat-Orrecchioni 1978).

Exemple (77) :

Le sarcasme

معفّن يلي ما عندكش حتى إحساس فنّي هو الإحساس الفني معند هاش

[P226, L10 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

mā'fī yēly mā'ēndākš ḥāt āhsās fāny hūw āl'hsās ālfny m'ēndhāš

Traduction :

Pourri tu es dépourvu de tout sens artistique il ne l'a pas

Exemple (78) :

سلام على شعبنا وما تبقي منه

[L12 ,P175 ,Extr23]

[Tableau 16 : Locuteur 8]

Translittération :

slām 'ālā šā'bīnā w mā tbqā mēnh

Traduction :

Paix sur notre peuple ou ce qu'il en reste

Exemple (79) :

ر: هههههه (ال حضور ضحك)

[Extr Réf 33, P226, L15]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

hhhhh (ḍāḥk ālḥūḍūr)

Traduction :

rires des interlocuteurs

Ce procédé donne à ce qui est énoncé un caractère authentique, une axiologie par laquelle le locuteur juge les faits et pousse les interlocuteurs à faire de même. Le recours à l'humour et à l'ironie renforce ce processus.

Ces relations sont favorisées par des procédés tels que, comme on l'avait vu, le partage sensible d'un épisode de l'histoire, des tournures discursives particulières : le *nous* inclusif, le *tu* absent, les questions rhétoriques, afin de créer et de nourrir un univers de références partagées. Le locuteur vise la réaction mais aussi l'implication des interlocuteurs dans son discours en tissant entre les interlocuteurs et lui des liens consolidés par leurs univers culturels et idéologiques communs. Il cherche à associer les interlocuteurs à son combat, à son engagement face au religieux et au Sacré. En cherchant à s'attribuer l'*ethos* du protecteur du sacré, l'*ethos* du moraliste, il crée un climat de confiance et met en place une sorte de contrat fiduciaire en essayant de toucher les valeurs morales et les croyances.

9.3 Les émotions et le discours de haine

Les sentiments d'indignation, de colère ainsi que ces idées de complot peuvent participer du discours de haine. Dans le discours révolutionnaire, la haine, comme d'autres passions perturbatrices comme le ressentiment ou la vengeance, exercent une influence négative sur les relations sociale et politique. Pour *Le Robert*, la haine est un « sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à quelqu'un et à se réjouir du mal qui lui arrive ». Ainsi, émerge une double polarité de la haine « dont la version faible, en quelque sorte passive, conduirait à l'évitement, à la séparation (haine de répulsion), et dont la version forte, active, viserait à la destruction (haine d'agression) » (Loncan 2013 : 16). La haine existe parce qu'il y a un objet relatif à cette haine, elle est inscrite dans un lien intersubjectif, conscient ou inconscient.

Dans un contexte de crise, comme c'est le cas pour cette étude, ces différentes causes ainsi que leurs répercussions se multiplient et s'accroissent tant sur le plan politique que social. Ce sentiment de haine, qui naît d'une frustration, d'une rupture profonde entre deux systèmes idéologiques, est à l'origine d'une force désorganisatrice qui tend vers le conflit et la division. Elle se manifeste à travers le verbal et le non verbal sous forme de violence et d'agressivité à l'égard de ceux qui dérogent à la norme d'un ordre établi et donc les artistes, dans les propos mais aussi dans le regard, le geste et autres éléments prosodiques et non verbaux qui accompagnent la parole du locuteur et contribuent à générer des actes perlocutoires en conséquence.

Le champ d'étude du discours de haine s'inscrit dans les études en sciences humaines et sociales. L'expansion de ces travaux s'appréhende dans le cadre de ce que les chercheurs ont appelé le « tournant affectif » des années 1990, qui porte une vision nouvelle sur la façon dont l'affect façonne les expériences et les pratiques humaines (Slaby et von Scheve 2019). Mon corpus est constitué d'extraits audiovisuels tirés essentiellement d'internet, très favorable à l'émergence et à l'expansion de discours haineux. Internet par son immédiateté facilite la parole affective et réduit les inhibitions (Tisseron 2011), elle favorise le « libertarianisme informationnel » et l'« expansionnalité » des contenus (Siapera, Moreo et Zhou 2018), face auxquels les sociétés démocratiques contemporaines tentent de lutter (Bricks 2016, Selma

2019). Ces dispositifs à dominante « captatrice » renforce une mise en scène discursive pathémique de la réalité (Charaudeau 2000). Autrement dit, cet outil favorise le *pathos* dans la description de l'appréhension du monde. Le discours de haine réfère à un ensemble de manifestations affectives assez composite qui peut aller de propos méprisant à l'égard de groupes à des incitations à des actes criminels.

« Le discours de haine est défini comme un discours malveillant, motivé par des préjugés, visant une personne ou un groupe pour leurs caractéristiques innées réelles ou perçues. Il exprime des attitudes discriminatoires, intimidantes, désapprobatrices, antagonistes et/ou préjudiciables à l'égard de ces caractéristiques, notamment le sexe, la race, la religion, l'appartenance ethnique, la couleur, l'origine nationale, un handicap ou l'orientation sexuelle. Le discours de haine a pour but de blesser, déshumaniser, harceler intimider, affaiblir, dégrader et victimiser les groupes ciblés et de fomenter l'insensibilité et la brutalité vis-à-vis de ces derniers » (Cohen-Almagor 2011 : 1-2).

En termes de contenu, ces discours représentent une agression verbale. Ces discours sont motivés par des sentiments de racisme, de xénophobie, ils peuvent être publics ou privés. Dans le cas de mon travail, ces propos ont eu lieu sur Internet, il adopte par là une dimension publique. Ces dits à caractère ségrégationniste peuvent contenir des injures, de la diffamation, de la provocation, des appels à la mort, ou encore de la discrimination envers une personne ou un groupe à raison de leur orientation sexuelle, du sexe, d'un handicap, d'une origine ou encore de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion donnée. Ces expressions outrageantes, ces actes de condamnation portent atteinte à la personne de plusieurs manières. Dans mon corpus, il s'agit surtout, d'incitation à la discrimination, à la violence, voire à la mort des organisateurs et des artistes participants à la manifestation culturelle *Abdelia 2012*.

9.3.1 La causalité diabolique et l'altérité niée

Je pense qu'il est important de relier les conflits politiques régionaux du monde arabe (la nouvelle carte géopolitique du moyen orient) à ce qui s'est passé en Tunisie, pendant cette période, afin de mieux comprendre tel ou tel mécanisme linguistique ou telle stratégie discursive adoptés par une idéologie dominante dans une culture donnée et dans des

circonstances précises comme celles que traversait la Tunisie. Je rappelle toutefois que l'évocation de l'idéologique, du politique et de l'historique s'inscrit en discours : pourquoi et comment s'opèrent ces techniques discursives dans la construction du discours de haine ainsi que dans la recherche du bouc-émissaire, ennemi de l'intérieur et la diabolisation de l'autre à travers un discours qui se veut dominant. Léon Poliakov, dans son ouvrage *La causalité diabolique* (1985), a cherché de quoi nourrir ses réflexions sur ce que Marcel Simon appelle les « animosités haineuses » (1948) à l'égard des juifs. Raymond (1955 : 46) a lui aussi soulevé la question : « le phénomène décisif ce sont les haines abstraites, les haines de quelque chose que l'on ne connaît pas et sur quoi on projette toutes les réserves de haine que les hommes semblent porter au fond d'eux-mêmes ». La logique de la haine antijuive serait celle de la diabolisation du juif qui, précise Léon Poliakov « n'apparaît qu'avec le christianisme » (1987). Le discours anti-juif portée par une haine idéologisée a glissé vers le monde moderne. Dans l'Évangile de Jean et l'Apocalypse, les juifs sont « explicitement satanisés » (Poliakov 2003 : 213). Les représentations diabolisantes ont dépassé l'espace théologico-religieux pour trouver sa place dans les évidences du racisme. Les catégorisations négatives de l'altérité oscillent entre *l'infériorisation* de l'autre qui, bestialisé, devient objet de mépris et sa *démonisation* par son assimilation au diable ou à un démon ; il devient l'objet de crainte et de haine, par lequel se construit la figure de l'ennemi absolu, contre lequel l'extermination est permise. C'est dans la perspective de *la théorie du complot* que Poliakov a élaboré une catégorie *diabolisation* ; il en a fait un concept opératoire et un instrument d'analyse critique. Ainsi, le mythe moderne du « grand complot », du « complot mondial » ou de « la conspiration internationale » serait l'explication de tous les malheurs humains. Pour relier cela à mon contexte de crise politique, les guerres modernes et les révolutions représentent des moments de rupture de l'ordre social où l'incertitude et la peur aiguëraient l'esprit du doute et du soupçon et encourageraient la recherche des causes cachées telles des forces occultes ou des groupes secrets, dans mon corpus : « les orphelins de la France », « les francs-maçons », « les orphelins de Bourguiba », « traître », « complotistes », « le petit fils des sionistes », « le petit fils de *Abdallah Iben Saloul*, « *tāgūt* » [Extr Réf 33] à qui l'on impute la responsabilité des événements malheureux comme celui des conséquences sanguinaires et anarchiques, suite de l'événement culturel *Le printemps des arts 2012*. De tels contextes seraient, en effet, favorables au retour du diable.

9.3.2 Les fonctionnements discursifs de la vision conspirationniste

La théorie du complot, comme je l'ai expliqué plus haut, ou celle de la conspiration traduit une sorte d'état d'esprit qui cherche à mettre en cohérence des événements éparpillés dans la réalité en affichant une subjectivité totale, pour ensuite les insérer dans une trame afin de leur offrir du sens et de la substance. Ces théories rassemblent des événements élevés au statut de faits (Dominicy 2010) pour soutenir des preuves permettant de montrer que ces faits sont, en toute évidence, reliés entre eux et résultant d'une cause unique, une conspiration, un complot.

Le mécanisme conspirationniste fait en sorte que la trame est présentée comme un bloc cohérent, rassurant et sans discontinuité. Au niveau discursif, ce mécanisme présente les causes mystérieuses comme des faits collectés en « un seul geste discursif » (Nicolas 2016). Ainsi, rien n'est laissé au doute ou à l'incertitude et le mécanisme discursif conspirationniste présente une sorte de communication unidirectionnelle qui englobe des éléments divers et parfois contradictoires. Dans l'exemple (82), le locuteur, chef du mouvement *Al-Qaïda* [Tableau 16 : Locuteur 1], accuse le parti qui a pourtant la même vision des choses que l'organisation qu'il dirige. L'idéologie islamiste *Ennahdha* en Tunisie comporterait en son sein de mauvais ou faux musulmans complotant avec des parties étrangères : « ils inventent un Islam approuvé par le ministère des affaires étrangère américain et l'Union Européen ». Trd [Extr 2, P12, L2,3]. C'est dans ce sens que Loïc Nicolas affirme : « La logique conspirationniste se livre ainsi à de véritables tours de force. Elle réussit à faire feu de tout bois en passant outre les oppositions les plus fortes (Nicolas 2014 : 3).

J'ajoute, ici, que la connivence de l'État et des médias dans la production de ces discours a un impact aussi dangereux que les présupposés conspirationnistes ; en effet, les fabricants de ces théories ôtent tout droit de réponse aux personnes accusées en les privant d'un espace politique qui leur permettrait de riposter avec la même ampleur. Cette stratégie sert à affaiblir les accusés en les réduisant au silence médiatique et en leur interdisant une éventuelle réplique, comme c'est le cas dans l'extrait de référence [33 Extr Réf] où le discours médiatisé émis par le député [Tableau 16 : Locuteur 5] est entendu entre les murs de l'assemblée

constituante nationale, donc dans un espace politique, en présence de députés et sans la présence physique de l'artiste accusé qui est donc muselé.

Exemple (80) :

عطينا أربع فرنك مسفاره

[P224,L17 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translitération :

‘ṭīnāh ārb‘ā frānk mē sāfārā

Traduction :

on lui a donné quatre sous de l'ambassade

Exemple (81) :

أتباع جمال زبّي متاع فرانس

[Extr 41, P323, L 9]

[Tableau 16 : Locuteur 7]

Translitération :

’ātbā‘ ḡmāl zēb̄y mtā‘ frānsā

Traduction :

les partisans de la beauté de ma queue de la France

Exemple (82) :

إنهم يبتكرون إسلاما ترضى عنه وزارة الخارجية الأمريكية والاتحاد الأوروبي

[Extr 2, P12, L2,3]

[Tableau 16 : Locuteur 1]

Translittération :

ēnāhm yābtkīrūnā 'ēslāmā tārḍā 'ānhū wzārt ālhārīḡyā āl'āmrykyā wāl āthād āl 'ūrūby

Traduction :

ils inventent un Islam approuvé par le ministère des affaires étrangère américain et l'Union Européen.

Je voudrais, ici, essayer de construire un parallélisme entre cette question « démonologique », « causalité diabolique » de Léon Poliakov et une notion de la culture arabo-musulmane, que l'on retrouve dans le substantif masculin singulier *الطاغوت* *ālṭāḡūt*. En arabe, cette notion recouvre plus d'une signification : 1. Le tyran 2. Le diable 3. Léviathan 4. Le sorcier¹³⁵. Donc l'une des significations est *ālšyṭān*, qui signifie Satan. Le trait sémantique commun entre ces différentes significations est celui qui est appelé à vénérer et à adorer un autre que Dieu. Dans les discours de haine les plus extrémistes de mon corpus, on désigne tous ceux qui ne sont pas adeptes de l'idéologie extrémiste islamiste de *طاغوت* *tāḡūt*, [Exemple 83], dont le meurtre est souhaitable voire même légitime [Exemple 84]. Les adeptes présentent cinq catégories de *tāḡūt*, du diable : les présidents et les gouverneurs qui n'appliquent pas *la chariâ*, ceux qui changent les lois divines et adoptent celles humaines, les partisans de la démocratie, les sorciers et les infidèles. Cependant, ces catégories renferment des sous-types de modèles sociaux modernes tels que les artistes, les philosophes, les scientifiques, les partisans des partis politiques à référence non religieuses, les adhérents des systèmes politiques modernes etc. Ne retrouve-t-on pas ici, une vision conspirationniste qui alimente le monde d'ennemis absolus, redoutables car dissimulés et puissants ? Il s'agit, comme dans *la théorie du complot*, de forces « malfaisantes », « des rejetons de Satan », « d'ennemis imaginaires », qu'il faut absolument neutraliser. Ce Satan dans ce contexte rejoint également la théorie du *l'ennemi de l'intérieur*, le traître interne, national qui œuvre contre le groupe plus large et plus globalisant, celui rattaché à la religion. Dans les croyances extrémistes, la patrie, les instances gouvernementales

¹³⁵ J'ai présenté ici le résumé et les explications les plus significatives et communes que j'ai traduites des quatre dictionnaires suivants : *Le dictionnaire collectif des significations*, *Le dictionnaire du lexique intermédiaire*, *La langue arabe contemporaine*, *Lissan El Arab* [traduction libre].

معاصرة، لسان العرب ط، اللغة العربية، إيتاموس المعجم الواسع الجامع، المعاني معجم

modernes sont des inventions du ṭāgūt ; seule la religion est unissante et délimitante sur le plan territorial. Ainsi, ont été désignés comme ṭāgūt à neutraliser, les artistes participants au *Printemps des arts 2012*. Mieux encore, dans une tentative linguistique de les stigmatiser davantage, les locuteurs ont construit un parallélisme sémantique négatif entre ces artistes et les catégories dont j'ai parlé, parallélisme axé sur des traits partagés tels que la permissivité, le complotisme, la trahison, la non-application de la *Chariâ* dans le système politique. Il faudrait noter que cette désignation a connu un grand emploi depuis l'apparition d'organisation terroristes tels que *El Qaeda* ou encore *Daech*.

Je présente ici un exemple tiré de l'extrait 19 du corpus illustrant ce que j'ai avancé. Il s'agit d'un imam prêcheur, extrémiste religieux qui se trouve à l'extérieur, entouré d'une foule de sympathisants, et qui invite ouvertement au meurtre des participants à la manifestation culturelle. L'extrait vidéo est daté du 14 juin 2012, il dure 5 mn et 46 sc.

Exemple (83) :

هَيَّا هَبُّوْا لَا تَهَابُوْا عَزْمَكُمْ كَالنَّارِ فِي وَجْهِ الطَّغَاةِ

[L9,10 ,P145 ,19 Extr]

[Tableau16 : Locuteur 12]

Translittération :

hāyā hōbū lā tāhābū 'āzmākōm kānārī fy wāḡhī ēṬuḡāt

Traduction :

Allez levez-vous n'ayez pas peur votre volonté est comme le feu face aux tyrans

Exemple (84) :

ولنعلن ونطالب نعم نطالب برأس نجيب الشابي وأمثاله

[L3,4 ,P151 ,19 Extr]

[Tableau16 : Locuteur 12]

Translittération :

wāln'ln wā nūṭālb n'ām nūṭālb brā's nāḡyb ālšāby wā 'āmṭālōh

Traduction :

On annonce et on demande oui on demande la tête de Najib Chabbi et ses semblables

Ainsi, ce modèle interprétatif du « complot » et ce principe explicatif de la « causalité diabolique » relèvent du mythe conspirationniste radicalisé par une inspiration démonologique qui s'inscrivent dans un mécanisme discursif, un dispositif langagier à fabriquer des ennemis absolus à neutraliser. Cette neutralisation constitue pour ces fanatiques une rédemption, un acte de purification rejoignant ainsi la nécessité de construire un bouc-émissaire, l'ennemi absolu. Le mythe conspirationniste¹³⁶ avec la *démonisation de l'autre* fonctionne comme une incitation efficace à la mobilisation, à l'endoctrinement et à la légitimation d'une action aussi criminelle puisse-t-elle être.

9.3.3 Le *pathos* de l'indignation dans la diabolisation de l'autre

À partir de ce discours, on peut dire que le locuteur a essayé de dégager et de provoquer une émotion sociale, une émotion politique par excellence, une sorte d'indignation. En tant qu'émotion proprement rhétorique au sens classique du terme, l'indignation est née de la représentation d'une transgression, comme je l'ai montré plus haut. Ici, celle de l'atteinte du sacré. L'indignation représente une émotion qui exige qu'on observe un état de choses négatif non pas comme la conséquence d'un hasard mais plutôt comme l'effet d'une action dont on peut très bien imputer la responsabilité totale à un agent. D'après Luc Boltanski le propre de l'indignation est qu'elle « se détourne de la considération déprimante d'un malheureux et de ses souffrances pour aller chercher un persécuteur et se centrer sur lui » (Boltanski 1993 : 91). Ainsi, le discours de la construction argumentative de l'indignation repose sur l'identification d'un agent en ayant recours à des expressions catégorisantes et à l'établissement de la responsabilité de cet agent. Le tableau numéro 22 présente les expressions catégorisantes

¹³⁶ Les études sur l'imaginaire conspirationniste sont restées peu nombreuses dans les années 1980, puis se sont multipliées dans les années 1990 et 2000. Voir notamment Raoul Girardet (1986 : 25-63), Carl F. Graumann et Serge Moscovici (1987), Walker, (1998), Eduard Gugenberger, Franko Petri et Roman Schweidlenka (1998), Mark Fenster (1999), Peter Knight (2000), Michael Barkun (2003), P.-A. Taguieff (2005).

d'autres extraits du corpus et désignant les mêmes référents, à savoir les artistes participants à la manifestation culturelle. Ces opérations de catégorisation sont aussi mises en œuvre par le locuteur du discours de référence sur lequel je me suis basée au début de mon analyse.

Tableau 22. Les expressions catégorisantes et insultantes

Les expressions catégorisantes	Traduction	Références	Numéros
المرتدين	Les apostats	Extrait 1 : page 9- ligne 8	Exemple 1
معرض الإثم والفجور	Exposition du péché et de l'immoralité	Extrait 3 : page 23- ligne 1	Exemple 2
نفر من المنافقين	Une bande d'hypocrites	Extrait 3 : page 3 -ligne 1	Exemple 3
اولاد الزنا	Enfants d'adultère	Extrait 3 : page 24 -ligne 15	Exemple 4
أيتام بن علي	Les orphelins de Ben Ali	Extrait 4 : page 38- ligne 11	Exemple 5
المفسدون	Corrompus	Extrait 4 : page 38-ligne 14	Exemple 6
زنديق	Hérétique	Extrait 5 page 51-ligne 16	Exemple 7
المنافقون	Hypocrites	Extrait 5 : page 52-ligne 1	Exemple 8
متكبر	Arrogant	Extrait 7 : page 55 -ligne 6	Exemple 9
ظالم	Injuste	Extrait 7 : page 55-ligne 6	Exemple 10
الكافرين	Les incroyants	Extrait 7 : page 56-ligne 1	Exemple 11
الحاقدين	Haineux	Extrait 7 : page- ligne 4	Exemple 12
أعداء الله	Les ennemis de dieu	Extrait 8 : page 61-ligne 8	Exemple 13
خماج	Sales	Extrait 9 : page 65- ligne 5	Exemple 14
قوم الردة	Les gens de l'apostasie	Extrait 10 : page 69- ligne 5	Exemple 15
ارهابيين	Terroristes	Extrait 11-page 75- ligne 1	Exemple 16
ومنعمدين الذوق	Dépourvus de bon gout	Extrait 11- page 75-ligne 1	Exemple 17
هؤلاء الأشرار	Ces méchants	Extrait 12 : page 94-ligne 3	Exemple 18

Je rappelle ici, que l'insulte ne s'appuie pas seulement sur un lexème. Sa profération présume une configuration discursive ainsi qu'une situation d'énonciation rassemblant différents éléments tels que les interactants. Elle peut être tactique ou réflexive. La première est préparée à l'avance pour rabaisser un tiers [Extr 1,3,7,9], la seconde est produite spontanément [Extr 4,5,8,10,11,12]. À ces deux modalités, s'ajoute le fait que l'insulte peut être dialogale, auto-adressée ou encore délocutive adressée à un absent. Dans les exemples sélectionnés dans le tableau ci-dessus, à part l'extrait (4) dans lequel l'insulte est dialogale, elles sont toutes délocutives. D'un autre côté, contrairement à l'option interprétative situationnelle, toutes ces insultes sont essentialistes ce qui accentue la charge péjorative qu'elles dégagent. La plupart des insultes présentées ci-dessus se présentent comme des évidences anthropologiques. Il y a une sorte de stigmatisation universelle de ces catégories : Exemple (3) du tableau précédent : « Bande d'hypocrites » correspondant au [Tableau 16 : Locuteur 3], ou encore « haineux », « injustes », « arrogant » des exemples (12, 10, 9) du même tableau relatif au [Tableau 16 : Locuteur 2]. On discerne ainsi une dimension sociétale reposant sur un jugement de valeur. Ces espèces axiologiques de ces insultes en situation sont relatives à des représentations communes de par la doxa ou encore la loi. La charge axiologique, pour ces exemples, ne dépend pas de la susceptibilité de l'insulté, ces propos sont toujours insultants. En définitive, je précise que ces catégories d'insultes ne relèvent pas des mêmes types d'insultes que j'analyserai plus loin et qui portent essentiellement sur l'animalité, la religion ou encore la moralité.

Conclusion

La gestion des émotions dans le discours est relative au concept du pathos. Dans le discours politique, il faut dire que la parole appartient à la sphère de l'espace public où l'enjeu du pouvoir est très important. Cet enjeu fait de sorte que l'esprit de confrontation entraîne des émotions fortes. Cette confrontation, comme je l'ai expliqué plus haut, peut être basée sur des discours de haine qui se fondent sur l'existence de l'autre mais paradoxalement sur son rejet également. Dans ce contexte de tension et de mouvements sociaux les locuteurs n'hésitent pas à recourir dans leurs discours, à des arguments pathémiques leur permettant de cibler un bouc émissaire nécessaire au déplacement du pouvoir politique et idéologique vers lequel ils

tendent. Dans les courants politiques autoritaires, comme c'est le cas de ces extraits, les discours basés sur la théorie du complot, le complotisme et la diabolisation de l'autre refont surface.

Chapitre 10. Les actes de condamnation

L'insulte et la menace, en tant qu'actes de condamnation (Laforest et Moïse 2013), sont à côté de l'expression des émotions et la négation de l'autre, des éléments constitutifs du discours de haine direct. À côté de ces actes fréquemment employés, des discours de mon corpus s'appuient aussi sur l'expiation, les accusations, l'incitation au crime et au meurtre.

10.1 L'ancrage pragmatique des actes de condamnation

La théorie des actes de langage, *Speech acts theory*, participe de la pragmatique du langage telle que définie par John L. Austin, (1911-1960), philosophe britannique du langage, chef de file de l'école d'Oxford. Son œuvre de référence, publiée, à titre posthume, en 1962, est un ensemble d'articles en trois volumes, *Écrits philosophiques*¹³⁷, *Langage de la perception*¹³⁸ et *Quand dire c'est faire*¹³⁹. Ce dernier livre rassemble une série de conférences qu'il prononça à Harvard en 1955. Deux notions majeures sont au fondement de la réflexion d'Austin, les actes illocutoires et la performativité¹⁴⁰. La théorie des actes de langage a été reprise et développée, après la mort d'Austin, par John Searle dans *Speech Acts* en 1969.

Au fait que le langage ait pour fonction de décrire la réalité et que les énoncés affirmatifs soient toujours vrais ou faux, John Austin développe l'idée d'une action exercée par la parole. Le langage est un acte social car il implique nécessairement la présence de deux ou plusieurs interlocuteurs mais c'est un moyen mis en œuvre par un locuteur afin d'agir sur son environnement. Il cherche à inciter, informer, convaincre, dissuader, promettre, etc. Au-delà du contenu sémantique d'une assertion, le locuteur peut s'adresser à quelqu'un dans le but de faire quelque chose, de transformer les représentations dans un but précis : « speaking a

¹³⁷ Voir Austin (1961) pour l'original. Pour la traduction française de *Philosophical Papers* (1961) : Austin, J. L. (1994). *Écrits philosophiques*. (L. Aubert et A.-L. Hacker, trad.). Paris : Seuil.

¹³⁸ Voir Austin (1962b) pour l'original. Pour la traduction de *Sense and Sensibilia* (1962a) : Austin, J. L. (2007). *Le langage de la perception*. (P. Gochet, trad.). Paris : Vrin.

¹³⁹ Austin, J. L. (1962a). *How to Do Things with Words*. Londres : Oxford University Press. Traduit en 1970 : *Quand dire c'est faire*.

¹⁴⁰ Cette notion est, jusqu'à aujourd'hui, prise dans un dynamisme multidisciplinaire très riche ; elle a été reprise et approfondie par plusieurs théoriciens et chercheurs de multiples domaines ; Searle ; O. Ducrot et M. Carel ; Benveniste ; Bourdieu ; Lakoff ; Schegloff.

language is performing speech acts, acts such as making statements, giving commands, asking questions, making promises, and so on. » (Searle 1969 : 16).

Le langage ne se réduit plus à un simple code visant à exprimer ou échanger des informations ou des idées. Dans une visée performative, c'est le lieu-même où s'accomplissent des actes cherchant à transformer une réalité donnée. En ce sens, John Austin parle (Conférences 1 à 4) d'une dichotomie entre les énoncés constatifs et les énoncés performatifs. Les premiers décrivent le monde et peuvent affirmer une valeur de vérité. Les performatifs, de l'anglais *to perform*, signifient « faire », « accomplir ». Ils ne sont ni vrais ni faux, ils ne servent ni à décrire ni à rapporter ni à constater des choses ou des faits. Ils correspondent à l'exécution d'une action qui est tributaire des conditions de félicité (Austin 1962a). Ces conditions dépendent de l'existence de procédures conventionnelles et de leur application correcte et complète. Ce qui signifie qu'un performatif prononcé dans des conditions inappropriées est nul et que l'acte a échoué.

Dans une deuxième étape (Conférence 5 à 7), cette dichotomie constatifs / performatifs a été dépassée par John Austin qui a posé que l'opposition entre conditions de félicité et condition de vérité n'était pas complète. Cette dernière découverte invite à penser le langage dans son rapport avec le monde (Conférences 8 à 12). Il a ainsi construit une nouvelle classification des actes de langage en trois catégories, à savoir ; *locutoire, illocutoire et perlocutoire* (Austin 1962a). Les actes locutoires correspondent au fait de dire quelque chose, articuler et combiner des sons et des mots selon les règles de grammaire. Les actes illocutoires représentent ce qu'on accomplit en disant quelque chose. Ils ont une certaine valeur (force). Les actes perlocutoires renvoient à l'effet, aux conséquences de l'acte illocutoire sur l'auditoire¹⁴¹.

¹⁴¹ Après la mort de John Austin, Searle, son disciple à Oxford, poursuit la réflexion autour des actes du langage. « Le principe d'exprimabilité » accorde une place centrale aux deux notions d'*intention* et de *convention*. L'*Intentionnalité* est le résultat de la force de la pensée (*power of mind*) de représenter la réalité, de faire des relations entre objets, individus, mondes, indépendants de la pensée (Searle 1985).

Les tentatives actuelles de formalisation de la théorie des actes de langage s'appuient sur les travaux de Harold Searle. Toutefois en 1971, Derrida, philosophe français à l'origine du déconstructivisme, présente un essai sur la thèse de John Austin sous le titre de *Signature événement contexte* et qui élève des contradictions d'une théorie générale des actes de langage. Il reproche à la théorie des actes du langage d'avoir envisagé la langue uniquement à travers la forme de l'énoncé et de négliger un vaste champ de compréhension qui dépasse de loin la formulation conventionnelle. Pour lui le langage ne peut pas être pris uniquement sous son aspect fonctionnel (Derrida 1971).

Les recherches élargissent ensuite le champ pour admettre que la pragmatique aborde le langage comme un double phénomène social et discursif. (Jacques 1979) qui s’actualise en interaction et dans des rapports sociaux. « Tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d’un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il s’opère » (Maingueneau 1989 : 18).

10.2. De quelques actes de condamnation

Ainsi, les actes de langage renvoient à la performativité du discours, aux effets de la parole sur autrui et donc à leurs effets sociaux. Les actes de condamnation représentent une catégorie des actes de langage. Ils servent à disqualifier l’autre en discours et prennent forme dans par exemple la médisance, le reproche, l’insulte, la menace eu encore le mépris. Ils nuisent à l’image de soi dans des formes de qualification péjorative (Laforest et Vincent 2004). Quand il y a volonté d’anéantissement de l’autre la profération des actes de condamnation est perçue dans sa dimension haineuse. Ce sont des actes de langage générateurs de violence : « Les actes générateurs de violence verbale sont selon nous essentiellement ceux qui, parmi les nombreux actes menaçants définis par Brown et Levinson, indiquent “au moins potentiellement, que les désirs du locuteur ne correspondent pas à ceux de l’auditeur [traduction libre]” (Brown et Levinson 1987 : 66) » (Laforest et Moïse 2013 : 3).

10.2.1 L’insulte

L’insulte a été traitée par les sociologues (Goffman 1975, Bachmann et Le Guennec 1995, Lepoutre 1997), les spécialistes de la communication (Infante et al. 1984, Infante et Wigley 1985, Infante, Myers et Buerkel 1994, Kinney 1994), les psychanalystes (Larguèche 1983, 1988, 1993, 1996, 1997), les ethnologues (Evans-Pritchard 1949, Bonvini 1996). L’analyse de discours a été prolifique particulièrement depuis les années 1990 (Murray, H. 1979, Murray, S. 1983, Eder 1990, Grimshaw 1990, Kulick 1992, 1993, Rosier et Ernotte 2000) ainsi que la sociolinguistique (Labov 1972/1976). La perspective descriptive qui se limite aux items lexicaux s’avère insuffisante car elle en oublie la dimension pragmatique de l’acte de condamnation (Lagorgette 1998, 2002). Ainsi, les études les plus significatives proviennent de l’anthropologie qui « se doit de croiser les items linguistiques avec les actes accomplis dans le

discours et les paramètres de la situation d'interlocution (locuteurs, statuts sociaux, allocutaires, nature du contexte formel ou informel)» (Lagorgette et Larrivée 2004 : 5) voire par suite de l'analyse sociolinguistique des discours. L'insulte est souvent difficile à circonscrire et entre *l'insulte, l'injure, l'invective, l'apostrophe, la vanne, le blasphème, l'incivilité, l'outrage, la formule* (Anscombe 1985), *l'axiologique négatif* (Kerbrat-Orecchioni 1980), les questions sont récurrentes : comment évaluer en discours un terme classé péjorativement par les dictionnaires ? L'insulte est-elle strictement verbale ou peut-elle être non-verbale ? Est-ce une classe lexicale ?

Dans mon cas, je conçois l'insulte dans une perspective interactionniste qui étudie les actes de langage en contexte. L'insulte est avant tout appréhendée comme un acte de langage dont l'accomplissement dépend de conditions de succès particulières. « L'insulte ne se contente pas d'être un mot, elle suppose une configuration discursive et une situation d'énonciation mettant en jeu différents éléments, notamment les participants à l'interaction dans laquelle surgira l'insulte » (Ernotte et Rosier 2004 : 36).

Ainsi, l'insulte directe a une fonction d'adresse et suppose un destinataire. Il existe une instance tierce qui joue un rôle important dans l'identification du statut de l'acte de langage accompli (Larguèche 1983, Beaumatin 2008). « La réintégration, aux côtés de l'énonciateur et du co-énonciateur, d'une instance tierce en sa nécessité au cœur du dispositif énonciatif ne paraît pas si hors de propos » (Beaumatin 2008 : 88). Ainsi, il est important, si l'on veut considérer l'acte de l'insulte comme accompli, de tenir compte dans la configuration interlocutive de l'instance allocutive qui manifeste l'approbation de l'intention du locuteur. D'un point de vue pragmatique, il s'agit d'un acte illocutoire primaire ou explicite qui inclut « l'assurance que l'intention du locuteur ait été comprise par l'interlocuteur » (Récanati 2002 : 124).

L'insulte est donc un acte qui offense et outrage. Elle est considérée comme une expression dégradante et offensive intentionnelle ou accidentelle. Elle représente, dans toutes ces différences stéréotypées, ethnique, sexuelle, genrée, tout acte de langage qui est

contextuellement doté d'une force illocutoire outrageante par rapport à la face positive¹⁴² d'autrui. Pour soutenir qu'un énoncé est insultant il faut qu'il soit dit dans une certaine situation d'interlocution, un contexte particulier, et jugé comme dépréciatif. Le même mot peut, selon les circonstances, être considéré non dévalorisant. Si certains mots (« gros », « salope », etc) disposent d'un « trait axiologique qui a une priorité sémantique de certaines unités lexicales, qui leur permet dans certaines circonstances de fonctionner pragmatiquement comme des injures, le marqueur illocutoire de l'injure est la résultante complexe d'un ensemble de faits de nature lexicale, syntaxique et intonative » (Kerbrat-Orecchioni 2009 : 89). L'insulte apparaît souvent en dernier recours dans la montée en tension de la violence verbale fulgurante. « La violence verbale fulgurante [...] est à considérer comme un processus global qui se manifeste dans des « montées en tension », analysables d'un point de vue interactionnel, et où se jouent rapports de pouvoir, processus de catégorisation, identité du sujet et actions sociales » (Moïse 2012a : 2).

Observons les exemples suivants [Extr Réf 33] :

Exemple (85) :

منو بعته السيد هذا الخامج هذا؟

[P224, L6 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Exemple (86) :

معنّ يلي ما عندكش حتى إحساس فنّي

[P226, L10 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

¹⁴² Selon les études de Goffman un être social possède un territoire et une face. Dans cet ordre d'idées, Brown et Levinson dans le développement de leur théorie de la politesse utilisent les notions de face positive et de face négative au lieu de la distinction goffmanienne. La face positive renvoie au narcissisme et la face négative s'emploie en termes de territoire. C'est à travers les actes menaçants (Face Threatening Acts ou FTA), que les conflits s'analysent. C.Kerbrat-Orecchioni introduit dans ce système les actes flatteurs (FFA0 qui permettent d'atténuer les potentielles menaces.

Translittération :

mēnw bā'th ālsāyēd hḏā ālhāmğ hḏā'
m'āfēn yly mā'āndkš hātā ēhsās fāny

Traduction :

Qui l'a envoyé ce sale type / ce pourri
espèce de POURRI dépourvu de toute sensibilité artistique /

La production d'un énoncé revient à accomplir un acte visant à changer la situation de l'interlocuteur, et la *force* illocutoire dont parle Harold Searle permet d'établir la valeur d'acte de langage. En produisant les énoncés des exemples (85) et (86), le député évoque et parle de l'interlocuteur absent (l'un des artistes ayant participé à la manifestation) en ces termes : « Pourri », « sale type », « dépourvu de toute sensibilité artistique », qui sont à la fois locutoires et illocutoires, et insultants. Par la charge sémantique de ces termes, le locuteur attribut des qualifications à connotation péjorative à l'interlocuteur à travers la métaphore de la saleté et de la pourriture, telles que la corruption, la débauche et la détérioration morale. Il s'agit de :

« formes typiquement linguistiques de l'injure (laquelle possède également des formes gestiques, mimiques ou d'indifférence méprisante) mettant nominalement en cause l'individu dans son appartenance décrétee (insulte essentialiste : *Pédale!*) ou dans son être supposé révélé par une situation déterminée (insulte situationnelle : *Feignasse!*) » (Rosier et Ernotte 2000 : 3).

Ces énoncés injurieux portent une force émotionnelle et pulsionnelle réalisée et accentuée par certains éléments prosodiques et gestuels. En effet, cette force illocutoire, s'accomplit, entre autres, à travers une intonation montante de la voix (/), une insistance et un détachement des syllabes dans la prononciation des paroles insultantes « POURRI » et « SALE ». Au niveau gestuel, on remarque des mouvements compulsifs et répétitifs des bras accompagnant la profération de ces termes. La mimique, les traits du visage (regard menaçant, le froncement des sourcils et la contraction des traits) soulignent la montée en tension de la violence verbale qui participe du discours de haine. L'accumulation, la répétition de ces formes injurieuses

accentuent l'effet qui se produira sur l'interlocuteur. Cet acte de langage menaçant (Brown et Levinson 1987) est un acte agressif réactif émis pour critiquer et surtout pour se venger ; il est une réaction à une limite qu'il ne fallait pas dépasser, le blasphème à l'égard de symboles de la religion.

Exemple (87) :

أقدس مقدساتنا هو ربّي والنبي خطّ أحمر
غير مسموح بيه لا يساري ولا يميني

[Extr 33, P226, l8,9,10]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

āqdās mūqādāsātnā hūwā rāb̄y wālnāby ḥāṭ' āḥmār
gāyr māsmūwḥ byh lā yāsāry wlā yāminy

Traduction :

[...] le plus sacré de nos

sacrés sont dieu et le prophète ligne rouge / ce n'est pas permis ni de
gauche ni de droite ni n'importe

L'objectif de l'insulte, en général, est de produire un effet péjoratif et dévalorisant sur l'interlocuteur. L'acte perlocutoire réalisé suite à ces insultes est, ici, l'humiliation, le dénigrement et le rabaissement de l'autre. Certains facteurs extérieurs à la parole du locuteur, ont contribué à la réalisation de cette acte perlocutoire à savoir le rire des sujets présents et les applaudissements, le public en tant que tiers présent. Le rire et la moquerie sont des procédés qui contribuent à maintenir l'autre dans une forme stéréotypée réductrice. Ces applaudissements sont des signes émis pour féliciter le locuteur et le complimenter de cette intervention mais ils représentent aussi, l'expression publique et la marque approbative du contenu du discours. Ainsi, cet enthousiasme collectif ainsi que le rire sont des marques cohésives du locuteur et de l'ensemble de l'auditoire contre la cible. Ces réactions, permettent d'attester qu'il y a eu « qualification péjorative et condamnation de l'être » (Moïse 2012b).

J'ai relevé un grand nombre d'insultes proférées par différents interlocuteurs tout au long du corpus que j'ai rassemblé dans le tableau 26.

Il faut souligner également, dans les exemples (85), (86), la présence de mots grossiers qui accentuent cette violence verbale contenue dans ces messages qui servent à fabriquer des complotistes et contribuent ainsi à un éclatement d'émotion, particulièrement avec le vecteur qu'est internet. « La grossièreté, comme facteur aggravant de la violence verbale, est également une forme d'explosion émotionnelle. Le fait que ces injures soient enregistrées sur le papier et sur internet donne une valeur encore plus forte aux propos tenus » (Fracchiolla et Sini, 2020, à paraître : 32).

Dans l'extrait 41 du corpus, le locuteur un personnage public connu sous le pseudonyme de *Aangour* et réputé pour son langage extrêmement vulgaire. Il s'adresse aux internautes et condamne l'une des participantes à la manifestation culturelle.

Exemple (88) :

المشاكل متاع الخرى متاع الزباله العاملينها

[Extr 41, P323, L4]

[Tableau 16 : Locuteur 7]

Translittération :

ālmāšākl mtā' ālhrā mtā' ālzbālāh āl'āmānyhā

Traduction :

les problèmes de merde de la pourriture qu'ils font

Exemple (89) :

أم أمك القحبه النياكه

[Extr 41, P 322, L8]

[Tableau 16 : Locuteur 7]

Translittération :

ōm ōmēk ālqāḥbāh ēnāyākḥā

Traduction :

La mère de ta mère la pute l'enculée

Ainsi, en rendant ces propos grossiers publics, on déduit que la volonté d'offenser et d'humilier l'autre est accentuée. Dans le tableau ci-dessous, le locuteur est un imam salafiste. Il récite un poème satirique qu'il a composé et dans lequel il tourne en dérision les participants à la manifestation culturelle *Abdellia* en les fustigeant d'insultes.

Tableau 23. Les insultes

Extraits	Traduction	Références
قملة	Pou	Extrait 14 : page 105- ligne 9 [Tableau 16 : Locuteur 6]
بقعة	Punaise	Extrait 14 : page 105-ligne 10
ابن البغايا والفراش المشترك	Fils de pute et de lit commun	Extrait 14 : page 105-lignes 11,12
عقارب لداغه	Scorpions mordantes	Extrait 14 : page 105-ligne 13
ذيل الكلب	Queue de chien	Extrait 14 : page 108- ligne 8
ذنب القرد	Queue de singe	Extrait 14 : page 108-ligne 11
نعلا للنبي	Semelle de la chaussure du prophète	Extrait 14 : page 108 -ligne 13
فار	Souris	Extrait 14 : page 107-ligne 8
اخوان الشقاء	Frères du malheur	Extrait 14 : page 106-ligne 15
منحوس	Damné	Extrait 14 : page 106-ligne 8
زبالة	Pourriture	Extrait 14 : page 107-ligne 9
حثالة	Ordure	Extrait 14 : page 107-ligne 9
خبيث أشمط	Vieux pernicieux	Extrait 14 : page 106-ligne 9
دنس	Abomination	Extrait 14 : page 106-ligne 9
الأحمق الرقيق	Imbécile Abruti	Extrait 14 : page 107-ligne 7
حاقداً من فجره	Débauché malveillant	Extrait 14 : page 109-ligne 16
ساقط	Bas	Extrait 14 : page 106-ligne 8
وضيع	Ignoble	Extrait 14 : page 106-ligne 8
أعوج	Tordu	Extrait 14 : page 107-ligne 9
لقيط	Enfoiré	Extrait 14 : page 107-ligne 17
ياعيدم للحياء	Dépourvu d'indécence	Extrait 14 : page 108-ligne 3
خشاش	Déchet	Extrait 14 : page 106-ligne 2
مطموس	Borgne	Extrait 14 : page 106-ligne 9
ضفدع مترنم	Grenouille rafistolée	Extrait 14 : page 107-ligne 1

Il faut dire que ces insultes ne sont pas courantes ou communes et cela de par la langue utilisée qui est l'arabe littéraire soutenu, employé en général dans la littérature classique à caractère plutôt laudatif d'un côté, et les figures à caractère offensant contenus dans ce poème de l'autre. Les insultes, dans cet extrait, tirent leur force illocutoire du fait qu'elles comparent les personnes insultées à des créatures qui symbolisent le dégoût et la répulsion. En effet, on trouve le domaine de l'animalité : des insectes appelant la répugnance tels que : « pou, punaise » ou des animaux à connotation méprisante : « grenouilles, souris », des animaux évoquant l'abject et la dégradation : « chiens, singes ». Ce qui accentue fortement la virulence

du caractère insultant de ses comparaisons c'est cette opposition entre genre littéraire soutenu et le vocabulaire avilissant utilisé. D'un autre côté, le locuteur a eu recours à un très grand nombre d'énumérations de figures comparatives insultantes ce qui crée une emphase montante et augmente la chute dévalorisante sur l'adversaire. En ayant recours à ce type de lexique, celui de l'élite, ces insultes ont une double visée ; elles tendent à valoriser celui qui les profère en mettant l'oratoire-rieur de son côté et à rabaisser d'autant plus l'insulte prenant appui sur un lexique inconnu de lui. Le locuteur a ainsi exhibé sa maîtrise rhétorique et son appartenance à une élite distinguée.

10.2.2 De la menace à la malédiction

La menace est un procédé qui tend à faire naître chez l'interlocuteur la crainte de quelque mal qui pourrait lui arriver de la part du locuteur ou de l'institution le représentant. À partir du classement en cinq catégories des actes fait par John Langshaw Austin et John Rogers Searle (1979), la menace peut être placée dans la première catégorie, celle des assertions (les données sont précisées) ; mais aussi elle représente un *acte directif* (l'objectif est de faire faire à autrui des choses opposées à ses intérêts), un *acte promissif* (on s'engage à entamer une action), un *acte expressif* (elle comporte une certaine agressivité). « La menace est alors envisagée dans sa matérialité langagière, en tant que composante même de la violence verbale : les mots sont la violence » (Laforest 2020 : 2, à paraître).

D'après le *Trésor de la Langue Française informatisé* (s. d.), la malédiction désigne « l'action de maudire. Paroles par lesquelles on souhaite avec véhémence tout le mal possible à une personne, une famille, une ville, un pays, etc., sans appeler la colère de Dieu mais le plus souvent en l'impliquant ». Dans le cadre de la théorie des actes du langage on s'intéresse aux moyens par lesquels s'exerce la fonction agissante inhérente au langage, c'est-à-dire, aux réalisations implicites et explicites des valeurs illocutoires. Dans ce sens Giordano définit la malédiction comme une *parole efficace*, une parole à mi-chemin de la parole efficace et de l'énoncé performatif :

« L'augurio e una entita a due facce, bipolare, composta dalle due aeioni verbali in tutto parallele e opposte del benedire e del maledire, che differiscono solo er il

contenuto del messaggio. La maledizione chiama a compimento un danno contro qualcuno, il bendire un beneficio a vantaggio di qualcuno, l'una e neagzionedella vita, l'altra e induzione al vivere¹⁴³ » (Giordano 1999 :42).

Pour Raymond Barthes (1977), l'énoncé performatif de la malédiction agit avec la même force que les mots d'amour :

« Prononcés par la personne autorisée, à la date et au lieu prévus, les mots d'amour ont une action immédiate. D'où leur force et leur gravité. Avec les engagements publics ou privés, les ordres, les insultes, les malédictions ou autres jurons, ils s'inscrivent dans la série des « performatifs », « mots-actes », qui portent en eux-mêmes leur propre accomplissement » (Barthes 1977 : 43).

Ainsi, à partir de la compétence communicative du locuteur qui régit l'utilisation de la langue par rapport au contexte dans lequel se déroule le phénomène langagier, la malédiction est une expression pleinement assumée d'un désir de vengeance à l'intérieur d'une situation de communication qu'elle brise par l'intensité de la violence comme par la nature de ce qui est proféré. Elle se prononce telle une parole d'autorité qui n'accepte pas de réplique, elle place celui qui la profère « dans une position de sacralisation absolue » (Giordano 1999 : 51).

Dans les exemples suivants, il s'agit d'annoncer une vengeance. On peut repérer aussi des malédictions, formes de menace inévitables accompagnées d'images très violentes.

Exemple (90) :

بدعه تقصلك كرومتك

[P224, L3 ,Extr Réf 33]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

bēd'ā tqōslēk krūmtēk

¹⁴³ « L'augure est une entité à deux faces, bipolaire, faite des deux aspects symétriques et inverses de la bénédiction et de la malédiction, qui se différencient seulement par le contenu du message. La malédiction appelle un mal, un dol contre quelqu'un tandis que la bénédiction appelle un bénéfice, ou un avantage sur quelqu'un. L'un est la négation de la vie, l'autre induit à vivre » [traduction libre].

Traduction :

qu'une hérésie te coupe la gorge

Exemple (91) :

[...] لا لك تعبير وفنّ يدخلو في وجهك يقزموه

[P 223, L12,13 ,33 Réf Extr]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

lā lēk tā'bir w fān yōdhlo fi wāghēk yqāsmū

Traduction :

[...] des expressions artistiques heurtent ton visage et le CASSENT/

Cette progression dans la montée en tension de la violence s'accompagne d'un ton de la voix de plus en plus montant et de grimaces agressives de plus en plus marquées. Il suffit d'observer sur le support médiatique de cet extrait, les traits du visage du locuteur au début de son discours et la transformation spectaculaire de ces mêmes traits à la fin de l'extrait pour marquer le changement progressif de son état colérique et de son indignation. Comme mentionné dans le corpus, « changement des traits expressifs que l'on peut visualiser sur l'extrait vidéo et qui apparaissent durant les étendues de temps suivantes de l'enregistrement¹⁴⁴ : (1:00s et 1:13s ou encore à 2 :52s) ». En effet, au début le visage du député est calme ainsi que le ton sur lequel il s'adresse à son auditoire. On voit ensuite le visage rougir, le ton monter de plus en plus, ce que j'ai évoqué avec plus de détails dans la partie relative au pathos et aux émotions. Il existe d'autres éléments accompagnant la montée de la violence verbale dont le locuteur a fait preuve dans ces propos comme les signes d'approbation manifestes à travers les applaudissements (2 :28s et 2 :52s), les rires (2 :49s) et les sourires (1:00 et), et l'ethos insultant du locuteur. Ces éléments montrent l'accord parfait de l'auditoire avec les propos insultants du locuteur et de sa vision des choses. Ils se mettent

¹⁴⁴ Il s'agit de la bande de minutage signalant la durée de l'extrait. 1:00s indique une minute et zéro seconde.

eux aussi, à travers ces manifestations non verbales, à dénigrer la cible avec la même véhémence.

Exemple (92) :

الذات الإلهية وشخص الرسول يتمس ودورنا نسكتو يُلقى القبض عليه فوراً أحني سلطة عليا وانت تخدم
وزير داخلية تحت إمرتنا يُلقى عليه الفور ويحال إلى العدالة فوراً

[Extr Réf 33, P223, L10,11,12,13]

[Tableau 16 : Locuteur 5]

Translittération :

āldāt āllāhyā wšḥš ālrswl ytms wdwrnā nsktw ylqy ālqbd 'lyh fvrā āhny sōltā 'ōlyā wāntā
thēdm wzyr dāhlyā tāht ēmrtnā yōlqā 'lyh ālfrw wyhāl 'ālā ā'dālā fvrā

Traduction :

l'être divin et le prophète sont touchés et vous voulez que nous nous taisions qu'il soit arrêté
IMMEDIATEMENT / Nous sommes une haute autorité du pays et vous exercez en tant que
ministre de l'intérieur sous nos ordres arrêtez-le

Immédiatement et livrez-le à la justice

Dans cet extrait, il s'agit d'un appel à l'arrestation de l'artiste-accusé. Avant d'appeler à l'arrestation de l'accusé en question, le député, élu du peuple et membre de l'assemblée nationale constituante, rappelle l'autorité qui lui permet de donner l'ordre au ministre de l'intérieur : « Nous sommes une haute autorité du pays ». Ainsi, pour la réalisation et la réussite de l'acte de langage qui suivra cette assertion, le locuteur a commencé par invoquer la position lui permettant de légitimer sa parole. C'est là, une condition nécessaire pour la réussite de la réalisation de l'acte de langage.

Après l'invocation de la légitimité et de l'autorité de sa parole, le locuteur rappelle à son interlocuteur, ici, le ministre de l'intérieur sa position subordonnée à la sienne : « vous exercez en tant que ministre de l'intérieur sous nos ordres ». Le locuteur met en place, ainsi, un rapport

non pas d'égalité mais d'autorité et de force, lui permettant de donner un ordre. Ce rappel, cette mise au clair des statuts et des relations hiérarchiques professionnels entre les uns et les autres accentue la légitimité et donne toute sa force et sa valeur à l'acte illocutoire, l'ordre marqué par l'injonction. Le locuteur a ainsi utilisé une stratégie pour éviter l'échec dans la réalisation de l'intervention qui suit. Dans : « Arrêtez-le immédiatement et livrez-le à la justice », l'acte illocutoire sous forme d'injonction, est directif et doublement menaçant. Il l'est par rapport au locuteur qui s'exposerait à un possible refus de la part du ministre de l'intérieur. Menaçant aussi pour l'artiste dont il parle et qui occupe désormais la position d'accusé. Ainsi, cette menace est une sorte de déclencheur d'événements par sa profération, mais aussi par sa réception. L'identité de l'artiste peut passer de celle d'homme libre à celle d'accusé, et d'un état de liberté à un état d'arrestation d'où la performativité de l'acte illocutoire de la menace.

10.2.3 Les accusations : apostasie, blasphème et condamnation à mort

10.2.3.1 Apostasie et blasphèmes

L'accusation, d'après le *Trésor de la Langue Française informatisé* (s. d.), est du latin *accusatio*, qui signifie « action de signaler quelqu'un comme coupable ». L'apostasie, d'après le TLFi (s. d.) signifie la « renonciation publique à une confession, plus particulièrement abandon de la foi ». Le blasphème d'après ce même dictionnaire provient du latin *blasphemia*, il est apparu fin 12^e siècle et signifie « Parole qui outrage la divinité. Parole, discours outrageant à l'égard de la divinité, de la religion de tout ce qui est considéré comme sacré ».

D'une manière générale les accusations d'apostasie ou de propos sacrilèges envers la religion de la part d'hommes de religion, *Oulémas* de l'État, sont de lourdes accusations dans une grande partie des pays musulmans tels que l'Iran, le Pakistan, l'Afghanistan ou encore l'Arabie Saoudite. L'accusé encourt la peine capitale¹⁴⁵. Avec le parti au pouvoir à référence

¹⁴⁵ Je précise, ici, que la criminalisation du sacrilège ne repose pas sur le texte sacré de l'islam, le Coran contient 100 versets promouvant la paix, la liberté de conscience et la tolérance religieuse. Dans le verset 256 de la sourate 2, le Coran proclame : « Il n'y a pas de contrainte en religion ». Le verset 140 de la sourate 4 invite

religieuse en Tunisie en 2012, cette voix accusatrice s'est élevée surtout dans les espaces publics suite, comme je l'ai expliqué plus haut, à l'évocation du complot et de la conspiration des artistes du *Printemps des arts 2012*. Les locuteurs [Tableau 16 : Tous les locuteurs] tentaient de construire, à travers ce discours, un bouc émissaire dont l'objectif serait l'élimination radicale : la peine capitale.

Dans le tableau ci-dessous, je présente quelques exemples de discours adoptant la théorie du complot et mettant en relief des accusations d'apostasie suivis d'appels à la peine capitale ce qui participe du discours constructif d'un bouc émissaire idéal permettant l'établissement d'un pouvoir basé sur un conservatisme religieux.

Tableau 24. Les accusations d'apostasie et de blasphème

Exemples	Extraits	Traduction	Références
(93)	كانت دستايركم ومؤسساتكم ودولكم وحقراؤكم يُبيحون الطعن في ربنا وفي ديننا وفي نبينا صلى الله عليه	Vos constitutions, vos institutions, vos États et vos minables permettent de défier la crédibilité de notre dieu de notre religion et de notre prophète.	Extrait 1, P9- L 13,14. [Tableau 16 : Locuteur 9]
(94)	فليعلمو أنهم مارق خارجون من دين الله كفرو بعد إيمانهم	Qu'ils sachent qu'ils sont des apostats sortant de la religion de dieu, ils ont apostasié après leur croyance.	Extrait 7, P 51-L14. [Tableau 16 : Locuteur 2]

J'ajouterai que le choix de ce genre d'accusation envers les artistes dans un contexte de mutation où l'islam politique cherche à prendre le pouvoir n'est pas anodin. Certes, cela reste inédit en Tunisie mais les voix provenant de l'étranger, comme celle de Ayman Al-Dhawahri [Tableau 16, locuteur 1] se rallient aux tentatives internes de l'établissement de certaines lois jusque-là inapplicables dans la société tunisienne.

seulement les musulmans à ne pas participer à des conversations blasphématoires. Malgré le texte clair, les extrémistes ont marginalisé ces sourates. La criminalisation du blasphème est de nature politique et non pas religieuse. D'un autre côté, les politiques islamophobes, ont nourri l'idée chez certains musulmans que le fait de réprimer le blasphème est un acte protecteur de la religion.

Il s'agit dans les exemples suivant de discours d'influence. Ces discours représentent la phase finale, la chute discursive d'un discours de haine basé sur la théorie du complot et privilégiant la création d'un bouc émissaire à sacrifier.

Tableau 25. Les incitations à la violence et au meurtre

Exemples	Extraits	Traduction	Références
(95)	أنصروا قرآنكم ودافعوا عن سنة نبيكم صلى الله عليه وسلم ولا ترضوا بغير الشريعة بديلا	Soutenez votre Coran et défendez la <i>Sunna</i> de votre prophète, que la prière et la paix de Dieu soient avec lui.	Extrait 2 [Tableau 16 : Locuteur 1]
(96)	فهبوا لنصرة شريعتكم حرّضوا شعبيكم على هبة شعبية دعوية تحريضية لنصرة الشريعة وتأييد الإسلام وتحكيم القرآن نهبوا الشعب التونسي المسلم الأبى بما يحاك له ولما يراد به انتشروا بين الناس وجوبوا المدن والقرى واملؤوا الشوارع والأحياء وبلغوا في المساجد والمدارس والجامعات ومجتمعات المسلمين قولوا للشعب المسلم في تونس إن شريعتك تؤود حية كما وُندت في تركي	Allez soutenir votre loi, incitez votre peuple à un mouvement populaire, à un appel incitateur à défendre la loi, le soutien à l'islam et à l'application du Coran. Allez dans les mosquées, les écoles, les universités et les sociétés musulmanes. Dites au peuple musulman en Tunisie que votre loi s'enterre vivante comme en Turquie.	Extrait 2, P 19-L12→ 17 [Tableau 16 : Locuteur 1]
(97)	وجب أن تنتفض ووجب أن تنتصر ووجب أن تغضب لله عز وجل وأن تقوم قومة واحدة	Vous devez vous lever, vous devez gagner, vous devez être en colère pour Dieu, l'exalté le majestueux et vous levez tous ensemble.	Extrait 1, P10-ligne 2,3 Tableau 16 : Locuteur : 9]
(98)	نقول إن النداء لكافة المسلمين أن يتصدوا لهذه الحملة المغرضة التي لا تزال متتابعة نداء أيضا للحكومة والساسة وإلى صنّاع القرار أن أن ينزلوا أقصى العقوبات الرادعة على هؤلاء وأن يوقفوا مثل هذه الاستهزاءات وهذه الاستفزازات وإلا فإن الأمر والله خطير	Nous disons que l'appel est à tous les musulmans de faire face à cette campagne malveillante qui est toujours poursuivie un appel au gouvernement et aux politiciens et aux décideurs à infliger les sanctions dissuasives les plus sévères à ces derniers et à arrêter ces moqueries et ces provocations, sinon la question est je le jure sur le nom de Dieu que Dieu sera grave.	Extrait 1 : page 26- lignes 17→ page 27-ligne 4 [Tableau 16 : Locuteur : 9]
(99)	وعلنها صراحة أننا نكفر بكم ونكفركم وهذا حكم الله فيكم	Nous déclarons expressément que nous ne croyons pas en vous et nous vous apostasions et c'est le verdict de Dieu à votre sujet.	Extrait 1, page 9, ligne 15,16 [Tableau 16 : Locuteur 9]
(100)	يتحركون للخبز يتحركون للماكرونه ولكن لا يتحركون لدينهم عار علينا يا أمة الإسلام عار علينا أن لا نتحرك	Ils bougent pour du pain, ils bougent pour des macaronis, mais ils ne bougent pas pour leur religion. Honte à nous, <i>Ummah</i> . L'islam a honte de nous pour ne pas avoir bouger.	Extrait 7, P 50, L 12,13 [Tableau 16 : Locuteur 2]
(101)	هؤلاء مفسدون (يشير بيده اليسرى) في الأرض يطبق عليهم حكم الله ويطبق فيهم شرع الله لأنهم مفسدون	Ce sont des débauchés (il montre de sa main gauche) sur terre, la règle de Dieu s'applique à eux et le verdict de Dieu s'applique à eux parce qu'ils sont des débauchés.	Extrait 7 : page 56- lignes 12,13 [Tableau 16 : Locuteur 2]

Conclusion

Dans l'extrait de référence et outre l'insulte et la menace, on retrouve bien d'autres actes illocutoires violents comme l'accusation et l'incitation à la haine et aux crimes. Je propose, dans le tableau suivant, sommairement et en guise de conclusion, un classement en actes de quelques énoncés relevés.

Tableau 26. Classement en actes de langage, inspiré de Vincent, Laforest et Turbide 2008.

Plan sociodiscursif	Actes locutoires	Actes illocutoires	Réalisations	Effets perlocutoires
Discours	1 Sale type	Insulte	Acte direct	Humiliation
	2 Pourri	Insulte	Acte direct	Humiliation
	3 Qu'une hérésie te coupe la gorge	Anathématisation-Menace	Acte indirect Métaphore	Intimidation
	4 Que des expressions artistiques heurtent ton visage et le cassent	Anathématisation-Menace	Acte indirect Métaphore	Intimidation
	5 Petit fils des sionistes	Accusation	Acte indirect référence historique, insinuation	Exclusion, rejet, discrimination.
	6 Sommes-nous des mécréants ?		Acte indirect Interrogation rhétorique	Intimidation
Interaction	7 Mais maintenant ces 217 membres ont été DEVALORISES / et rabaissés plus qu'il n'en faut	Contrôle de l'orientation thématique : détournement du sujet	Acte indirect Reprise des dires du ministre des finances	Manipulation
Stratégies et facteurs aggravants				
Répétitions, reprise, accumulation Moquerie, ironie (Rires des députés) Applaudissements : complicité de l'auditoire				

Les exemples du tableau ci-dessus sont tirés de l'extrait de référence 33 et proférés par le locuteur 5 du tableau 16. Ce tableau est divisé en deux grandes parties : discours et interaction. Quatre plans d'interprétation y sont présentés, chaque plan correspond à une colonne. Les trois premières portent sur le plan langagier (locutoire, illocutoire, réalisation) et relèvent de la production, alors que le quatrième est d'ordre perlocutoire et relève des sentiments perçus.

À chacune des occurrences de la deuxième colonne correspondent des actes de langage et des actions répertoriées dans la troisième colonne et qui se réalisent à travers divers procédés comme la métaphore, la référence historique, la reprise des dires. Ainsi ces actes de langage se réalisent de façon plus ou moins directe ou indirecte. Les plus menaçants d'entre eux, supposent le recours privilégié à des modes verbaux (impératif) ou à des catégories sémantiques particulières comme les axiologiques péjoratifs : sale type, pourri, etc.

Il faut souligner également que la réalisation des actes de langage est liée à un ensemble de facteurs et de stratégies relatif à l'auditoire et au contexte comme le rire, les applaudissements, le nombre des auditeurs etc., qui augmente le degré de toxicité du discours car l'offense portée à l'image de la cible est plus grande. C'est en ce sens qu'on les considère comme agents aggravants [Extr de Réf 33]. Ils apparaissent dans la partie inférieure du tableau. Ces phénomènes relèvent du para verbal et du non verbal.

Ainsi, le locuteur a mis en place un discours basé sur un vaste ensemble de stratégies discursives et langagières sur les deux niveaux : verbal et non verbal dans le but de transmettre un message particulier en jouant en même temps sur l'efficacité et la crédibilité de l'image qu'il revendique.

Conclusion

Le discours de haine repose en partie sur des actes de langage violents tels que les insultes, les menaces, les discours accusateurs violents de complot, les appels aux meurtres et aux condamnations extrêmes comme on l'a vu tout au long de cette analyse. Ces discours reposent sur des stratégies argumentatives de la part de leaders d'opinion, d'influenceurs, de théologiens afin de construire un bouc émissaire multifonctionnel dans une situation de crise et de révolution : les artistes du *Printemps des arts*, un bouc émissaire. Parmi les fonctions d'une telle construction, l'apaisement d'une situation d'insécurité qui régnait sur le pays, la valorisation et la distinction de ceux qui prônent une théorie du complot leur permettant ainsi de gagner le pouvoir et d'instaurer une nouvelle idéologie. Dans ce contexte sociopolitique de tension que vivait la Tunisie en 2012, l'idéologie est associée à la mobilisation collective. L'idéologie (Wilson 1973) sous-entend certaines croyances dans un environnement social donné, la mobilisation des adhérents par la promotion de discours qui décrit un idéal de conditions de vie sociale particulière et les actions nécessaires à l'acquisition de cet idéal. En ce qui concerne les structures idéologiques de mobilisation, elles se basent sur une sorte de reconstruction sociale mobilisée dans le discours : *le diagnostic* qui dans mon contexte représente la souillure du sacré et de la religion à travers cette manifestation culturelle (exemple 91), *le pronostic* qui représente ce qui doit être fait, la condamnation des artistes et de leurs sympathisants et par la suite l'adoption de la loi islamique dans la constitution du pays (exemples 92,93,94), ainsi qu'une rhétorique de mobilisation en vue de l'accomplissement du pronostic et de l'enrayement du diagnostic. C'est donc un processus de reconstruction bien élaboré qui développe une sorte de motivation chez d'éventuels locuteurs adhérents.

Les discours analysés tout au long de ce travail se situent sous l'angle de la propagande. En effet, la propagande est de mise dans ce genre de discours à tendance totalitaire. Il s'agit d'« une méthode de communication de masse dont son message évolue dans un cadrage et un contexte précis. De plus, elle fabrique sa propre représentation de la réalité dans le but d'obtenir un comportement présélectionné par l'émetteur » (Pinard 2011 : 36). Donc, on peut dire que la propagande est elle-même une forme de violence verbale dans le sens où elle abuse

psychologiquement des interlocuteurs en ayant recours à différentes stratégies comme celle argumentatives et se sert des masses endoctrinées comme instrument de pouvoir :

« L'effet principal de la propagande est de s'opposer au bon fonctionnement du mécanisme de la libre formation des opinions, si précieux et si essentiel à la complétude démocratique. Elle recourt pour cela principalement à une violence indirecte, cachée, hypocrite, qui est essentiellement une violence séductrice. La propagande est l'exercice caché d'une violence dans un monde qui réproouve la violence explicite. Elle est une violence hypocrite (Breton 2008 : 143).

La propagande implique également une volonté de manipulation de l'opinion publique. Ainsi, on peut dire à travers cette analyse que la rhétorique de la construction du bouc émissaire, utilisée ici par les interlocuteurs du [Tableau 16], rejoint les stratégies d'un endoctrinement favorisant un agenda politique oppressif. Tout au long de ces discours d'influence basés sur la violence verbale et la haine présentés et analysés, on s'aperçoit que l'objectif principal de la machine discursive propagandiste lancée suite à la manifestation culturelle *Le Printemps des arts juin 2012*, de l'intérieur du pays [Tableau 16, locuteur 1], ou de l'extérieur, de l'Égypte par exemple, n'est autre qu'une nouvelle tentative pour l'instauration de la loi islamique en Tunisie qui n'a pas été adoptée en mars 2012 par le parti au pouvoir. En effet, il faut rappeler que sous la pression de la rue et sous les menaces de nouvelles manifestations prônant le système républicain, *Ennahdha* après avoir joué un double jeu (ne pas vouloir rompre avec son aile dure salafiste) a été obligé de renoncer à introduire toute référence à la *Chariâ* dans la constitution tunisienne et qu'elle optait, comme promis lors de son élection, le maintien de l'article premier de la loi fondamentale de 1959 stipulant que « La Tunisie est un état libre, indépendant et souverain », et que « l'islam est sa religion, sa langue l'arabe et la République son régime ». J'ajoute que cette décision, que le parti au pouvoir considère comme une concession, bien qu'elle fut une promesse électorale de leur part, a permis de renforcer, en 2012, le consensus national et de favoriser la réussite de la transition démocratique en Tunisie.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdeen, N. (2011, 4 novembre). من كتاب مداعبات لغوية لنزار عابدين: جزء من بيت للشاعر عمران بن حطان. قاله في الحجاك ابن يوسف وأصبح يستعمل كمثل في الجين [Farces linguistiques. Extrait du poème de Imran Iben Hattan]. [Billet de blogue]. Récupéré de : <http://nizarabdeen.com/?p=84>
- Agence des Nations Unies pour les réfugiés. (2011, 1^{er} mars). *Plus de 140 000 personnes fuient la Libye vers l'Égypte et la Tunisie, le HCR intensifie ses efforts pour aider des réfugiés et des civils en Libye* [Communiqué]. Récupéré de <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2011/3/4d6d1c92c/140-000-personnes-fuient-libye-vers-le-egypte-tunisie-hcr-intensifie-efforts.html>
- Althusser, L. (1976). *Idéologie et appareils idéologiques d'État*. Dans L. Althusser (dir.), *Positions (1964-1975)* (p. 67-125). Paris : Les Éditions sociales.
- Amnesty International. (2017). *Nous ne voulons plus avoir peur. Tunisie. Violations des droits humains sous l'état d'urgence*. Récupéré de : <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE3049112017FRENCH.PDF>
- Amossy, R. (dir.). (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'éthos*. Lonay : Delachaux et Niestlé.
- Amossy, R. (2010). *La présentation de soi*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Angenot, M. (1982). *La parole pamphlétaire : contribution à la typologie des discours*. Paris : Payot.
- Anscombe, J.-C. (1985). De l'énonciation au lexique : mention, citativité, délocutivité. *Langage*, 20(80), 9-34. <https://doi.org/10.3406/lgge.1985.1511>
- Aristote. (1960). *Rhétorique* (t. 2, M. Dufour, trad.). Paris : Les Belles Lettres.
- Arnaud, A.-J. (1981). *Critique de la raison juridique : Où va la sociologie du droit ?* Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Asséo, H. (2002). La construction de l'ennemi de l'intérieur en Europe aux XIX et XX siècles. Dans F. Julien-Laferrière, L. Missaoui et H. Asséo (dirs.), *L'étranger. Séminaire annuel de l'IRMC. Identité et territoires : les catégorisations du social* (p. 87-102). Tunis, 16-17 février 2001. Rabat : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.
- Austin, J. L. (1961). *Philosophical Papers*. Londres : Oxford University Press.
- Austin, J. L. (1962a). *How to Do Things with Words*. Londres : Oxford University Press.

- Austin, J. L. (1962b). *Sense and Sensibilia*. Londres : Oxford University Press.
- Austin, J. L. (1994). *Écrits philosophiques*. (L. Aubert et A.-L. Hacker, trad.). Paris : Seuil.
- Austin, J. L. (2007). *Le langage de la perception*. (P. Gochet, trad.). Paris : Vrin.
- Ayass, R. (2004). Konversationsanalytische Medienforschung [Conversation Analytical Media Research]. *Medien & Kommunikationswissenschaft*, 52(1), 5-29.
<https://doi.org/10.5771/1615-634x-2004-5>
- Baccouche, T. (1974). Esquisse d'une étude comparative des schèmes des verbes en arabe classique et en arabe tunisien. *Cahiers de Tunisie*, 87-88(1), 167-176.
- Bachmann, C., Lindenfeld, J. et Simonin, J. (1981). *Langage et communications sociales*. Paris : Hatier-CREDIF.
- Bachmann, C., et Le Guennec, N. (1995). *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*. Paris : Albin Michel.
- Bachrach, P., et Baratz, M. S. (1963). Decisions and Nondecisions: An Analytical Framework. *The American Political Science Review*, 57(3), 632-642.
<http://www.doi.org/10.2307/1952568>
- Bakhtine, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman* (D. Olivier, trad.). Paris : Gallimard.
- Bakhtine, M. (1984). *Ésthetique de la création verbale* (A. Aucouturier, trad.). Paris : Gallimard.
- Ballet, M. (2012). *Peur, Espoir, Compassion, Indignation. L'appel aux émotions dans les campagnes présidentielles*. Paris : Dalloz.
- Barkun, M. (2003). *A Culture of Conspiracy: Apocalyptic Visions in Contemporary America*. Los Angeles : University of California Press.
- Barthes, R. (1977). *Fragments d'un discours amoureux*. Paris : Le Seuil.
- Baude, O., Blanche-Benveniste, C., Calas, M.-F., Cappeau, P., Cordereix, P., Goury, L., Mondata, L. (2006). *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques 2006*. Paris : CNRS Éditions/Presses Universitaires Orléans.
- Bauby, P. (1991). *L'État-Stratège : Le retour de l'État*. Paris : Les Éditions Ouvrières.
- Beaumat, É. (2008). Le trait « privé »/« public » en matière d'injure et de délits connexes : remarques linguistiques sur une distinction en droit français. Dans E. Desmons et M.-A. Paveau (dir.), *Outrages, insultes, blasphèmes : violences du langage et polices du discours* (71-90). Paris : L'Harmattan.

- Belout, A., Dolan, S., et Guidoni, M. (2017). *Efficacité organisationnelle et performance sociale*. Londres : ISTE Éditions.
- Benslama, F. (2011). *Soudain, la révolution! De la Tunisie au monde arabe : la signification d'un soulèvement*. Paris : Denoël.
- Benslama, F. (2016). L'invention de l'islamisme : une utopie antipolitique. *Lignes*, 50(2), 105-119. <https://doi.org/10.3917/lignes.050.0105>
- Benveniste, É. (1956). La nature des pronoms. Dans M. Halle (dir.), *For Roman Jakobson : Essays on the Occasion of His Sixtieth Birthday, 11 October 1956* (34-37). La Haye : The Hague Mouton.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (t. 1). Paris : Gallimard.
- Benveniste, É. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, 17(1), 12-18. <https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2572>
- Biber, D., Conrad, S. et Reppen, R. (1998). *Corpus linguistics: Investigating Language Structure and Use*. New York : Cambridge University Press.
- Bilger, M. (2000). *Corpus. Méthodologie et applications linguistiques*. Paris : Honoré Champion.
- Blanchet, P. (2007). Quels « linguistiques » parlent de quoi, à qui, quand, comment et pourquoi ? Pour un débat épistémologique sur l'étude des phénomènes linguistiques. Dans P. Blanchet, L.-J. Calvet et D. de Robillard (dir.), *Un siècle après le Cours de Saussure, la linguistique en question* (229-294). Paris : L'Harmattan.
- Blanchet, P. et Chardenet, P. (dir.). (2011). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- Blau, P. (1964). *Exchange and Power in Social Life*. New York : Wiley.
- Boltanski, L. (1993). *La Souffrance à distance*. Paris : Métailié.
- Bommier-Pincemin, B. (1999). *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en oeuvre informatique d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents* (Thèse de doctorat). Université Paris 4- Sorbonne.
- Bonhomme, M. (2005). *Pragmatique des figures du discours*. Paris : Honoré Champion.
- Bonhomme, M. (2010). La rhétorique des figures : entre formalisme et énonciation. *Protée*, 38(1), 65-74. <https://doi.org/10.7202/039703ar>

- Bourdieu, P. (1982). Les rites comme actes d'institution. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 43(1), 58-63. <https://doi.org/10.3406/arss.1982.2159>
- Bourdieu, P. (1984). *Distinction. A Social Critique of the Judgement of Taste* (R. Nice, trad.). Cambridge : Harvard University Press.
- Bonvini, E. (1996). L'injure dans les langues africaines. *Faits de langue*, 6(1), 153-162. <https://doi.org/10.3406/flang.1995.1016>
- Boukadida, N. (2008). Connaissances phonologiques et morphologiques dérivationnelles et apprentissage de la lecture en arabe (Étude longitudinale) (Thèse de doctorat). Université Rennes 2, Université de Tunis I.
- Boukadida, N., Gombert, J.-É. Et Maaouia, A. (2009). Contribution des connaissances morphologiques à l'apprentissage de la lecture en arabe. Dans N. Marec-Breton, A.-S. Besse, F. De La Haye, N. Bonneton-Botté et E. Bonjour (dirs.), *L'apprentissage de la langue écrite* (p. 107-118). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Braud, P. (2014). *La science politique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S., Nølke, H. et Rosier, L. (dirs.) (2005). *Actes du colloque Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques. Cerisy-la-Salle, 3-9 septembre 2004*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Breton, P. (1996). *L'argumentation dans la communication*. Paris : La Découverte.
- Breton, P. (2008). *Convaincre sans manipuler. Apprendre à argumenter*. Paris : La Découverte.
- BRICKS – Building Respect on the Internet by Combating Hate Speech. Silence Hate. (2016). *Media Education and Hate Speech Workbook*. Récupéré de : http://www.silencehate.eu/wp-content/uploads/2018/10/Bricks_SILENCEhate%E2%80%93ModulePresentation-2018_ENG.pdf
- Bronckart, J.-P. (1996). *Activité langagière, textes et discours – Pour un interactionisme socio-discursif*. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Brown, P. et Levinson, S. C. (1987). *Politeness. Some Universals in Language Usage*. New York : Cambridge University Press.
- Calvet, L.-J. (2002). *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*. Paris : Payot & Rivages.
- Ceyhan, A. et Périès, G. (2001). L'ennemi intérieur : une construction discursive et politique. *Cultures & Conflits*, 43(1), 1-7. <https://doi.org/10.4000/conflits.566>

- Charaudeau, P. (2000). La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité. Dans C. Plantin, M. Doury et V. Traverso (dir.), *Les émotions dans les interactions* (125-155). Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Charaudeau, P. (2008). *Pathos et discours politique*. Dans M. Rinn (dir.), *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue* (49-58). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Charaudeau, P. (dir.). (2009). Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière. Dans *Identités sociales et discursives du sujet parlant* (15-28). Paris : L'Harmattan.
- Charaudeau, P. et Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Le Seuil.
- Chazel, F. (1976). Power, Cause and Force. Dans B. Barry (dir.), *Power and Political Theory: Some European Perspectives* (55-65). Londres : Wiley.
- Chernyshova, E. et Traverso, V. (2017). Inférences et processus d'intercompréhension dans les interactions quotidiennes : quelques questions méthodologiques. *Cahier de praxématique*, 68(1), 1-19.
- Cohen-Almagor, R. (2011). Fighting Hate and Bigotry on the Internet. *Policy & Internet*, 3(3), 1-26. <https://doi.org/10.2202/1944-2866.1059>
- Colletta, J.-M. (2000). La prise en compte de la multimodalité de la parole dans la description et analyse des conduites langagières. *Communication & Organisation*, 18(1), 1-9. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.2427>
- Conseil des Analyses Économiques. Gouvernement de Tunisie. (2016). *Programme National des Réformes Majeures 2016-2020*. Tunis : Taoufik Rajhi. Récupéré de : https://www.tustex.com/sites/default/files/PNRM2016_2020.pdf
- Darbelnet, J. (1970). Le bilinguisme. Dans *Actes du colloque sur les ethnies francophones, Le français en France et hors de France II. Les français régionaux, le français en contact. Nice, 26-30 avril 1968*. Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles.
- D'Agostino, S., Deubel, P., Montoussé, M., Pourcel, P. et Renouard, G. (2003). *Dictionnaire des auteurs en sciences économiques et sociales*. Rosny-sous-Bois : Bréal.
- Di Cristo, A. (2013). *La prosodie de la parole*. Bruxelles : De Boeck.

- Dakhli, L. (2011). Une lecture de la révolution tunisienne. *Le Mouvement Social*, 236(3), 89-103. <https://doi.org/10.3917/lms.236.0089>
- De Certeau, M. (1980). *L'invention du quotidien*. Paris : Union générale d'éditions.
- Delumeau, J. (1970). Un pont fra oriente e occidente : Ancona nel cinquecento [Un pont entre l'est et l'ouest : Ancône au XVI^e siècle]. *Quaderni Storici*, 5(13), 26-47.
- Derrida, J. (1971, août). *Signature, événement, contexte*. Communication présentée au Congrès international des Sociétés de philosophie de langue française, Montréal, Québec.
- Develotte, C. (1996). Spécificités du multimédia : Compte-rendu de l'atelier de Graz 12-16/11/96. Dans M.-J. Barbot (dir.), *Médias, multimédia et formation : diversification des ressources et contextes d'apprentissage : rapport de l'atelier 19/96, Graz, 12-16 Nov. 1996* (10-14). Graz : Centre européen pour les langues vivantes.
- Dewerpe, A. (2006). *Charonne, 8 février 1962 : Antropologie historique d'un massacre d'État*. Paris : Gallimard.
- Dominicy, M. (1996). Le genre épictique : une argumentation sans questionnement ? Dans C. Hoogaert (dir.), *Argumentation et questionnement* (1-12). Paris : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.hooga.1996.01.0003>
- Dominicy, M. (2010). Les sources cognitives de la théorie du complot. Dans E. Danblon et L. Nicolas (dirs.), *Les rhétoriques de la conspiration* (p. 119-132). Paris : CNRS Éditions.
- Doury, M. (2006). Evaluating Analogy: Toward a Descriptive Approach to Argumentative Norms. Dans P. Houtlosser et A. van Rees (dirs.), *Considering Pragma-Dialectics* (p. 35-49). New York : Routledge.
- Dubai School of Government. (2011). Facebook Usage : Factor and Analysis. *Arab Social Media Report, I*(1). Récupéré de : <https://www.arabsocialmediareport.com/UserManagement/PDF/ASMR%20Final%20May%208%20high.pdf>
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Ducrot, O. et Todorov, T. (1979). *Encyclopedic Dictionary of the Sciences of Language* (C. Porter, trad.). Baltimore : Johns Hopkins University Press.
- Easton, D. (1965). *A Systems Analysis of Political Life*. New York : Wiley.

- Eder, D. (1990). Serious and Playful Disputes: Variation in Conflict Talk Among Female Adolescents. Dans A. D. Grimshaw (dir.), *Conflict Talk: Sociolinguistic Investigations of Arguments in Conversations* (67-84). New York : Cambridge University Press.
- Elias, N. (1977). *Über den Prozeß der Zivilisation: Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen* (vol. 1) [À propos du processus de civilisation : études sociogéniques et psychogénétiques]. Frankfurt : Suhrkamp Verlag.
- Elster, J. (1976). Some Conceptual Problems in Political Theory. Dans B. Barry (dir.), *Power and Political Theory: Some European Perspectives* (245-270). Londres : Wiley.
- Enzensberger, H. M. (1995). *La grande migration, suivi de Vues sur la guerre civile* (B. Lortholary, trad.). Paris : Gallimard.
- Ernotte, P. et Rosier, L. (2004). L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? *Langue française*, 144(4), 35-48. <https://doi.org/10.3917/lf.144.0035>
- Evans-Pritchard, E. E. (1949). *The Sanusi of Cyrenaica*. Oxford : Clarendon Press.
- Fenster, M. (1999). *Conspiracy Theories: Secrecy and Power in American Culture*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Ferguson, C. A. (1959). Diglossia. *Word*, 15(2), 325-340. <https://doi.org/10.1080/00437956.1959.11659702>
- Fishman, J. A. (1967). Bilingualism With and Without Diglossia; Diglossia With and Without Bilingualism. *Journal of Social Issues*, 23(2), 29-38. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1967.tb00573.x>
- Fonds Monétaire International. (2016). *Demande d'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit – Communiqué de presse, rapport des services du FMI, supplément des services du FMI, et déclaration de l'administrateur pour la Tunisie*. Washington D.C. Récupéré de : <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16138f.pdf>
- Fontanier, P. (1977). *Figurile limbajului* [Les chiffres du langage] (A. Constantinescu, trad.) Bucarest : Editura Univers.
- Forget, D. (2000). Présentation. Le littéraire et le politique, points d'ancrage. *Études littéraires*, 33(1), 7-9.
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994). Le sujet et le pouvoir. Dans D. Defert et F. Ewald (dir.), *Dits et écrits* (t. 4) (208-226). Paris : Gallimard

- Fracchiolla, B. et Sini, L. (2020, à paraître). La haine, c'est les autres! Dans N. Lorenzi et C. Moïse (dirs.), *La haine en discours* (p. 21-33). Bordeaux : Le bord de l'eau.
- Frappat, H. (2000). *La violence*. Paris : Flammarion.
- Fuchs, C. (1985). *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*. New York : Peter Lang.
- Gamson, W. A. (1986). *The Strategy of Social Protest*. Homewood : Dorsey.
- Gantin, K. (2008). Révolte du « peuples des mines » en Tunisie. *Le Monde diplomatique*, 652(7), 11.
- Garton, L., Haythornthwaite, C. et Wellman, B. (1997). Studying Online Social Networks. *Journal of Computer-Mediated Communication*, 3(1), s. p. <https://doi.org/10.1111/j.1083-6101.1997.tb00062.x>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gauthier, G. (1990). L'argumentation stratégique dans la communication politique : le débat télévisé L'Allier-Bertrand. *Politique*, 17(1), 113-141. <https://doi.org/10.7202/040650ar>
- Gauthier, G. (1995). L'argumentation périphérique dans la communication politique : Le cas de l'argument *ad hominem*. *Hermès, La revue*, 16(2), 167-185.
- Gauthier, G. (1998). L'argument *ad hominem* politique est-il moral ? Le cas des débats télévisés. *Communication. Information Médias Théories*, 18(2), 70-87. <https://doi.org/10.3406/comin.1998.1828>
- Gelabert, E. (2013). Le Printemps arabe en perspective. *Cahiers de l'action*, 39(2), 11-17. <https://doi.org/10.3917/cact.039.0011>
- Gellner, E. (1995). *Anthropology and Politics: Revolutions in the Sacred Grove*. Oxford : Blackwell.
- Genette, G. (1982). *Palimpsestes : la littérature au second degré*. Paris : Éditions du Seuil.
- Giordano, M. (1999). *La parola efficace. Maledizioni, giuramenti e benedizioni nella Grecia arcaica* [Le mot efficace. Malédiction, serments et bénédictions dans la Grèce archaïque]. Casalmoro : Ist. Editoriali e Poligrafici.
- Ginzburg, C. (2003). *Rapports de force : histoire, rhétorique, preuve* (J.-P. Bardos, trad.). Paris : Gallimard.
- Girard, R. (1972). *La violence et le sacré*. Paris : Grasset.

- Girard, R. (1982). *Le bouc émissaire*. Paris : Grasset.
- Girardet, R. (1986). *Mythes et mythologies politiques*. Paris : Éditions du Seuil.
- Goffman, E. (1973). *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne* (vol. 1) (A. Accardo, trad.). Paris : Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1974). *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*. Cambridge : Harvard University Press.
- Goffman, E. (1975). *Frame Analysis : An Essay on the Organization of Experience*. New York : Evanston.
- Goldin-Meadow, S. (2003). *Hearing Gesture: How our Hands Help us Think*. Cambridge : Harvard University Press.
- Goodwin, C. (1981). *Conversational Organization: Interaction Between Speakers and Hearers*. New York : Academic Press.
- Goodwin, C. (2003). The Semiotic Body in its Environment. Dans J. Coupland et R. Gwyn (dir.), *Discourses of the Body* (19-42). New York : Palgrave Macmillan.
- Goodwin, J., Jasper, J. et Polletta, F. (dirs.) (2001). *Passionate Politics: Emotions and Social Movements*. Chicago : University of Chicago Press.
- Grandguillaume, G. (1997). L'oralité comme dévalorisation linguistique. *Peuples Méditerranéens, Langues et stigmatisation sociale au Maghreb*, 79(1), 9-15.
- Graumann, C. F. et Moscovici, S. (1987). *Changing Conceptions of Conspiracy*. New York : Springer-Verlag.
- Greimas, A. J. et Fontanille, J. (1991). *Sémiotique des passions : Des états de choses aux états d'âme*. Paris : Seuil.
- Grimshaw, A. D. (dir.). (1990). *Conflict Talk: Sociolinguistic Investigations on Arguments in Conversation*. New York : Cambridge University Press.
- Gugenberger, E., Petri, F. et Schweidlenka, R. (1998). *Weltverschwörungstheorien. Die neue gefahr von rechts* [Théories du complot mondial. Le nouveau danger de la droite]. Leipzig : Deuticke.
- Gumperz, J. J. (1982). *Discourse Strategies*. New York : Hill and Wang.
- Gumperz, J. J. (1989). Contextualization Cues and Metapragmatics: The Retrieval of Cultural Knowledge. Dans C. Wiltshire, B. Music et R. Graczyk (dir.), *CLS 25. Papers from the Parasession on Language in Context* (77-88). Chicago : University of Chicago.

- Habert, B., Nazarenko, A. et Salem, A. (1997). *Les linguistiques de corpus*. Paris : Armand Colin.
- Haji, M. (dir.). (2002.) *Encyclopédie du Maroc, dictionnaire alphabétique des connaissances sur le passé et le présent du Maroc* (t. 15). Salé : Association des auteurs marocains pour la publication.
- Hausendorf, H., Mondada, L. et Schmitt, R. (dir.). (2012). *Raum als interaktive Ressource [L'espace comme ressource interactive]*. Tübingen : Narr.
- Hall, S. (1972). The Social Eye of Picture Post. *Working Papers in Cultural Studies*, 2(1), 71-120.
- Hamblin, C. (1970). *Fallacies*. Londres : Methuen.
- Hamès, C. (1998). Le Sacrifice animal au regard des textes islamiques canoniques. *Archives de sciences sociales des religions*, 101(1), 5-25.
<https://doi.org/10.3406/assr.1998.1138>
- Hamidullah, M. (1973). *Muslim Conduct of State*. Lahore : Sh. Muhammad Ashraf.
- Heinemann, A., Lamoum, O. et Weber, F. (2009). *The Middle East in the Media. Conflicts, Censorship and Public Opinion*. Beirut : Saqi Books.
- Hibou, B. (2011). *Anatomie politique de la domination*. Paris : Découverte.
- Hmed, C. (2015). Répression d'État et situation révolutionnaire en Tunisie (2010-2011). *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, 128(4), 77-90.
<https://doi.org/10.3917/ving.128.0077>
- Hobbes, T. (2010). *Leviathan*. Peterborough : Broadview Press.
- House of Commons. Foreign Affairs Committee. (2016). *Libya: Examination of Intervention and Collapse and the UK's Future Policy Options: Government Response to the Committee's Third Report of Session 2016-17*. Londres. Récupéré de :
<https://publications.parliament.uk/pa/cm201617/cmselect/cmfa/834/834.pdf>
- Hymes, D. (1971). Competence and performance in linguistic theory. Dans E. Ingram et R. Huxley (dir.), *Language Acquisition: Models and Methods* (3-28). Londres : London Academic Press.
- Hymes, D. (1984). *Vers la compétence de communication* (F. Mugler, trad.). Paris : Hatier.
- Hymes, D. (1996). *Ethnography, Linguistics, Narrative Inequality*. Londres : Taylor & Francis.

- Infante, D. A., Myers, S. A. et Buerkel, R. A. (1994). Argument and Verbal Aggression in Constructive and Destructive Family and Organizational Disagreements. *Western Journal of Communication*, 58(2), 73-84. <https://doi.org/10.1080/10570319409374488>
- Infante, D. A., Wall, C.H., Leap, C. J. et Danielson, K. (1984). Verbal Aggression as a Function of the Receiver's Argumentativeness. *Communication Research Reports*, 1(1), 33-37.
- Infante, D. A. et Wigley III, C. J. (1985). Verbal Aggressiveness: An Interpersonal Model and Measure. *Communication Monographs*, 53(1), 61-69. <https://doi.org/10.1080/03637758609376126>
- Institut National de la Statistique. Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. République Tunisienne. (2000). *Enquête Nationale sur la Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des Ménages 2000. Résultats de l'enquête sur le budget des Ménages* (vol. A). Tunis. Récupéré de : <http://nada.ins.tn/index.php/catalog/10/download/207>
- Jacques, F. (1979). *Dialogiques : Recherches logiques sur le dialogue*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Jaubert, A. (1990). *La lecture pragmatique*. Paris : Hachette.
- Jouët, J. (2000). Retour critique sur la sociologie des usages. *Réseaux*, 18(100), 487-521. <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2235>
- Keddie, N. R. (1995). *Debating Revolutions*. New York : New York University Press.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1978). *Problèmes de l'ironie*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). La polémique et ses définitions. Dans N. Gelas et C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *Le discours polémique* (3-40). Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2002). *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2004). Introducing polylogue. *Journal of Pragmatics*, 36(1), 1-24. [https://doi.org/10.1016/S0378-2166\(03\)00034-1](https://doi.org/10.1016/S0378-2166(03)00034-1)
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2009). Le traitement du contexte en analyse du discours en interaction. Dans M. Sandre (dir.), *Analyse du discours et contextes. Actes du V^e Colloque jeunes chercheurs prazélinguistique* (11-30). Montpellier, mai 2007. Montpellier : Limoger, Lambert-Lucas.

- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Kinney, T. (1994). An Inductively Derived Typology of Verbal Agression and Its Association to Distress. *Human Communication Research*, 21(2), 183-222.
<https://doi.org/10.1111/j.1468-2958.1994.tb00345.x>
- Knight, P. (2000). *Conspiracy Culture: From Kennedy to The X Files*. Londres : Routledge.
- Konstantopoulos, N. et Kella, V. (2001). Le concept de genre dans l'analyse des discours médiatiques. *Communication*, 20(2), 87-97.
<https://doi.org/10.4000/communication.6541>
- Kozinets, R. V. (1997). I Want to Believe: A Netnography of the X-Philes' Subculture of Consumption. *Advances in Consumer Research*, 24(1), 470-475.
- Kozinets, R. V. (2006). Netnography 2.0. Dans R. W. Belk (dir.), *Handbook of Qualitative Research Methods in Marketing* (129-142). Cheltenham : Edward Elgar.
- Kristeva, J. (1966). Dialog a román. *Polifonie*, 1(1), 22-51.
- Kulick, D. (1992). *Language Shift and Cultural Reproduction: Socialization, Self, and Syncretism in a Papua New Guinean Village*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kulick, D. (1993). Speaking as a Woman: Structure and Gender in Domestic Arguments in a New Guinea Village. *Cultural Anthropology*, 8(4), 510-541.
<https://doi.org/10.1525/can.1993.8.4.02a00050>
- Labov, W. (1972). *Sociolinguistic Patterns*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press.
- Labov, W. (1976). *Sociolinguistique* (A. Kihm, trad.). Paris : Les Éditions de Minuit.
- Laforest, M. (2020, à paraître). La menace. Dans N. Lorenzi et C. Moïse (dirs.), *L'ABC des haines et radicalités* (1-5). Paris : Normal Sup. Éditions.
- Laforest, M. et Moïse, C. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation? Dans B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain et N. Auger (dirs.), *Violences verbales* (p. 85-101). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Laforest, M. et Vincent, D. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 144(4), 59-81. <https://doi.org/10.3406/lfr.2004.6808>
- Lagorrette, D. (1998). Autour de la référence : désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français. *Linx*, 12(1), 106-117. <https://doi.org/10.4000/linx.1289>

- Lagorgette, D. (2002). Le style curial dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* : la construction de la référence et des personnages. *Le Moyen Âge*, 3(1), 507-526.
<https://doi.org/10.3917/rma.083.0507>
- Lagorgette, D. et Larrivée, P. (2004). Interprétation des insultes et relations de solidarité. *Langue française*, 144(1), 83-103. <https://doi.org/10.3917/lf.144.0083>
- Lamloum, O. (2006). Tunisie : quelle transition démocratique? Dans J.-N. Ferrié et J.-C. Santucci (dir.), *Dispositifs de démocratisation et dispositifs autoritaires en Afrique du Nord* (121-147). Aix-en Provence : Édition CNRS.
- Larguèche, É. (1983). *L'effet injure : de la pragmatique à la psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Larguèche, É. (1988). « Espèce de... ! » Réflexions sur les relations de l'individuel et du collectif dans l'injure. *Psychanalyse à l'Université*, 13(49), 133-146.
- Larguèche, É. (1993). *L'injure à fleur de peau*. Paris : L'Harmattan.
- Larguèche, É. (1996). *La mauvaise langue*. Seyssel : Champ Vallon.
- Larguèche, É. (1997). *Injure et sexualité : le corps du délit*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Le Coran : précédé de « La vie de Mahomet » (vol. 1, C.-É. Savary, trad.). (2013). Paris : Knapen & Fils.
- Le procès en appel des policiers accusés du viol de Myriam Ben Mohamed reporté au 6 novembre. (2014, 29 septembre). *Marsad*. Récupéré de : <https://www.observatoire-securite.tn/fr/2014/09/29/le-proces-en-appel-des-policiers-accuses-du-viol-de-miriam-ben-mohamed-reporte-au-6-novembre/>
- Leech, G. (1983). *Principles of Pragmatics*. Londres : Longman.
- Leech, G. (1997). Teaching and Language Corpora: A Convergence. Dans A. Wichmann, S. Fligelstone, T. MacEnery et G. Knowles (dir.), *Teaching and Language Corpora* (1-23). Londres : Longman.
- Lepoutre, D. (1997). *Coeur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Leveux-Teixeira, C. (2011). Entre droit et religion : le blasphème, du péché de la langue au crime sans victime. *Revue de l'histoire des religions*, 228(4), 587-602.
<https://doi.org/10.4000/rhr.7828>
- Levinson, S. C. (1983). *Pragmatics*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Loncan, A. (2013). La haine. Préfigurations philosophiques de ses implications en psychanalyse familiale. *Le Divan familial*, 31(2), 15-29. <https://doi.org/10.3917/difa.031.0013>
- Longrée, D., Luong, X. et Mellet, S. (2008). Les motifs : un outil pour la caractérisation topologique des textes. Dans S. Heidin et B. Pincemin (dir.), *Actes des 9^{es} Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles* (733-744). Lyon, 12-14 mars 2008. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Lorenzi, N. et Moïse, C. (2020, à paraître). *L'ABC des haines et radicalités*. Paris : Normal Sup. Éditions.
- Luckenbill, D. F. (1981). Reviewed Work: Power: Its Forms, Bases, and Uses. by Dennis H. Wrong. *Social Forces*, 59(3), 851-853. <https://doi.org/10.2307/2578206>
- Madelon, V. (2008). La médiacritique métadiscursive : le pathémique comme stratégie médiatique. *SEMEN*, 26(1), s. p. <https://doi.org/10.4000/semen.8400>
- Maingueneau, D. (1989). *Genèse du discours*. Paris : Mardaga.
- Maingueneau, D. (1996). *Éthos et argumentation philosophique*. Dans F. Cossutta (dir.), *Descartes et l'argumentation philosophique* (85-110). Paris : Presses Universitaires de France.
- Maingueneau, D. (2002). Discours, intertextualité, interlangue. *Champs du signe*, 13-14(1), 198-210.
- Martin, P. (1996). WinPitch : un logiciel d'analyse en temps réel de la fréquence fondamentale fonctionnant sous Windows. Dans *Actes des XXI^e Journée d'Études sur la Parole* (224-227) Avignon, 10-14 juin 1996. Avignon-Montfavet : Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique.
- McNeill, D. (1992). *Hand and Mind. What Gestures Reveal About Thought*. Chicago : University of Chicago Press.
- McNeill, D. (2005). *Gesture and Thought*. Chicago : University of Chicago Press.
- Meschonnic, H. (1982). *Critique du rythme : anthropologie historique du langage*. Lagrasse : Verdier.
- Michaud, Y. (1978). *Violence et politique*. Paris : Gallimard.
- Michaud, Y. (2004). *La violence* (6^e éd.). Paris : Presses Universitaires de France.

- Ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale. (2015). *Budget du Ministère 2015. Tunisie*. Récupéré de : <http://www.mdici.gov.tn/services/publications/>
- Ministère de la Défense Nationale. République tunisienne. (s. d.). *Site officiel Ministère de Défense Nationale*. Récupéré de : <http://www.defense.tn/?lang=fr>
- Ministère de l'Économie et des Finances. République tunisienne. (2014). *Budget du Ministère 2015*. Tunis. Récupéré de : http://www.mdici.gov.tn/wp-content/uploads/2017/01/Sg_BudgetMin2015.pdf
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Bureau des Études, de la Planification et de la Programmation. République tunisienne. (s. d.). *L'enseignement supérieur en chiffre. Année universitaire 2011/2012*. Tunis. Récupéré de : <http://universites.tn/image.php?id=3141>
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Bureau des Études, de la Planification et de la Programmation. République tunisienne. (s. d.). *L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en chiffres. Année universitaire 2017-2018*. Tunis. Récupéré de : <http://www.mes.tn/image.php?id=9500>
- Moïse, C. (2012a). Argumentation, confrontation et violence verbale fulgurante. *Argumentation et Analyse du Discours*, 8(1), 1-16. <https://doi.org/10.4000/aad.1260>
- Moïse, C. (2012b). *Violence verbale, fulgurances au quotidien* [DVD]. Montpellier : CRDP de l'Académie de Montpellier.
- Moïse, C. et Guichon, C. (2020, à paraître). Polémique. Dans N. Lorenzi et C. Moïse (dirs.), *L'ABC des haines et radicalités*. Paris : Normal Sup. Éditions.
- Mokken, R. J. et Stokman, F. N. (1976). Power and Influence as Political Phenomena. Dans B. Barry (dir.), *Power and Political Theory: Some European Perspectives* (33-54). Londres : Wiley.
- Molinié, G. (1986). *Éléments de stylistique française*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Librairie générale française.
- Mondada, L. (2005). *Chercheurs en interactions : comment émergent les savoirs*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Mondada, L. (2007). Multimodal Resources for Turn-Taking: Pointing and the Emergence of Possible Next Speakers. *Discourse Studies*, 9(2), 194-225. <https://doi.org/10.1177/1461445607075346>

- Mondada, L. (2009). La production de l'intelligibilité de l'action : une approche multimodale des procédés de sélection des locuteurs dans les interactions en classe. *Études de linguistiques appliquées*, 153(1), 25-40. <https://doi.org/10.3917/ela.153.0025>
- Mondada, L. (2012). Organisation multimodale de la parole-en-interaction : pratiques incarnées d'introduction des référents. *Langue française*, 175(3), 129-147. <https://doi.org/10.3917/lf.175.0129>
- Moody's dégrade la perspective de la note souveraine de la Tunisie de « stable » à « négative ». (2018, 18 octobre). *Agence Ecofin*. Récupéré de : <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/1810-60950-moodys-degrade-la-perspective-de-la-note-souveraine-de-la-tunisie-de-stable-a-negative>
- Morin, E. (1985). Sociologie de la sociologie. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 78(1), 39-58.
- Moussaoui, N. (2012, 7 juin). *Discours de Ben Ali – 28 décembre 2010* [Vidéo en ligne]. Récupéré de https://www.youtube.com/watch?v=Hf_uvK7Cp0o
- Murray, Hilary. (1979). Documentary Evidence for Domestic Buildings in Ireland c.400-1200 in the Light of Archeology. *Medieval Archaeology*, 23(1), 81-97. <https://doi.org/10.1080/00766097.1979.11735414>
- Murray, Stephen. (1983). Ritual and Personal Insults in Stigmatized Subcultures: Gay, Black, Jew. *Maledicta*, 7(1), 189-211.
- Musser, J. (2006). *Web 2.0: Principles and Best Practices*. Sebastopol : O'Reilly Media.
- Nations Unies. (2004). *Convention des nations unies contre la corruption*. Récupéré de : http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf
- Neveu, É. (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte.
- Nicolas, L. (2014). L'évidence du complot : un défi à l'argumentation. Douter de tout pour ne plus douter du tout. *Argumentation et Analyse du discours*, 13(1), 1-14. <https://doi.org/10.4000/aad.1833>
- Nicolas, L. (2016). Les théories du complot comme miroir du siècle. Entre rhétorique, sociologie et histoire des idées. *Questions de communication*, 29(1), 307-325. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10491>
- Norwegian Defence Research Establishment (2006). *Jihadism Online - A Study of How al-Qaida and Radical Islamist Groups Use the Internet for Terrorist Purposes*. Kjeller : H. Rogan. Récupéré de : <https://publications.ffi.no/nb/item/asset/dspace:3212/06-00915.pdf>

- Park, R. E. et Burgess, E. W. (1924). *Introduction to the Science of Sociology*. Chicago : University of Chicago Press.
- Parret, H. (1986). *Les passions. Essai sur la mise en discours de la subjectivité*. Bruxelles : Mardaga.
- Parsons, T. (1969). *Politics and Social Structure*. New York : New York Free Press.
- Patillon, M. (dir.) (1990). Les problèmes du style. Dans *Éléments de rhétorique classique* (p. 81-119). Paris : Nathan.
- Perelman, C. (1988). *L'Empire rhétorique*. Paris : Vrin.
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L. (1988). *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique* (5^e éd.). Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Pinard, C. (2011). *Du professus Dion aux coûts du Bloc : une analyse des représentations de l'adversaire dans la publicité négative électorale de 2008* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Trois-Rivières.
- Plantin, C. (1996). *L'argumentation*. Paris : Éditions du Seuil.
- Plantin, C. (1997). L'argumentation dans l'émotion. *Pratiques*, 96(1), 81-100.
- Plantin, C. (2005). *L'argumentation - Histoire, théories, perspectives*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Plantin, C. (2006, novembre). *Autorité montrée, autorité citée*. Communication présentée au Colloque L'argument d'autorité, Université de la Manouba, Tunis.
- Plantin, C., Doury, M. et Traverso, V. (dir.). (2000). *Les émotions dans les interactions*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Poliakov, L. (1985). *La causalité diabolique. Du joug mongol à la victoire de Lénine : 1250-1920* (t. 2). Paris : Calmann-Lévy.
- Poliakov, L. (1987). *Le Mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*. Bruxelles : Complexe.
- Poliakov, L. (2003). *The History of Anti-Semitism. Suicidal Europe, 1870-1933* (vol. 4) (G. Klin, trad.). Philadelphie : University of Pennsylvania Press.
- Prix Nobel de la Paix 2015 – Annonce. (2015, 10 oct.) Récupéré de <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2015/9355-prix-nobel-de-la-paix-2015/>.

- Programme des Nations Unies pour le développement. (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Économica. Récupéré de : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1994_fr_complet_nostats.pdf
- Proulx, S. (2005). Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances. Dans L. Vieira et Pinède, N. (dir.), *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels* (t.1) (7-20). Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Quillet, A. et Mortier, R. (1998) *Dictionnaire encyclopédique Quillet* (nouv. éd.). Paris : Éditions Quillet.
- Rastier, F. (1994). L'activité sémantique dans la phrase. *L'Information Grammaticale*, 63(1), 3-11. <http://dx.doi.org/10.3406/igram.1994.3075>
- Rastier, F. (2001). *Arts et sciences du texte*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Raymond, A. (1955). La haine, ses origines religieuses et sociales. *Évidences*, 53(1), 43-49.
- Récanati, F. (2002). Does Linguistic Communication Rest on Inference ? *Mind and Language*, 17(1-2), 105-126. <https://doi.org/10.1111/1468-0017.00191>
- Relieu, M. (1999). Du tableau statistique à l'image audiovisuelle. Lieux et pratiques de la représentation en sciences sociales. *Réseaux*, 94(17), 49-86. <https://doi.org/10.3406/reso.1999.2140>
- Rey, A. et Rey-Debove, J. (2000). *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Rocher, G. (1975). *Introduction à la sociologie générale : l'organisation sociale* (t. 2). Montréal : HMH.
- Rocher, G. (1986). Droit, pouvoir et domination. *Sociologie et sociétés*, 18(1), 33-46. <https://doi.org/10.7202/001652ar>
- Rohde, H. (2006). Rhetorical Questions as Redundant Interrogatives. *San Diego Linguistic Papers*, 2(1), 134-168.
- Rosenau, J. N. (1988). Patterned Chaos in Global Life: Structure and Process in the Two Worlds of World Politics. *International Political Science Review*, 9(4), 327-364. <https://doi.org/10.1177/019251218800900404>
- Rosier, L. et Ernotte, P. (2000). *Le lexique clandestin : la dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

- Rossano, M. J. (2012). The Essential Role of Ritual in the Transmission and Reinforcement of Social Norms. *Psychological Bulletin*, 138(3), 529-549.
<http://doi.org/10.1037/a0027038>
- Roux, P. (2013). Lire le texte polémique : violence du discours et plaisir de la lecture. *Recherches et Travaux*, 83(1), 25-39.
- Rui, S. (2016). Mouvements sociaux. Dans S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie* (82-83). Paris : Presses Universitaires de France.
- Russell, B. (1938). *Power: A New Social Analysis*. Londres : Allen & Unwin.
- Sabry, R. (1992). *Stratégies discursives. Digression, transition, suspens*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Sayarh, N. (2013). La netnographie : mise en application d'une méthode d'investigation des communautés virtuelles représentant un intérêt pour l'étude des sujets sensibles. *Recherches Qualitatives*, 32(2), 227-251.
- Schegloff, E. (1984). On Some Gestures' Relation to Talk. Dans J. M. Atkinson (dir.), *Structures of Social Action* (266-296). Cambridge : Cambridge University Press.
- Schmitt, R. (2005). Zur multimodalen Struktur von turn-taking [Sur la structure multimodale du tour de rôle]. *Gesprächsforschung* 6(1), 17-61.
- Searle, J. (1969). *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*. New York : Cambridge University Press.
- Searle, J. (1979). Intentionality and the Use of Language. Dans A. Margalit (dir.), *Meaning and Use. Papers Presented at the Second Jerusalem Philosophical Encounter* (181-197). Jerusalem, 25-28 avril 1976. Dordrecht : Springer.
- Searle, J. (1985). *L'intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux* (C. Pichevin, trad.). Paris : Les Éditions de Minuit.
- SELMA. (2019). *Hacking Online Hate: Building an Evidence Base for Educators*. Récupéré de : <https://hackinghate.eu/assets/documents/hacking-online-hate-research-report-1.pdf>
- Sénéri, J.-P. (2011, 1^{er} avril). Après Ben Ali, quelle police en Tunisie ? [Billet de blogue] Récupéré : de <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-04-01-Tunisie>
- Siapera, E., Moreo, E. et Zhou, J. (2018). *Hate Track: Tracking and Monitoring Online Racist Speech*. Irish Research Council. Récupéré de : <https://www.ihrec.ie/app/uploads/2018/11/HateTrack-Tracking-and-Monitoring-Racist-Hate-Speech-Online.pdf>

- Siebrat, F., Hoegl, M et Ernst, H. (2009). How to Manage Virtual Teams. *MIT Sloan Management Review*, 50(4), 63-68.
- Simmel, G. (1955). *Conflict and the Web of Group-Affiliations* (K. H. Wolff, trad.). Illinois : The Free Press.
- Simon, M. (1948). *Verus Israël : Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain*. Paris : Éditions de Boccard.
- Slaby, J. et von Scheve, C. (dir.). (2019). *Affective Societies. Key Concepts*. Londres : Routledge.
- Sofsky, W. (1998). *Traité de la violence* (B. Lortholary, trad.). Paris : Gallimard.
- Stalnaker, R. (2002). Common Ground. *Linguistic and Philosophy*, 25(1), 701-725.
<https://doi.org/10.1023/A:1020867916902>
- Statistiques Tunisie. Institut National de la Statistique. (2008) *Enquête nationale sur l'emploi 2007* [en arabe seulement]. Tunis. Récupéré de :
http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/enqu_emploi2007.pdf
- Statistiques Tunisie. Institut National de la Statistique. (2010). *Enquête nationale sur l'emploi 2008* [en arabe seulement]. Tunis. Récupéré de :
http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/emploi_2008.pdf
- Statistiques Tunisie. Institut National de la Statistique. (2011). *Enquête nationale sur l'emploi 2010* [en arabe seulement]. Tunis. Récupéré de :
http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/emploi_2010.pdf
- Statistiques Tunisie. Institut National de la Statistique. (2014). *Tunisie en chiffre 2012*. Tunis. Récupéré de : <http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/tc-2012.pdf>
- Tabouret-Keller, A. (2006). À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : Ses sources et ses effets. *Langage et Sociétés*, 118(4), 109-128. <https://doi.org/10.3917/ls.118.0109>
- Taguieff, P.-A. (2005). *La foire aux illuminés : ésotérisme, théorie du complot, extrémisme*. Paris : Mille et une nuits.
- Telegraph Reporters. (2019, 5 novembre). Nine things you never knew about Guy Fawkes. *The Telegraph*. Récupéré de : <http://www.telegraph.co.uk/history/11209784/9-things-you-never-knew-about-Guy-Fawkes.html>
- Thala mise au frigo. (2012, 1^{er} février). [Billet de blogue]. Récupéré de :
<http://www.debatunisie.com/archives/2012/02/01/23417560.html>

- The Economist Intelligence Unit. (2014). *Democracy Index 2013. Democracy in limbo*.
Récupéré de : <https://thepeoplesconvention.org/wp-content/uploads/2015/04/TheEconomist-DemocracyIndex2013.pdf>
- Tisseron, S. (2011). Les nouveaux réseaux sociaux sur internet. *Psychotropes*, 17(2), 99-118.
<https://doi.org/10.3917/psyt.172.0099>
- Tognini-Bonelli, E. (2001). *Corpus Linguistics at Work*. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.
- Toulmin, S. E., Rieke, R. D. et Janik, A. (1984). *An Introduction to Reasoning* (2^e éd.). New York : Macmillan.
- Touraine, A. (1978). Théorie et pratique d'une sociologie de l'action. *Sociologie et sociétés*, 10(2), 149-188. <https://doi.org/10.7202/001798ar>
- Trésor de la Langue Française informatisé. (s. d.). *TLFi*. Récupéré de : <http://atilf.atilf.fr/>.
- Ueltschi, K. (2005). La Digression dans l'économie du discours didactique vernaculaire du Moyen Âge français : manifestations et enjeux dans Le Mesnager de Paris. Dans C. Connochie-Bourgne (dir.), *La digression dans la littérature et l'art du Moyen Âge* (p. 391-408). Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- United Nations. Security Council. (2015). *Final report of the Panel of Experts established pursuant to resolution 1973 (2011)*. Récupéré de https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2015_128.pdf
- Vion, R. (2001). Les activités de recadrage dans le déroulement discursif. Dans E. Németh (dir.), *Pragmatics in 2000 : Selected papers from the 7th International Pragmatics Conference* (vol. 2). Anvers : International Pragmatics Association.
- Vion, R. (2011). La modalisation: un mode paradoxal de prise en charge. Dans P. Dendale et D. Coltier (dirs.), *La prise en charge énonciative. Études théoriques et empiriques* (75-91). Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Wahnich, S. (1997). *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*. Paris : Albin Michel.
- Walker, J. (1998). Daniel Pipes: Conspiracy. How the Paranoid Style Flourishes and Where it Comes From. *The Independent Review*, 3(1), 138-142.
- Walton, D. N. (1987). The *ad Hominem* Argument as an Informal Fallacy. *Argument*, 1(1), 317-331. <https://doi.org/10.1007/BF00136781>

- Weber, M. (1947). *The Theory of Social and Economic Organization* (A. M. Henderson et T. Parsons, trad.). New York : Oxford University Press.
- Weber, M. (1982). *La ville* (A. Berlan, trad.). Paris : Aubier.
- Weil, S. (1960). *Écrits historiques et politiques*. Paris : Gallimard.
- Weinrich, H. (1989). *Grammaire textuelle du français* (G. Dalgalian et D. Malbert, trad.). Paris : Didier.
- Widmer, J. (1986). *Langage et action sociale : aspects philosophiques et sémiotiques du langage dans la perspective de l'ethnométhodologie*. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg.
- Wilson, J. (1973). *Introduction to Social Movements*. New York : Basic Books.
- Wolton, D. (1997). *Penser la communication*. Paris : Flammarion.
- World Bank Group. (2017). *World Development Indicators*. Washington D.C. Récupéré de : <http://www.indiaenvironmentportal.org.in/files/file/World%20Development%20Indicators%202017.pdf>
- World Economic Forum. (2018). *The Global Competitiveness Report*. Genève : K. Schwab. Récupéré de : <http://www3.weforum.org/docs/GCR2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2018.pdf>
- Yousfi, H. (2015). *L'UGTT, une passion tunisienne. Enquête sur les syndicalistes en révolution (2011-2014)*. Paris : IRMC-Karthala.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. LES PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES DE LA TUNISIE 2011-2016	9
TABLEAU 2. NIVEAU DES DÉPENSES DES MÉNAGES PAR MILIEU GÉOGRAPHIQUE EN 2000	14
TABLEAU 3. NIVEAU DES DÉPENSES DES MÉNAGES PAR RÉGION EN 2000	14
TABLEAU 4. SYNTHÈSE PAR INDICE DE GINI	15
TABLEAU 5. POPULATION PAUVRE ET TAUX DE PAUVRETÉ PAR RÉGION ET PAR MILIEU	17
TABLEAU 6. RÉPARTITION PROPORTIONNELLE EN (%) DE LA POPULATION SELON LES CLASSES DES DÉPENSES PAR PERSONNE, PAR AN ET PAR RÉGION.	18
TABLEAU 7. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	22
TABLEAU 8. ÉVOLUTION DES DIPLÔMÉS PAR TYPE DE DIPLÔME	23
TABLEAU 9. LE CHÔMAGE EN TUNISIE : HOMME/FEMME (%) 2008-2011	27
TABLEAU 10. LES OPÉRATIONS MENÉES PAR LES MARINES NATIONALE TUNISIENNE DEPUIS 2011	39
TABLEAU 11. LES ATTENTATS LES PLUS MEURTRIERS EN TUNISIE 2008- 2019	63
TABLEAU 12. L'IMPLANTATION DE FACEBOOK AU MOYEN-ORIENT	69
TABLEAU 13. DIFFÉRENCES ET SIMILARITÉS ENTRE NETHNOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE (KOZINETS 2006)	76
TABLEAU 14. HYPER-GENRE, SUPER-GENRE	81
TABLEAU 15. NIVEAUX DU DÉCOUPAGE DU CORPUS	83
TABLEAU 16. LES ACTEURS	85
TABLEAU 17. ASPECT FORMEL DE L'EXTRAIT	90

TABLEAU 18. ASPECT FORMEL DE L'EXTRAIT (EN FRANÇAIS)	91
TABLEAU 19. LES ÉTAPES DE LA TRANSCRIPTION DU CORPUS	105
TABLEAU 20. ÉNONCÉS TRANSCRITS EN ARABE TUNISIEN ET TRADUITS AU FRANÇAIS	111
TABLEAU 21. DONNÉES FORMELLES DE L'EXTRAIT DE RÉFÉRENCE, N 33	122
TABLEAU 22. LES EXPRESSIONS CATÉGORISANTES ET INSULTANTES	205
TABLEAU 23. LES INSULTES	217
TABLEAU 24. LES ACCUSATIONS D'APOSTASIE ET DE BLASPHEME	223
TABLEAU 25. LES INCITATIONS À LA VIOLENCE ET AU MEURTRE	224
TABLEAU 26. CLASSEMENT EN ACTES DE LANGAGE, INSPIRÉ DE VINCENT, LAFOREST ET TURBIDE 2008.	225

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET INFLATION 2005-2016	10
GRAPHIQUE 2. TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES ET ÂGE AU MARIAGE 1957-2009	20
GRAPHIQUE 3. TAUX DE CHÔMAGE DE DIFFÉRENTS DIPLÔMES 1975-2010	23
GRAPHIQUE 4. RÉPARTITION DES DIPLÔMES PARMIS LES CHÔMEURS AU SEIN DE LA POPULATION ACTIVE 1975-2010	24
GRAPHIQUE 5. RÉPARTITION DES DIPLÔMES PAR GÉNÉRATION	26

LISTE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1.	126
ILLUSTRATION 2	258
ILLUSTRATION 3	259
ILLUSTRATION 4	260
ILLUSTRATION 5	261
ILLUSTRATION 6	262
ILLUSTRATION 7	263
ILLUSTRATION 8	264
ILLUSTRATION 9	265
ILLUSTRATION 10	266
ILLUSTRATION 11	267
ILLUSTRATION 12	268
ILLUSTRATION 13	269
ILLUSTRATION 14	270
ILLUSTRATION 15	271

LISTE DES CARTES

CARTE 1. TAUX DE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS (%)

25

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1. ASPECT DIGLOSSIQUE DU CORPUS	107
FIGURE 2. LES FONCTIONS DU DISCOURS POLÉMIQUE, TIRÉ DE ROUX (2013 : 27)	149
FIGURE 3. STRUCTURE DISCURSIVE NODALE	179

ANNEXE 2

PRINTEMPS
DES
ARTS
FAIR
TUNIS
01-06/10-08 2012



ESPACES

PALAIS ESSAËDA
PALAIS ABDELLIA
MUSÉE SIDI BOU SAÏO

Illustration 2

PRINTEMPS
DES
**ARTS
FAIR**
TUNIS

**Affiches
du graffeur
Electro Jay** ➔



Illustration 3



Illustration 4



Illustration 5



Illustration 6



Illustration 7



Illustration 8



Illustration 9



Illustration 10



Illustration 11



Illustration 12



Illustration 13



Illustration 14

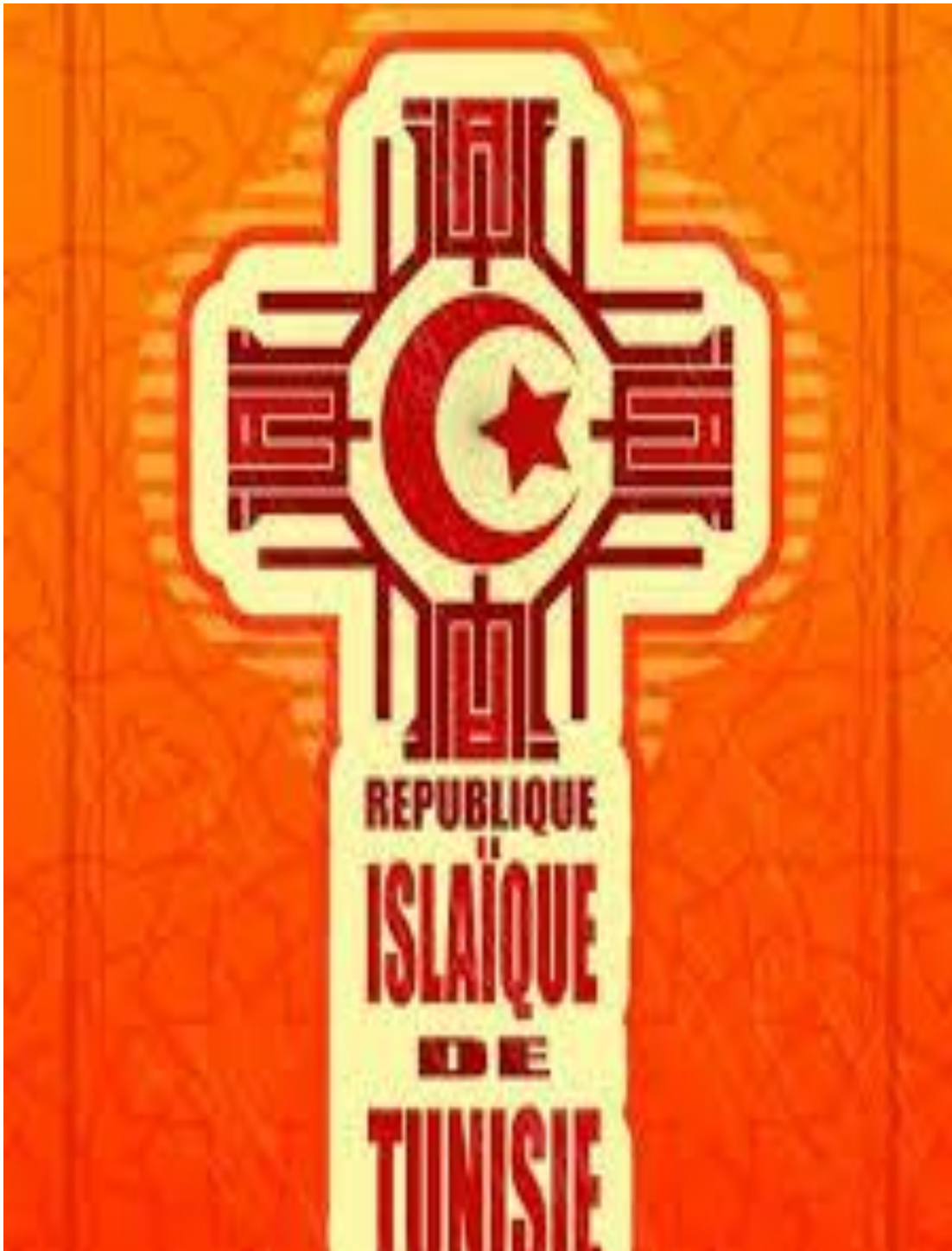


Illustration 15

ANNEXE 3

Convention des transcriptions et des translittérations

<i>Consonnes :</i>	<i>Reproduit (description)</i>	<i>graphie originale</i>
ʔ	coup de glotte	أ
ʕ	gutturale	ع
h	jota	ح
d̪	interdentale	ض
k̠	[g] vélaire sourd	ق
ɡ̠	[j] français	ج
t̪	emphatique	ط
d̪	Apico-dentale	ذ
h̥	Fricative laryngale	ح
s̪	s emphatique	ص
d̪	phonème réflexe	ظ
ɡ	g	ثا
ʃ	ch	ش
ʁ̥	R parisien	ج
t̪	th (labio-dental)	ث

Voyelles :

ā	[a] long.	ا
ē	[e] long.	ا
ə	[e] court, shwa.	ه
ī	[i] long.	ي
ō	[o] long.	و

Autres signes

ạ̄	[a] long en finale	آ
ọ	[u] avec coup de glotte	ؤ
ẹ̄	[e] long en finale	آ
ị̄	[i] long en finale	ي
ọ	[o] fermé	و

